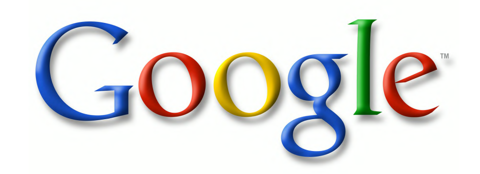
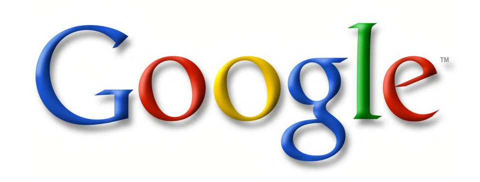





SE TAIRE ET FAIRE


UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'INTOLÉRANCE DE FÉNELON



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
13, RUE CUJAS.



L'INTOLÉRANCE
DE FÉNELON

ÉTUDES HISTORIQUES

D'APRÈS DES DOCUMENTS POUR LA PLUPART INÉDITS



PAR

O. DOUEN

> *Pour rendre le fanatisme exécrable il ne faut que le peindre. Il n'y a que les ennemis du genre humain qui puissent dire. Vous éclairez trop les hommes, vous écrivez trop l'histoire de leurs erreurs. Et comment peut-on corriger ces erreurs sans les montrer!*
>
> (VOLTAIRE, Essai sur les Mœurs.)

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE D'UNE PRÉFACE ET DE PLUSIEURS APPENDICES

PARIS
SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS
33, RUE DE SEINE ET RUE DES SAINTS-PÈRES, 33

1875

NOUVELLE PRÉFACE

Paris, 13 novembre 1874.

Nous essayions, il y a deux ans, de faire voir que la tolérance de Fénelon n'est qu'une pure légende, qui s'évanouit dès qu'on la met en regard des écrits et de la vie de l'illustre prélat; que, loin d'être supérieur à son siècle, il partagea les sentiments et les erreurs de tous ses collègues, sur l'obéissance illimitée que les rois exigent des peuples, sur l'emploi de la force en matière religieuse; qu'il ignora les droits de la conscience individuelle et méconnut l'inviolabilité de l'âme humaine. Nos efforts n'ont pas été vains : *L'Intolérance de Fénelon* a produit quelque impression dans la presse française et étrangère; car dix-huit journaux ou revues (sans parler de ceux dont les articles ne nous sont pas parvenus) lui ont fait l'accueil le plus sympathique, et dix-neuf (1) (le *Journal de Genève* du 27 octobre 1872, — le *Progrès des Communes* du 31, — le *Siècle* du 5 novembre, — la *Renaissance* du 9 (et du 5 septembre 1874),

(1) Bien qu'il ait jugé le livre avec une partialité et un mauvais vouloir évidents, le correspondant de l'orthodoxe *Journal de Genève* en a cependant accepté les conclusions.



— le *Disciple de Jésus-Christ* du 10, — l'*Avenir* du 24, — le *Rappel* du 26, — le *Progrès religieux* du 30, — la *Independencia* du 10 décembre, — l'*Evangéliste* du 12 (1), — le *Bulletin de la Société d'hist. du prot. franç.* du 1er janvier 1873, — la *Critique philosophique* du 30, — la *Revue des Deux Mondes* du 1er février, — la *Bibliographie contemporaine* du 1er mars, — le *Temps* du 27, — le *Havre* du 4 juillet, — le *Glaneur de Saint-Quentin* du 31, — *The Christian Quarterly* de Cincinnati, nos de juillet et d'octobre, — la *Revue anglo-française* du 1er février 1874) ont pleinement reconnu que le supérieur de la maison des Nouvelles Catholiques de Paris et le chef de la mission d'Aunis et de Saintonge, s'est montré conséquent aux maximes d'intolérance et de persécution qu'il a semées dans ses ouvrages.

Le résultat espéré était atteint, puisqu'une thèse qui contredisait ouvertement l'opinion presque universelle, avait obtenu l'adhésion des esprits éclairés et sans parti pris, les seuls dont le suffrage vaille la peine d'être ambitionné; cependant il eût peut-être manqué quelque chose à la démonstration, si l'on n'avait pu constater, en même temps, l'inanité des subterfuges par lesquels les très-rares défenseurs de la tradition essaient de soutenir l'idole qui tombe de son piédestal.

Le *Moniteur* du 1er janvier 1873 s'empressa d'affirmer purement et simplement que les faits qui venaient

(1) On remarquera dans cette liste l'absence des feuilles protestantes la *Revue chrétienne* et le *Christianisme au* XIXe *siècle*, qui, pour des motifs sans doute différents, ne se sont pas occupées de l'ouvrage.



d'être révélés au public, n'avaient ni portée ni signification. Il feignit, à l'imitation des historiens jésuites, de ne voir dans la maison des Nouvelles Catholiques qu'un établissement religieux d'instruction, ou un lieu de retraite, et nullement une prison, — et dans le *supérieur* de la maison qu'un *directeur spirituel* qui se bornait à enseigner le dogme catholique. Cette double feinte renferme un aveu ; car l'écrivain du *Moniteur* ne se serait pas amusé à nier, contre toute évidence, la responsabilité du supérieur, s'il avait pu établir que les pensionnaires entraient librement dans la maison, et non contraintes par des lettres de cachet, et conduites par des agents de police.

L'*Echo de la Dordogne* des 14 et 15 avril 1873 partage les mêmes illusions, et s'imagine pouvoir lutter contre des pièces authentiques par des affirmations où l'on cherche vainement l'ombre d'une preuve. Avec plus de sérieux que le *Moniteur*, il se laisse égarer par une fiction légale, c'est-à-dire par l'expression mensongère de *nouveaux catholiques* ou *nouveaux convertis*, qui désignait tous les protestants, même ceux qui n'avaient jamais abjuré. « Fénelon fut chargé, dit-il, de *maintenir* dans la foi les Nouvelles Catholiques : c'était une congrégation de *protestantes converties*. » — Qu'est-ce que des protestantes converties, à qui l'ordonnance du 8 avril 1686 donne quinze jours. à dater de leur entrée dans la maison, pour faire leur réunion, c'est-à-dire leur abjuration? Qu'est-ce que maintenir dans la foi catholique des personnes que les listes officielles, remises à la police, mentionnent



comme encore *protestantes, ne voulant même pas entendre parler de religion*, et qu'on envoie à l'hôpital général parce qu'on n'en peut rien obtenir?

Cependant M. Albert Dujaric, l'auteur de ces articles qu'il a réunis et donnés, sous forme de brochure, pour une *Réponse au livre de M. O. Douen sur l'intolérance de Fénelon*, Périgueux, Dupont et Comp., 1874, in-8°, n'a pas le parti pris de tout nier comme le *Moniteur* : « Qu'il y ait eu des actes rigoureux envers les Nouvelles Catholiques, nous ne le contestons pas, dit-il, mais ce que nous contestons, c'est que Fénelon y ait pris la moindre part; car il ne se départit jamais, dans l'éducation des jeunes filles confiées à ses soins, d'une charitable sollicitude et d'une douceur toute paternelle. » — Admettons, je le veux bien, que Fénelon n'eut aucune part à ces actes rigoureux, qu'il fut la douceur même; ne voyez-vous pas que plus sa douceur sera grande, plus sa conduite deviendra inexplicable? Voilà un homme d'une douceur infinie, et il reste dans une maison où l'on tourmente de pauvres jeunes filles confiées à sa direction, dans une maison où il n'a qu'à parler pour être obéi, puisqu'il en est le chef; et il ne parle pas! Et au lieu de la quitter, il y reste plus de dix ans! Et cette maison ne lui suffit pas, il accepte encore la responsabilité d'une autre : celle de la Madelaine du Tresnel, qui fut aussi sous sa dépendance! Que voulez-vous que j'y fasse? Je n'y puis rien; mais il faut bien que cette douceur ne soit qu'un mythe.

En ce qui concerne le missionnaire, M. Dujaric a recours à une argumentation plus boiteuse encore. J'ai



écrit que Fénelon n'a « point suivi l'exemple de la plupart des missionnaires, qui conduisaient hommes, femmes et enfants au confessionnal et à la communion, à coups de crosse de fusil, » qu'il pratiqua « la persécution sous toutes ses formes, excepté la plus brutale. » Or que demande M. Dujaric pour croire à l'intolérance de Fénelon : — Que je lui prouve que Fénelon a fait ce que je déclare qu'il n'a pas fait : « Que M. Douen nous fournisse, par exemple, des documents où Fénelon, à l'instar de quelques missionnaires, ait conduit hommes, femmes et enfants au confessionnal et à la communion, à coups de crosse de fusil. » — L'auteur de cette phrase peu grammaticale ignore donc qu'il y a des degrés dans la persécution, comme en toute chose; que l'on peut entreprendre de convertir des populations terrifiées par la dragonnade, engager l'autorité à garder les passages, dénoncer ceux qui veulent s'enfuir, faire condamner à l'amende ou à pis ceux qui n'assistent pas aux prônes et à la messe, envoyer en prison ou en exil les consciences inflexibles, sans pourtant vouloir se rendre coupable des communions forcées.

M. Dujaric avoue que « dans une de ses lettres, Fénelon, inquiet de l'émigration nombreuse des protestants des côtes, exprime le désir de voir l'autorité ouvrir un œil sévère pour garder les passages qui servent à la fuite des réformés, » et cependant il affirme que le missionnaire « ne connut et n'employa d'autre arme que le *glaive de la parole*. » — Serait-ce, par hasard, que l'on gardât les passages avec le glaive de la parole, ou que l'appel au bras séculier soit le plus bel usage que l'on puisse faire du glaive de la parole?



Puis il cite les lignes célèbres où Ramsay recommande à Jacques III d' « accorder à tous la tolérance civile, » et persiste à les attribuer à Fénelon, comme si la lumière n'était pas faite sur ce point (v. ci-dessous, p. 48). Autant vaudrait soutenir que le traité de Bayle sur la tolérance a été composé par le rédacteur du *Syllabus*.

Viennent ensuite quelques aménités à l'adresse de mon « aveugle fureur, » et de l'opuscule détesté, qui n'est pas « l'œuvre d'un historien érudit et *convaincu*, » mais « un pamphlet dicté par l'esprit de parti. »

Enfin la ***Réponse*** se termine par cette péroraison d'un comique véhément : « Qu'il nous soit permis d'ajouter que, du jour où la mémoire de Fénelon perdrait parmi nous son prestige, nous ne serions plus dignes d'être Français. »

On le voit, la ***Réponse*** est naïve, candide, elle s'efforce vainement d'être méchante, et si elle ne relève guère le prestige de la tolérance de Fénelon, elle relève du moins celui de l'histoire telle que la concevaient le P. Daniel et le P. Loriquet : on n'est plus digne d'être Français (lisez : ultramontain, ce qui est tout autre chose), du moment que l'on cesse de révérer les bourdes jésuitiques.

Plus récemment la ***Revue des questions historiques***, créée, me dit-on, pour battre en brèche le *Bulletin de l'histoire du protestantisme*, a fait une charge à fond de train contre *L'Intolérance de Fénelon*. Cette fois, je crus devoir répondre. La ***Revue*** répliqua. Satisfait d'avoir mis sous les yeux de ses lecteurs les faits en



litige, je me taisais et n'aurais pas repris la plume, si l'apparition des *Lettres inédites de Fénelon publiées par l'abbé V. Verlaque,* Paris, V. Palmé, 1874, in-8°, et la critique qu'en ont faite les journaux, n'avaient remis la question à l'ordre du jour. C'était le moment d'adresser à la *Revue* une réplique, qu'on trouvera à la fin de cette préface.

Les *Lettres inédites* se divisent en deux parties. La seconde n'offre qu'un médiocre intérêt et n'a d'ailleurs aucun rapport avec notre sujet; il en est tout autrement de la première, exclusivement consacrée à la mission de Fénelon en Saintonge. Elle comprend trente lettres : seize de Fénelon (dont deux adressées à Madame de Beauvilliers, et quatorze au secrétaire d'Etat Seignelay) et quatorze de Seignelay adressées à Fénelon.

Les deux lettres à Madame de Beauvilliers — et celle à Seignelay du 26 mai 1687, — étaient déjà connues en partie par les extraits qu'en a donnés Rulhières; les autres, qui n'avaient pas encore été imprimées, sont pour nous un véritable trésor. Elles donnent, à quelques jours près, la date du départ des missionnaires que nous n'avions pu établir que d'une manière approximative (note de la p. 120), et nous instruisent sur la durée de la mission qui fut de près de deux ans, et non d'environ six mois, comme nous l'avions conclu de documents incomplets. Elles renferment les plus précieux détails sur les dispositions relativement douces et bienveillantes que Fénelon porta en Saintonge, et qui se transformèrent en délation et en actes de persé-



cution proprement dits, à mesure que l'insuccès de sa prédication le fatiguait et l'irritait; sur les familles qui abjurèrent, sur les quelques pasteurs qui combattirent leur ancienne foi sans toucher leur pension, de peur que leur nouveau ministère ne parût pas entièrement désintéressé, mais à qui Fénélon demandait qu'on la remît en temps opportun; sur l'inflexible énergie de la plus grande partie de la population, surtout de la classe la moins aisée; sur l'espèce de rivalité qui s'établit entre Fénelon et les missionnaires des autres provinces qui, au lieu d'arriver comme lui après les dragons, s'en faisaient accompagner; sur les moyens qu'il employait pour s'insinuer dans l'esprit des populations et obtenir la faveur du ministre, celle du roi et du confesseur; sur la part directe, personnelle, qu'il prit aux emprisonnements et aux exils; sur le calme effrayant avec lequel il envisageait les dragonnades et l'exécution exécrable des cadavres traînés sur la claie.

Au point de vue littéraire, ces lettres sont un fleuron de plus ajouté à sa couronne; au point de vue historique, elles achèvent de ruiner sa réputation de tolérance et de douceur. Entre sa manière de mettre la force au service des conversions et celle de Bossuet, il ne reste guère qu'une seule différence : Bossuet agit et parle au grand jour, — lui, dans l'ombre et en secret.

Nous devons donc la plus vive reconnaissance à à M. l'abbé Verlaque, qui a fait connaître des documents d'une telle importance. Malheureusement la publication en a été faite d'une façon déplorable; nous ne parlons pas de l'orthographe modernisée, ce n'est



qu'un détail, mais d'une multitude de fautes de tout genre : mots omis, changés, ajoutés ; pages pour folios, passages incompréhensibles et dénués de sens par suite d'altérations, phrases abrégées qui rappellent le style de Fénelon comme le jour ressemble à la nuit, paragraphes supprimés et même une page entière.

Voici quelques exemples des altérations les moins graves (on verra les autres à la fin du volume) : Dans la première lettre à Madame de Beauvilliers, Fénelon s'exprime ainsi : « Vous auriez du plaisir *de* nous voir embrasser ces marchands... Les applaudissements qu'ils nous donnent... ne nous font point *de* mal. » M. l'abbé Verlaque lui fait dire : « du plaisir *à* nous voir » et : « ne nous font point mal. » — Fénelon parle de l'intendant de Rochefort, qui instruit les protestants d'une manière fort *insinuante ;* M. l'abbé a mis : *intéressante.* Or l'écriture de Fénelon est fort belle et très-lisible. — En terminant cette première lettre, l'auteur écrit : « Je salue toute votre église domestique, qui est *dans* la maison de César ; » M. l'abbé supprime : *dans* et prête ainsi une absurdité à Fénelon, qui n'en écrivait guère.

Dans la seconde lettre à Madame de Beauvilliers, Fénelon dit : « le curé de Marennes, qui est le principal *lieu* du pays ; » M. l'abbé supprime : *lieu.* Plus loin, Fénelon écrit : « Si on donne à cette *côte* des prédicateurs qui gagnent peu à peu l'estime et la confiance des peuples ; » au lieu de : *côte,* M. l'abbé met : *affaire.* — Ailleurs, Fénelon parle d'un protestant qu'il aurait fallu *exiler* ; M. l'abbé a lu : *exciter,* etc. — Ainsi, sous le rapport de l'exactitude, ces lettres ne méritent aucune



confiance, ainsi que l'a fort bien montré M. A. Gazier dans la *Revue politique et littéraire* du 31 octobre 1874, et l'on ne peut s'en servir avec sécurité qu'après avoir corrigé son exemplaire sur le manuscrit original.

Enfin, la pièce qui est peut-être la plus importante de tout le manuscrit, a échappé à M. l'abbé Verlaque, ou ne lui a pas paru de nature à pouvoir être publiée. Il s'agit du mémoire, demandé par Seignelay le 15 juillet 1687, et rédigé peu après par Fénelon, sur les moyens propres à « maintenir les esprits des nouveaux convertis dans de bonnes dispositions à l'égard de la religion. » Heureusement, cette lacune a été signalée et comblée par M. Gazier; le numéro du 31 octobre 1874 de la *Revue politique et littéraire* est donc le complément indispensable des *Lettres inédites*. M. l'abbé Verlaque ayant imprimé la lettre qui précède ce mémoire et celle qui le suit, il est fort difficile d'admettre qu'il n'ait point vu, dans un recueil de 51 folios, une pièce qui va du folio 45 au folio 51; il ne peut se rabattre sur la question d'authenticité, puisque le mémoire, non signé, il est vrai, est tout entier de la main de Fénelon, et que son contenu est en parfait accord avec celui des lettres de la même date.

Notre première pensée, dès que nous eûmes connaissance des *Lettres inédites*, fut de les mettre aussitôt en œuvre dans une seconde édition, refondue et complétée, de *L'Intolérance de Fénelon*. Il fallut y renoncer, au moins pour le présent; un obstacle matériel s'y opposait: la première édition, pourquoi ne le dirions-nous pas? n'est point épuisée. Un obstacle d'un autre



ordre s'y opposait également: le respect que nous portons à la critique.

Si le fond du livre a été déclaré inattaquable par la presse libérale, il n'en est pas absolument de même de la forme. On a fait sur ce point des réserves; plusieurs de nos amis (nous les en remercions sincèrement) ont mêlé quelques reproches à l'éloge. Ils nous accusent d'avoir été trop vif, même acerbe, d'avoir eu la main trop lourde (1), d'avoir écrit un plaidoyer, un réquisitoire (2), plutôt qu'une étude calme et philosophique, de nous être vengé sur Fénelon de la fausseté de la réputation qu'on lui a faite (3), de ne pas lui avoir accordé le bénéfice des circonstances atténuantes, d'a-

(1) « On serait tenté de dire à l'auteur du *Télémaque* :

Je vous plains de tomber dans ces mains redoutables,
Monseigneur. »

(A. Coquerel fils, *Renaissance* du 9 novembre 1872.)

(2) « Elle est finie la légende de Fénelon! Le réquisitoire si vigoureux et si probant de M. Douen a désormais fait justice de la réputation de tolérance universelle, de mansuétude exquise, si gratuitement attribuée au persécuteur des jeunes protestantes, à l'évêque qui, sur le bord de la tombe avait osé conseiller de traiter les hérétiques comme « des loups. » Essayer de le justifier ou d'atténuer l'odieux de sa conduite, en alléguant qu'il a écrit des pages charmantes, pleines d'urbanité et de grâce, serait agir exactement comme celui qui prétendait que Néron n'était pas cruel, car il avait une jolie voix; que Madame Lafarge était excusable, puisqu'elle empoisonnait son mari avec des gâteaux; que M. de Morny n'était pas méchant, puisqu'il a composé de joyeux vaudevilles.

« Cela est ridicule, n'est-il pas vrai, et pourtant c'est ainsi que jugent la plupart des hommes, et c'est en vertu de ce procédé, qu'on a créé la légende de Fénelon. C'est à l'amour de la rhétorique que nous sommes redevables de ce nouveau saint, etc. » (*Fénelon et la princesse palatine*, par A. Coquerel fils, *Renaissance* du 5 septembre 1874).

(3) Th. Bost, *Disciple de Jésus-Christ* du 10 novembre 1872.

« Ce n'est pas la faute de Fénelon, dit M. Bost, si on lui a attribué une tolérance qu'il n'eut jamais et que, par principe, il considère toujours



voir mis une sorte d'acharnement à lui arracher son auréole de mansuétude. Pour un peu, on nous eût comparé à ce huguenot iconoclaste, qui, en train de saccager une église, et menacé d'un coup d'arquebuse par le prince de Condé, lui répondit du haut de son échelle : « Monseigneur, laissez-moi seulement abattre encore cette idole, vous me tuerez ensuite si vous voulez. »

Il y a nécessairement quelque chose de fondé dans ces critiques, qui, venues de divers côtés à la fois, ne peuvent avoir pour unique cause le désagrément qu'on éprouve à voir tomber une illusion, et qu'une dame nous exprimait ainsi : « Vous m'avez gâté mon Fénelon. »

Maintenant que le procès ou la bataille est gagnée, je ne demande pas mieux que d'envisager le sujet sous un aspect moins militant, de laisser parler les faits et d'employer des couleurs moins vives ; mais on ne change pas ainsi de point de vue du jour au lendemain. C'est un livre tout nouveau à faire ; rien n'y sera changé, adouci, quant au fond, au contraire, puisque les *Lettres inédites* accentuent plus que les autres l'intolérance du missionnaire ; mais la forme en devra être mitigée et moins énergique. Ce livre, je le ferai, si Dieu me prête vie ; j'ai déjà recueilli dans ce but de nouveaux documents, dont un, qui ne manque pas de

comme mauvaise. » — Nous ne saurions être entièrement de cet avis. Sans doute, Fénelon qui fut ultramontain alors que Bossuet était gallican, eût repoussé, comme une injure, la qualification de prêtre tolérant, mais, et c'est là ce qui a aidé à tromper la postérité, il élève si fréquemment de telles prétentions à la douceur, qu'on est bien excusable d'y avoir cru et d'avoir confondu avec la tolérance, cette soi-disant douceur qui n'est qu'une apparence, ou, comme s'exprime Massillon, qu'une « douceur empruntée, où la politesse et les manières ont plus de part que le sentiment. »



gravité, sur les dernières années de l'archevêque de Cambray. Mais un tel travail ne s'improvise pas, et j'avoue que je ne puis encore voir sans irritation ce mélange de ruse, de duplicité, d'ambition et surtout de prétention à la douceur et de persécution froide et raisonnée, qu'on retrouve à un si haut degré dans les *Lettres inédites*.

Une seconde édition n'étant pas possible en ce moment, l'auteur et l'éditeur de la première ont considéré comme un devoir de la compléter autant qu'on le pouvait sans la remanier de fond en comble. Ils y ont donc ajouté, outre ces lignes :

1° (Appendice VII) le sommaire inédit d'une lettre de Seignelay à Fénelon, relative aux accusations que les jésuites avaient fait parvenir au roi, contre le catholicisme édulcoré prêché par le missionnaire, à son arrivée en Saintonge;

2° (Appendice VIII) huit lettres extraites de la publication de M. l'abbé Verlaque (mais corrigées sur le ms. original), savoir cinq de Fénelon et trois de Seignelay;

3° (Appendice IX) le mémoire de Fénelon, dont nous avons parlé ci-dessus, avec son orthographe primitive;

4° (Appendice X) une lettre inédite de 1598, dans laquelle le père Aymar prie l'abbé de Cordemoy de faire expédier promptement un ordre général, qui oblige tous les protestants de Saintonge à faire profession du catholicisme.

C'est donc un portrait de Fénelon retouché par lui-

même, que nous offrons ici au public. Et, afin de n'être pas accusé de passer sous silence ce que l'on a écrit de plus fort, de plus habile ou de plus vif, pour justifier sa réputation de douceur et de chrétienne mansuétude, nous terminerons cette préface par la reproduction intégrale de notre débat avec la *Revue des questions historiques*.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Du 1er avril 1874.

L'Intolérance de Fénelon, *études historiques d'après des documents pour la plupart inédits*, par O. DOUEN. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, in-12.

Réponse au livre de M. O. Douen sur l'intolérance de Fénelon, par Albert DUJARIC, licencié en droit. Périgueux, imprimerie Dupont, 1873, in-8° de 15 p. (Extrait de l'*Echo de la Dordogne*, des 14-15 avril 1873.)

L'Intolérance de Fénelon! En choisissant un titre semblable, M. Douen a-t-il voulu spéculer sur cette espèce de curiosité malsaine qui recherche les paradoxes scandaleux? Son livre, ou plutôt son libelle, est-il, au contraire, inspiré par une de ces aveugles convictions qu'enfante parfois un misérable esprit de parti? Quoi qu'il en soit, *L'Intolérance de Fénelon* est un défi audacieusement jeté à l'opinion de tout le monde, à l'opinion de philosophes aussi peu suspects que Voltaire et

Dalembert, comme à l'opinion de protestants aussi zélés que M. Charles Coquerel (*Histoire des églises du désert*, 1841) et M. Napoléon Peyrat (*Histoire des pasteurs du désert*, 1842). Ce défi, pourquoi le relever? Il n'y a rien à répondre à M. Douen, parce que M. Douen n'a rien avancé de sérieux, Qu'il s'occupe du *supérieur des nouvelles catholiques* (p. 5-102) ou du *Missionnaire en Saintonge* (p. 103-200), il est réduit à entasser de vagues généralités, de creuses déclamations. Parmi les documents qu'il cite, on n'en trouve pas un qui soit un document accusateur. Du reste, M. Depping, qui avait examiné tant de pièces relatives à cette époque, n'avait-il pas déclaré, avec l'autorité du plus compétent des juges (*Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 9 et 35), que Fénelon s'était montré le *prélat le plus doux*, le *meilleur des hommes?* M. Douen, ne tenant aucun compte de cette appréciation d'un aussi consciencieux critique, a mieux aimé s'appuyer (p. 3) sur un livre qui est l'objet d'un mépris universel, la *Chronique de l'Œil-de-Bœuf*, par Touchard-Lafosse! Qu'attendre d'un historien qui suit respectueusement un guide aussi mal famé? Embarrassé, écrasé par le sujet qu'il a eu le malheur de vouloir traiter, et, pour ainsi dire, châtié de ses propres mains, M. Douen s'agite péniblement dans le vide, obligé de remplacer les faits par les phrases, les preuves par les injures! Ne va-t-il pas jusqu'à transformer le plus spiritualiste des métaphysiciens en un matérialiste? De peur que l'on ne me soupçonne d'avoir mal compris, je reproduis l'étrange assertion (p. 165) : « Bien qu'il ait essayé de naviguer à la remorque de Madame Guyon sur l'océan éthéré du



pur amour, Fénelon était passablement matérialiste (1). » Mais, malgré tant d'assurance, l'ancien pasteur sent si bien le terrain se dérober sous ses pas, que, renonçant à son impossible thèse, il se jette à corps perdu dans les hors-d'œuvre, et remplit presque la moitié de son volume de choses étrangères à Fénelon, par exemple de mémoires lus autrefois à la Société de l'histoire du protestantisme français sur *les remontrances du clergé et la révocation de l'Edit de Nantes*, sur *Deux épisodes de la révocation de l'Edit de Nantes, le pasteur du désert Givry et le pasteur du Vigneau,* et de morceaux empruntés à des coreligionnaires, comme le *Guet-apens tendu par un évêque à un pasteur proscrit* (extrait d'un livre de M. Crottet, ou tiré de son propre portefeuille), comme les *Tentatives de fusion du catholicisme et du protestantisme*. Si la mémoire de Fénelon avait eu besoin de quelque réhabilitation, cette réhabilitation résulterait de l'impuissance même de l'écrivain qui s'est érigé en adversaire de celui dont Saint-Simon — lequel est loin pourtant de lui être favorable — a dit, forcé de rendre hommage à la vérité, qu'il fut « uniforme dans la douceur de sa conduite et dans sa passion de se faire aimer. »

La *Réponse* de M. Albert Dujaric est pleine d'une verve indignée. Le jeune auteur trouve de fortes et justes paroles pour défendre, contre les attaques passionnées de l'historien de la Société biblique protestante de Paris, « Fénelon, ce modèle de toutes les vertus et

(1) M. de Larroque n'a garde de citer le reste du passage, qui explique le sens de notre assertion et en prouve la vérité. Ceci ressemble, à s'y méprendre, à une citation tronquée.



de tous les talents. » M. Dujaric termine son excellent opuscule en citant ces paroles de M. Henri Martin, qu retombent de tout leur poids sur le triste pamphlet de M. Douen : « Aucune secte, aucun parti n'a jamais eu le courage d'être hostile au souvenir de Fénelon. Cette noble et touchante figure est l'une des plus pures et des plus aimées qui soient restées gravées dans le cœur de la France. »

T. DE L.

RÉPONSE (1)

Paris, ce 6 mai 1874.

Monsieur le Directeur de la *Revue des questions historiques*,

J'ai sous les yeux vingt-deux articles consacrés, par des écrivains d'opinion et de nationalité diverses, à mon travail sur *L'Intolérance de Fénelon*, dont vous avez récemment entretenu vos lecteurs. Quelques-uns de ces critiques ont vertement relevé les défauts de l'opuscule, et je ne m'en suis pas plaint, parce que tous — sauf trois : un anonyme, M. A. Dujaric et M. T. de L., votre correspondant — en acceptent les conclusions, que la *Revue des Deux Mondes* résumait ainsi : « Encore une légende qui s'en va ! »

Cette quasi-unanimité est, vous en conviendrez, Monsieur, de nature à me consoler des épithètes que la *Revue des questions historiques* accumule contre mon modeste ouvrage : *libelle, paradoxe scandaleux, inspiré*

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1874.

par un misérable esprit de parti, triste pamphlet d'un auteur qui *s'agite péniblement dans le vide, se châtie de ses propres mains, et s'appuie sur un livre qui est l'objet d'un mépris universel, etc., etc.* Des épithètes, même celles de ce genre, ne sont pas des arguments d'une bien grande valeur; votre correspondant semble l'avoir compris, car il s'empresse d'ajouter qu'*il n'y a rien à me répondre*, parce que *je n'ai rien avancé de sérieux*. A la bonne heure! J'avais cru cependant mettre en lumière un certain nombre de documents peu ou point connus, et je serais bien aise de voir comment on s'y prendrait pour en démontrer l'inauthenticité, ou pour établir qu'ils ne projettent pas une lumière accusatrice sur le caractère de Fénelon.

Limitons pour le moment, si vous le voulez, la discussion à la partie de l'ouvrage qui concerne *le Supérieur des Nouvelles Catholiques*.

C'est un fait, qu'il a existé à Paris, de 1634 à 1792, une *maison* dite *des Nouvelles Catholiques*, où les femmes et les jeunes filles protestantes arrachées à leur famille, comme le petit Mortara, étaient enfermées jusqu'à ce qu'elles eussent abjuré l'hérésie.

C'est un fait, que ces pensionnaires d'un nouveau genre étaient recrutées à l'aide de lettres de cachet, témoin la lettre suivante :

Le secrétaire d'Etat au lieutenant général de police.

24 janvier 1686.

Le roi sait que la femme du nommé Trouillon, apothicaire à Paris,... est une des plus opiniâtres hugue-



notes qu'il y ait. Et comme sa conversion pourroit attirer celle de son mari, Sa Majesté veut que vous la fassiez arrêter et conduire aux Nouvelles Catholiques, suivant l'ordre que je vous en envoie.

C'est un fait, que les conversions qui s'opéraient dans cette maison n'étaient pas dues à la seule persuasion ; que le roi menaçait les récalcitrantes de « prendre à leur égard des résolutions qui ne leur seroient pas agréables » (*Lettre du secrétaire d'Etat à la mère Garnier, supérieure des Nouvelles Catholiques,* 17 février 1686), et que la mère Garnier demanda l'ordonnance du 8 avril de la même année, qui sommait les recluses d'abjurer *dans les quinze jours* qui suivraient leur incarcération.

C'est un fait, que la maison de Paris et l'annexe de Charenton comptèrent, à un certain moment de l'année 1686, deux cent vingt-quatre détenues.

C'est un fait, que, pour leur arracher une abjuration, presque toujours bientôt rétractée, on employait des moyens d'une douceur si évangélique que l'une d'elles, Mademoiselle des Forges, fille d'un conseiller du roi, fut rendue folle à ses parents, et se tua en se précipitant d'une fenêtre.

C'est un fait, que celles qui étaient *opiniâtres* ou ne *payaient pas* leur pension, étaient envoyées soit dans des citadelles, soit à l'Hôpital général, avec les femmes perdues.

C'est un fait, que quelques-unes sortirent de la pieuse maison démoralisées, se laissèrent débaucher par des moines, qu'elles suivaient dans leur cloître, et qui leur donnaient des rendez-vous à Notre-Dame.

C'est un fait, que Fénelon fut dix ans (1678-1689) le supérieur de cette maison, et qu'il n'eût pas conservé cette fonction si les conversions forcées, le rapt des enfants et des femmes, lui avaient inspiré une généreuse indignation.

C'est un fait, que, devenu archevêque, il marchanda l'abjuration de Mademoiselle Ogelthorpe, et fit accorder à cette Anglaise un brevet de 2,000 livres de pension, « en considération de sa conversion sincère à la religion catholique, apostolique et romaine, » (ce sont les propres termes du royal brevet.)

C'est un fait, qu'il a écrit, en parlant des hérétiques : « La vigilance et l'application des pasteurs doit ÉCRASER LES LOUPS (c'est lui qui souligne ainsi) partout où ils paraîtront. » (*Mandement et instruction pastorale de* 1714.)

C'est un fait, qu'il subordonne le pouvoir civil à l'autorité religieuse, et qu'il veut que celui-ci réprime ceux qui n'obéissent pas à celle-là. (*Télémaque*, liv. XXIII.)

Ce sont là des faits d'une haute gravité, Monsieur, et il n'est permis ni de les nier, ni de prétendre qu'ils n'ont rien de sérieux; il faut ou les blâmer avec le droit et la civilisation modernes, — ou avoir le courage de les approuver avec M. de Boulogne, mort évêque de Troyes, qui a glorifié dans le *Journal des Débats* (18, 19 et 20 octobre 1802) l'intolérance de l'archevêque de Cambray :

« De quelque côté que je l'envisage, dit-il, je ne vois en lui que l'antipode de ce que l'on appelle aujourd'hui philosophie et tolérance... Je défie tous les *tolérans* de la terre de citer une seule ligne de ses écrits, qui puisse



jeter le doute sur l'inflexibilité de ses principes,... et si j'avais quelque conseil à leur donner, ce serait de finir le plus tôt possible cette comédie, et de bien se convaincre que, pour leur propre honneur, ils n'ont rien de mieux à faire que de chasser promptement de leur Olympe l'*intolérant* qui a le plus contredit leur morale, et désavoué leurs maximes. »

Tous ceux, poursuit-il, qui font de Fénelon un prêtre tolérant, ne sont que ses *diffamateurs*. (*Œuvres complètes de Fénelon*, XI, 221).

On n'a ici, permettez-moi de le répéter, le choix qu'entre deux partis : ou imiter cette franche apologie de l'intolérance, ou réprouver hautement les faits que Fénelon a, au moins, couverts de sa responsabilité, et le principe funeste qui est à la base de ses écrits.

En m'adressant l'épreuve de l'article de M. de T. de L., vous avez fait, Monsieur, un acte de courtoisie que je me plais à reconnaître; j'attends donc de votre impartialité l'insertion de ces lignes dans le prochain numéro de la *Revue*, et j'ai l'honneur d'être

Votre serviteur,

O. Douen.

RÉPLIQUE DE M. PH. TAMIZEY DE LARROQUE (1)

Mon cher directeur,

Dix-neuf écrivains, paraît-il, ont accepté les conclusions de M. Douen. Dix-neuf! le chiffre, au premier abord, est imposant. Mais, sans vouloir médire de ce bloc d'écrivains nationaux et étrangers, je pourrais demander s'ils possèdent, l'un portant l'autre, beaucoup d'autorité, et si le plus célèbre et le plus compétent de tous ne serait point, par hasard, le rédacteur de ces articles d'une douzaine de lignes qui ornent la couverture de la revue de M. Buloz, et qui, destinés à périr sous le vulgaire couteau du relieur, vivent à peu près ce que vivent les roses. Quoi qu'il en soit, tant que l'on n'aura pas transporté dans la critique le suffrage universel, je ne reconnaîtrai pas la loi de la majorité, si fièrement invoquée par M. Douen (2). Après avoir dit, en mon âme et conscience, ce qui me semble juste et vrai, je m'inquiète peu d'être du petit nombre de ceux qui ne prodiguent pas les complaisantes louanges, et serais-je même tout seul, que mon isolement ne me troublerait pas.

L'argument de la « quasi-unanimité des juges favorables étant écarté, quels arguments trouve-t-on dans la

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1874.

(2) Admirons ici la volte-face de l'écrivain qui avait d'abord parlé de « défi audacieusement jeté à l'opinion de tout le monde; » cette opinion lui paraissant fortement ébranlée, il se rit de l'introduction du suffrage universel dans la critique!



réponse de M. Douen? Laissant de côté, comme dépourvues de toute valeur en la cause, la métaphore des *pasteurs* qui doivent défendre leur troupeau contre les *loups*, extraite, on le sait, de l'Ecriture sainte, la phrase sur le pouvoir civil empruntée au *Télémaque*

(On ne s'attendait guère
A voir *le fils* d'Ulysse en cette affaire)

et la citation d'un article de l'abbé de Boulogne, article mal compris et spécialement dirigé contre certains philosophes qui, donnant au mot *tolérance* le sens du mot *indifférence*, ont essayé de tirer à eux le saint archevêque de Cambrai, tout le raisonnement de mon contradicteur se réduit à ceci : des actes d'intolérance ont été commis à l'égard des Nouvelles Catholiques, dans diverses régions de la France, au dix-septième et au dix-huitième siècle; Fénelon ayant été, pendant quelques années (1678-1690) supérieur, à Paris, d'un établissement où l'on avait réuni des Nouvelles Catholiques, a par conséquent mérité le reproche d'intolérance. Avais-je tort de soutenir que cette manière de discuter n'est pas sérieuse? Que M. Douen précise donc ses accusations! Je l'adjure de prouver que Fénelon, pendant les dix années passées dans la maison de la rue des Fossoyeurs (aujourd'hui Servandoni), a persécuté les femmes et les jeunes filles confiées à sa direction, qu'il a mis personnellement ces malheureuses dans l'obligation fatale d'abjurer ou de souffrir, qu'il est pleinement, évidemment responsable des excès commis alors, excès que les catholiques maudissent avec non moins d'indignation que les protestants. Qu'il me soit permis de m'adresser ici directement à M. Douen et de

lui dire : Citez, vous et les dix-neuf auxiliaires venus à vous de tous les points de l'horizon, citez un seul document nous montrant en Fénelon le complice de ceux qui voulaient, à force de mauvais traitements, pousser dans les bras de l'Eglise catholique les protestantes insoumises. Je vous défie, tous tant que vous êtes, d'exhiber une seule ligne du prélat qui fut tout charité et tout dévouement, une seule ligne même d'un de ses contemporains, indiquant qu'il ait pris la moindre part à ces déplorables scènes, antérieures ou postérieures, du reste, presque toutes, à la période incriminée. Abandonnez donc, comme des armes honteuses, les insinuations, les inductions, les subtilités : ce que l'impartiale critique a le droit d'exiger, en une aussi grave matière, ce sont des témoignages formels, décisifs, accablants. Je connais trop bien les loyales habitudes du recueil où j'ai l'honneur d'écrire pour ne pas donner à M. Douen, et à la petite armée dont il est le généralissime, cette assurance : Si l'on nous apportait au lieu des récriminations haineuses d'Elie Benoît et des autres réfugiés, au lieu des indécentes historiettes de Dulaure et de Touchard-Lafosse, récriminations et historiettes qui, dans tous les cas, n'atteignent en rien Fénelon et auraient dû être destinées (sous bénéfice d'inventaire) à un travail intitulé : *De l'intolérance au dix-septième siècle;* si l'on nous apportait, dis-je, la plus petite pièce authentique autorisant à flétrir des noms de *Tartuffe* et de *bourreau* le supérieur des Nouvelles Catholiques, — je me tiens sur le terrain circonscrit où mon contradicteur s'est placé, — cette pièce serait ici publiée avec un douloureux empressement.



Dieu merci! nous n'aurons pas à rougir du grand homme que Voltaire lui-même a respecté, dont il a loué « le cœur plein de vertu, » et si j'osais donner en finissant, un conseil à M. Douen, je l'engagerais à ne pas plus parler désormais de l'*intolérance* de Fénelon, qu'il ne parle sans doute de la *tolérance* de Calvin (1).

Agréez, mon cher directeur, etc.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

P. S. J'oubliais de rendre hommage à la modération des paroles que m'adresse mon adversaire, et de lui demander pardon de la vivacité des miennes. Mais aussi, — c'est là mon excuse, il est si difficile de rester calme devant l'injustifiable condamnation de quelqu'un que l'on aime autant qu'on l'admire, et pour qui sympathie et admiration redoublent à mesure qu'il est plus méconnu et plus insulté.

Gontaud, 10 mai 1874,

(1) M. de Larroque pourra voir, s'il le désire, dans un ouvrage qui ne tardera pas à être mis sous presse, si je ménage l'*intolérance* de Calvin plus que celle de Fénelon.

NOTRE RÉPLIQUE

Paris, 10 novembre 1874.

Monsieur le directeur de la *Revue des questions historiques.*

N'ayant point la prétention d'avoir le dernier mot dans un recueil dont je ne suis pas le collaborateur habituel, j'aurais laissé sans réponse la réplique de M. Tamizey de Larroque (*Revue* du 1er juillet), si les *Lettres inédites de Fénelon*, *publiées* récemment *par l'abbé V. Verlaque,* Paris, V. Palmé, 1874, in-8o, n'avaient attiré de nouveau l'attention publique sur le chef de la mission de Saintonge, et confirmé de la manière la plus éclatante les accusations que j'ai portées contre lui.

Veuillez me permettre, Monsieur, de résumer rapidement les faits énumérés dans ma précédente lettre : Fénelon établit dans un de ses mandements que l'intolérance est un devoir, et il impose ce devoir à l'autorité civile, en subordonnant celle-ci à l'autorité de l'Église ; voilà pour la théorie. Cette théorie il l'a mise en pratique, en travaillant dix ans à convertir des jeunes filles ravies à leurs parents, enfermées par lettres de cachet, menacées de la colère du roi si elles n'abjuraient dans la quinzaine, et dont quelques-unes furent tourmentées au point de perdre la raison. — Cette lettre se terminait par l'invitation adressée à mon contradicteur, de formuler son opinion sur ces faits.

Une réponse simple, catégorique, aurait mis fin à la

discussion. Mais au lieu de dire : J'approuve, ou : Je condamne cette théorie et les actes qui en ont été la conséquence, que fait M. de Larroque? — Sans contester l'exactitude des faits indéniables que je lui oppose, il n'a garde de les déclarer conformes ou contraires aux lois de la justice ; il élude la question, il se dérobe, il se réfugie dans une fin de non-recevoir. Il parle vaguement de certains *excès*, les dragonnades peut-être, que les catholiques maudissent aussi bien que les protestants; il sait cependant que je n'ai point imputé les dragonnades à Fénelon, et qu'il ne s'agit entre nous que du principe de l'intolérance et de l'application qu'en a faite le supérieur des Nouvelles Catholiques. Là-dessus, M. de Larroque reste muet; pourquoi? — Placé dans la nécessité de condamner les conversions forcées, la contrainte salutaire, le *mortarisme* en un mot, c'est-à-dire de se mettre en révolte contre le *Syllabus*, — ou de les approuver, c'est-à-dire de se placer en dehors de la civilisation et des principes élémentaires du droit moderne, il a préféré ne se prononcer ni pour, ni contre, comme si la neutralité était possible en cette matière.

De là l'argumentation plus qu'étrange à laquelle il se livre. Fénelon a écrit : « L'application des pasteurs doit *écraser les loups*, » c'est-à-dire les hérétiques. Ce n'est là pour M. de Larroque qu'une métaphore biblique, « dépourvue de toute valeur en la cause. » Une métaphore biblique! Depuis quand donc? Dans quel chapitre de la Bible se trouve-t-elle? Dépourvue de toute valeur! mais c'est le centre même, le point vital de la question ; car c'est cette prétendue métaphore qui a fait verser le sang des donatistes, des ariens, des

wicléfites, des vaudois, des cathares, des huguenots, etc.; c'est elle qui a allumé les bûchers de l'Inquisition aussi bien que celui de Servet. Je connais une métaphore biblique : celle du bon berger qui donne sa vie pour ses brebis ; mais je ne sache pas que Jésus ait ordonné l'extermination de ceux qui le repoussaient, ni de ceux même qui le crucifièrent.

Venant au passage du *Télémaque* où Fénelon déclare que le pouvoir civil ne doit point se mêler des affaires religieuses, si ce n'est pour exécuter les décrets de l'autorité ecclésiastique, M. de Larroque essaie de se tirer d'affaire par une plaisanterie sur le fils d'Ulysse. Qu'y a-t-il donc de si plaisant dans cette doctrine, qui a permis à l'Eglise de satisfaire ses vengeances implacables? Est-ce précisément de l'envie de rire qu'on est saisi, à la vue des gouvernements transformés en gendarmes du pape, ou en exécuteurs des hautes œuvres des conciles?

M. de Larroque m'*adjure* ensuite de prouver que, pendant les dix années durant lesquelles Fénelon a été directeur de la maison des Nouvelles Catholiques, il « a persécuté les femmes et les jeunes filles confiées à sa direction, qu'il a mis personnellement ces malheureuses dans l'obligation fatale d'abjurer ou de souffrir. » — Qu'il me permette de le lui dire : cette plaisanterie dépasse de beaucoup la précédente. Comment, retenir des jeunes filles prisonnières, user de menaces pour convertir les plus résolues et ne les relâcher qu'après abjuration, cela ne s'appelle pas persécuter! Qu'on dise que cette persécution était légitime, nécessaire, qu'elle a porté d'heureux fruits, à la bonne heure;

mais que l'on ne joue pas avec les mots. La langue et le dictionnaire ont droit au respect. N'est-il pas de la plus entière évidence que le supérieur des Nouvelles Catholiques était responsable de tout ce qui se faisait dans la maison? Si ses ordres étaient enfreints ou dépassés, que ne dégageait-il sa responsabilité en donnant sa démission? Un Fénelon tolérant n'eût pas accepté cette fonction, ou ne serait entré dans cette prison que pour en ouvrir les portes toutes grandes, et renvoyer les jeunes filles à leurs mères, les femmes à leurs maris et à leurs enfants.

Enfin M. de Larroque me défie de « citer la plus petite pièce authentique, autorisant à flétrir Fénelon des noms de *Tartuffe* et de *bourreau,* » et prend l'engagement de mettre cette pièce sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, si je réussis à la lui fournir. — Ce défi, semble-t-il, n'aurait pu m'être adressé si je n'avais flétri l'illustre prélat du nom de bourreau. Or il n'en est rien, c'est là une pure invention; non-seulement je n'ai point appliqué cette épithète à Fénelon; mais M. de Larroque peut lire dans mon opuscule justement le contraire. Fénelon, ai-je dit (p. 183), pratiqua « la persécution sous toutes les formes, excepté la plus brutale, qui l'eût classé parmi les bourreaux. »

En ai-je fait davantage un *Tartuffe?* — Oui, un peu. J'ai montré par plusieurs passages de ses écrits qu'il usait de duplicité, qu'il feignait la douceur alors qu'il excitait le gouvernement à la rigueur, qu'il érigeait en dogme la persécution « avec ce ton doucereux qui rappelle le Tartuffe » (p. 42) (il eût peut-être mieux valu dire : *M. Loyal*); je n'ai dit nulle part qu'il fût un faux



dévot et je n'ai point attaqué ses mœurs. Or ce ton doucereux, cette feinte douceur, cette duplicité s'accusent plus nettement encore dans les *Lettres inédites* que dans celles que tout le monde connaît. On y découvre, en outre, quelques faits nouveaux, entre autres, que Fénelon demandait l'internement des plus fidèles réformés, qu'il désignait lui-même ceux qu'on devait mettre en prison comme otages, et que, loin d'avoir un mot de blâme pour les excès les plus hideux et les plus horribles de la persécution : les cadavres traînés sur la claie, il en attendait de bons effets.

Voici quelques lignes de sa lettre à Seignelay du 21 avril 1686 :

Il ne faut pas que les avis de rigueur paraissent venir de nous ; car ce seroit ruiner l'œuvre dont nous sommes chargés. Mais je ne puis, Monsieur, m'empêcher de vous dire en secret que, pour finir, il faudroit choisir en chaque lieu certains esprits envenimés et contagieux qui retiennent tout le reste, tantôt par mauvaise honte, tantôt par séduction, et les exiler dans le cœur du royaume où il n'y a eu guère de huguenots... Dans cet exil ils serviroient d'otages pour leurs familles qui ne pourroient déserter.

On a fait depuis quelques jours dans l'île de Ré un exemple qui a troublé et irrité les peuples. Je crois que cette exécution produira, avec le temps, de bons effets ; car c'est un homme mort sans sacremens qu'on a traîné sur la claie, et cette rigueur servira à vaincre la mauvaise honte. Mais l'impression présente est fâcheuse, etc.



Sont-ce là les « témoignages formels, décisifs, accablants » que réclamait M. de Larroque? S'ils ne lui suffisent pas pour reconnaître enfin que Fénelon fut animé du même esprit que Bossuet, Fléchier et tout le clergé catholique de son temps, nous pouvons lui en fournir un autre beaucoup plus complet.

Les *Lettres inédites* offrent une grave lacune qu'on a peine à croire involontaire; il y manque le mémoire rédigé en 1687, à la demande de Seignelay, sur les moyens les plus propres à ramener les protestants de la Saintonge au catholicisme. Ce mémoire, écrit en entier de la main du missionnaire, se trouve dans un recueil de ses lettres de cinquante et un folios. (*Bibliothèque nation., ms fr., nouvelles acquisitions*, n° 507, in-4°.) M. l'abbé Verlaque n'a pas pu ne pas le voir; cependant c'est à M. Gazier (*Revue politique et littéraire* du 31 octobre 1874) (1) que nous en devons la réimpression (2).

Les moyens de conversion qu'y recommande Fénelon sont les suivants : l'exil, la déportation, les otages, les fausses lettres envoyées de Hollande, la corruption des chefs à prix d'argent, le refus des aumônes pour prendre les pauvres par la faim, la suppression du droit de vendre des biens, d'aller et de venir dans le royaume, d'en sortir, de lire les ouvrages interdits, de tenir des assemblées religieuses, d'inculquer sa foi à ses enfants, de visiter ses parents empri-

(1) Voir aussi le *Progrès de l'Est* du 5 novembre et le *Rappel* du 10.

(2) Cette réimpression est exacte, sauf un mot ajouté (*les* côtes), un autre changé (*non* convert s, pour *nouveaux* convertis) et un autre mal compris (Aubert *déversé*, pour Aubert *de Versé*).

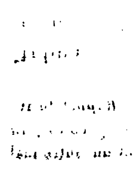
sonnés pour cause de religion; l'obligation d'aller à la messe sous peine d'amende. — C'est là ce que Fénelon appelle la *liberté* dans sa lettre du 14 juillet 1687 (passage supprimé par M. l'abbé Verlaque et rétabli par M. Gazier).

Si, comme j'aime à le penser, M. Tamizey de Larroque élève les droits de la vérité au-dessus de ses préventions, qu'il étudie ce mémoire dont l'authenticité ne peut être mise en doute un seul instant, et, au lieu de continuer à crier à l'insulte et à la calomnie, il se croira engagé d'honneur à l'insérer, sans suppression d'aucune sorte, dans la *Revue des questions historiques*. Je ne l'en *défie* ni ne l'en *adjure;* mais je ne saurais lui cacher que, à mes yeux du moins, son silence ou son refus porteraient atteinte à sa loyauté d'écrivain (1).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

O. Douen.

(1) La *Revue* ne paraissant que tous les trois mois, on comprendra pourquoi nous avons publié ces lignes de notre côté, sans savoir quel accueil elle leur réserve.





INTRODUCTION

Si l'on vit jamais un roi fatigué de débauches et devenu dévot, mettre l'absolutisme au service de l'intolérance, avec une constance, une énergie, une absence de pudeur incroyables, ce fut assurément au dix-septième siècle. Après avoir formulé et mis en pratique la célèbre maxime : *L'Etat, c'est moi*, celui qu'on est convenu d'appeler le grand roi, subit le joug à son tour, et, docile à la voix du clergé, il se résolut à dire également : *La religion, c'est moi*, à n'en plus supporter d'autre que la sienne, à faire disparaître jusqu'au dernier vestige du protestantisme qui *déplaisait à Sa Majesté*. Les plus beaux génies exaltèrent comme le triomphe d'un nouveau Constantin, d'un nouveau Théodose, la révocation de l'Edit de Nantes (1),

(1) Voir dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, IV, 512, les très-remarquables études de M. Jules Chavannes sur *le Protestantisme et l'Académie française*.

qui allait ruiner le pays, plonger dans le deuil et les larmes des milliers de citoyens, renommés parmi les plus paisibles, les plus honnêtes, les mieux instruits et les plus industrieux.

Outre Bossuet, Fléchier, Lachaise, Letellier, l'abbé Fleury, l'abbé Tallemant, il faudrait citer tout le clergé, en tête le pape Innocent XI, et aux noms de Racine, Boileau, Lafontaine, la Bruyère, Lesueur, Coysevox, Madame de Sévigné, Bussy-Rabutin, Mademoiselle de Scudéry, Dacier, d'Aguesseau, Amelot de la Houssaye, joindre ceux de tous les membres de l'Académie française, qui, oubliant qu'elle devait sa naissance aux protestants Conrart et Gombaud, mit au concours pour le prix de poésie *la Révocation de l'Edit de Nantes*. Ce fut Fontenelle qui le remporta. — Le grand Arnauld trouvait *un peu violentes*, *mais nullement injustes* les voies employées pour ramener les hérétiques; peu de contemporains les blâmèrent, et c'est l'honneur de Vauban (1), de Boisguilbert et

(1) Selon Rulhières, Vauban a rédigé un *Mémoire sur le rappel des Huguenots* (5 avril 1692), un *Mémoire sur la guerre présente et sur les nouveaux convertis* (5 mai 1693), et le *Mémoire d'un docteur de Sorbonne et d'un caractère considérable dans l'Eglise.*

Voyant Bossuet et Fénelon employer leur éloquence à



du cardinal de Noailles (1) d'avoir osé le faire.

Il semblait que toute notion de la dignité humaine se fût évanouie, que le sens moral eût abdiqué au signal de l'époux de la veuve Scarron, que la pitié même se fût éteinte chez une nation généreuse, que la France entière, vile esclave, fût à jamais prosternée devant le demi-dieu qui trônait à Versailles. Tout pliait, obéissait, encensait, adulait, adorait; tout, sauf la conscience religieuse réfugiée aux galères, dans les cachots, les couvents, au *Désert* (2), à l'étranger, dans les grottes et sur les sommets des Cévennes. Ce fut là qu'elle proclama ses droits imprescriptibles, les droits de la libre foi individuelle, qu'elle donna au monde le plus héroïque exemple de la résistance au despotisme.

desservir les huguenots, Colbert leur disait : « Messieurs, ceci appartient à votre conscience de Sorbonne; il en est une autre en vous, laissez-la parler, vous direz tout autre chose. » (Touchard-Lafosse, *Chronique de l'Œil-de-Bœuf*, Paris, 1845, I, 406). Cependant Colbert a pris une part directe aux mesures qui ont precédé la révocation de l'Edit de Nantes. (Voir Ch. Coquerel, *Hist. des Eglises du Désert*, II, 55.)

(1) Cependant Noailles persécuta plus tard les protestants pour faire oublier qu'il était janséniste.

(2) On entendait par là tout endroit isolé où les protestants célébraient leur culte proscrit

C'est une croyance à peu près universelle, et les protestants eux-mêmes répètent encore avec attendrissement (1) qu'il y eut alors un prêtre tolérant, disciple et ami de Bossuet, qui se nommait Fénelon. Ne serait-ce pas là une de ces erreurs séculaires que l'impartiale histoire doit reléguer au rang des fables et des légendes ?

(1) M. Napoléon Peyrat parle, dans son *Hist. des pasteurs du Désert*, Paris, 1842, in-8, I, 86, des « douces et tendres paroles » de Fénelon, de « sa mission certainement apostolique ; » et, dans l'*Hist. des Eglises du Désert*, Paris, 1841, in-8, I, 66, Charles Coquerel s'exprime ainsi : « Bossuet était mort ; et ce qui fut peut-être un malheur pour les intérêts des protestants, l'illustre et tolérant Fénelon, qui avait connu les amertumes d'une persécution injuste, mourut en disgrâce dans son archevêché de Cambray, non moins pleuré des réformés que des catholiques... Tout eût peut-être changé de face, s'il eût rempli le poste qu'occupa si stérilement à sa place l'évêque de Fréjus. »

Les catholiques vont encore plus loin. Aux yeux de M. Depping (*Corresp. administr.*, II, p. 9 et 35), Fénelon est « le prélat le plus doux » et « le meilleur des hommes. » M. Bozérian (*Fénelon et Channing, Publications de l'Alliance universelle*, 8e livraison, 1857), en fait tout simplement l'*apôtre de la tolérance*.





L'INTOLÉRANCE
DE FÉNELON

I

LE SUPÉRIEUR DES NOUVELLES CATHOLIQUES

Rien n'est plus contraire à l'enseignement de Jésus que l'étroitesse et l'inflexibilité du dogme barbare qui ferme le ciel à l'hérétique ; mais rien aussi ne favorise et n'enflamme au même degré le prosélytisme. La grandeur du but : le salut éternel, compris d'une façon grossière et matérialiste, fait trop souvent fermer les yeux sur l'indélicatesse et l'immoralité des voies suivies pour l'atteindre ; on pèche par religion, la fin justifie les moyens. Voici un enfant resté orphelin dans l'âge le plus tendre ; il sera infailliblement damné s'il grandit dans l'hérésie ; n'est-ce pas un devoir et en même temps un

acte méritoire de l'arracher aux flammes éternelles ? Une âme charitable l'aborde, le caresse, l'endoctrine, l'enlève à ses protecteurs naturels, le fait catholique et opère à la fois son propre salut et celui de l'enfant. Des orphelins, proie facile mais trop rare, on passe bientôt aux enfants des familles pauvres, obscures, sans influence, qui n'oseront faire un éclat, dont les riches et les puissants obtiennent aisément le silence (1). Que le prince tombe alors dans la dévotion, et quel pouvoir en France n'a cru nécessaire de *s'appuyer* sur le clergé ? et l'on verra l'enlèvement des enfants non-seulement toléré, mais ordonné par des lois impies, des

(1) « On baptise nos enfants malgré nous; quand on le peut, on nous les enlève, » disaient déjà les *Plaintes des Eglises réformées de France* à la fin du XVI[e] siècle. Un siècle plus tard, Fléchier racontait ainsi, dans sa lettre à l'archevêque d'Avignon du 19 mai 1696, le baptême d'un Israélite par un autre Israélite récemment converti : « Rempli par avance des sentiments chrétiens, se trouvant seul dans une maison avec un petit enfant juif, il le baptisa avec intention de croire et de faire ce que l'Eglise croit et fait en pareille rencontre. L'enfant ne sait pas ce qu'il est; ses parents n'ont consenti, ni été consultés en cette occasion; cependant quoiqu'il soit dans la synagogue, il ne laisse pas d'appartenir à l'Eglise... Votre Excellence sait mieux que moi le parti qu'il y a à prendre. »



prélats se faire gloire de commettre le crime de subornation (1), et pour en généraliser la pratique, un pape, Grégoire XV, établir la *Société pour la propagation de la foi* (1622). C'est ainsi que l'année 1634 vit fonder à Paris deux maisons destinées à l'instruction et à la conversion des jeunes gens et des jeunes filles enlevés aux familles protestantes.

La maison des Nouveaux Catholiques sur laquelle on ne sait presque rien, était située rue de Seine-Saint-Victor, dans le quartier de la place Maubert. Elle comptait en 1673 de vingt à vingt-cinq pensionnaires, qui y avaient « trouvé avec joie, dit l'un des directeurs, une retraite assurée contre les persécutions de leurs parents. « (*Archives*, S, 4669.) — Ces jésuites mentent vraiment avec une superbe impudence.

(1) Chacun sait ce qui arriva au maître des comptes, Isaac Le Maîstre, beau-frère du grand Arnauld, d'Arnauld d'Andilly et de l'évêque d'Angers, après qu'il eut sciemment embrassé le protestantisme en 1616. Sa famille le fit mettre à la Bastille (1619), après lui avoir enlevé ses cinq fils, qui devinrent les célèbres solitaires de Port-Royal des Champs, entre autres Isaac, dit de Sacy qui, jeté à la Bastille à son tour, traduisit la Bible dans le même donjon où son père l'avait lue tant de fois.

— Le 29 octobre 1685, le roi « voulant favoriser l'establissement, » lui fit don du « cimetière que ceux de la R. P. R. avaient audit faubourg Saint-Marcel et des bastimens qui y sont construits. » (*Archives*, O[1], 29.) Le 18 avril 1687, les bons Pères demandaient d'être débarrassés du nommé Morisset, opiniâtre huguenot, dont ils ne parvenaient point à faire quelque chose qui ressemblât à un nouveau catholique.

La maison des Nouvelles Catholiques où nous retrouverons l'abbé de Fénelon, fut établie d'abord dans le quartier Saint-Germain, rue des Fossoyeurs, aujourd'hui Servandoni (1); elle était destinée à *procurer* aux jeunes protestantes *des retraites salutaires contre les persécutions de leurs parents et contre les artifices des hérétiques*. Ainsi parle à son tour l'auteur des *Constitutions pour la maison des Nouvelles*

(1) Voir l'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville de Paris*, édit. Cocheris, 1863, in-8, I, 313; Dulaure, *Hist. de Paris*, 1839, in-8, IV, 397; Hurtaut, *Diction. historique de la ville de Paris*, 1779, in-8, III, 658; Jaillot, *Recherches critiques sur la ville de Paris*, 1773, in-8, II, 6; Sauval, *Hist. et recherches des antiquités*, etc; Félibien, *Hist. de Paris*, II, 1393.

Catholiques (1); c'est une formule stéréotypée qu'on retrouve partout.

Ce serait une intéressante et instructive histoire que celle de ce couvent, mais où en trouver les matériaux? Quand même les documents officiels, registres, etc., n'auraient pas été détruits comme tant d'autres trop compromettants, ils ne diraient pas tout, et ne feraient que laisser entrevoir les larmes des pauvres recluses, les ruses, les flatteries, les menaces, les mauvais traitements employés pour dompter des volontés énergiques, pour les user lentement à la façon de la vague qui, douce et caressante, ou terrible et brutale, finit toujours par creuser le roc. En 1637, les deux filles de La Framerie, âgées l'une de onze, l'autre de treize ans, furent après la mort de leur père, attirées dans cette maison. La mère voulut ravoir ses filles et porta plainte au bailli de l'Abbaye qui les lui fit rendre. Les Nouvelles Catholiques, à leur tour, intentèrent un procès au bailli, et Louis XIII, évoquant la cause en

(1) Paris, 1675, chez François Muguet; avant-propos, p. 4.

son Conseil, défendit à ce magistrat, qui prenait ses devoirs trop au sérieux, de se mêler à l'avenir de semblables affaires.

Cette complaisance du pouvoir pour les abus du fanatisme ne fit que grandir jusqu'à la Révocation, et enfanta une législation monstrueuse, qu'il est indispensable de connaître pour apprécier la conduite du supérieur des Nouvelles Catholiques; nous en retracerons brièvement les vicissitudes et les développements.

Plus le zèle des convertisseurs était ardent, plus il devenait onéreux : il fallait nourrir les néophytes; et le clergé qui affecte de ne se laisser guider que par l'intérêt du ciel, a toujours passé pour fort amateur des misérables biens de la terre. Les jeunes filles dont le travail ou le talent pouvait procurer quelque gain, furent les plus exposées; les couvents se les disputaient (1). Ce ne fut pas tout. Après avoir ravi les enfants à la tendresse paternelle, on trouva tout naturel d'exiger des parents des pensions alimentaires que la plupart étaient

(1) Elie Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes*, IV, 838.

hors d'état de payer. Le Châtelet de Paris prononça, le 6 mai 1650, une condamnation de ce genre contre un père qui offrait de recevoir chez lui l'enfant qu'on lui avait dérobé. Un arrêt du Conseil du 24 mars 1661, porte que les sentences relatives aux pensions des enfants convertis, seront exécutées nonobstant toute opposition, et interdit aux juges de prendre connaissance des conversions. Cette interdiction révèle assez combien le clergé redoutait que la lumière éclairât ses menées et ses intrigues.

Un historien de l'époque, qui puisait ses informations aux sources les plus authentiques, et dont l'exactitude est aujourd'hui hautement reconnue (1), rapporte ce qui suit : « Il était devenu si ordinaire d'enlever les enfants, et si difficile d'obtenir justice contre les ravisseurs, que les pères et mères n'osaient les perdre de vue, ni leur laisser le moindre commerce avec leurs semblables de la religion romaine. Un signe de croix fait par un enfant de sept ou huit ans, qu'on y avait induit par les caresses,

(1) Elie Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes*, III, 547.

ou par les petits présents qui peuvent toucher ceux de cet âge, passait pour une preuve d'une inspiration divine qui appelait cet enfant à la religion catholique. C'était assez pour le faire mettre dans quelque couvent, d'où il était impossible de le faire sortir ; et si on obtenait quelque arrêt qui en ordonnât la restitution, il arrivait toujours ou que les officiers de justice refusaient de le faire exécuter, ou que quand on le cherchait dans le lieu où il avait été mis, on ne le trouvait plus, parce que les dévots l'avaient fait transporter ailleurs, et faisaient les ignorants du lieu où il avait été mis. »

« Les plaintes et les clameurs des pères et des mères, disait déjà, en 1654, Charles Drelincourt (1), retentissent de toutes parts, et les cris de ces pauvres enfans montent jusques au ciel. »

Le prieuré des filles de la Madelaine du Tresnel, fondé en Champagne au milieu du XIIe siècle, transféré à Melun en 1622 et à Paris en 1654, entreprit aussi la conversion des hérétiques. La régente Anne d'Autriche voulut

(1) *Avertissement sur les disputes et le procédé des missionnaires*, Charenton, 1654, in-12, p. 8.

poser elle-même la première pierre du nouveau monastère, situé rue de Charonne, n°88, et dont Fénelon fut plus tard supérieur. Cette pieuse maison où les jeunes protestantes versèrent tant de larmes, fut témoin de scènes d'un autre genre quand d'Argenson eut été nommé lieutenant général de la police (1697). Il commença par y placer une de ses maîtresses, que la supérieure supplanta; celle-ci à son tour eut pour remplaçante une novice, etc. Bref, le couvent devint un sérail où d'Argenson s'ensevelit vivant. (Dulaure, *Hist. de Paris*, V, 192.)

Ce refuge, pour employer le langage hypocritement dévot du temps, et celui des Nouvelles Catholiques, parurent insuffisants à une espèce d'illuminée, disciple de saint Vincent de Paul, Anne de Croze (née en 1625, morte en 1710), qui en établit un troisième, en 1661, à Charonne, sous le nom d'institution des sœurs de l'Union chrétienne ou des dames de Saint-Chaumond (1),

(1) Elles achetèrent, en 1683, l'hôtel de Saint-Chaumond, rue et proche la porte Saint-Denis, et s'y transportèrent en 1685. La bénédiction du nouveau couvent eut lieu le 16 février.

pour lesquelles Bossuet fit un règlement. Les *Règles et constitutions* de cette maison, qui en fonda bientôt un grand nombre d'autres à Alençon, Villeneuve, Poitiers, Parthenay, Angoulême, le Mans, Caen, Saint-Lô, Mantes, Auxerre, Fontenay-le-Comte, Luçon, etc. (1), sont intéressantes à parcourir. En voici quelques lignes :

« A l'esgard des nouvelles catholiques (lisez protestantes), on se rendra plus facile à les recevoir, mais on les veillera avec plus de charité principalement dans les commencements.

« On pourra recevoir les femmes sans le consentement de leurs maris, les enfans sans celuy de leur père et les domestiques sans celuy de leur maistre. » (*Archives*, LL, 1668.)

Ainsi l'institution se mettait nettement au-dessus des lois de l'Etat et de celles de la famille. Mais poursuivons :

« Quand les nouvelles catholiques feront quelque

(1) Le petit Saint-Chaumond ou la petite Union chrétienne, communauté fondée en 1679, sur le modèle de celle de Charonne, était situé, 32, rue de la Lune. Les historiens de Paris rapportent que, faute de ressources, la maison fut cédée à l'Union chrétienne, le 13 mai 1683; cependant il existe aux *Archives* (L, 1056) un contrat de location de maison passé, le 18 février 1766, au nom des dames du petit Saint-Chaumond.

faute, on les avertira avec beaucoup de douceur; si elles continuent, on les reprendra avec charité (1); si elles persistent dans leur désobéissance, la supérieure leur imposera des pénitences proportionnées à leur faiblesse; si elles se rendent incorrigibles, on pourvoyera à leur seureté. »

Leur sûreté! Ce mot fait frémir; car il signifie le cachot, l'*in pace* et toutes les atrocités que les maisons religieuses ont poussées au dernier degré d'horreur. « La folie, dit M. Michelet (2), était infaillible dans les prisons épouvantables qu'on employait depuis le moyen âge. La plupart furent certainement, dans l'origine, des *in pace* ecclésiastiques. La tour de *Chatimoine*,

(1) Quelle douceur et quelle charité attendre de femmes fanatiques, menées elles-mêmes très-durement et jésuitiquement par leur supérieure? On en jugera par l'article 61 du *Règlement de visite* fait dans la maison, le 19 mai 1685, par le prêtre Nicolas Coquelin, supérieur. (*Archives*, LL, 1667) :

« Si on les reprend (il s'agit des sœurs) de quelque faute qu'elles n'ont pas faite, elles ne laisseront pas de se mettre à genoux, et, après avoir écouté avec patience et sans interrompre ce que la supérieure jugera à propos de leur dire, elles s'expliqueront modestement sur ce qui se sera passé, sans s'excuser, sans tirer avantage de leur innocence, sans se mettre en colère et sans chercher d'où peut venir l'avis qui leur a été donné. »

(2) *Hist. de France. — Louis XV et Louis XVI*, p. 342.

à Caen (1), avait le sien à une profondeur de trente pieds, dans une cave sans jour, presque sans air. Autour, de petites cellules où l'on était comme scellé dans le mur. Chacune à sa porte de fer avait un petit trou où passaient le pain, les ordures. Dans cet horrible lieu, visité en 85, on trouve une femme toute nue. Une autre de dix-neuf ans y est dans une basse fosse, les jambes dans l'eau, au milieu des reptiles. A Saint-Michel-en-Grève, cette funèbre abbaye, la fameuse cage de fer était placée dans le vieil *in pace* des moines, cave voûtée, pratiquée sous leur cimetière. Le prisonnier avait sur lui les morts. Du cimetière, à travers la voûte, l'eau filtrait; il recevait la pluie glacée. » — Exagération pure, dira-t-on, les bonnes sœurs n'avaient ni cachot ni des cœurs assez barbares pour pousser à la folie les opiniâtres qui résistaient à leurs

(1) Elle renfermait encore des Nouveaux Catholiques en 1746 (voir au *Archives* le carton TT, 325-326) et même en 1785, année de sa démolition. Le 27 avril, on y trouva « dans un véritable réceptacle d'infection et d'horreur, une veuve, et à côté, le nommé L., *protestant*. Il n'y a pas ici d'autre indication, il paraît que c'était là son crime. » (A. Joly, *Les lettres de cachet dans la généralité de Caen au XVIII[e] siècle*, 1864, in-8, p. 11.)

douces exhortations. — Ecoutez l'article 44 du *Règlement de visite* que nous avons déjà cité tout à l'heure :

« S'il arrive qu'il y ait des personnes insensées parmi les pensionnaires, nous défendons très-expressément tant aux sœurs qu'aux pensionnaires de s'y arrester et de s'en divertir, ni de se mesler de ce qui les regarde si elles n'en sont chargées, ou si la supérieure ou celle qui en aura le soin ne les en prient. » (*Archives* LL, 1667.)

Est-ce clair ? Le *s'il arrive*, prévoyant les cas de folie comme chose probable et fort naturelle, n'indique-t-il pas qu'on en avait déjà vu plusieurs dans la maison ? Cela n'empêche pas du reste l'auteur (1) de la Vie (manuscrite) de la fondatrice de l'Union chrétienne (*Archives*, L, 1056), de porter aux nues sa « surabondance de charité pour les Nouvelles Catholiques, » dont le roi lui confia un « grand nombre : On peut dire qu'un surcroît de tendresse redoublait son zèle quand il s'agissait de la conversion des personnes engagées dans l'hérésie... On y en vit

(1) Il a publié une vie de Madame de Pollalion, institutrice des *filles de la Providence*, imprimée chez Hérissant en 1744.

de toutes les sectes et de tous les pays de l'Europe, juives, luthériennes, calvinistes. Il y en vint de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suède, du Danemark et autres pays du Nord (1), où l'hérésie fait tant de ravages... Ce fut avec ces armes toutes de charité qu'elle remporta des victoires si complètes sur l'hérésie. » Dans les déplorables faits de tout genre qui résultèrent de la révocation de l'Edit de Nantes, le même dévot écrivain n'en voit qu'un qui le blesse : il se plaint que beaucoup de jeunes filles envoyées à l'Union chrétienne ne payaient pas leur pension, parce que leurs parents passés à l'étranger avaient mis leurs biens à couvert.

Au spectacle de ces indignités le noble cœur

(1) Il semble résulter de là que Louis XIV traitait les étrangers comme ses sujets sur le chapitre de la conversion ; en effet, nous avons trouvé aux *Archives* (O¹, 31) l'ordre de faire sortir des Nouvelles Catholiques de Paris, une demoiselle du Cerceau, Hollandaise, à condition que son avocat en réponde, et (O¹, 29) la permission accordée à Madame de Boreroges, aussi Hollandaise, d'aller voir son mari malade à quarante lieues de Paris, moyennant caution de retour. Une Anglaise, Mademoiselle Bethy, fut aussi mise aux Nouvelles Catholiques.

d'une femme s'émut : Henriette d'Angleterre supplia Louis XIV d'y mettre un terme; et, cédant aux prières d'une belle-sœur trop aimée, dont Bossuet n'a eu garde de louer cet élan d'humanité dans l'oraison funèbre de *Madame*, le roi ordonna, le 28 septembre 1663, que tous les enfants détenus dans les couvents fussent rendus à leurs familles, défendit d'en enlever d'autres à l'avenir, et d'induire à changer de religion les filles âgées de moins de douze ans et les garçons avant leur quatorzième année. Cet arrêt faisait encore la part assez belle aux convertisseurs, puisqu'il leur abandonnait les hérétiques à partir de l'adolescence. Cependant jésuites et jansénistes pleurèrent, jeûnèrent et crièrent à la persécution ; les évêques déclarèrent au chancelier que la conscience ne leur permettait pas de se soumettre à une loi si odieuse, qu'ils désobéiraient et ne repousseraient pas les enfants qui voudraient se convertir avant l'âge prescrit. Le chancelier, leur compère, répondit : *Le roi a fait son devoir, vous ferez le vôtre*. C'était assurer, à demi-mot, l'impunité à leur désobéissance. Le pouvoir clérical

l'emporta sur l'influence de la douce Henriette. Les parlements se moquèrent de l'arrêt, soutinrent que s'il défendait d'induire à embrasser le catholicisme les enfants d'un certain âge, il ne défendait pas de recevoir ceux qui se présentaient d'eux-mêmes. L'ordonnance royale resta donc lettre morte.

Un nouvel arrêt qui devait avoir le même sort, fut rendu le 3 novembre 1664, il ordonnait aux parents des nouveaux convertis de les nourrir chez eux, s'ils n'aimaient mieux leur payer une pension. Cette alternative ne pouvait convenir aux convertisseurs; ils voulaient à tout prix retenir les enfants sous leur dépendance, sachant bien que les conversions déloyales et factices qu'ils avaient opérées, ne résisteraient guère à l'influence de la famille. Aussi l'assemblée du clergé, qui resta onze mois en permanence pour travailler avec plus d'énergie que jamais à l'extinction de l'hérésie (1), obtint-elle la modification de l'ordonnance. Après avoir loué le roi (6 octobre 1665) de la

(1) Voir l'Appendice I : *Les remontrances du clergé et la révocation de l'Edit de Nantes.*



rigueur toute chrétienne et catholique, qu'il opposait *à la violence et à la fureur* des réformés, elle le supplia de faire mieux encore : « Faites cesser, grand prince, les gémissements et les larmes de l'épouse de Jésus-Christ. Apaisez la violence de sa douleur, ôtez-lui son opprobre et sa confusion, par la défense solennelle que vous ferez, s'il vous plaît, à vos sujets catholiques, sous des peines très-rigoureuses, de quitter cette sainte religion (1). » Le roi, sans doute, ne se fit pas illusion sur la sincérité d'une si vive douleur; mais comment résister alors qu'il avait besoin des subsides que l'Eglise ne lui accordait qu'en retour des décrets les plus vexatoires? Dix-huit jours après, la déclaration du 24 octobre donna un commencement de satisfaction au parti dévot, en autorisant les jeunes convertis à décider eux-mêmes s'ils retourneraient chez leurs parents, ou s'ils en exigeraient une pension. — Louis XIV rentrait dans la voie fatale dont il avait vainement essayé de sortir; il fit un pas de plus en signant la décla-

(1) *Recueil des actes... du clergé de France*, vol. supplément., p. 711-723.

ration du 2 avril 1666, qui ouvrit l'ère de la grande émigration protestante. L'article 45 de cette déclaration porte « que les enfants dont les pères sont ou auront été catholiques, seront baptisés et élevés en l'Eglise catholique, quoique les mères soient de la R. P. R., comme aussi les enfants dont les pères sont décédés en ladite religion catholique, seront élevés dans ladite religion. »

Les plaintes énergiques des protestants, l'éloquence de leur grand orateur, Dubosc, dont le roi dit après l'avoir longtemps écouté : « Je viens d'entendre l'homme de mon royaume qui parle le mieux ; » les remontrances des puissances non catholiques, et par-dessus tout la crainte de voir passer à l'étranger tous les artisans réformés, amenèrent un nouveau revirement. A la funeste déclaration de 1666 fut substituée celle du 1er février 1669 où se trouve l'article suivant : « Faisons défenses, conformément à l'arrêt de notre conseil d'Etat du 25 avril 1665, à toutes personnes d'enlever les enfants de ladite R. P. R., ni les induire, ou leur faire faire aucune déclaration de changement de religion avant l'âge



de quatorze ans accomplis pour les mâles, et de douze ans accomplis pour les femelles, et en attendant qu'ils aient atteint ledit âge, ordonnons que lesdits enfants nés d'un père de ladite R. P. R. demeureront ès-mains de leurs parents de ladite R. P. R., et ceux qui les détiendront, contraints de les rendre par les voies ordinaires et accoutumées. »

Dans la remontrance de 1670, l'orateur du clergé fit de nouveau entendre des cris lamentables, s'indigna de « ce changement tant extraordinaire, » rappela au roi le serment du sacre concernant l'extermination de l'hérésie, proféra des menaces en répétant à plusieurs reprises que « les trônes les plus affermis sont toujours chancelants si Dieu ne les appuie; » puis, abordant la limite d'âge qui s'opposait à des empiétements sacriléges sur les droits de la famille, il s'écria d'un ton pathétique : « Pouvons-nous sans trahir notre conscience,... sans être criminels devant Dieu, ne pas acquiescer aux justes désirs des enfants lorsque, par leur propre mouvement, secourus de la grâce, ils se jettent entre nos bras et qu'ils nous découvrent

l'extrême envie qu'ils ont d'être admis parmi nous? » Il ne craignit même pas d'ajouter que le père qui s'efforce de retenir ses enfants dans la foi protestante est « meurtrier plutôt que père. »

A partir de ce moment la persécution redoubla d'ardeur, le parti intolérant ne cacha plus que son dessein était l'entier anéantissement du protestantisme, les dévotes ne reculèrent devant aucun éclat, et l'on vit la sœur et la femme du premier président, Lamoignon, enlever le fils d'un nommé Audouville, maître rubanier de Paris (1673).

Lors du Jubilé de 1676, c'est-à-dire peu après la présentation à la cour de la marquise de Maintenon (*de Maintenant* disaient les courtisans), le roi, pris d'un accès subit de dévotion, renvoya Madame de Montespan, puis la reprit et fit pénitence, en accordant que les jeunes filles de douze ans enfermées dans les couvents de la *Propagation de la foi*, ne pourraient être *forcées* de voir leurs parents avant d'avoir fait abjuration, de peur que leurs bonnes résolutions ne fussent ébranlées « par larmes et par



reproches » (1). Une fois lancé sur la pente de cette *dévotion aisée,* qui consistait surtout à racheter ses innombrables adultères par des édits conformes à l'orthodoxie, le monarque qui, jusqu'alors, n'avait persécuté que pour le compte du clergé, auquel il vendait en détail, selon le mot de Rulhières, les droits des hérétiques, n'allait pas tarder à persécuter pour son propre compte, c'est-à-dire par bigotisme et par crainte de l'enfer. La note suivante, datée du mois de janvier 1678, annonce le prélude du redoublement de rigueur qui allait éclater : « Charlotte Leblanc, fille d'un orfèvre, voulant abjurer l'hérésie de Calvin, s'adressa, il y a quelque temps, à M. Colbert qui la fit mettre aux Nouvelles Catholiques, où elle fit son abjuration entre les mains de M. l'évêque de Xaintes. Elle fut mise, quelque temps après, entre les mains de Madame la maréchale de Humières pour être affermie dans la religion; mais ayant disparu dix jours après, sans qu'on ait pu savoir où elle est allée, le roi m'a ordonné de vous dire que

(1) Il consacra dès lors le tiers des économats à la conversion des protestants.

vous ayez à vous informer si elle s'est retirée chez ses parents, et en cas qu'ils l'aient fait enlever, que vous leur fassiez faire leur procès comme *séducteurs et ravisseurs*, et si, au contraire, elle y est retournée de bon gré, que vous fassiez informer contre elle comme relapse (1) ».

Le roi, écrivait Madame de Maintenon le 28 octobre 1679, reconnaît ses fautes, « il pense sérieusement à la conversion des hérétiques, et *dans peu on y travaillera tout de bon* ». C'est, en effet, de l'année suivante que date l'établissement de la caisse des conversions, tenue par un nouveau converti, Pellisson (2), dont l'éloquence dorée eût bientôt plus de succès que celle

(1) Depping, *Correspond. administr.*, IV, 321.

(2) On sait qu'au lit de mort, à l'heure du suprême repentir, il repoussa le ministère du prêtre qui était accouru, et mourut dans la religion qu'il avait abjurée et tant fait abjurer.

Le taux moyen des conversions qu'il opérait était de six livres par tête, mais parfois on allait jusqu'à soixante livres, et même jusqu'à trois cents livres pour une famille de trois personnes. (Liste du 21 novembre 1685 dressée par les agents de la police, papiers la Reynie, *Mss. de la Biblioth. nation.* Fr. 7050-7055.) On trouve dans ce document un horrible détail : « Pour avoir fait mettre en terre deux corps de religionnaires *déterrés*, 4 liv. 10 sols. »



de Bossuet. Cette caisse était alimentée par le revenu de plusieurs abbayes, entre autres celle de Saint-Germain des Prés, dont les travaux bibliques de Lefèvre d'Étaples avaient fait le berceau de la Réforme française (1). C'est aussi vers le même temps que se multiplièrent partout les couvents de Nouvelles Catholiques (2). Au mois d'avril 1681 eut lieu le premier essai des dragonnades, et, le 17 juin, deux jours après la mort de Mademoiselle de Fontanges, le pénitent royal se livra à la plus terrible des expiations en promulguant une déclaration qui débute ainsi : « Les grands succès qu'il a plu à Dieu de donner aux *excitations spirituelles et*

(1) Voir notre introduction à l'*Hist. de la Société biblique*, Paris, 1868, in-8.

(2) Un état des subventions accordées par le roi, en 1691, à la maison de Paris, en mentionne vingt-neuf autres, établies à Rouen, Bordeaux, Tours, Sedan, Metz, Châlons, Noyon, la Rochelle, Auxerre, Cahors, Figeac, Alençon, Angoulême, Chartres, Lescar, Saint-Lô, Bergerac, Pons, Caen, Bayonne, Poitiers, Loudun, Parthenay, Luçon, Sables d'Olonne, Libourne, Pau, Blois, Clamecy, (*Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, IX, 74.)

Cette liste qui laisse de côté Nîmes, Montpellier, Montauban, etc., est évidemment fort incomplète, même si l'on y ajoute Coutance, Beaumont (diocèse de Sarlat), Lyon (*Archives*, TT, 291) et Gex (*Ibid.*, S, 4669).

autres moyens raisonnables que nous avons employés pour la conversion de nos sujets de la R. P. R., nous conviant de seconder les mouvements que Dieu donne à un grand nombre de nos sujets, de reconnaître l'erreur dans laquelle ils sont nés,... disons et déclarons,... voulons et nous plaît que nosdits sujets de la R. P. R., tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, puissent et qu'il leur soit loisible d'embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'à cet effet ils soient reçus à faire abjuration de la R. P. R., sans que leurs pères et mères ou autres parents y puissent donner aucun empêchement, sous quelque prétexte que ce soit ». Cette déclaration défendait en outre aux réformés d'envoyer leurs enfants à l'étranger, et leur intimait l'ordre de faire revenir ceux qui s'y trouvaient déjà, sous peine de confiscation du revenu de leurs biens-fonds. — Voilà ce que la petite-fille d'un illustre capitaine et poëte huguenot, Agrippa d'Aubigné, appelait travailler pour de bon à la conversion des hérétiques.

Claude se fit l'écho de leur douleur indignée ;



il rédigea une requête où il représentait au roi que les enfants de sept ans sont incapables d'un choix « qui est le plus grand effort de l'esprit de l'homme ». Les réformés, y disait-il, préfèrent souffrir « toute sorte de maux et la mort même, que de se voir séparés de leurs enfants dans un âge si tendre », et privés de la consolation de les « élever dans la religion selon les obligations de la conscience ». Louis XIV, qui se souvenait de l'éloquence de Dubosc, refusa de recevoir le célèbre pasteur de Charenton, et les anciens qui l'accompagnaient. Le député général des Eglises, Ruvigny, fut seul autorisé à présenter la requête, qui resta sans réponse.

Dès lors le vol des enfants se pratiqua ouvertement sur la plus grande échelle. Le premier président lui-même, Lamoignon, fit enlever trois orphelines de huit à dix ans (1683), les demoiselles Mirat et Brouart, qui opposèrent une résistance de lionnes jusque dans son hôtel, où elles poussèrent de tels cris qu'il fallut les rendre à leur tuteur, le médecin de Monceaux, lequel fut bientôt après enfermé dans un couvent, malgré ses soixante-dix-sept années. Ma-

dame de Maintenon n'avait pas même attendu l'édit de 1681 ; dès l'année précédente, pendant que son cousin le marquis de Villette-Murçay, officier de marine, cinglait vers l'Amérique, elle lui enlevait ses deux fils et sa fille, qui devint Madame de Caylus, et écrivait à la marquise, qui était catholique : « Que je vous plains, ma chère cousine, dans l'agitation où vous estes entre un mari et des enfans ; c'est avoir le cœur déchiré par les endroits les plus tendres. Je le sens si fort pour ce que j'aime, que je comprends mieux qu'une autre votre douleur. Consolez-vous en Dieu et en mon amitié. Je ne doute pas que l'enlèvement de votre fille ne fasse bien du bruit ; je l'ai voulu ainsi pour vous tromper la première, ne craignant rien plus que de vous commettre avec monsieur votre mari ». — La conversion de Mademoiselle de Villette fut rapidement opérée : « Je pleurai d'abord beaucoup, dit-elle ; mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrois tous les jours, et que l'on me garantiroit du fouet. C'est là toute la contro-

verse qu'on employa, et la seule abjuration que je fis ». — Aux véhéments reproches que le père, revenu d'Amérique, lui adressa, Madame de Maintenon répondit : « Je me suis servie de votre absence comme du seul temps où j'en pouvais venir à bout; j'ai fait enlever votre fille par l'impatience de l'avoir et de l'élever à mon gré » (1). Le marquis finit par abjurer lui-même et devenir convertisseur, même trop zélé aux yeux de sa cousine (2).

(1) *Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, II, 195.

C'est au sujet de quelque autre protestante dont le nom nous est inconnu que Madame de Maintenon écrivait, le 19 décembre 1681, à son frère d'Aubigné : « *Il n'y a plus d'autre moyen que la violence.* On sera si affligé dans la famille de la conversion de Murçay qu'on ne me confiera plus personne. Il faudrait donc que vous obtinssiez d'elle de m'écrire qu'elle veut être catholique. Vous m'enverriez cette lettre, j'y répondrai par une lettre de cachet. » (*France prot.*, I, 175.

Elle oubliait sans doute qu'elle avait déjà écrit à ce même frère : « Vous maltraitez les huguenots; vous en cherchez les occasions, cela n'est pas d'un homme de qualité... Ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes et dont la violence ne nous aurait jamais tirés. »

En écrivant cette première lettre, elle oubliait encore que les violences de sa tante et le couvent l'avaient seuls convertie la conscience des ambitieux a toujours eu courte mémoire.

(2) Voir à l'Appendice II la lettre qu'elle lui écrivit en 1687 au sujet de Mademoiselle de Boisragond.

Enfin le roi frappa « le grand coup d'Etat manqué à la Saint-Barthélemy » et « demandé cent ans par l'Eglise » (1); l'Edit révocatoire (16 octobre 1685), basé sur la fiction que le protestantisme était éteint en France, décréta que tous les enfants qui naîtraient seraient élevés dans la religion catholique. On crut l'œuvre de destruction complète, achevée; elle ne l'était nullement. Au mois de janvier 1686, il fallut se résoudre à publier qu'on avait menti ou qu'on s'était laissé tromper : « Nous estimons à présent, dit la nouvelle déclaration, nécessaire de procurer avec la même application le salut des enfants qui étaient nés avant cette loi (celle d'octobre 1685), et de suppléer de cette sorte au défaut de leurs parents, *qui se trouvent encore malheureusement engagés dans l'hérésie*, qui ne pourraient faire qu'un mauvais usage de *l'autorité que la nature leur donne* pour l'éducation de leurs enfants, etc. » — Nul n'a commis de plus scandaleux attentats à la propriété, à la famille et à la religion, que ce soi-disant défen-

(1) Michelet, *Louis XIV et la Révocation*, p. 3.

seur de l'ordre et de l'Eglise, qui se nommait Louis XIV et n'était que l'aveugle instrument du fanatisme. Dans les huit jours qui suivirent la publication du nouveau décret, tous les enfants hérétiques de cinq à seize ans furent enlevés à leurs familles, qui durent pourvoir aux frais de leur entretien. Chaque maison devint le théâtre d'une lutte acharnée, dans laquelle la soldatesque vint au secours des dévotes et de leurs confesseurs. Force resta à la loi la plus immorale et la plus impie qui ait jamais été promulguée.

Il a suffi, de nos jours, de la subornation et de l'enlèvement de deux ou trois enfants israélites, pour soulever l'indignation de l'Ancien et du Nouveau monde contre le *mortarisme;* et c'est l'homme qui présidait à la conversion forcée des martyrs de la conscience huguenote, le prêtre qui, durant dix années, commit chaque jour ce crime de lèse-nature et de lèse-humanité, c'est le supérieur de la maison des Nouvelles Catholiques de Paris (1678-1689) (1) et

(1) Il fut nommé précepteur du duc de Bourgogne au mois d'août de l'année 1689.

de la Madelaine du Tresnel, Fénelon enfin, dont on vante la modération, la douceur, la tolérance ! — Amère dérision ! La simple réflexion aurait cependant suffi à déjouer cette colossale imposture ; car, ainsi que l'a remarqué M. Henri Martin, « si l'on croit que la violence soit légitime, bien que la douceur soit meilleure, on sera invinciblement entraîné à la violence. »

Il n'y a même pas lieu de s'étonner que le disciple de Bossuet ait rempli des fonctions que nous jugeons déshonorantes ; car elles étaient en harmonie avec les principes constants, et aujourd'hui plus officiels que jamais, d'une Eglise dont l'essence est l'intolérance même, et qui s'en fait un titre de gloire (1). Il vaut mieux,

(1) Le *Syllabus* et d'innombrables écrivains soutiennent que l'Eglise catholique étant la seule véritable Eglise, doit nécessairement être intolérante, et que Jésus-Christ, « son divin auteur, » lui fait un précepte particulier de cette intolérance dans son Evangile, et avec lui les Apôtres, les Pères et les Conciles. (Voir entre autres l'ouvrage intitulé : *Du tolérantisme et des peines auxquelles il peut donner lieu suivant les lois de l'Eglise et de l'Etat*, Bruxelles et Paris, 1789, in-8, p. 6.)

Ce qui surprend davantage, c'est de voir la même théorie appliquée à la Réforme, au mépris de son principe même qui est le libre examen, et au grand applaudissement des protestants qui se disent orthodoxes. (Voir *L'exclusisme ou*



disait déjà saint Augustin (Ep. XLVIII), porter les hommes au culte de Dieu par des instructions que par la crainte ; mais quoique ceux qui se convertissent par la douceur soient meilleurs que ceux qu'on ne fait entrer dans l'Eglise que par le châtiment, on ne doit pourtant pas le négliger : car l'expérience nous apprend qu'il a été utile et salutaire pour plusieurs d'y avoir été forcés par la crainte et par le châtiment. Non-seulement on voit des particuliers, mais plusieurs villes entières qui, de donatistes qu'elles étaient, sont devenues catholiques. ».

Selon les Pères du Concile de Latran (1179), « quoique l'Eglise réprouve... l'usage des peines qui font verser le sang des hérétiques, elle ne refuse pas les secours qui lui sont offerts par les princes chrétiens, pour les punir, parce que la crainte des supplices est quelquefois utile pour l'âme (1). »

l'unité de la foi par Adolphe Monod, Paris 1853, in-8, et surtout la belle réfutation qu'en a faite M. le pasteur Montandon : *L'exclusivisme considéré au point de vue de l'Eglise protestante*, Paris, Cherbuliez 1853, in-8.)

(1) Llorente, *Hist. critiq. de l'inquisition d'Espagne*, seconde édition, Paris, 1818, I, 27.

Fénelon était dans les mêmes sentiments, et il eût signé volontiers les lignes suivantes : « La vraie douceur, qui est recommandée dans l'Evangile, ne consiste point, comme voudraient l'insinuer nos tolérants, à ne pas punir ; mais seulement à le faire avec un esprit de charité, comme un père qui corrige son enfant pour le rappeler à son devoir, ou bien comme un sage médecin qui use d'un remède violent envers son malade pour lui faire recouvrer la santé (1). » Nous en avons pour garant ses actions et ses écrits.

Mentionnons sans nous y arrêter sa *Dissertation sur la tolérance* (*Œuvres complètes*, 1820-1830, III, 467), qui ne se compose que de courtes notes, destinées à « montrer que l'Eglise catholique ne peut raisonnablement user envers les protestants de la tolérance qu'ils réclament, et qui consiste à les regarder comme membres de la véritable Eglise, malgré les erreurs qu'ils professent. » — Quand il parle de la tolérance, ce n'est pas comme d'une vertu,

(1) *Du tolérantisme*, etc., p. 44.



mais toujours comme d'un fléau; le mot même est on ne peut plus rare dans les trente-quatre volumes qu'il a composés, et il y est toujours employé comme synonyme d'impiété :

« A quoi a servi la prétendue réforme des protestants ? Elle n'a produit que scandale, que trouble, qu'incertitude, que disputes, qu'indifférence de religion sous prétexte de tolérance mutuelle, et enfin qu'irréligion dans tout le Nord. » (II, 216.)

Voici comment il peint, dans ses *Lettres sur l'Eglise*, le protestantisme dont il ne reste, selon lui, qu'une multitude monstrueuse de sectes opposées : « Que voit-on de tous côtés ? — Une curiosité effrénée, une présomption que rien n'arrête, une incertitude qui ébranle tous les fondements du christianisme même, une tolérance qui tombe, sous prétexte de paix, dans l'indifférence de religion et dans l'irréligion la plus incurable. » (II, 186.)

Il s'exprime en termes presque identiques dans son *Mandement pour le carême de* 1711 : « La multitude ne sait rien et décide de tout. Elle refuse de croire l'Eglise et n'a point de honte de se croire elle-même. Au dehors, nos frères sé-

parés de nous tombent dans une tolérance inconnue à la saine antiquité, qui est une indifférence de religion, et qui aboutit à une irréligion véritable. » (XVIII, 547.)

Du domaine rationnel, son horreur de la tolérance passe bientôt dans le domaine pratique :

« Les personnes qui ne feront aucun acte de communion romaine ne doivent nullement être surprises de se voir suspectes aux missionnaires zélés de cette communion... Quand ils feront des recherches, quand ils s'alarmeront, quand ils voudront *réduire ces personnes à une conduite commune et régulière, ils ne feront que leur devoir.* » (II 223.)

« Il faut, dit-il dans le traité *De l'éducation des filles* (1), que la jeune fille fuie les conversations des femmes *qui se mêlent de raisonner témérairement sur la doctrine*, et qu'elle sente *combien cette liberté est indécente et pernicieuse*. Elle doit avoir horreur des livres défendus,

(1) Ce traité a été réimprimé par un protestant, qui pensait que la faiblesse des arguments de Fénelon en faveur de l'Eglise romaine, équivalait à une démonstration de la vérité du protestantisme. (Voir la préface qu'il y a mise, dans le *Bulletin de l'Hist. du Prot.*, XIV, 5.)

En revanche, et selon M. Pétavel (*La Bible en France*, Paris 1864, p. 79), Fénelon aurait acheté « les ouvrages d'Ostervald pour les introduire dans les couvents. » — Dépourvue de toute espèce de preuves, cette assertion nous paraît plus que risquée; l'auteur n'indique pas même la source où il l'a puisée.



sans vouloir examiner ce qui les fait défendre. » (XVII, 122.)

A ses yeux, la vérité religieuse, ou la révélation, échappe aux conditions du progrès qui est la loi même de la nature humaine, cette vérité est absolue et l'Eglise la possède infailliblement; il ne voit pas la contradiction manifeste qui existe dans les termes mêmes de cette proposition : le fini embrassant complétement l'infini; partant, et c'est là la base même de toute intolérance, le mélange d'erreur qui reste attaché aux plus belles conquêtes de la science, n'est pas la conséquence inévitable de l'imperfection de nos organes : l'erreur est volontaire et par conséquent criminelle. C'est ce qu'il exprime à mots couverts dans le *Sermon pour la profession religieuse d'une nouvelle convertie* (1). (XVII, 292.)

« J'adore en tremblant ce jugement qui est un abime,

(1) Ce sermon commence par une vive et saisissante apostrophe : « L'eussiez-vous cru, ma chère sœur, que l'époux des vierges vous attendait dans cette solitude dès les jours de l'éternité ? » Mais la suite n'est pas à la hauteur de ce magnifique début oratoire ; le prédicateur s'enfonce bientôt dans des subtilités que ne rehausse guère la sécheresse de son dédain.

ce profond conseil par lequel Dieu permet que tant d'enfants soient livrés à l'erreur. Quoi! cet âge si tendre, si simple, si innocent, suce avec le lait le poison; et les parens que Dieu lui choisit, par leur tendresse aveugle, causent son malheur! Faut-il que sa docilité même le rende *coupable !* »

Préférer, en lisant la Bible, sa persuasion intime à toute autorité visible, « voilà, dit-il avec violence, le frein d'erreur que Dieu, dans sa colère, met dans la bouche des hommes superbes, pour les précipiter dans le mensonge. » (Même discours.)

« Le schisme ou la séparation, dit-il encore, est, selon le consentement unanime des Pères, *le crime le plus énorme.* » (II, 215.)

La foi n'est donc pour lui qu'une soumission absolue de l'intelligence à l'autorité de l'Eglise, et partant l'hérésie est une révolte contre Dieu qui doit être réprimée. Telle est la doctrine que le sage Mentor inculque à Idoménée : « Pourquoi vous mêleriez-vous des choses sacrées? Laissez-en la décision aux Etruriens, qui ont la tradition des plus anciens oracles, et qui sont inspirés pour être les interprètes des dieux :



employez seulement votre autorité à étouffer ces disputes dès leur naissance. Ne montrez ni partialité ni prévention ; contentez-vous d'appuyer la décision quand elle sera faite ; souvenez-vous qu'un roi doit être soumis à la religion, et qu'il ne doit jamais entreprendre de la régler (allusion à l'affaire du quiétisme) ; la religion vient des dieux, elle est au-dessus des rois... *Laissez donc en pleine liberté la décision aux amis des dieux, et bornez-vous à réprimer ceux qui n'obéiront pas à leur jugement quand il sera prononcé* (1). »

Voilà qui est clair ! Il n'y a qu'une religion, celle des Etruriens, amis, inspirés et interprètes des dieux ; le pouvoir civil a pour devoir de mettre la force à leur service et de se borner à faire exécuter leurs arrêts. Cela suffit amplement à justifier le mortarisme et les dragonnades.

Loin de protester contre la persécution religieuse, Fénelon l'a érigée en dogme, à l'exemple de saint Augustin et avec ce ton doucereux

(1) *Télémaque*, livre XXIII.

qui rappelle le Tartuffe ; sur le bord de la tombe, au moment où l'âme recueillie doit faire taire les passions pour se préparer à franchir le redoutable seuil de l'éternité, il a écrit cette déplorable page que le repentir seul aurait pu effacer :

« Remarquez que l'Eglise ne fait jamais le schisme, lors même que les novateurs veulent demeurer dans sa communion, et qu'elle les en retranche (1). La sépa-

(1) Bossuet tient le même langage, mais avec plus de franchise; il écrivait de Meaux le 3 avril 1686 :

« ... Vous écrivez à Mademoiselle de V. que la vraie Eglise ne persécute pas; qu'entendez-vous par là ? Entendez-vous que l'Eglise par elle-même ne se sert jamais de la force ? Cela est très-vrai, puisque l'Eglise n'a que des armes spirituelles; entendez-vous que les princes qui sont enfants de l'Eglise ne se doivent jamais servir du glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis ? L'oserez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes, qui ont soutenu par tant d'écrits que la République de Genève avait pu et dû condamner Servet au feu, pour avoir nié la divinité du fils de Dieu ? Et sans me servir des exemples et de l'autorité de vos docteurs, dites-moi en quel endroit de l'Ecriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés du nombre de ces malfaiteurs contre lesquels saint Paul a dit que Dieu même a armé les princes ? »

(*La séduction éludée ou Lettres de M. l'évêque de Meaux à l'un de ses diocésains qui s'est sauvé de la persécution— avec les réponses, etc.* Imprimée à Berne en Suisse, sans date, p. 23.)

En revanche, l'évêque de Meaux se montre franchement



ration vient d'eux et non d'elle. Alors ils s'excommunient eux-mêmes. C'est leur indocilité obstinée et incurable qui les sépare. Alors l'Eglise, malgré sa compassion de mère tendre, est réduite à les déclarer retranchés de la société. Alors elle coupe à regret un bras où *la gangrène gagne* (1) sans cesse. Alors elle exécute avec la plus amère douleur ce qui lui est prescrit : *Après une ou deux corrections évitez l'homme hérétique... Il est*

hypocrite dans la lettre qu'il adresse à ses diocésains qu'il avait lui-même dragonnés :

« Je ne m'étonne pas, mes très-chers frères, que vous soyez revenus en foule et avec tant de facilité à l'Eglise où vos ancêtres ont servi Dieu. Le fond même du christianisme, et comme je l'ai déjà dit, le caractère du baptême vous y rappelait secrètement; aucun de vous n'a souffert de violence, ni dans sa personne, ni dans ses biens. Qu'on ne vous apporte point ces lettres trompeuses, que des étrangers travestis en pasteurs adressent sous le titre de Lettres pastorales aux Protestants de France qui sont tombés par la force des tourments. Outre qu'elles sont faites par des gens qui jamais n'ont pu prouver leur mission, ces lettres ne vous regardent pas; loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler. J'entends dire la même chose aux autres évêques; mais pour vous, mes frères, je ne vous dis rien que vous ne disiez tout aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez. Quand j'ai prêché la sainte Parole, le Saint-Esprit vous a fait ressentir que j'étais votre pasteur. »

(*Lettre pastorale de Monsieur l'évêque de Meaux aux nouveaux catholiques avec une réponse pour relever la foi de ceux qui sont tombés.* A Cologne, chez Pierre Marteau, 1686, p. 6.)

(1) Ce n'est pas nous qui soulignons de nombreux passages dans ce morceau.



condamné par son propre jugement (Tite, III, 10). Elle suit ces paroles de l'apôtre saint Jean : « *Si quelqu'un vient à vous et ne fait point profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez pas ; car celui qui le salue participe à ses mauvaises œuvres.* Elle ne peut s'empêcher de faire ce que saint Polycarpe, disciple de saint Jean, fit contre Cérinthe ; il ne voulut pas se trouver avec lui dans le même bain à Ephèse. *Je crains*, disait-il, *que cet édifice ne tombe pendant que l'ennemi de la vérité s'y trouve.* Marcion disant à cet homme apostolique : *Me connaissez-vous?* Celui-ci répondit : *Oui je connais le premier* des enfants du diable. Tant était grande, dit saint Irénée, *la crainte que les apôtres et leurs disciples avaient du moindre commerce de parole entre les fidèles et ceux qui corrompent la vérité.* Il faut sans doute supporter et ménager avec une douceur et une patience infinie *ceux qui sont faibles dans la foi*, et qui ont l'esprit malade de quelque prévention. Mais après ces ménagements, il faut que l'Eglise abatte *toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu.* Il faut qu'*elle réduise en captivité tout entendement pour le soumettre* à Jésus-Christ par la persuasion la plus absolue. Il faut qu'elle soit *prête à punir* exemplairement *toute désobéissance* des esprits indociles. Elle doit enfin préférer Dieu aux hommes, et la vérité indignement attaquée, à une fausse paix, qui ne servirait qu'à préparer un plus dangereux trouble. Rien ne serait plus cruel qu'une lâche compassion, qui irait à tolérer la contagion dans tout le troupeau, où elle croît chaque jour sans mesure. C'est dans une extrémité si pressante



qu'il faut user, dit saint Augustin, *d'une rigueur médicinale, d'une douceur terrible et d'une charité sévère. Medicinali vindicta, terribili lenitate, et caritatis severitate.* Nous avons déjà entendu ce père si doux et si compatissant pour les hommes prévenus de l'erreur, qui déclare que la rigueur est enfin nécessaire. *La vigilance et l'application des pasteurs,* dit-il, DOIT ÉCRASER LES LOUPS partout où ils paraîtront, etc. *Ubicunque isti lupi apparuerint, conterendi sint* (1). »

Ecraser les loups, c'est-à-dire les hérétiques, c'est donc le dernier mot de la charité orthodoxe et la vertu capitale; Fénelon ne la pratiquait pas seulement envers les huguenots; en sa qualité d'ultramontain, il proposait des mesures effroyables contre les gallicans et se montrait atroce à l'égard de son ancienne amie, Madame Guyon, enfermée à la Bastille. « Il offre, dit M. Michelet (2), d'en tirer une rétractation, mais proteste qu'il ne demande pas qu'elle sorte de prison : « *Je suis content qu'elle y meure,* « que nous ne la voyions jamais et que nous « n'entendions plus parler d'elle. » (Bausset, II,

(1) *Mandement et instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Cambray*, Cambray, chez N.-J. Douilliez, 1714, in-16, p. 110.

(2) *Louis XIV et le duc de Bourgogne*, p. 157.

328-336.) Et ailleurs : « S'il est vrai que cette « femme ait voulu établir ce système damnable « (de Molinos), *il faudrait la brûler*, au lieu de « la communier, comme l'a fait M. de Meaux. » (Maintenon, III, 248.)

« Le tolérant archevêque, dit à son tour Tabaraud (1), passant aux moyens que le pape doit suggérer au roi pour procéder à l'extirpation du jansénisme, c'est, dit-il, 1° d'exclure de toutes les grâces, de dépouiller de leurs emplois et dignités, tous ceux qui seraient seulement suspects d'en protéger secrètement les partisans; 2° d'exiger rigoureusement la signature du formulaire...; 3° de destituer tous les bénéficiers, tous les supérieurs de communauté qui s'y refuseraient; 4° d'excommunier tous les contumaces, après les trois monitions catholiques; 5° de traiter comme des hérétiques relaps ceux qui après avoir signé purement et simplement, tenteraient d'éluder leur signature par une réserve quelconque. »

Ce serait presque un non-sens, que de penser que l'homme qui proposait cette affreuse loi des suspects contre les catholiques gallicans, a pu se montrer tolérant envers les adversaires les plus déclarés de son Eglise, c'est-à-dire les pro-

(1) *Supplément aux histoires de Bossuet et de Fénelon composées par M. le cardinal de Bausset*, Paris 1822, in-8, p. 494.

testants, à moins d'admettre qu'il ait rétracté tous ses principes. Or il n'existe nulle trace d'une semblable rétractation dans ses écrits; Fénelon fut, jusqu'à sa mort, fidèle à lui-même et à ses détestables précédents. La feinte douceur dont il faisait parade, a été prise au sérieux avec une coupable légèreté par Ramsay et les philosophes du dix-huitième siècle (1); et c'est de là qu'est née la légende d'un évêque tolérant qu'on se plaisait à opposer à Bossuet. Cette chimère, enfantée par des imaginations hostiles au catholicisme, résiste si peu à l'examen, qu'un ultramontain conséquent, M. de Boulogne, mort évêque de Troyes, a pû, preuves en main, glorifier dans le *Journal des Débats* (18, 19 et 20 octobre 1802) l'intolérance de l'archevêque de Cambray.

« De quelque côté que je l'envisage, dit-il, je ne vois en lui que l'antipode de ce que l'on appelle aujourd'hui philosophie et tolérance... Je défie tous les *tolérans* de la terre de citer une seule ligne de ses écrits, qui puisse jeter le doute sur l'inflexibilité de ses principes..., et si j'avais quelque conseil à leur donner, ce serait de finir le plus

(1) Voir aussi Tabaraud et le drame de Marie-Joseph Chénier : *Fénelon ou les religieuses de Cambray.*

tôt possible cette comédie, et de bien se convaincre que, pour leur propre honneur, ils n'ont rien de mieux à faire que de chasser promptement de leur Olympe l'*intolérant* qui a le plus contredit leur morale et désavoué leurs maximes. »

Tous ces louangeurs de Fénelon ne sont, ajoute-t-il, que ses diffamateurs. (*Œuvres complètes de Fénelon*, XI, 221.)

Mais il y a mieux à faire que de citer cette dissertation remplie des preuves les plus concluantes, c'est d'examiner le seul passage avancé malencontreusement en faveur de la tolérance de Fénelon. Le voici :

« Sur toutes choses, lui fait-on dire au prétendant à la couronne d'Angleterre (Jacques III), ne forcez jamais vos sujets à changer de religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion. »

Nul ne peut nier que ces conseils et ces réflexions ne soient empreints d'une véritable to-

lérance; nul ne peut nier non plus qu'ils ne se trouvent dans le *Supplément à l'examen de conscience sur les devoirs de la royauté (Œuvres compl.*, XXII, 319). Seulement, ce supplément n'est pas l'œuvre de Fénelon, mais bien celle de l'un de ses biographes qui, croyant le continuer, l'a défiguré (1). Ramsay, philosophe converti, a prêté ses principes à son héros, et les a développés dans l'*Essai philosophique sur le gouvernement civil..., selon les principes de feu M. de Fénelon*, sans se douter que ces additions, et surtout le passage qui nous occupe, étaient un véritable arrêt de condamnation pour le supérieur des Nouvelles Catholiques, qui consacra dix de ses plus belles années à une œuvre réprouvée par la philosophie comme par le droit, par la morale comme par l'Evangile.

La maison des Nouvelles Catholiques de Paris avait été transportée de la rue des Fossoyeurs (Servandoni) dans la rue Pavée au Marais, où elle se trouvait encore en 1647, puis installée

(1) Bausset (II, 516) n'a pas eu de peine à disculper le précepteur du duc de Bourgogne d'avoir écrit à son élève : Souffrez toutes les religions puisque Dieu les souffre.

en 1648 rue Sainte-Avoye, entre la rue du Plâtre et celle des Blancs-Manteaux ; en 1651, elle établit une succursale (1) rue Neuve-Saint-Eustache, dans une maison donnée, dit-on, par Turenne (2). Enfin, en 1673, les deux établissements furent réunis sur la butte des Moulins, au n° 63 de la rue Sainte-Anne (3). Peu après la révocation de l'Édit de Nantes, une nouvelle succursale fut établie à Charenton, dans les bâtiments du consistoire et les maisons qui en dépendaient. Le temple seul avait été rasé par une populace ivre de fureur, qui s'imaginait travailler à la conversion des hérétiques en violant la sépulture des Rohan, de l'illustre maréchal de France Gassion, etc. (4) ; le consistoire et

(1) Nous disons une succursale, contrairement à l'opinion unanime des historiens de Paris, qui font déloger les Nouvelles Catholiques de la rue Sainte-Avoye en 1651 ; nous croyons qu'elles étaient encore dans cette rue en 1664. Voir le contrat de vente d'un terrain acheté par elles rue Sainte-Anne à cette date. (*Archives*, S, 4669.)

(2) Il s'agirait ici de Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, converti en 1637, et non de son frère cadet, l'illustre capitaine, qui n'abjura que le 23 octobre 1668.

(3) L'alignement pour la construction du refuge des Nouvelles Catholiques, rue Sainte-Anne, fut donné en 1666. (*Archives*, S, 4668.)

(4) A. Coquerel fils, *Paris-Guide*, 1862, in-8, I, 761.



quatre maisons voisines, concédées aux sieurs de Lorme-Pellissant, de Saint-Hilaire, Grostête de la Buffière (1) et Bezard (2), à condition d'en jouir eux et leurs femmes la vie durant, avaient été épargnés par ordre de Seignelay « pour servir au grand nombre des nouvelles catholiques » (3). Le 8 novembre 1685, le roi partagea par moitié entre l'Hôpital général et les Nouvelles Catholiques, l'emplacement du temple, le préau, le cimetière, le consistoire et ses dépendances ; mais, non contentes de leur portion, les Nouvelles Catholiques achetèrent l'autre, le 10 juillet suivant, au prix de cinq mille livres (4). Toutefois, le local de Charenton et

(1) Ancien de Charenton, exilé à Guéret le 10 novembre 1685; il se convertit plus tard, à l'exemple de l'un de ses fils, le pasteur des Mahis, qui abjura en 1683 et devint convertisseur. Voir une lettre très-élogieuse pour ce dernier au tome II, p. 297 des *Œuvres de Fénelon*, Paris 1827, 11 vol. in-8.

(2) Aussi ancien de Charenton, exilé à Château-Gontier à la Révocation, à Pontlevoy en 1687; il était encore signalé comme mauvais catholique en 1690. (*France prot.*, art. Massanes.)

(3) Lettre de Seignelay au procureur général de Harlay, du 23 octobre 1685. (Mss. de la *Biblioth. nat.*, Fr. 17420); voir une lettre du même et de la même date à la mère Garnier aux Archives. (O[1], 29.)

(4) *Archives*, S, 4669. — Le roi leur accorda en 1687 une gratification de 5,000 livres destinée à servir d'indemnité au

celui de la rue Sainte-Anne étaient encore insuffisants; car le roi approuvait, le 26 janvier 1687, la location d'une maison « plus commode pour le grand nombre de femmes de la R. P. R. » (*Archives*, O[1], 31). L'institution demeura rue Sainte-Anne jusqu'à la Révolution; elle comptait alors vingt-sept personnes, et possédait, outre les quinze cent trente-quatre volumes de la bibliothèque du consistoire de Charenton, un revenu de trente mille sept cent trois livres deux sols, tandis que ses charges ne s'élevaient qu'à douze mille cinq cent quarante-huit livres douze sols.

C'est donc principalement dans la rue Sainte-Anne et à Charenton que Fénelon exerça ses

sieur de Charenton, qui réclamait le fief de la Rivière sur lequel étaient construits le temple et ses dépendances. Entre autres raisons dont il appuyait sa thèse se trouvaient celles-ci : que le séjour de Charenton était peu propre à la conversion des protestantes, qui avaient sans cesse sous les yeux les ruines du temple et les tombeaux de leurs pères; qu'on n'y pouvait garder que de jeunes enfants, et que les grandes charités que Sa Majesté faisait, y retenaient seules les nouveaux convertis nécessiteux. (*Archives*, S, 4668.) Ce seigneur était un descendant du processif Le Bossu qui avait fait, sous Henri IV, une si violente opposition à l'établissement du culte réformé à Charenton. (Voir *Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, III, 422, et 2e série, II, 97.)



fonctions de geôlier, de ravisseur et de persécuteur d'enfants ; c'est là que se passèrent, sous ses yeux, les déplorables scènes que de prétendus historiens, dont le jésuitisme a perverti la conscience, ont transformées sans pudeur en actes de vertu et de philanthropie.

« M. de Harlay, alors archevêque de Paris (1678), dit l'un d'eux, instruit des talents et des succès de l'abbé de Fénelon, voulut en profiter et en étendre la sphère ; il lui confia la supériorité des Nouvelles Catholiques. C'était une association de filles éclairées, pieuses, bien nées, qui se dévouaient librement et sans intérêt à l'instruction des jeunes protestantes.

« Louis XIV protégeait cette maison, la comblait de biens, la remplissait de prosélytes (1). Rien n'était donc plus important que de lui donner un chef qui réunît en sa personne et les dons de la science, et les dons plus nécessaires encore de la persuasion ; un chef instruit dans la controverse, sage, indulgent même, capable d'attendre patiemment les moments de la lu-

(1) L'agent de police Desgrez, à qui manquait la fourbe ingénieuse du prêtre sans pitié, dit le mot cru et vrai dans ses rapports à la Reynie : femme ou fille N. « arrêtée prisonnière. »

Voici des détails navrants sur l'une de ces *prosélytes* : Un père au désespoir écrivait, le 13 mars 1698, à M. de Chateauneuf, ministre d'Etat, pour réclamer sa fille qu'on lui avait enlevée (*Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, II, 359) :

mière et de la grâce, de gagner les cœurs pour dissiper plus sûrement les nuages de l'esprit; de ramener à la soumission, de vaincre l'entêtement, de guérir des préjugés de naissance, sans rien précipiter, sans rien aigrir, mais par la voie de la douceur, des ménagements, de tout ce que permet, de tout ce qu'ordonne une charité modeste et compatissante.

« M. de Harlay trouva tout cela dans M. de Fénelon. A peine fut-il chargé du gouvernement de cette maison, qu'il devint véritablement le père, le conseil, l'ami des institutrices et des élèves... Il leur donna des règlements, des méthodes simples et claires, précises, proportionnées au degré d'intelligence et des dispositions de leurs prosélytes... Il y voyait aussi les élèves,

« Son âge encore tendre ne permet pas de la priver des soins de sa mère, qui se fond en larmes depuis cet enlèvement, » et lui adressait ce placet :

« Monseigneur,

« Pierre Pasquet, advocat,... remontre très-humblement à Votre Grandeur, que le 19 février de la présente année 1698, un hoqueton,... assisté d'un archer, furent dans la maison du suppliant et luy enlevèrent Marie Pasquet, sa fille, âgée seulement de cinq ans et quelques mois, laquelle ils ont conduite dans l'hopital de Ruffect, par l'ordre de mondit sieur l'intendant, et comme le jeune enfant est fort infirme et hors de raison, il est à craindre, Monseigneur, qu'étant privée des soins de sa mère elle ne tombe dans une langueur qui luy pourroit causer la mort. C'est pourquoi le suppliant a recours à votre bonté pour obtenir de la justice de Sa Majesté que le jeune enfant luy soit rendu, et il priera Dieu pour votre prospérité. »

les entretenait souvent, écoutait leurs doutes, leurs objections..., s'efforçait de les calmer, de les consoler...

« Quelque ordinaires, quelque obscures que fussent les fonctions de Fénelon, on admira bientôt la manière non commune dont il les remplissait, et les Nouvelles Catholiques devinrent le théâtre de sa gloire et de sa réputation. On accourait à ses catéchismes, à ses instructions ; on ne parlait que de son éloquence simple, noble, persuasive, que des conversions qui en étaient le fruit salutaire (1). »

Quelle touchante idylle ! On croirait voir Télémaque entouré des nymphes sensibles et empressées de Calypso, ou tout au moins l'aimable et jeune (2) aumônier d'une pension de demoiselles, grondant parfois un peu les rieuses, les indisciplinées, les entêtées. Ces jeunes filles n'ont pas été arrachés de force des bras de leur mère, ce sont des élèves, des prosélytes qui ne demandent qu'à être instruites ; elles ne sont point incarcérées et privées de toute communication avec leurs parents, elles sont venues d'elles-

(1) *Œuvres complètes de Fénelon*, Paris 1822, in-8°, I, 18-23, extrait de sa vie par le P. Querbœuf.

(2) Né en 1651, il n'avait que vingt-sept ans quand il arriva aux Nouvelles Catholiques; il mourut en 1715.

mêmes demander à renoncer à leurs préjugés de naissance ; on ne violente pas leur conscience, nul ne songe à leur imposer une conversion forcée, elles sont entourées des soins d'une charité modeste et compatissante ; elles ne sont pas au pouvoir d'un maître qui dispose absolument de leur sort, mais près d'un père, d'un ami, qui les calme et les console, dont l'éloquence touche leurs âmes, et qui se couvre de gloire par leur conversion.

Que la réalité est loin de ce tableau enchanteur et mensonger ! (1) A défaut du règlement dont Fénelon dota la maison, suivant son biographe, nous possédons au moins celui qui était en vigueur lorsqu'il y entra, et qu'il dut quelque peu modifier (1). Ce règlement renchérit

(1) Ce n'est pas sans un certain étonnement que nous avons rencontré ces mensonges cléricaux, que leur faux air de pieuse bénignité rend plus hideux que tous les autres, dans *l'Univers pittoresque*, VII, 741 et dans la *Nouvelle biographie générale*, par Firmin Didot frères. D'après ce dernier ouvrage, la communauté des Nouvelles Catholiques « avait pour objet d'affermir dans l'orthodoxie les nouvelles converties, et d'instruire celles qui se montraient disposées à abandonner l'hérésie. »

(1) Il portait au plus haut point la manie de réglementation. « Sa persuasion, dit Saint-Simon (livre XXII), gâtée



encore, s'il est possible, sur le tableau du révérend père ; il exhorte les « réfugiées » à regarder les sœurs du séminaire « comme leurs anges tutélaires, auxquels Dieu a donné la charge

par l'habitude, ne voulait point de résistance; il voulait être cru du premier mot; l'autorité qu'il usurpait était sans raisonnement de la part de ses auditeurs, et sa domination sans la plus légère contradiction. Etre l'oracle, lui était tourné en habitude, dont sa condamnation (celle de son *Explication des maximes des saints* en 1699) et ses suites n'avaient pu lui faire rien rabattre; il voulait gouverner en maître qui ne rend raison à personne, régner directement, de plain-pied. » — « Ce besoin de règle, ajoute M. Nisard, c'est le désir secret de se débarrasser de toute contradiction et de jouir tranquillement de l'empire. L'esprit absolu de Fénelon se trahit dans la précision sèche et la dureté de tous ses règlements. Il tranche par articles courts et laconiques, et sa froide intelligence se plaît à ce spectacle d'une société qui exécute tous les mouvements avec la précision d'un mécanisme. Le peuple, pour Mentor, ce sont des nombres et non des âmes... Il se servait de ses amitiés pour sa puissance, et peut-être de ses vertus pour sa faveur ; et quand l'esprit de domination, qui lui fit désirer jusqu'au dernier jour d'entrer dans le conseil, commandait des duretés contre un ami, dût cet ami être le duc de Beauvilliers, l'âme de son âme, dit Saint-Simon, sa main n'hésitait pas à les écrire. » Il disait de ce même ami, qui lui avait frayé la route des honneurs, que sa faiblesse et sa timidité déshonoraient le roi. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1846). « Il semble, dit encore M. Nisard, que Fénelon ne cherche qu'un succès personnel dans un débat de doctrine... et pourvu qu'il sauve la faveur de sa personne, sa cause est gagnée. » (*Ibid.*, 15 juillet 1845). Après cela on ne s'étonnera point qu'il ait ambitionné toute sa vie le rôle d'un Richelieu et d'un Mazarin.

et le pouvoir de les conduire dans toutes leurs voies, pour les tirer des ténèbres de l'erreur et de l'ignorance ». En fait, ce couvent était une prison où la jeune huguenote était traînée pour le seul crime de sa naissance, et d'où elle ne devait sortir qu'après avoir abjuré ou feint d'abjurer les sentiments religieux qu'elle avait sucés avec le lait. La résistance ne faisait que prolonger l'incarcération, les douleurs de l'absence, et accroître les sévérités que le règlement imprimé passe sous silence. Tous les exercices de la maison : prières, catéchisme, messe, vêpres, chants, lectures, controverse, conversations, la piété machinale et mystique à la fois qu'on y respirait, la discipline à laquelle il fallait se ployer, tout tendait à l'amoindrissement de la raison, à l'énervement de la volonté, à l'abdication de la conscience. Tout était calculé, réglé, mesuré en vue de la conversion, ou, comme on disait alors, de la *réunion*, ce cauchemar perpétuel que le réveil ne dissipait jamais. Par-dessus tout on craignait « les conversations douces et amiables » par lesquelles la mère pouvait raffermir la foi ébranlée de ses

filles; aussi le règlement porte-t-il la défense d'aller au parloir sans une permission de la supérieure, et il ajoute : « L'on n'y sera point plus d'une heure sans une permission expresse, et l'on y donnera ordinairement une compagne ou assistante, principalement aux nouvelles catholiques, qui seront assistées, si faire se peut, des personnes les plus capables de la maison, quand elles seront visitées de leurs parents hérétiques ».

Les personnes disposées à se convertir, suivant l'expression du cardinal de Bausset, autre biographe de Fénelon, n'entraient dans cet asile de la charité, dans cette retraite qui leur était ménagée contre « les persécutions de leurs parents » qu'en vertu de lettres de cachet, et grâce au zèle des prêtres, des magistrats et des agents de la police, qui, pour être bien notés et obtenir de l'avancement, faisaient une rude chasse à l'enfant hérétique. Voici l'un des billets, d'un laconisme superbe, écrits par le marquis de Seignelay au lieutenant général de police. (Voir *Archives*, *Reg. du secrétariat*, O[1],29, O[1],30.)

20 *octobre* 1685.

Sa Majesté veut que vous envoyiez prendre à Charenton Magdeleine Risoul et que vous la fassiez mettre aux Nouvelles Catholiques.

Parfois le billet s'allongeait un peu, mais toujours sans excès :

Du même au même.

24 *avril* 1685.

Sa Majesté veut que vous fassiez mettre aux Nouveaux ou Nouvelles catholiques les enfants de la nommée Rousseau qui se trouveront en bas âge ; dans lesquelles maisons leur pension sera payée par Sa Majesté, après que vous m'aurez fait savoir ce qu'il conviendra de payer. A l'égard des autres qui sont âgés, Sa Majesté se remet à vous de les engager par les moyens que vous estimerez les plus propres à les convertir.

Voilà la Reynie collègue de Fénelon, ou du moins son collaborateur en conversion. Il est vrai que l'homme de la police pouvait puiser ses arguments dans la caisse de Pellisson. — Citons encore un exemple :

Du même au même.

24 *janvier* 1686.

Le roi sait que la femme du nommé Trouillon, apothicaire à Paris, qui est actuellement auprès de M. le duc et Mme la duchesse de Bouillon, est une des plus opiniâtres huguenotes qu'il y ait. Et comme sa conversion pourrait attirer celle de son mari, Sa Majesté veut que vous la fassiez arrêter et conduire aux Nouvelles Catholiques, suivant l'ordre que je vous en envoie.

Singulières prosélytes que celles qu'il fallait arrêter et emprisonner comme huguenotes opiniâtres !

Dans la crainte des conflits d'autorité, et pour ne pas empiéter sur le domaine spirituel, le procureur général, de Harlay (1), qui au nom de la justice présidait à l'œuvre des con-

(1) Saint-Simon dans ses *Mémoires* (Paris 1829, in-8, I, 452) cite de lui ce trait d'indélicatesse : Au moment de partir pour l'exil, Ruvigny, député général des églises réformées, lui avait confié un dépôt considérable; de Harlay en parla au roi qui le lui donna. « Ainsi, dit Saint-Simon, les forfaits sont récompensés en ce monde. »

4

versions forcées, demandait des blancs seings à l'archevêque de Paris :

2 *avril* 1686.

Monsieur, il ne me reste plus que deux ou trois de vos mandements pour faire recevoir des femmes dans les couvents ; je vous prie d'avoir pour agréable de m'en envoyer une douzaine. Je suis, etc.

En même temps que l'on enfermait les protestantes, femmes et filles, non-seulement aux Nouvelles Catholiques, mais dans tous les couvents de Paris et tous les monastères du diocèse (1), des garnisons étaient mises chez

(1) Le 5 janvier 1686, Seignelay écrivait au procureur général : « Sa Majesté a donné l'ordre à M. l'archevèque de Paris de faire recevoir dans toutes les maisons convenables les femmes que vous y envoierez, et cet ordre doit avoir lieu non seulement à l'esgard de Paris, mais à l'esgard de tous les monastères du diocèse. » (Mss. de la *Biblioth. nat.*, Fr. 17421.) — Or Dieu sait s'il y avait dans le diocèse une riche collection d'ordres de tous habits et de toutes dénominations : filles-Dieu, filles du Saint-Sacrement, du Calvaire de Saint-Gervais, de la Croix, du Précieux sang, Miramiones, Ursulines de la rue Sainte-Avoye, Récolettes du faubourg Saint-Germain, Feuillantines, Ursulines de Saint-Denis, Hospitalières du faubourg Saint-Marcel, abbaye de Saint-Mandé, couvents de Pincourt, du Cherche-Midi, de Saint-Magloire, Port-Royal, Saint-Lazare, abbaye de Pen-

les huguenots parisiens les plus « obstinés » ; les biens de ceux qui avaient fui à l'étranger avec leur famille étaient confisqués, et ceux qui avaient fait évader leurs enfants, traînés en prison (1). Louis XIV s'occupait également de la direction intérieure de la maison, témoin les pièces suivantes, dont les historiens du prélat n'ont pas plus parlé que de celles que nous venons de citer :

Le secrétaire d'Etat à la mère Garnier, supérieure des Nouvelles Catholiques.

27 *janvier* 1686.

Le roi étant informé que la dame Le Cocq reçoit toutes sortes de personnes dans le lieu où elle est, et comme c'est un moyen pour retarder et même pour empêcher sa conversion, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle veut que vous lui

themont, Visitation Sainte-Marie à Saint-Denis, Annonciade de Saint-Denis, etc., etc , sans parler de la Bastille, de la Conciergerie, de l'Hôpital général, de Vincennes, du Châtelet et des maisons de particuliers dévots et sûrs qui servaient aussi de prisons.

(1) Lettres du secrétaire d'Etat à la Reynie, des 3, 5 et 8 janvier 1686.



déclariez que son intention n'est pas qu'elle soit vue de personne, et que vous teniez la main à ce que cela soit exécuté.

Du même à la même.

12 *février* 1686.

Le roi m'ordonne de vous écrire que son intention est que toutes les femmes ou filles de la R. P. R. qui seront mises dans votre maison, n'y reçoivent aucune visite, ni même des lettres que vous ne les ayez vues auparavant, et de plus que celles qui auront des filles catholiques pour les servir ne puissent aller au parloir, ni sortir sans être accompagnées d'une sœur de la communauté.

Du même à la même.

17 *février* 1686.

(Même défense)... Sa Majesté a été en outre informée que quelques-unes de ces femmes refusent d'entendre les instructions qu'on veut leur donner, sur quoi elle m'ordonne de vous dire d'avertir celles qui les refuseront, que cette conduite déplaît à Sa Majesté, et qu'elle ne pourra



s'empêcher de prendre à leur égard des résolutions qui ne leur seront pas agréables.

Ces menaces avaient la terrible signification que voici : Les récalcitrantes seront envoyées à la Bastille ou dans d'autres citadelles, ou même à l'Hôpital général, infâme repaire de tous les vices. Or le gouverneur de la Bastille s'occupait des conversions comme un simple prêtre ou un commissaire de police, et il était dangereux de résister à l'apostolat de ce dur et inflexible geôlier (1). Les malheureuses qui venaient de l'horrible donjon ou de la province et savaient comment on y était traité, tremblaient à la seule pensée d'y retourner (2)

(1) Outre Bossuet, qui ne visitait que les prisonniers de haute naissance, les convertisseurs ordinaires qui prêtaient au geôlier le concours de leur ministère, étaient les abbés de Lamon, Gervais, Pavillon, du Lignon, de Lavau et le Père Charles Desbordes. Ce dernier écrivait le 15 juillet 1687 : « Tandis (*sic*) qu'on nous a donné des huguenots qui eussent quelque disposition à profiter, cela n'est pas mal allé ; et de douze que nous avons reçus par ordre du roi et de MM. ses officiers, huit se sont convertis, sans compter les autres qui sont venus de temps en temps ; mais pour ce qui est des autres, le lieu ne sert qu'à causer un plus grand scandale. »

(2) Sur une liste des recluses aux Nouvelles Catholiques en décembre 1686, se trouve, à côté de plusieurs noms, la



et n'en persévéraient pas moins dans leur ferme et noble attitude. Les menaces redoublèrent, et les consciences rebelles furent sommées de s'incliner et d'obéir à jour fixe, par l'ordonnance du 8 avril 1686 dont les nations civilisées rougiront à jamais.

La voici :

De par le roi,

« Sa Majesté voulant procurer aux femmes qui sont encore engagées dans la R. P. R. les moyens de s'instruire et faire leur réunion à la religion catholique, apostolique et romaine, avait donné ses ordres pour en faire recevoir plusieurs dans la maison des Nouvelles Catholiques à Paris, dans laquelle maison Sa Majesté est informée qu'elles sont suffisamment instruites des devoirs de ladite religion catholique, apostolique et romaine, et d'autant qu'il s'en trouve quelques-unes qui, refusant d'écouter lesdites instructions, restent dans une opiniâtreté blâmable, Sa Majesté enjoint à la supérieure de ladite maison d'avertir celles qui y sont et y seront ci-après reçues, que son intention est qu'elles écoutent avec soumission et patience les instructions qui leur seront données, en sorte que *dans le temps de quinzaine* du jour qu'elles seront reçues dans la

note suivante : *Elles ont été extrêmement maltraitées en province et ce sont des esprits effarouchés qui ont besoin d'être adoucis.*

maison, elles puissent faire leur réunion; et en cas qu'elles ne le fassent pas dans ledit temps, enjoint à ladite supérieure d'en donner avis pour y être pourvu par Sa Majesté, ainsi qu'elle verra bon être.

« Fait, etc. » (*Archives*, O^1, 30.)

Qui donc demanda que la lettre du 17 février fût transformée en ordonnance pour produire plus d'effet ? Nous l'ignorons; mais nous savons qui était personnellement intéressé à l'obtenir; nous connaissons l'homme auquel son orgueil blessé par de nombreux échecs, le soin de sa réputation et de son avenir commandaient le succès à tout prix. Ces indices semblent si accusateurs pour la mémoire du supérieur des Nouvelles Catholiques, qu'involontairement on se demande pourquoi les pièces portant son nom sont si rares à cette époque (1), et pourquoi il ne se trouve pas même un billet signé de lui dans les papiers de la Reynie. — S'il n'a pas sollicité l'ordonnance qui décrète la conversion dans la quinzaine, comme s'il s'agissait d'une prestation ou d'une corvée, il s'en est

(1) Nous n'en avons rencontré que deux qu'on trouvera plus loin.



du moins servi, il en a profité pour séduire et accabler de pauvres créatures réduites au désespoir, des femmes, des jeunes filles, des enfants que son éloquence, son habileté, ses manières de grand seigneur, son regard fascinateur (1), ses arguments et ses verrous n'avaient pu convaincre (2). — Au moment où nous écrivions ces lignes, c'est-à-dire durant le bombardement de Paris par les Prussiens, il ne pouvait être question d'aller fouiller de nouveau dans les *Archives*; nous y sommes retourné depuis, et nos prévisions ont été justifiées par la découverte du billet suivant, adressé par Seignelay, à la supérieure des Nouvelles Catholiques, le 8 avril 1686 : « Je vous envoye *l'ordre que vous deman-*

(1) « Il avait, dit Saint-Simon, du docteur, de l'évêque et du grand seigneur. Il fallait faire effort pour cesser de le regarder. »

(2) Vingt ans plus tard (1706), et bien que le roi eût dû reconnaître qu'il avait échoué dans la tentative impie de régner par la force sur les âmes, Pontchartrain écrivait encore à l'évêque d'Auxerre : « Les nommées Besse et Pellet sont envoyées à Auxerre, après avoir été longtemps dans la maison des Nouvelles Catholiques de Paris sans vouloir écouter les instructions. On leur donne *trois mois* pour se rendre raisonnables, à la suite desquels on les mettra à l'*Hôpital général pour le reste de leurs jours.* »

dez pour obliger les femmes qui sont dans votre maison à faire leur réunion plus promptement; tâchez d'en faire le meilleur usage que vous pourrez » (O',30). On ne persuadera à personne que la mère Garnier ait pris l'initiative d'une demande si désespérée, sans l'autorisation de son supérieur hiérarchique, chef responsable de l'établissement. Mais pourquoi Fénelon ne l'a-t-il pas faite lui-même ? — D'abord parce qu'elle était humiliante et pouvait lui nuire en détruisant son prestige aux yeux du monarque : faire intervenir l'autorité royale et ses redoutables châtiments, pour obtenir des conversions à jour fixe, c'était avouer son impuissance et reconnaître que la force avait plus d'empire que la persuasion sur les pauvres captives; ensuite parce qu'il entrait dans le rôle de l'ambitieux et rusé convertisseur de toujours s'effacer lorsqu'il s'agissait de mesures de rigueur. Ainsi qu'on le verra plus loin, c'était chez lui une habitude et une règle de faire croire qu'il était étranger à la persécution, d'user d'une feinte et hypocrite douceur pour gagner la confiance de ses victimes, en prenant ses précautions pour

qu'elles ne découvrissent pas qu'il était le complice et l'instigateur des actes de violence qu'elles avaient à subir.

Selon M. Michelet, « la maison de Paris, comme la plupart des couvents de la capitale, élégante et humanisée, était relativement un paradis. » Un paradis, même relatif, c'est beaucoup dire ; car l'incurable sécheresse de cœur du fanatisme régnait dans cette prison, dont l'abjuration et la maladie ne suffisaient pas toujours à ouvrir les portes (1), et dont quel-

(1) Témoin cette lettre d'une dame Caron trouvée dans les papiers de la Reynie (Mss. de la *Biblioth. nat.*, Fr. 7055, p. 52 :

« Ce mardi après midi aux Nouvelles Catholiques.

« Comme je ne reçois aucune ressource depuis l'interrogation qu'on m'a faite, et que je me porte plus mal de jour en jour, je prends la liberté de vous supplier très-humblement, Monsieur, d'avoir la bonté de me faire savoir ce qui a été ordonné sur mon sujet; si je ne me portais mal tous les jours en sorte que sans une grande peine et danger même je ne puis demeurer enfermée, j'aurais patience, mais mon mal ne me permet pas d'attendre. Ayez donc la bonté, je vous en supplie, Monsieur, d'obtenir ma liberté, et si malgré ma déposition on se défie de moi, je donnerai telle caution que l'on voudra, au moins j'espère bien en trouver,... je n'ai manqué au reste à rien de ce que j'ai promis en faisant ma réunion, et si je pouvais avoir l'honneur de vous voir, vous verriez, Monsieur, combien plus je suis malheureuse et non coupable, etc. »

ques détenues emportèrent un souvenir tout autre que celui d'une « charité modeste et compatissante. »

En province, voici comment la justice et les couvents pratiquaient cette soi-disant *charité modeste et compatissante :* « Les supérieures de la maison des nouvelles *converties* établie dans la ville d'Usez, se plaignirent de la rébellion de quelques filles qui ne paraissaient pas assez bonnes catholiques ; on les condamna à recevoir le fouet de la main de ces fausses dévotes ; et la chose fut exécutée en présence du major du régiment de Vivonne, et du juge de la ville. Il y en avoit huit de coupables, dont la plus jeune avait seize ans, et dont la plus âgée n'en avoit que vingt-trois. Cependant on les traita comme des enfans de six à sept ans. On les troussa jusqu'aux reins, et elles furent fouettées (avec des lanières armées de plomb, dit Jurieu) à la vue de plusieurs de leurs compagnes, et pour leur servir d'exemple. Pendant l'exécution elles reprochoient à ces hypocrites la fausse piété qui les faisoit renoncer à la pudeur de leur sexe, qui leur inspiroit de châtier des filles de



leur âge d'une manière aussi indécente, et qui exposoit aux regards des hommes les parties de leur corps que la modestie cache avec tant de précaution. » (Élie Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. III, 3e part., p. 893). — Il est possible et même probable qu'on n'ait jamais vu tant d'impudeur dans la maison des Nouvelles Catholiques de Paris; toutefois, et M. Michelet l'a ignoré, plusieurs des captives y furent mises dans un état pitoyable et perdirent l'esprit par suite de persécutions continuelles.

« Une fille d'un considérable marchand de Paris fut tellement troublée par la peur qu'on lui faisait tous les jours, qu'elle ne pouvait demeurer seule ni le jour ni la nuit, croyant toujours voir de ces monstres affreux, dont on lui avait fait la peinture, comme devant dévorer les hérétiques, et parce qu'on lui avait parlé des commissaires qui sont préposés à la police, comme de gens qui devaient venir la prendre pour lui faire subir de cruelles peines; elle avait reçu de si vives impressions de cette frayeur, qu'elle ne pouvait voir un homme sans le pren-

dre pour un commissaire et sans jeter des cris pitoyables (1). »

Mademoiselle des Forges, fille de Théodore Le Coq, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, enfermée d'abord chez les Bénédictines de la Madelaine du Tresnel, dont Fénelon était aussi supérieur, puis conduite aux Nouvelles Catholiques, figure sur la liste des prisonnières de cet établissement à la date du 17 octobre 1686. La liste du mois de décembre suivant lui consacre cette mention significative : *ne veut même pas entendre parler de religion;* et elle est portée sur celle du 1er février 1687 comme encore *protestante*. On réussit cependant à la dompter, mais à quel prix! « Tout le monde sait, dit de Béringhen son parent, que c'était une fille de mérite et de raison; mais les duretés continuelles, l'abstinence forcée et les insomnies qu'elle a souffertes entre les mains de ces impitoyables créatures, lui ont fait perdre en bien peu de temps le jugement et la vie. » Après l'avoir rendue folle, on lui fit signer une

(1) El. Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, V, 884.

formule d'abjuration et on la mit hors du couvent, dans les premiers mois de 1687. A peine rentrée dans sa famille, elle se tua en se précipitant du troisième étage sur le pavé (1) : la prétendue douceur de Fénelon ne différait donc point de la *rigueur toute chrétienne et catholique*, tant prônée par les prélats.

Madame de la Fresnaye paraît avoir aussi perdu la raison, grâce aux procédés mis en usage pour la convertir par ce singulier apôtre de la tolérance. Entrée dans la maison des Nouvelles Catholiques par ordre du 30 janvier 1686, elle y était depuis quatre mois lorsque la supérieure (ce n'est jamais le supérieur, mais toujours la subordonnée qui paraît) songea à s'en débarrasser. Le 4 mai, Seignelay transmit à la Reynie l'ordre suivant : « La mère Garnier m'ayant escrit que la dame de la Fresnaye qui est aux Nouvelles Catholiques est folle, et qu'il est nécessaire de la faire enfermer, le roy désire que vous examiniez si cela est vray, et que vous me fassiez sçavoir où on la pourrait met-

(1) Haag, *France protestante*, VI, 480.



tre. » (*Archives*, O[1] 30). — Que fit-on de cette malheureuse? Sa folie fut-elle persistante? — On ne sait; toujours est-il qu'elle n'avait pas abjuré trois ans plus tard, puisque nous trouvons dans les registres du Secrétariat, à la date du 21 novembre 1689, l'ordre de la faire sortir du royaume « à moins qu'elle ne veuille faire sa conversion (1). »

Si la plus grande part de responsabilité de ces actes d'inhumanité incombe à Fénelon et à la mère Garnier (2), les dames (toutes nobles,

(1) Les cas de folie produits par la Révocation furent innombrables; en certains endroits la proclamation de l'Edit révocatoire suffit à jeter le trouble dans les facultés mentales d'un grand nombre de personnes, dont quelques-unes se suicidèrent de désespoir; chez d'autres la raison ne faiblit qu'à la suite d'une longue et cruelle détention (voir dans l'Appendice III les martyrs de l'île Sainte-Marguerite). Il serait facile de multiplier ces exemples, nous n'en citerons plus qu'un : Une demoiselle Falaiseau, qui avait épousé un M. de Bruges du Poitou, venue à Paris en 1700 pour recueillir l'héritage de son père, fut arrêtée comme mauvaise catholique, et mise dans un couvent ainsi que ses trois filles. Elle devint folle de chagrin et mourut en peu de jours. (*France prot.*, art. Falaiseau.)

(2) Marie Foucault, sœur, croyons-nous, du farouche intendant qui dragonna le Poitou, exerçait en 1683 les fonctions de supérieure des Nouvelles Catholiques de Paris; la mère Garnier qui lui succéda porta le même titre au moins de 1685 à 1689, et même encore en 1695. (O[1], 39.) A cette



sauf trois) qui composaient avec eux le chapitre des Nouvelles Catholiques en 1686, ont aussi mérité un châtiment, le seul que l'indignation de la postérité puisse infliger : le pilori de l'histoire. Voici ces noms tels que nous les avons trouvés dans le contrat d'acquisition de la moitié des ruines et dépendances du temple de Charenton : sœur Charlotte de Bézu d'Hardencourt, sœur Louise de Croy (1), sœur Anne des Fonteines, sœur Suzanne de Falbert (ou Jalbert), sœur Marie Élisabeth de Bourg, sœur Marie de Marcon, sœur Suzanne de Saint-André, sœur Marie Anselin, sœur Anne Chapellot et sœur Marie-Françoise Heat.

Combien de milliers de malheureuses furent amenées de force dans cette maison, durant les cent cinquante années de son existence? — On l'ignorera peut-être toujours. Les seules pièces provenant de la communauté, qui existent aujourd'hui aux Archives, sont aussi peu accusa-

date, elle faisait faire un très-riche mariage à l'une de ses anciennes détenues qui avait abjuré et obtenu une pension.

(1) Sans doute parente éloignée du prince Porcien, Antoine de Croy, l'un des plus nobles caractères de la Réforme au XVIe siècle.

trices que possible (1) ; heureusement les registres des secrétaires d'État contenant des ordres d'arrestation et d'élargissement, les papiers de Harlay (*Mss. de la Biblioth. nat.*, Fr. 17416-17421) et surtout ceux de la Reynie (*Ibid.* 7050-7055), où se trouvent sept listes contenant les noms de quelques-unes des captives qui, de 1685 à 1687, gémissaient sous la dure oppression de Fénelon, sont des documents irrécusables, qui dévoilent une partie des faits que des mains criminelles ont essayé de plonger dans un éternel oubli.

Bien que ces listes portent près de cent noms, auxquels nous avons pu en ajouter une

(1) Elles se composent surtout de titres de rente, de contrats d'achats ou de donation (S, 4668, 4669 et H, 4206). Nous extrayons d'un registre qui ne concerne que le chapitre, les lignes suivantes datées du mois de mars 1680 : « François de la Mothe Fénelon, supérieur de la maison des Nouvelles Catholiques de Paris, nous permettons par ces présentes à notre chère sœur Tardif, associée de ladite maison, de travailler pendant trois ans au service des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu à Chars (*sic*) et à l'instruction des enfants du dit lieu. » — Comme il n'est pas probable qu'il y eût un hôtel-Dieu dans le village de Chars (Seine-et-Oise) qui ne comptait pas alors mille habitants, nous croyons qu'il faut lire Chartres, ou peut-être Blois, diocèse de Chartres, où la même sœur fut encore envoyée en 1683.

vingtaine d'autres, elles sont évidemment fort incomplètes; cela résulte d'une pièce de comptabilité, destinée à montrer au roi que la somme de dix-huit mille livres, qu'il avait donnée à la communauté en 1686, était fort insuffisante : elle porte en effet de quatre-vingts à deux cent quarante-cinq le nombre variable des personnes que la maison eut à nourrir dans le courant de l'année (1). Or nous voyons par une liste des reclusês *non payantes*, que le personnel de l'éta-

(1) Voici cette note qui devait accompagner la lettre de la même date que nous citerons tout à l'heure (*Papiers de la Reynie*, III, 21) :

5 janvier 1687. — *Recette.*

Nouvelles Catholiques.

En 1686 le roi a donné en ordonnances de 3,000 liv. chacune la somme de	18,000 liv.
Aumônes des particuliers.	2,226 liv.
Quêtes, legs et troncs	2,228 liv.
Pensions.	2,903 liv.
	25,357 liv.

Personnes.

Depuis 245 jusques au nombre de 80 personnes.

Charges et fondations acquittées.

Lits et meubles achetés.

Pour celles qui après être devenues catholiques sont en besoin après être sorties.

Réparations et accommodements aux maisons de Paris et de Charenton.

Ajoutons que la maison était dispensée de tout impôt,



blissement ne se composait que d'un chapelain, quatorze sœurs et six domestiques tant à Paris qu'à Charenton, soit vingt et une personnes; d'où il ressort qu'il y eut, à un certain moment de l'année 1686, deux cent vingt-quatre protestantes détenues dans les maisons de Paris et de Charenton (1). Chiffre énorme, abominable! Plus de deux cents consciences de femmes, de jeunes filles, d'enfants de six ans, à tourmenter

aussi bien que celle des Nouveaux Catholiques, sous la seule condition de ne pouvoir être changée en maison de profession religieuse, mais de demeurer toujours en état séculier.

Louis XIV ne lui avait longtemps donné qu'une somme annuelle de mille livres, mais la Révocation le contraignit à se montrer plus généreux.

Outre la munificence royale, les aumônes, les legs, les quêtes organisées en leur faveur, les Nouvelles Catholiques avaient recours à la libéralité de l'assemblée du clergé qui, en 1695, porta de six cents à huit cents livres la pension qu'elle leur faisait. (*Archives*, S, 4669.)

Nous lisons encore dans une pièce des *Archives* (S, 4668), datée du 16 octobre 1691 :

« Il a pleu au roy leur faire don de la somme de 32,400 liv. pour la fondation de six places, pour six sœurs destinées à l'instruction des nouvelles catholiques...

« Plus, il plaist encore au roy de donner tous les mois audites filles, pour gratification, la somme de 600 liv. pour aider à la subsistance des nouvelles catholiques. »

(1) Nous savons en outre que la maison renfermait quarante prisonnières femmes ou filles en 1673, et à peu près le même nombre en 1695.



pour les rendre hypocrites ! C'est à cela qu'avaient abouti pour Fénelon les rêves de l'apostolat, de la mission du Levant ! L'ambition, mise au service d'une doctrine immorale, l'avait fait tomber au-dessous des alguazils.

En le faisant nommer supérieur de la maison, ses puissants protecteurs s'étaient imaginé que des jeunes filles qui portaient de grands noms ou avaient été élevées dans l'opulence (1), ne résisteraient guère à un jeune prêtre grand seigneur, éloquent, fin et habile, qui ferait briller à leurs yeux les faveurs de la cour, les bonnes grâces de Madame de Maintenon, parvenue au comble de la fortune grâce à l'abjuration (2), l'entrée à Saint-Cyr, l'espoir de brillants mariages, la promesse d'une dot, d'une pension, des biens de leurs parents passés à l'étranger ;

(1) Sur cent vingt-cinq, soixante-dix-huit étaient de famille noble, et un grand nombre d'autres appartenaient à la plus riche bourgeoisie; quelques-unes avaient des femmes de chambre entretenues à leurs frais.

(2) Longtemps maltraitée par une de ses tantes qui voulait la ramener dans la *bonne voie*, la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné finit par abjurer dans le couvent des Ursulines de Niort, dont elle fut ensuite renvoyée comme *non payante*.

ces moyens de prosélytisme, bons uniquement pour des âmes abaissées, échouèrent presque toujours : le plus grand nombre des abjurations ne fut obtenu que par la contrainte.

Des cent vingt-cinq noms qui nous sont connus (1), il faut retrancher ceux de trente et une personnes, sur la conduite desquelles nous n'avons aucun renseignement, et dont nous ne pouvons affirmer que l'incarcération dans la maison des Nouvelles Catholiques. Parmi les quatre-vingt-quatorze autres, vingt-cinq au moins, vaincues par une longue et sévère reclusion, abjurèrent entre les mains de Fénelon; deux seulement, au bout de trois mois, Mesdemoiselles Vidal et Martine; une autre à laquelle Madame de Maintenon s'intéressait, Mademoiselle de Sainte-Hermine, au bout de neuf mois ; une quatrième, Mademoiselle de Villarnoul, seulement au bout de près de deux ans ; une cinquième, Catherine de Jaucourt Villarnoul, au bout de six ans. De ces vingt-cinq, huit au moins ne feignirent de se convertir que pour recouvrer leur liberté et

(1) On les trouvera dans l'Appendice II.

5.



quitter la France : les demoiselles Hammonnet, d'Angennes et de la Fontaine; l'une d'elles, Marthe Hammonnet, qu'il y avait lieu de croire définitivement rattachée au catholicisme puisqu'elle avait pris l'habit de religieuse, ne résista pas à ses remords et s'enfuit avec ses sœurs. Les conversions durables furent infiniment peu nombreuses, nous n'en connaissons que cinq : celles de Marguerite et Marie Catillon, qui firent partie du chapitre des Nouvelles Catholiques vers le milieu du dix-huitième siècle, et dont l'une fut même élevée au rang de supérieure ; celle de Mademoiselle Rouvray de Villarnoul, qui obtint une pension de cinq cents livres, celle de Marie Hammonnet, qu'on peut soupçonner de n'être restée fidèle au catholicisme que pour l'amour des quatre cent mille livres qu'on lui donna, après les avoir confisquées à son père, et celle de Catherine de Jaucourt Villarnoul, qui fit une donation à l'établissement en 1729.

Parmi les soixante qui se montrèrent opiniâtres, suivant l'expression des convertisseurs, quarante-quatre semblent avoir pris à tâche de lasser par leur inflexibilité le zèle de leurs per-



sécuteurs. Comme l'attention du roi était principalement fixée sur la maison qu'il comblait de ses largesses, il fallait qu'on y remportât des succès (singulièrement surfaits et exagérés); dans ce but on se débarrassait des intraitables (1) : seize furent mises dans d'autres couvents, l'une au bout de deux mois, deux autres après vingt mois; dans ce nombre étaient les trois demoiselles Mallet qui ne faiblirent qu'au bout de neuf années de souffrances. Dix-neuf furent envoyées par Fénelon « le plus doux des hommes », « presque un saint » (2), dans des citadelles et soumises au régime des criminels d'Etat : Mesdames Le Coq et de Liembrune, Marie et Judith Dury (l'une d'elles perdit l'ouïe par suite de l'humidité d'un cachot du château de Nantes), les trois demoiselles le Monyer, Mesdemoiselles Alix et d'Orignac, — Mesda-

(1) Nous voyons par une liste dressée pour la Reynie, que dix-sept n'avaient pas encore fait abjuration en décembre 1686, et que huit d'entre elles, prisonnières depuis au moins six mois, ne donnaient aucune espérance de conversion Un homme qui eût éprouvé le moindre scrupule à violenter les consciences, eût jugé l'épreuve suffisante et les aurait relâchées; Fénelon les garda, mais n'eut pas à se féliciter du résultat.

(2) Nisard, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1845.



mes Brunier, Hammonnet, de la Fresnaye, Françoise Jacquinot, Madelaine de Dompierre, Mademoiselle Morisset, deux demoiselles de Villarnoul et deux femmes de la duchesse de la Force. La fidélité des dix dernières, qui se montrèrent énergiquement résolues à tout souffrir plutôt que d'abjurer, reçut enfin sa récompense; elles furent expulsées du royaume de 1687 à 1697. Quelques-unes étaient notées comme dangereuses, c'est-à-dire capables de convertir celles qui les catéchisaient et les persécutaient : des jeunes filles de moins de quinze ans déroutèrent toutes les prévisions en montrant une constance et une indomptabilité qu'on n'aurait pas attendues d'un âge si faible.

Neuf enfin qui étaient en règle avec la loi puisqu'elles avaient déjà abjuré ou prétendaient l'avoir fait, furent mises aux Nouvelles Catholiques, plusieurs pour la seconde fois. L'une d'elles, Madame Paul, sortie de la maison le 20 mai 1686, est arrêtée de nouveau le 11 juillet suivant, retourne dans la même prison, en sort une seconde fois aussi mal convertie que la première, est arrêtée une troi-



sième fois le 8 mai 1690, et, comme Fénelon n'en veut plus, envoyée au château de Loches où, « gardée très-étroitement » par ordre, elle ne faiblit qu'au bout de trois ans. Sa troisième conversion fut-elle plus réelle que les deux autres? — Il est assurément permis d'en douter. — Nous comprenons que des fanatiques à courte vue se soient jetés dans un inextricable dédale de contradictions et d'impossibilités, en exigeant que les conversions qu'ils arrachaient par des moyens illégitimes fussent sincères; mais Fénelon n'était pas de ces gens-là; il était de sang-froid, raisonnait, savait à merveille que la violence exclut nécessairement la sincérité, et n'avait pas même l'excuse de pouvoir se dire qu'il ne persécutait les hérétiques que pour les contraindre à entrer dans le ciel. Il n'était pas assez naïf pour viser à la sincérité des conversions qu'il opérait (1); mais il tenait à ce qu'elles

(1) Madame de Maintenon, son amie, disait crument : « Je crois bien que toutes ces conversions ne sont pas également sincères; mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener à lui les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques. Si les pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les rapproche du moins de la vérité; ils en ont les signes de commun avec les fidèles. »



fussent durables, son esprit de domination exigeait l'apparence d'une conversion réelle; il lui en coûtait infiniment d'être obligé de reconnaître qu'on pouvait lui résister, qu'il avait manqué son coup et que tout était à recommencer.

Le chapitre des finances n'est pas ici moins odieux que le reste. A l'inverse des convertis de Pellisson, qu'on payait pour les faire abjurer, aux Nouvelles Catholiques et dans les autres couvents il fallait payer pour être en prison et persécuté. Si Fénelon n'agissait pas ouvertement en vertu des mêmes motifs qui portaient l'évêque de Montauban à demander qu'on mît dans un couvent une demoiselle protestante qui devait « avoir un jour cent mille écus de bien », et qui était sur le point d'épouser « un mauvais converti » (1), la question d'argent jouait aussi un trop grand rôle sous son administration. La mère Garnier (toujours elle) jalousait celles des

(1) Mademoiselle de Caumont de Montbeton, voir la lettre de l'évêque au ministre d'Etat, dans le *Bulletin de l'Hist. u Prot. fr.*, II 361.

Voir aussi (*Ibid.*, VIII, 476) les démarches faites pour obtenir la pension d'une demoiselle noble oubliée quinze ans dans un couvent.



pensionnaires placées ailleurs qui avaient de la fortune et payaient largement pour elles et leurs femmes de chambre, sans trop se faire prier. Dans le double but de relever la gloire de la maison et d'en remplir les coffres, elle (jamais lui) demandait par écrit, au secrétaire d'Etat, de lui faire livrer par les couvents de province les grandes dames et les nobles demoiselles dont la conversion n'avançait pas, et qu'elle se chargerait volontiers d'activer (1). On n'acceptait pas les pauvres avec le même empressement ; la liste de *celles qui ne payent rien* ne contient que les noms de vingt et une pensionnaires, à peine un dixième de celles de l'année 1686. On patientait assez aisément à l'égard des indociles qui payaient bien (soit de quatre à six cents livres) ; il n'en était pas de même à l'égard des autres. La liste des débitrices et des sommes dues était envoyée à la police, chargée du recouvrement des fonds, avec des notes telles que celles-ci : *Faire payer*, ou *N'a pas de quoi payer, s'en défaire aux Nouvelles*

(1) Entre autres Madame de Béringhen en 1687.

Catholiques et mettre en quelque autre (1). Qui donc oserait ici parler du salut des âmes, en voyant Fénelon refuser de les sauver gratis ou à crédit, et envoyer les mauvaises payes à ses confrères ? Le salut des âmes, c'est le grand mot de tous les persécuteurs, c'est la formule consacrée que Fénelon avait moins que personne le droit de prononcer ; on en jugera par ce trait vraiment horrible : Deux Turquesses, Marie et Ursule May, âgées l'une de six et l'autre de sept ans, mises aux Nouvelles Catholiques le 13 mai 1685, y étaient encore près de deux ans plus tard ; comme elles donnaient un « fâcheux et mauvais exemple » et *ne payaient pas*, la liste remise à la Reynie le 1er février 1687, porte ces mots atroces : *Les mettre à l'Hôpital*

(1) Nous transcrivons encore quelques lignes curieuses de cette liste du 17 octobre 1686 :

« Mademoiselle Desforges, 28 juin, dit qu'elle paiera comme nous la traiterons.

« Mesdemoiselles Monyer, trois sœurs, 24 septembre, veulent bien payer sur ce qui leur a été saisi lorsqu'elles ont été arrêtées.

« Mademoiselle Morisset veut bien payer quand elle le sera d'un chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois qui lui doit quatre à cinq mille livres. — Faire demander à ce chanoine.»



général, c'est-à-dire avec les femmes perdues, dans le repaire de tous les vices, de toutes les pourritures et de toutes les infamies ! C'est ainsi que l'auteur de l'*Education des filles* travaillait à celle de ces deux pauvres petites musulmanes, à coup sûr plus chrétiennes que lui ; c'est ainsi que l'apôtre, le saint travaillait au salut de leurs âmes !

Il s'entendait mieux à veiller aux intérêts matériels de la maison, et à solliciter des ministres les subsides nécessaires (1) : « M. l'abbé de Fénelon, écrivait la mère Garnier (2), dit vendredi dernier à M. de Seignelay que nous n'avions plus d'argent, à quoi il répondit qu'on nous en donnerait ; mais que le roi entendait que les protestantes payassent leur pension et que pour cela il fallait, Monsieur, que je m'a-

(1) C'est Bossuet lui-même qui demanda et obtint pour l'hôpital de Meaux les démolitions des temples de Nanteuil, de Morcerf, et les maisons adjacentes, au moment de la Révocation ; le disciple a, sans nul doute, imité le maître pour obtenir les démolitions du temple de Charenton et ses dépendances.

(2) Lettre sans date, mais qui devait accompagner la pièce de comptabilité du 5 janvier 1687, que nous avons reproduite p. 78.



dressasse à vous (1). Je l'ai déjà fait, Monsieur, et vous m'avez fait l'honneur de me marquer vos intentions. J'ai fait voir vos lettres ; mais tout cela n'a rien produit, et nous n'avons pas été payés... Que vous plaît-il, Monsieur, que je fasse ? etc. » Cet argent, si difficile à obtenir, Fénelon l'employait au besoin, comme saint François de Sales (2), pour « *faciliter les conversions* » ; cela résulte de la note insérée plus haut (p. 78), où les secours accordés à *celles qui, après être devenues catholiques, sont en besoin après être sorties*, figurent parmi les dépenses de l'établissement. Les Nouvelles Catholiques ne pouvaient se montrer moins décentes que la caisse de Pellisson et les agents de police, qui usaient du même langage adouci (3).

(1) C'est-à-dire à la Reynie.

(2) Pour essayer de convertir Th. de Bèze (1596), le saint fondateur de l'ordre des Visitandines ne trouva pas de meilleur argument que l'offre, faite au nom du pape, d'une pension annuelle de douze mille livres pour le reste de ses jours, s'il voulait se retirer à Rome. Le tentateur n'ajoutait pas qu'on y eût infailliblement brûlé l'hérétique, sans doute pour économiser la pension. (*Œuvres de Baulacre*, Genève 1857, in-8°, II, 132.)

(3) Ils s'exprimaient ainsi dans le tableau de la distribution de trois mille livres données par le roi le 7 dé-

Mais l'euphémisme ne peut tromper ici personne, d'autant plus que Fénelon pratiquait encore ouvertement ce système de pieuse corruption longtemps après avoir quitté les Nouvelles Catholiques, et alors qu'il était prince archevêque de Cambray. Un seul fait de ce genre a échappé à l'oubli ; mais il vaut la peine que l'on s'y arrête un instant.

Une Anglaise était venue en France, à la suite de quelque grand chagrin, d'amour peut-être, rendre visite à sa sœur, Madame de Mézières, femme du gouverneur d'Amiens. Elle n'avait obtenu de la reine d'Angleterre la permission de faire ce voyage qu'à « condition de retourner au bout d'un certain temps en son pays. » L'archevêque la rencontre, et son instinct de convertisseur flaire une conquête facile. Quel triomphe, s'il ramenait au giron de l'Eglise la

cembre 1685 : « Plusieurs pauvres convertis vingt-trois livres. » — C'était du reste le langage officiel, témoin le préambule de la déclaration du mois de mai 1679 contre les relaps : « Nous avons été informé que dans plusieurs provinces de notre royaume, il y en a beaucoup qui, après avoir abjuré la R. P. R., dans l'espérance de participer aux sommes que nous faisons distribuer aux nouveaux convertis, y retournent bientôt après. »



fille des nobles évêques hérétiques! Aussitôt il tente la glorieuse entreprise, et, mêlant à la controverse la promesse d'une pension et d'un canonicat, il réussit à ébranler la demoiselle. Elle promit peu après d'abjurer; mais en femme avisée, avant de conclure, elle exigea que son avenir fût assuré. Fénelon prit la plume, et, au nom de Dieu, sollicita la pension qui devait procurer *le salut d'une âme!* Voici un extrait de la lettre qu'il adressa au Père Letellier, confesseur du roi; elle est datée de Cambray 24 septembre 1713 (1) :

« Un hasard m'a fait voir Mlle Ogelthorpe... Je lui expliquai doucement la vraie doctrine de l'Eglise, qui est très-éloignée de celle que les protestants nous imputent. Nos conversations la troublèrent... Elle m'a écrit de Paris plusieurs lettres, où je vois que Dieu agit dans son cœur, et qu'il la presse sans relâche pour sa

(1) Elle a été publiée pour la première fois dans le *Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, VIII, 85. Les *Œuvres complètes* du prélat contiennent plusieurs lettres en date des 24 septembre, 7 octobre, 17 novembre, 10 et 15 décembre, relatives à la même affaire et tout aussi explicites.

On peut voir dans les *Lettres choisies de M. Fléchier*, Lyon 1747, in-8°, une négociation du même genre. Il s'agit cette fois d'une gratification et d'une place de conseiller au présidial. Lettres à M. Vigier avocat, du 6 février, du 20 avril et du 18 juillet 1683.

conversion, mais elle ne peut faire ce pas sans encourir l'indignation de Mme sa mère, qui est une femme d'un esprit impérieux et opposé à la religion catholique. Il faudra même qu'elle renonce à un établissement très-avantageux qui s'offre pour elle. C'est sans doute pour une jeune personne qui est très-vive et naturellement très-haute, une violente tentation de résister à l'attrait de la grâce. Mais il paraît qu'elle veut sacrifier tout à son salut, et renoncer à l'Angleterre pourvu qu'elle trouve en France du pain dans une retraite. Elle ne connaît point les couvents, et ce qu'elle en a ouï dire aux hérétiques dans son pays l'en éloigne un peu, mais elle serait contente de passer sa vie dans un chapitre, où elle serait chanoinesse. Je lui ai offert tous mes soins pour tâcher de la faire recevoir à Maubeuge, mais il faut commencer par lui procurer une subsistance, et je ne vois aucune autre ressource que celle de la bonté du roi... Je n'ai jamais trouvé en aucune personne plus de candeur et de noblesse de sentiments, plus de courage et de désintéressement.. Dieu la poursuit et ne la laisse point à elle-même, pour l'enlever à sa fausse religion... Il s'agit du salut d'une âme que je crois chère à Dieu... Je crois même que Dieu qui a changé le cœur d'une demoiselle si prévenue contre la vraie religion, mettra d'abord dans celui de Sa Majesté le désir de faire ce qu'elle a déjà fait tant de fois pour faciliter les conversions. Une pension lèvera toutes les difficultés et mettra cette personne en sûreté pour toute sa vie.

« C'est avec une sincère vénération que je suis, etc. »



La prébende offerte à Mademoiselle Ogelthorpe valait cent pistoles (mille livres) de revenu. « Il faut y joindre, ajoutait le négociateur, quelque autre revenu pour subsister honnêtement avec des filles qui sont d'une naissance fort distinguée. » Sa Majesté ne se fit pas prier pour prendre part à « une œuvre si digne d'elle ; » mais alors qu'on croyait toucher au but, la demoiselle éprouva des scrupules qui l'honorent, et manifesta l'intention de faire une apparition en Angleterre, pour tenir la promesse de retour que sa mère avait faite en son nom. Aussitôt grand émoi parmi les convertisseurs de tout rang. Rentrée dans sa famille, persisterait-elle dans le dessein de quitter le protestantisme, et, si elle y persistait, lui serait-il permis de revenir en France? « Je lui représentai très-fort, écrit le prélat diplomate, le danger de ce voyage, et la défiance où elle devait être d'elle-même. Elle me répondit que madame sa mère... était responsable de son retour ; que si elle ne retournait pas en son pays, les biens de madame sa mère seraient confisqués ; que la reine même ne pourrait



point empêcher le parlement de suivre cette loi rigoureuse ; qu'elle voulait, par honneur et par justice, aller dégager la parole de madame sa mère, et qu'ensuite elle reviendrait très-facilement sans permission... Cette jeune personne est vivement pénétrée des vérités de la religion; mais son voyage fait peur; il faut prier Dieu pour elle (1). »

On l'assura vainement que le roi « se chargeait de tout par rapport à l'Angleterre, » que Sa Majesté traiterait directement la chose avec la reine pour apaiser les esprits; elle partit. Avant que son départ fût connu, le dévot monarque avait pris la mesure qu'il croyait la plus propre à précipiter l'abjuration, témoin les registres du secrétariat où se trouve à la date du 19 novembre la résolution suivante : *Brevet de* 2000 *livres de pension en faveur de la demoiselle Ogelthorpe, en considération de sa conversion sincère à la religion catholique apostolique et romaine.* Quand la fâcheuse nouvelle se fut répandue, Letellier écrivit à Fénelon avec plus

(1) Lettre du 15 décembre 1713.



de prudence que de style : « Nonobstant le mécontentement du roi, M. le comte de Pontchartrain a obtenu que la pension et la gratification (500 écus) que nous avons demandées auront lieu quand la demoiselle sera revenue (1). » Mademoiselle Ogelthorpe revint-elle jamais conclure sa conversion « très-désintéressée, » au prix d'un canonicat de 1,000 liv. et d'une pension de 2,000, sans parler de la modeste gratification qui y était jointe ? Nous l'ignorons, et cela importe peu ; car si l'affaire si habilement combinée ne réussit pas, il ne faut en accuser ni le zèle du prélat ni l'honnêteté de ses procédés (2).

Si la persécution retrempe les âmes fières et généreuses, elle émousse et débilite le sens

(1) Lettre du 10 décembre 1713.

(2) L'abbé Girard, supérieur des Nouvelles Catholiques en 1695, marchait sur les traces de Fénelon, témoin la lettre que le secrétaire d'Etat lui adressait le 10 février, et qui se termine ainsi : « Vous pouvez dire à Mademoiselle de Villarnoul qu'outre les raisons essentielles qu'il y a d'entrer dans la seule et véritable religion, *cette démarche luy attirera la protection de Sa Majesté.* » (O¹, 39.) Les conversions qu'il opérait avaient parfois le même sort que celle de son prédécesseur. Un ordre du 1er juin 1695 porte que Mademoiselle de Brasnay, s'est *pervertie après sa sortie des Nouvelles Catholiques;* on l'envoie à la maison de Caen et sa mère au château de Pont-de-l'Arche. (*Ibid.*)

moral des persécuteurs et des natures faibles, bientôt lasses des pénibles efforts que commande le devoir. En faisant violence à la conscience des jeunes protestantes, en brisant en elles le ressort intime, on courait risque de les faire succomber à l'entraînement des passions et de les conduire à l'immoralité. L'*Histoire d'un Augustin décrite par lui-même*, curieux document découvert et publié par M. Louis Lacour (1), prouve trop évidemment que ce danger ne fut pas toujours évité. On y voit deux jeunes converties qui s'étaient liées au couvent des Nouvelles Catholiques de Paris, se laisser débaucher par des moines, les suivre dans leur cloître, accepter des rendez-vous dans Notre-Dame, tomber au niveau des courtisanes et solliciter du consistoire de Charenton l'argent nécessaire pour aller, disaient-elles, abjurer en Angleterre.

Terminons cette étude par une dernière remarque :

Les maisons de Nouvelles Catholiques conti-

(1) *Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, VIII, 215.

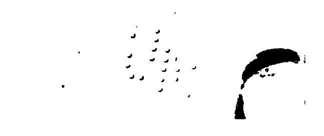
nuèrent leur œuvre corruptrice et honteuse sans doute jusqu'à l'édit de tolérance (1787), et peut-être jusqu'à la Révolution ; c'est un fait qu'aucun historien n'a, croyons-nous, signalé jusqu'ici. Tandis que le pasteur Jean Godefroi, dit Dutilh, écrivait en 1763 (1) : « On est assez tranquille dans cette province (celle de Normandie) ; la plus grande persécution qui a presque toujours consisté dans l'enlèvement des enfants, s'est calmée depuis six mois, et semble s'être anéantie, puisqu'au lieu de pratiquer des enlèvements on a fait sortir plusieurs enfants des couvents de Caen, qu'on s'était proposé de rendre à leurs parents ; » tandis que M. Jobez n'a poursuivi ses recherches sur ce sujet que jusqu'à l'année 1764 (*Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, VI, 275) ; tandis qu'on croit généralement avec M. Peyrat (2) « que la persécution violente expira en 1774 avec le règne de Louis XV, » nous voyons des jeunes filles mises aux Nouvelles Catholiques de Rouen en

(1) Voir Ch. Coquerel, *Hist. des Eglises du Désert*, II, 402.
(2) *Hist. des pasteurs du Désert*, II, 473.



1768, 1769, 1776; en 1777 la maison en comptait trente et une, âgées de six à vingt-deux ans, dont Sa Majesté payait les pensions; elle en comptait trente-cinq en 1778. En 1776, la maison de Caen en comptait vingt-sept, dont deux de cinq ans, une de sept, deux de huit, une de neuf, et dont la plus âgée n'avait que dix-neuf ans. Le 10 décembre de la même année, la sœur supérieure de l'Hôpital général de Périgueux déclare « avoir reçut » (*sic*) la nommée Suzanne Teissier, de la main d'un cavalier qui la lui a amenée pour l'instruire dans la religion catholique. Le carton TT, 291 des *Archives* montre l'institution en pleine activité et pensionnée par le roi jusqu'en 1778 et 1779, non-seulement à Rouen, Caen, Périgueux, mais encore à Saint-Lô, Alençon, Bergerac, Beaumont (diocèse de Sarlat) (1), etc., etc. En présence de ces documents irréfragables, nous ne saurions douter un instant que le fanatisme des prêtres et des religieuses ait gardé sa proie jusqu'à

(1) Les pièces relatives à Beaumont ne vont pas, dans ce carton, au delà de 1773.



ce qu'elle lui fût arrachée par le grand mouvement populaire, qui emporta l'ancienne société et l'ancien culte avec tous leurs abus et leurs crimes séculaires.

Quant à la maison de Paris, le carton S, 4668 des *Archives* nous donne sur ce point les renseignements les plus circonstanciés : En 1790 elle avait pour supérieure Marie-Marthe Pitois qui fut la dernière, et comptait vingt-sept personnes tant sœurs qu'élèves et domestiques. Frappée par l'article IV du titre V de la loi du 18 août 1792, portant suppression des congrégations séculières, elle continuait à se donner le titre « d'établissement d'instruction publique. » Voici la dernière liste de son personnel, comprenant dix dames de chœur, trois converses et neuf « élèves en la religion catholique » :

Dames.

Marie-Marthe Pitois.
Marie-Rose Chantereau de Beaumont.
Anne-Françoise Darent.
Marie-Catherine Claire.



Marie Pesé.
Louise-Rosalie Lucas.
Angélique-Françoise L'Allemant.
Marie-Rose Blanchet.
Victoire-Félicité Dutertre.
Marie-Angélique Guéret.

Converses.

Louise-Marie-Anne Paté.
Marie-Catherine Bongault.
Marie-Guillaine Monlard.

Elèves en la religion catholique ou nouvelles catholiques.

Les citoyennes :

Marie-Louise Selhebus, entrée le 30 juin 1754, âgée de 73 ans, aveugle et infirme.

Suzanne-Marguerite Armagnac, entrée le 18 septembre 1872, âgée de 30 ans, infirme.

Marie-Louise Fromentin, entrée le 11 septembre 1786, âgée de 18 ans.

Marie-Jacqueline Fromentin, sa sœur, entrée le 17 septembre 1786, âgée de 17 ans.



La fille Jacob, juive, entrée le 13 août 1787, âgée de 15 ans et demi.

La fille Sarah, juive, entrée le 24 novembre 1787, âgée de 16 ans et demi.

Elisabeth-Sophie-Agathe Gevau, entrée le 5 septembre 1788, âgée de 17 ans.

Marie-Julie Force, entrée le 24 mai 1789, âgée de douze ans et demi.

Catherine Divernois, entrée le 29 juin 1789, âgée de 21 ans.

Après avoir montré que le supérieur des Nouvelles Catholiques de Paris était loin d'obéir au principe qui a pacifié la société moderne, celui de la liberté religieuse, il nous reste à établir que le missionnaire en Saintonge n'était pas moins aux antipodes de la tolérance.



II

LE MISSIONNAIRE

Si le prosélytisme envers les enfants, les malades, les mourants, de quelque manière qu'il s'exerce, a quelque chose de déshonnête, il n'en est pas de même du prosélytisme qui s'adresse à un être en pleine possession de toutes ses facultés. Condamner celui-ci, ce serait vouer la race humaine à une solitude, à un mutisme absolu; ce serait la ravaler au-dessous des animaux qui se communiquent au moins des impressions et des sentiments. Les relations d'homme à homme, de peuple à peuple, ce commerce incessant d'idées, de notions, de préjugés, d'erreurs, de vérités, de découvertes, qui luttent pour trouver leur place au soleil, ne sont pas autre chose qu'un prosélytisme per-

pétuel et universel (1). Des esprits étroits et faux, cantonnés dans l'absurde, se croyant en possession de la vérité absolue, et craignant de se la laisser enlever, ou dédaignant par impuissance de la communiquer, peuvent seuls se défier du résultat final de ce libre-échange de l'ordre intellectuel et moral ; tout homme éclairé, ami du progrès, travaille au contraire à réaliser une plus large et plus cordiale expansion des rapports internationaux. Cette propagande de la civilisation, ce besoin que nous éprouvons de répandre le vrai sans le séparer du bien, c'est-à-dire en respectant à la fois nous-mêmes et nos semblables, n'est pas seulement un bonheur et un devoir, c'est la loi et la vie même de l'humanité. Dissiper l'ignorance et la brutalité qui en sont le point de départ, pour nous rapprocher incessamment de la vérité et du domaine de l'esprit pur, voilà le but à atteindre. Pour accomplir cette auguste

(1) Bien qu'il s'en défende dans la préface de ses belles et magistrales *Etudes d'histoire religieuse*, notre savant professeur, M. Renan, fait lui-même de la propagande du meilleur aloi.

tâche, la philosophie d'accord avec l'Évangile n'emploie que la persuasion ; les orthodoxies et les cléricaux de toute robe ont recours à la force quand la persuasion leur fait défaut : ainsi la vérité et l'erreur se distinguent même à leurs moyens de diffusion. L'erreur est grossière, brutale, sans souci de la dignité humaine, intraitable et tyrannique; la vérité, paisible, douce, respectueuse, sachant attendre, patiente parce qu'elle se sent éternelle ; son prosélytisme est discret, bien élevé, franc, sincère, fraternel, tandis que celui de l'erreur ne respecte, n'écoute, n'épargne rien, se rue sur les obstacles comme un taureau furieux sur le lambeau de pourpre qui l'irrite, ou ruse et trompe en vrai renard (1).

Que quelques-uns des hommes qui luttèrent au dix-septième siècle contre le protestantisme, aient pratiqué le premier dans l'intégrité de leur conscience, nous ne saurions en douter ; mais ce fut assurément l'exception, et ces catholiques sincères en qui le zèle n'avait pas étouffé

(1) Voir à l'appendice III *Deux épisodes de la révocation de l'Edit de Nantes.*

toute pudeur, restèrent dans l'ombre; pour eux point de gloire ni d'éclat, point de faveurs ni d'évêchés (1). Le grand nombre entendait tout autrement le devoir de faire triompher la

(1) Nous sommes heureux de pouvoir citer quelques exemples de cette foi plus humaine que conséquente et docile : Un gentilhomme protestant du pays de Caux, Dumont, sieur de Bostaquet, avait donné la cure du village de ce nom à un prêtre nommé Baudry. Quand son seigneur fut proscrit pour cause de religion, et obligé de se cacher, le curé lui rendit visite et favorisa sa fuite avec l'aide d'un autre prêtre. « Il m'avait toujours protesté, dit Bostaquet, que ce serait avec une douleur extrême s'il me voyait jamais entrer dans son église, et à moins d'être convaincu des vérités de sa religion. » (*Mém. inédits de Bostaquet publiés par Charles Read et Francis Waddington*, Paris, 1864, in-8, p. 131.)

Les *Mémoires d'un protestant condamné aux galères pour cause de religion*, Paris, 1865, in-12, p. 273, nous montrent l'aumônier d'une galère recevant lui-même l'argent qu'on envoyait de Hollande aux galériens protestants, et le leur remettant fidèlement, au lieu de les faire rouer de coups et de dénoncer le banquier qui se chargeait de cette périlleuse commission. Il faut ajouter que les Jésuites s'efforcèrent de faire cesser cette abomination, en portant plainte au supérieur du bon prêtre.

La *France protestante* en mentionne un autre, Jean Bion, chapelain de la galère *la Superbe*, qui, converti par l'héroïque douceur des martyrs mis aux galères pour crime de religion, s'enfuit, se fit protestant et publia la *Relation des tourmens que l'on fait souffrir aux protestans qui sont sur les galères de France*, Londres, 1708, in-8, et Amst., 1709, in-8; et M. Michelet s'écrie à ce propos : « On put souvent voir à la chaîne avec le protestant, le catholique charitable qui avait voulu le sauver. Avec le forçat de la



religion officielle ; une foule de gens sans scrupule ni délicatesse, désireux d'abattre à tout prix le monstre de l'hérésie et plus encore de se pousser dans le monde, ne reculaient devant rien pour obtenir n'importe de quelle façon l'adjuration de n'importe qui (1). Visant moins à la sincérité qu'au nombre des conversions, c'est un métier non un sacerdoce qu'ils exerçaient ; et le premier venu, l'homme taré de mœurs et de réputation y pouvait trouver sinon une réhabilitation, du moins une source de profits et d'avantages. Quelques-uns payés à tant par tête, enflaient la liste de leurs triomphes en y faisant figurer plusieurs fois les mêmes noms, et même ceux d'anciens

foi ramait le forçat de la charité... Oh! noble société que celle des galères. Il semblait que toute vertu s'y fût réfugiée. Obscur ailleurs, là Dieu était visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre. » (*Louis XIV et la Révocation*, p. 330). — Oui, ajouterons-nous, d'autant plus que la charité des forçats turcs pour les forçats protestants, formait un singulier contraste avec l'incroyable violence des missionnaires catholiques.

(1) Pellisson se plaignait, le 7 septembre 1665, que ceux qui faisaient le métier de convertisseur prenaient de l'argent de toutes mains. (Clément, *La Police de Louis XIV*, p. 274.)

catholiques. Ceux-là ne cherchaient ni à persuader ni à convaincre, mais à obtenir des signatures ; si leur commerce allait mal, ils se fâchaient, injuriaient, menaçaient, dénonçaient les hérétiques, appelaient sur eux les sévérités d'une justice inflexible aux persécutés et dont le joug s'appesantissait toujours. Il n'y avait point de procès qu'on ne pût intenter à un protestant, et il n'y en avait point qu'un convertisseur, toujours appuyé de l'évêque, de l'intendant, etc., ne fût sûr de gagner.

Vers 1630, c'est-à-dire quelques années avant l'établissement des Nouvelles Catholiques de Paris, on vit apparaître les premières troupes de ces convertisseurs itinérants, qui prirent le titre de missionnaires. « Rien ne fit plus de mal aux Réformés, dit Élie Benoit (1), que l'établissement des missions, composées presque toujours de gens d'un esprit violent, séditieux, scolastique, qui se faisaient un honneur d'exciter des tumultes et de se faire maltraiter pour avoir occasion de faire des affaires aux principaux

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes,* II, 505.

membres des Eglises réformées. » Il n'était point de question captieuse qu'ils ne posassent dans leurs entretiens avec les protestants ; ils étaient fiers entre autres d'avoir inventé celle-ci (1636) : Charlemagne, saint Louis, tous les rois de France sont-ils damnés ? Si le protestant, croyant qu'on ne pouvait se sauver dans l'Eglise romaine, répondait : Oui ; on l'accusait aussitôt de crime de lèse-majesté. S'il répondait : Non ; le missionnaire en tirait la conséquence que l'entêtement seul retenait l'hérétique hors de l'Eglise, qu'il n'avait aucune raison à lui opposer, qu'il était vaincu. Le controversiste Drelincourt crut de son côté avoir fait merveille et pouvoir déjouer le piége par un subterfuge, qui n'arrache aujourd'hui qu'un sourire. Non, disait-il, ces rois ne sont pas damnés, parce que Dieu les a éclairés à l'heure finale. — Ces puérilités font partie de l'histoire de l'esprit humain et doivent nous inspirer quelque indulgence et quelque modestie : on sourira aussi un jour de plus d'une question qui nous semble aujourd'hui insoluble.

A mesure que le siècle qui tout entier con-

vergea vers la révocation de l'Édit de Nantes, avançait dans son cours, les missionnaires devinrent de plus en plus ardents sans toutefois égaler la violence des prédicateurs de la Ligue. A partir de 1645 on les voit redoubler d'efforts, les maisons de la *Propagation de la foi* se multiplient : capucins, cordeliers, récollets, moines ignorants et impudents, merciers, cordonniers, couteliers s'enrôlent sous la bannière et se précipitent à la destruction de l'hérésie, munis de pouvoirs et d'approbations des évêques. Ils entrent par surprise ou par force chez les pasteurs, les obligent à controverser, puis les traînent devant les tribunaux. Ils assistent aux prêches et réfutent ensuite les sermons avec grand fracas, montés sur des tréteaux comme des bateleurs ou de misérables charlatans; ils donnent des démentis aux prédicateurs en plein temple, ils exigent qu'une place leur soit réservée dans chacun pour entendre tout ce qui s'y dit et en faire la réfutation séance tenante. Ils troublent et injurient les synodes, se font accompagner de juges pour convertir les moribonds, tout cela la loi à la main, car elle leur



permettait tout. Ils conduisent avec eux des abjureurs gagés qu'ils affublent de quelque nom marquant dans le protestantisme (1); ils se jouent de la naïveté, de la crédulité populaire, font appel à la peur, à l'amour du gain, à tout ce qui peut troubler et abaisser les âmes. Malgré tout cela, ou à cause de tout cela, malgré les empêchements de tout genre apportés à la célébration du culte : suppression des temples, des écoles, éloignement et emprisonnement des pasteurs, les conversions ne s'opéraient que lentement.

Marillac, intendant du Poitou, trouva un moyen plus expéditif : ce fut de loger chez les protestants des soldats en les autorisant à y faire tout le désordre possible jusqu'à l'entière conversion de toute la famille (1681). Les curés leur prêtaient assistance : « Courage, Messieurs,

(1) « Je découvris un jour cette imposture d'une façon assez plaisante, dit Drelincourt. Car comme je pressais quelqu'un de ces gens-là de me dire de quelle religion il estoit, il jura qu'il estoit de la religion *prétendue* réformée. De sorte que j'eus occasion de lui dire ce qui fut dit autrefois à saint Pierre sur un tout autre sujet : *Ton langage te donne à connoistre.* (*Avertissement sur les disputes et le procédé des missionnaires*, Charenton, 1654, in-12, p. 8.)



s'écriaient-ils, c'est l'intention du roi que ces chiens de huguenots soient pillés et saccagés. » Louvois qui gémissait depuis la paix de Nimègue (1678) de l'inaction de son département, se réjouit de cette belle découverte, et lança partout des convertisseurs de toutes armes, notamment des dragons ; ils prirent d'eux-mêmes le nom de *missionnaires bottés* (1) et leurs exploits s'appelèrent *dragonnades*. Grâce à cet abominable système, le ministre de la guerre, dont le crédit était en baisse, reprit faveur et fit sa cour en répétant au roi tous les soirs : « Tant de gens se sont convertis, comme je l'avais dit à Votre Majesté, à la seule vue de ses

(1) Les missions bottées, ce coup de génie diabolique, ne sont pas une invention de Marillac; on les trouve déjà en usage au seizième siècle, durant la mission que fit François de Sales pour tenter de convertir le Chablais, et qui contribua le plus à le faire canoniser. Le duc de Savoie en envoya en 1594 dans les bailliages protestants que François allait évangéliser à sa manière. Puis, comme les conversions traînaient en longueur, malgré l'habileté avec laquelle l'apôtre déguisait les côtés les plus repoussants de la doctrine romaine, le duc arriva en personne, entouré de ses glorieuses troupes, et donna vingt-quatre heures aux récalcitrants pour abjurer ou quitter le pays. (Voir les *Œuvres de Léonard Baulacre*, Genève, 1857, in-8°, II, 132.)



troupes (1). » Les conversions devinrent bientôt innombrables ; à l'approche des dragons, tout ce qui n'avait pu fuir dans les bois ou à l'étranger, se soumettait et signait un acte d'abjuration (2). Les soldats jetaient d'abord l'effroi, puis venaient les convertisseurs attitrés, moines ou autres, qui se livraient à un semblant de controverse, puis les *Dames de la Miséricorde* qui portaient la bourse, et achevaient l'œuvre impie qu'un témoin oculaire, Bayle, a stigmatisée en traçant le portrait suivant du convertisseur :

« Le mot de convertisseur, devait originairement

(1) *Souvenirs de Madame de Caylus.*

(2) L'intendant Bezons écrivait, en 1698, que le seul diocèse de Saintes (la Saintonge, une partie de l'Aunis et de l'Angoumois) avait perdu cent mille habitants. Les villes étaient désertes, l'industrie anéantie ; à peine trouvait-on des bras pour cultiver la terre. (Crottet, *Histoire des Eglises réformées de Pons*, etc., p. 151.)

L'intendant de la généralité de la Rochelle disait dans un Mémoire dressé en 1699 : « Ce pays se détruit insensiblement par la diminution de *plus d'un tiers* de ses habitants. » L'émigration ne s'arrêta pas dans cette malheureuse province pendant les quinze dernières années du règne de Louis XIV, et continua longtemps encore après l'avénement de son successeur. (Ch. Weiss, *Hist. des réfugiés prot. de France*, I, 109.)



signifier une âme véritablement zélée pour la vérité et pour détromper les errans; mais il ne signifiera plus qu'un charlatan, qu'un fourbe, qu'un voleur, qu'un saccageur de maisons, qu'une âme sans pitié, sans humanité, qu'un homme qui cherche à expier, en faisant souffrir les autres, ses impudicités passées et à venir et tous ses déréglements; ou, si l'on trouve que tous ces attributs ne conviennent pas précisément à chaque convertisseur, disons en moins de mots quel sera désormais le sens juste et légitime de ce terme. Il signifiera un monstre, moitié-prêtre et moitié-dragon... Désormais ce sera la même chose que convertisseur et malhonnête homme et persécuteur (2). »

Quand le protestantisme eut plié, comme le roseau sous l'orage, devant la multitude des missionnaires bottés et non bottés, le clergé se hâta de proclamer l'extinction de l'hérésie et de faire révoquer l'Edit de Nantes comme désormais inutile ; il savait cependant que tous les réformés n'avaient point abjuré, et que les mal-

(1) *Commentaire philosophique*, Rotterdam, 1713, I, 93 et 94. — L'assemblée du clergé n'en eut pas moins l'impudence de dire à Sa Majesté Louis XIV, le 21 juillet 1685, que « c'était en gagnant le cœur des hérétiques qu'elle avait dompté l'obstination de leur esprit. Ils ne seraient peut-être jamais rentrés dans le sein de l'Eglise par une autre voie que le *chemin semé de fleurs* que vous leur avez ouvert. »



heureux qui avaient cédé à la violence n'étaient au fond nullement catholiques; car le jour même où fut signé l'édit révocatoire, la horde missionnaire recevait l'ordre de reprendre ses opérations. C'est Dangeau qui, notant jour par jour tous les bruits de la cour, et jusqu'à la moindre particularité de la vie de sa royale idole, nous a conservé ce précieux renseignement. A la date du mardi 16 octobre 1685, il écrivait dans son *Journal :* « On sut que le roi avait résolu d'envoyer des missionnaires dans toutes les villes nouvellement converties. » Quelques jours après, Madame de Sévigné écrivait à son tour : « Tout est missionnaire présentement; chacun croit avoir une mission, et surtout les magistrats et les gouverneurs de province, soutenus de quelques dragons; c'est la plus grande et la plus belle chose qui ait été imaginée et exécutée (1). »

Aux convertisseurs vulgaires on adjoignit cette fois les prédicateurs les plus éloquents et les plus renommés, pour transformer en con-

(1) Lettre au président de Moulceau, du 24 novembre 1685.



versions sincères la multitude des conversions hypocrites, ainsi que les appelait Madame de Maintenon. On pourrait s'étonner que l'un des plus ardents instigateurs de la Révocation, Bossuet, ne figure pas au premier rang parmi les missionnaires voyageurs ; ce n'est pas que sa grandeur l'attachât au rivage ni qu'il dédaignât de faire partie de l'armée de la foi, c'est qu'il avait à remplir la même tâche dans son diocèse, et qu'il n'y pouvait suffire, même avec le secours des dragons qu'il fit venir à plusieurs reprises. En 1699, il demandait encore, dans un mémoire adressé à M. de Pontchartrain, qu'on lui envoyât de nouveaux missionnaires, et il sollicitait des lettres de cachet pour faire enfermer plusieurs demoiselles aux Nouvelles Catholiques de Paris, et plusieurs de ses diocésains dans d'autres prisons. (*Bullet. de l'Hist. du Prot. fr.*, IV, 113.)

L'homme d'église le plus marquant après lui fut chargé d'une mission dans le Midi. « Le Père Bourdaloue, dit Madame de Sévigné (1),

(1) Lettre à Bussy-Rabutin, du 28 octobre 1685.



s'en va, par ordre du roi, prêcher à Montpellier et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis *sans savoir pourquoi*. Le P. Bourdaloue le leur apprendra (1). Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusques ici. Les prédicateurs qu'on envoie rendront l'ouvrage parfait. Vous avez su, sans doute, l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus honorable. » Le 14 novembre suivant, l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* répondit à sa spirituelle cousine : « J'admire la conduite du roi pour ruiner les huguenots ; les guerres qu'on leur a faites autrefois, et les Saint-Barthélemy ont multiplié et donné vigueur à cette secte. Sa Majesté l'a sapée petit à petit, et l'édit qu'il vient de donner, soutenu des dragons et des Bourdaloues, a été le coup de grâce. »

(1) « Le P. Bourdaloue qui devait prêcher l'Avent à la cour, dit un autre écrivain, va à Montpellier, et le roi lui a dit : *Les courtisans entendront peut-être des sermons médiocres, mais les Languedociens apprendront une bonne doctrine et une belle morale. Tous les ordres religieux fourniront des missionnaires et les jésuites plus que les autres.* » (*Journal de Dangeau*, mardi 16 octobre 1685.)



Fléchier était parti avant Bourdaloue, et avant même que l'Edit de révocation fût signé. Nommé lecteur du Dauphin par la protection de Bossuet, il obtint l'évêché de Lavaur (1686), et celui de Nîmes (1687), en récompense de ses services missionnaires. « J'ai été près de deux mois en chemin, écrivait-il le 28 octobre 1685, à cause des affaires de religion où je me suis trouvé engagé ; toute la noblesse des provinces par où j'ai passé voulant se convertir entre mes mains, conférer avec moi, en sorte que j'ai reçu sur ma route plus de neuf cents abjurations... Je ne sais si je ne partirai pas bientôt, par ordre du roi, pour aller travailler à la conversion des provinces des environs de Paris. » Tout lui souriait alors. Mais quand les Cévenols, las de se laisser assassiner dans les assemblées, se défendirent et usèrent de représailles, le prélat s'écria : « Nous voyons le fruit de dix-sept ans de nos travaux perdu » (1) ; puis il demanda

(1) Lettre du 25 avril 1703. — Quiconque ignore que le véritable catholique ne s'appartient pas, qu'il est le serf, *perinde ac cadaver*, de son supérieur et de son faux principe de soumission à une autorité qui ne réside pas en lui, aura peine à concevoir que le même homme ait pu écrire



vengeance à Dieu et aux dragons, les supplia de *briser les têtes cruelles de ces rebelles et d'anéantir ces scélérats* (1). Tel fut l'homme dont on a tracé ce portrait pour les dames élégantes de la capitale : « Evêque pieux, tolérant, charitable, presque canonisé par les protestants de son diocèse, en attendant de l'être par d'Alembert et par la gloire (2). »

Un autre protégé de Bossuet restait à pourvoir, celui-là même qui, languissant à Paris dans les obscures fonctions de supérieur des Nouvelles Catholiques, venait de se signaler par la publication d'un ouvrage de controverse, le *Traité du ministère des pasteurs*. Il fallait quelque coup d'éclat pour attirer sur lui la faveur de la cour ; et comme le monarque mettait toute

le 14 décembre 1682, à M. Vigier, avocat protestant : « Nous sommes assurés que le roi ne prétend faire aucune peine à ses sujets, et que si sa piété lui fait souhaiter avec passion de les ramener à l'unité de la religion, sa bonté lui fera prendre toujours les moyens les plus doux et les plus justes pour y réussir. » (*L'esprit de Jésus-Christ sur la tolérance des protestants en France*, nouvelle édition (sans lieu), 1768, [par De La Broue].)

(1) Lettres des 1er et 29 octobre 1703.

(2) *La Famille, journal de modes*, de Mesdames de Renneville, de Bassanville, etc., 1869, p. 453.



son ambition et sa gloire à détruire le protestantisme, l'abbé de Fénelon devint missionnaire à son tour, et partit à peu près en même temps que le P. Bourdaloue (1).

On lui avait choisi son poste de manière à ce que la réussite y fût plus assurée qu'aux Nouvelles Catholiques. De toutes les contrées, la mieux préparée à l'abjuration fut celle qu'on lui désigna ; ce n'est pas dans le Poitou, comme on le répète à tort, qu'il fut envoyé, mais sur le littoral, entre l'embouchure de la Sèvre et celle de la Gironde, dans l'Aunis et la Saintonge. Saint-Georges de Didonne, Pons, Royan,

(1) Voici comment nous établissons la chronologie du voyage, contrairement à l'assertion inexacte de Rulhières (I, 133), qui fait partir le missionnaire deux mois après la Révocation. Fénelon écrit de la Tremblade, le 7 février 1686, à Seignelay; comme il lui rend compte de l'état des esprits, il faut supposer qu'il était arrivé dans ce lieu depuis quelques jours au moins ; mettons au commencement de février. Nous apprenons par la lettre du 26 du même mois qu'avant de venir à la Tremblade il avait séjourné plus de deux mois à Marennes, ce qui place son arrivée dans cette ville vers le 15 novembre. De la Tremblade il se rendit à Arvert, à la Rochelle, témoin la quittance de 3,000 liv. donnée par lui le 14 avril 1686, pour frais de missions à la Rochelle et lieux circonvoisins. La mission a donc duré de cinq mois et demi à six mois, de la fin d'octobre à la mi-avril.



Brouage, Saintes, Arvert, la Tremblade, Marennes, Rochefort, la Rochelle étaient le nouveau théâtre ouvert à son zèle et à son activité.

On y comptait quarante et un pasteurs en 1660 (*Bullet. de l'Hist. du Prot. fr.*, XV, 519), et il y en avait eu trente-huit (quinze en Aunis, vingt-trois en Saintonge) en 1590 (*Ibid.*, IV, 321 et 322). Ces provinces, l'un des foyers importants du protestantisme (1), avaient reçu de bonne heure la nouvelle doctrine; les îles d'Oléron, Marennes et Arvert, dès 1546 (2).

(1) En 1683 les paroisses de l'élection de Marennes et celles des gouvernements de Brouage et de l'île d'Oléron, comptaient 12,287 feux dont 6,093 de la R. P. R., d'après l'état dressé le 28 mai par de Demuin. (*Archives nationales*, TT, 259.)

(2) « Au moment où Babinot et le Ramasseur semblaient ne devoir plus suffire à l'œuvre immense qui se présentait devant eux, ils reçurent un secours inespéré. Plusieurs moines ou prêtres de l'intérieur de la France avaient cru aux vérités évangéliques et donné des preuves de la sincérité de leur foi, en abandonnant les bénéfices dont ils jouissaient. Afin d'éviter la persécution, qui ne cessait de frapper de nouvelles victimes, plusieurs se dirigèrent sur les côtes de la Saintonge et vinrent chercher un refuge dans les îles de Ré et d'Oléron, ou s'établirent sur les territoires de Marennes et d'Arvert, qui, par leur éloignement des grandes routes, pouvaient plus facilement les mettre à couvert des poursuites de leurs ennemis. La nécessité les obligea de chercher des moyens d'existence dans quelques métiers, ou



En 1555, le futur martyr Philibert Hamelin avait jeté les premières semences de la Réforme à Saintes (1). Bernard Palissy, l'immortel artiste, potier de terre, inventeur des rustiques figulines, raconte ainsi, sans se nommer, la

dans la carrière de l'enseignement. Peu à peu ils gagnèrent la confiance de ceux qui les entouraient, leur firent connaître les abus de l'Eglise romaine, et, secrètement protégés par un grand vicaire qui favorisait la Réforme, ils obtinrent en plusieurs endroits, et notamment dans l'île d'Oléron, à Arvert et à Gemozac, la liberté de prêcher du haut de la chaire contre les erreurs catholiques. L'Evangile fit alors de grands progrès dans l'Angoumois, l'Aunis, et surtout en Saintonge. Quelques jeunes gens qui se faisaient remarquer par leur piété, et qui annonçaient d'heureuses dispositions pour l'étude, se rendirent à Genève où Calvin enseignait la théologie à un auditoire déjà nombreux. Un grand nombre de moines et de religieuses des abbayes de Saintes, de Saint-Jean-d'Angély et de Bessac, quittèrent la vie d'oisiveté et de licence de leurs couvents pour remplir dans la société les devoirs de la vie chrétienne. » (Crottet, (*Histoire des Eglises réformées de Pons*, etc., p. 12.)

(1) Philibert Hamelin arrêté à Arvert en 1546, en même temps que les prêtres de Gemozac, d'Arvert et de Saint-Denis, « n'échappa au supplice qu'en faisant une profession de foi contraire à ses convictions. » Mais il se releva de cette chute, et alla étudier à Genève. Revenu à Arvert en septembre 1555, il y fonde le mois suivant une église sur le modèle de celle de Genève, et quelques autres dans les environs. Il retourne ensuite à Saintes où il avait faibli; bientôt arrêté de nouveau, il fut étranglé et brûlé à Bordeaux le 18 avril 1557. (Crottet, *Histoire des Eglises réformées de Pons*, etc., p. 16.)



part qu'il prit lui-même à la fondation de l'église de cette ville :

« Quelque temps auparavant la prise dudit Philibert, il y eut en ceste ville un certain artisan, pauvre et indigent à merveilles, lequel avoit un si grand desir de l'avancement de l'Evangile, qu'il le demonstra quelque iour à un autre artisan aussi pauvre que luy, et d'aussi peu de savoir, car tous deux n'en savoyent guere ; toutesfois le premier remonstra à l'autre que s'il vouloit s'employer à faire quelque forme d'exhortation, ce seroit la cause d'un grand fruit; et combien que le second se sentoit totalement desnué de savoir, cela luy donna courage, et quelques iours apres, il assembla un dimanche au matin neuf ou dix personnes, et parce qu'il estoit mal instruit ès lettres, il avoit tiré quelques passages du vieux et nouveau Testament, les ayans mis par escrit... Ils convindrent ensemble, que six d'entr'eux exhorteroyent par hebdomade, savoir est, un chacun de six en six semaines, les dimanches seulement (1). »

Palissy et Fénelon, tous deux grands écrivains, l'un génie plus vaste et prime-sautier, se tenant plus près de la nature, tout flamme, tout dévouement; l'autre sec, étroit, sans élan,

(1) *Recepte veritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier leurs thresors*, etc., la Rochelle, 1563.



emprisonné dans le système autoritaire de la scolastique; l'un réformateur, l'autre convertisseur; l'un persécuté, l'autre persécuteur; quelle rencontre et quel contraste! Tous deux ont approché les rois, mais en quelle posture différente; l'un naïf, rustique, d'une simplicité enfantine, ne connaissait que le droit chemin, sacrifiait tout à la science, au devoir, à l'art; l'autre, grand seigneur, souple, intrigant, amoureux de domination, cherchait à s'insinuer et à réussir; l'un mourut de misère et d'hérésie à la Bastille; l'autre, dans son palais d'archevêque duc de Cambrai, prince du saint Empire, comte du Cambrésis, etc.; et pourtant quel noble cœur hésiterait à préférer le sort du premier (1)?

La mission de Fénelon avait été précédée de plusieurs dragonnades. De Demuin, intendant de la généralité de la Rochelle, et Carnavalet, gouverneur de Brouage, dont l'autorité s'étendait dans une partie de la Saintonge, avaient organisé la première dès 1681 (2). Carnavalet

(1) Voir *Bernard Palissy, le potier de terre, par Alf. Dumesnil*, Paris, in-16.

(2) Elie Benoît a dressé une liste de 96 persécutés d'Aunis et de Saintonge, en 1681.

imitait Marillac en toutes choses, et de Demuin les surpassait tous deux en violence et en cruauté. Après avoir contraint les protestants d'assiter aux prônes des missionnaires, sous peine de dix livres d'amende, exempté de la taille pour deux ans ceux qui se convertissaient, et imposé les autres au double, il perfectionna le système de conversion ressuscité par son collègue du Poitou, et fit subir mille tourments aux réformés de Saintonge, d'Aunis et des Iles, qui formaient la moitié la plus riche et la plus industrieuse de la population (1). « Comme il n'avait pas de soldats à sa dévotion, il se servait des archers de la maréchaussée et de la marine, et les envoyait par grosses troupes dans

(1) Voir aux *Archives*, TT, 259, le rapport d'Arnoul du 10 janvier 1685. — Le même carton contient plusieurs états des biens des fugitifs de la Saintonge. Les propriétés abandonnées par cent quatorze particuliers du gouvernement de la Rochelle étaient estimées 651,300 livres; celles de cent quatre-vingt-onze fugitifs du pays de Marennes, 115,520 livres. La valeur des biens abandonnés et confisqués dans les élections de la Rochelle et de Marennes, s'élevait, en 1689, à la somme énorme de 1,939,824 livres 14 sols, soit 1,158,575 livres 14 sols, déduction faite de toutes charges et oppositions.

De 1681 à 1685, il était sorti de la Rochelle huit cent soixante-sept personnes, dont cent huit chefs de famille.



les maisons de ceux qui refusaient d'aller à la messe. Il commença par Surgères, lieu éloigné de quatre lieues de Rochefort où il faisait sa résidence ordinaire; et après avoir assemblé les réformés du lieu pour les exhorter à changer de religion, il se mit à persécuter ceux qu'il appelait opiniâtres (1). »

A Mauzé, où le culte avait d'abord été interdit, la peur des mauvais traitements fit plus d'effet que les archers ne firent de mal; un petit nombre de gens ayant été malmenés, tous les autres abjurèrent; de cinq à six cents qui composaient l'église, il y en eut à peine une vingtaine qui tinrent bon. Un charpentier du bourg d'Hiers, nommé Blanchet, témoigna plus de constance; aussi les soldats lui mirent dans la bouche de gros cailloux dont ils lui aiguisèrent les dents. A Surgères, ils placèrent des fers rouges sous les jarrets de quelques personnes qui résistaient. Ils firent la même chose à Marennes, à Soubise et dans l'île de Ré. Pour se mettre à l'abri contre les plaintes portées à la cour, Demuin faisait

(1) Elie Benoît, *Hist. de l'Edit de Nantes*, IV, 493.



signer aux dragonnés des attestations portant qu'ils n'avaient subi aucun mauvais traitement. Toutefois son ardeur eut un résultat tout contraire à celui qu'il en attendait; il fut vivement blâmé par le roi quand celui-ci sut qu'un grand nombre de matelots de la côte, les meilleurs hommes de mer du royaume, avaient émigré; et il eût même été révoqué s'il n'avait eu pour protecteur Seignelay dont il était allié. C'est grâce à cet horrible système que le diocèse de Saintes compta mille convertis dans les six premiers mois de l'année 1683 (1). Non moins violent mais plus habile que Demuin, Arnoul, qui lui succéda, rendit par une surveillance attentive l'émigration plus difficile et recommença de plus belle la dragonnade (1684-85). En moins d'un mois le culte fut interdit dans toutes les églises de la Saintonge (2) et

(1) La liste de leurs noms se trouve aux *Archives*, TT, 242, avec un état des biens des fugitifs des sénéchaussées de Saintes et Cognac, dressé par l'intendant de Bezons, en 1687.

(2) Le 3 septembre 1685 il ne restait plus en Aunis que deux temples ouverts, celui de Saint-Martin de Ré où ne pouvaient aller que les protestants de l'île, au nombre de 1,450, et celui de Mauzé, où pouvaient se rendre tous les hérétiques du pays d'Aunis, soit 5,638 personnes. (*Archives*, TT, 259.)



tous les pasteurs emprisonnés. Le jour d'hiver où le temple de Marennes fut fermé, dix mille protestants des environs se trouvaient devant la porte, parmi lesquels vingt-trois enfants à baptiser, qu'il fallut porter à sept lieues de là et dont plusieurs moururent en chemin. Dans ses tournées missionnaires l'évêque de la Rochelle se faisait précéder par les troupes du maréchal d'Estrées, l'un des plus rudes convertisseurs. « Quelquefois, il est vrai, des populations entières désertaient à leur approche, au risque d'être punies comme rebelles pour n'avoir pas attendu dans leurs foyers l'arrivée des soldats et des prêtres (1). » Le roi ayant appris « que des enfants, tirés et disputés entre leurs pères et leurs convertisseurs avaient eu des membres arrachés » (2), donna l'ordre qu'on s'adoucît en Saintonge. Mais les ordres de ce genre restaient généralement sans effet.

« La comtesse de Marsan, de la maison d'Albret, vieille pénitente, à qui appartenait la ville de Pons, croyant qu'il ne manquait plus à l'expiation de ses

(1) Depping, *Corresp. admin.*, IV, p. xxv.
(2) Michelet, *Louis XIV et la Révocation*, 294.



vieux péchés que d'avoir tourmenté les hérétiques, s'avisa de faire enlever, emprisonner, battre, maltraiter en toute manière ceux qui refusaient de se convertir. Elle fit exercer ces violences contre des personnes de tout sexe et de tout âge ; mais elle s'attacha surtout aux enfans, qu'elle fit ravir de tous les côtés. Il y eut beaucoup d'hommes et de femmes qui succombèrent, après avoir souffert trois semaines ou un mois de prison ; mais il y en eut aussi qui résistèrent et qui ayant épuisé la dévote fureur de cette vieille pécheresse, furent remis en liberté. Il y eut même des enfans qui portèrent la fermeté plus loin qu'on n'aurait pu l'espérer. Entre les autres Jean Brun, orphelin âgé de douze ans, enlevé à son curateur, tint ferme plus d'un mois, quoique les domestiques de cette dame lui fissent mille tourments. Ils avaient surtout la malice de l'empêcher de prier Dieu. Enfin, ils s'avisèrent de le descendre avec des cordes dans des latrines, où ils le laissèrent suspendu, en le menaçant de le faire périr là, s'il demeurait opiniâtre. La malignité des vapeurs qu'il était contraint de respirer dans cet horrible tourment, mit à bout sa patience. Un nommé Jacques Pascalet, enfermé dans la tour de Pons, où cette dame demeurait, ne pouvait recevoir d'air que par un trou, au travers duquel les domestiques faisaient passer de la fumée de foin et de paille mouillée, pour le suffoquer dans son cachot. Cette peine n'ayant pu lui faire perdre courage, il fut mené dans une chambre, où on le fit tourner en rond, pour l'étourdir, autour d'une table. Cet exercice épuisa ses forces, et l'ayant mis en état de ne pouvoir plus se tenir debout, le jeta aussi dans un assoupissement qui



le rendait presque insensible. Mais ces cruelles gens y trouvèrent un expédient; et les uns après les autres se tenant à ses côtés, le frappaient sans cesse du coude pour le réveiller : ce qui enfin le fit succomber...

« La fille d'un nommé Audouin ayant été traînée dans la tour de Pons, eut le courage de se servir de quelques cordes qu'elle trouva dans une chambre où on l'avait enfermée, et de se laisser couler le long de la tour, sans lâcher prise, quoique avant que d'arriver au bout des cordes elle eût les mains tout écorchées. Comme elle tombait de fort haut, parce que les cordes étaient trop courtes, elle se brisa un doigt et se déchira tout le visage. Mais cela n'empêcha pas qu'elle n'eût la résolution d'aller chercher un asile et le bonheur de le trouver; de sorte qu'elle échappa aux cruautés de cette bigote (1). »

« A Marans, dans l'Aunis, dame Marie Blavou, veuve du sieur Du Baugné Gendron, fort honnête femme, ayant des dragons logés chez elle, ils la mirent dans un fauteuil auprès du feu, allumèrent un grand brasier, et ayant attaché par les pieds cette pauvre femme à chaque coin de la cheminée et le bras à chaque côté du fauteuil..., ils firent rougir des pelles de fer, et les lui approchèrent si près des cuisses qu'elle en a demeuré au lit plus d'un mois et demi, avant que d'être guérie. Durant le cruel passe-temps de ces dragons, deux vénérables capucins se tenaient debout derrière le fauteuil (2). »

(1) El. Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes*, V, 683 à 685.
(2) Jurieu, *Réflexions sur la cruelle persécution que*

A la Rochelle, les protestants qui avaient acquis leurs titres de noblesse par l'exercice des fonctions de maire furent dégradés; on parla même de dégrader également toutes les autres familles nobles. Au mois de juillet 1685, le gouverneur organisa des conférences de missionnaires en menaçant d'avoir bientôt recours à d'autres moyens. Comme elles ne gagnèrent presque personne, vers la fin de septembre l'intendant Arnoul défendit aux réformés de sortir de la ville, et fit rentrer pour recevoir les garnisons ceux qui étaient à leurs maisons de campagne, lesquelles furent pillées et dévastées par les paysans. Puis arrivèrent sept à huit cents missionnaires bottés.

« D'abord ils furent traitables; ils composaient avec leurs hôtes, pour ne leur faire point de mal. Mais les convertisseurs en ayant été avertis, leur firent défendre d'être si bons, et d'avoir pitié de ceux qui les logeaient. Aussitôt ils changèrent de manières, et commirent comme ailleurs mille cruautés. Mais cela n'allant pas assez vite, Arnoul fit venir quatre compagnies des dragons qui avaient déjà ruiné toute la noblesse du voisi-

souffre l'Eglise réformée de France, 1686; seconde partie; p. 80.



nage. Ils entrèrent dans la Rochelle comme dans une ville prise d'assaut, et jetèrent tant de terreur dans les esprits déjà étonnés et abattus, que tout le monde succomba. Ainsi la Rochelle (1) qui avait résisté à une armée royale, commandée par le duc d'Anjou après les massacres, et dont la réduction avait coûté au cardinal de Richelieu tant de temps et tant de dépense, fut entièrement désolée par moins de deux cents dragons et de huit cents fusiliers. La contagion de cette chute entraîna l'île de Ré, aussi bien que tout ce qui restait encore de Réformés dans les environs (2). »

Le 8 septembre 1685, Louvois écrivait au marquis de Boufflers : « Sa Majesté se remet à vous de faire marcher vers la Saintonge le nombre d'infanterie, de cavalerie et de dragons que vous jugerez à propos... La terre de Barbézieux m'appartient dans la Saintonge, dans laquelle il y a beaucoup de religionnaires fort opiniâtres. Je vous supplie de leur envoyer, et aux paroisses qui en dépendent, tout le nombre de troupes nécessaires pour les obliger à donner le bon exemple, et d'en user de même dans

(1) Les quatre pasteurs de la ville avaient été conduits à la Bastille; la cloche du temple fut fouettée, enterrée et déterrée avant de servir aux catholiques; on lui fit même promettre en la baptisant de ne plus retourner au prêche.

(2) Elie Benoît, *Hist. de l'Edit de Nantes*, V, 862.



toutes les terres des gens de la cour, où il y aura des religionnaires, rien ne pouvant mieux les persuader que c'est tout de bon que le roi désire leur réunion à l'Eglise romaine, qu'en leur faisant voir que ceux à qui ils appartiennent ne peuvent plus leur donner aucune protection (1). »

Le 13, il ordonnait à d'Asfeld de faire passer le bataillon de Vendôme dans l'île de Ré ; le 9 du mois suivant, l'Aunis étant considéré comme entièrement converti, le même officier recevait l'ordre d'en retirer ses troupes et de les conduire dans les généralités de Limoges, Bourges, etc.

Le 6 octobre, Louvois écrivait encore à de Boufflers : « Vous prendrez soin, par des détachements, d'achever de purger ce qui restera de religionnaires dans la province ; et en cas qu'il y en ait encore à Barbézieux, je vous supplie de faire que l'on commence par ceux-là (2). »

Bien loin de s'indigner de ces abominations et de réclamer pour les persécutés la liberté de

(1) Michel, *Louvois et les protestants*, p. 214.
(2) *Ibid.*, p. 217.

conscience, Fénelon eut le triste courage d'accepter le honteux héritage des dragons, et de poursuivre, au nom du Dieu d'amour, l'entreprise exécrable des Marillac, des Carnavalet, des Demuin, des d'Estrées, des Boufflers, des d'Asfeld et des comtesse de Marsan. Toutefois le jésuitisme, toujours habile à suivre le vent du jour, lui a tressé une couronne de tolérance que la justice des siècles emportera comme le vent balaye la poussière des chemins. A en croire le cardinal de Bausset, les missions étaient ordonnées par le zèle le plus pur et le plus irréprochable. « Louis XIV, dit-il, venait de révoquer l'Edit de Nantes; et en éloignant les pasteurs dont la présence devait naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvait laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principe de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces où l'on comptait le plus de protestants, pour confirmer dans la doctrine de l'Eglise catholique ceux qui s'y étaient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusaient



encore à revenir dans la religion de leurs pères (1). »

Nommé chef de la mission, Fénelon prit pour aides les abbés de Langeron et de Fleury, qu'il fit plus tard sous-précepteurs du duc de Bourgogne, l'abbé de Cordemoi, l'abbé de Bertier, depuis évêque de Blois (2), l'abbé Milon, alors aumônier du roi, depuis évêque de Condom, et un certain nombre de jésuites, auxquels il ne faisait, selon son aveu, que préparer les voies.

« Louis XIV, poursuit le biographe, attachait tant d'importance au succès des vues de confiance, *de douceur et d'instruction* qu'il avait d'abord adoptées pour ramener les protestants, qu'il voulut faire connaître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénelon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénelon demanda

(1) *Hist. de Fénelon*, Paris, 1809, in-8°, I, 94.

(2) Il persécuta le petit-fils du célèbre Abel Brunier, l'un des créateurs de la botanique, sous prétexte que sa conversion n'était pas sincère. Il obtint contre son paroissien une lettre de cachet (1699), que celui-ci n'attendit pas, et contre laquelle il alla s'abriter en Hollande. (*France protestante* III, 53.)



à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut *d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il était appelé à exercer un ministère de paix et de charité* (1). »

Bausset ne fait ici qu'abréger le récit de l'entrevue, thème habilement développé et audacieusement brodé par le P. Querbœuf (2), qui admirait chez le roi le « désir si louable » de ramener les hérétiques à l'Eglise :

« Fénelon parut devant ce monarque si imposant avec une assurance modeste, l'écouta avec respect, osa le contredire, ou plutôt lui représenter que les ministres de la religion étaient des évangélistes de paix, qu'il ne convenait pas qu'ils marchassent escortés de gens de guerre; que cet appareil militaire pouvait effrayer, mais ne changerait véritablement personne; *que le glaive de la parole, que la force de la grâce étaient les seules armes que les apôtres eussent employées; qu'à leur exemple il n'en voulait point d'autres.*

« Mais, lui répliqua Louis XIV avec bonté, ne redoutez-vous rien? Ne dois-je pas vous garantir de la méchanceté, de la fureur entreprenante et séditieuse

(1) Fénelon, ajoute Bausset, « sut concilier le zèle d'un missionnaire et la douceur qui était dans son caractère. »

(2) *Œuvres complètes de Fénelon*, Paris, 1822, in-8°, I, 24 à 25.

des hérétiques? Ne savez-vous pas de quoi leur fanatisme est capable, les préventions, l'esprit de vengeance qui les anime contre les prêtres? — Je ne l'ignore pas, sire; mais un missionnaire doit-il craindre de pareils dangers? J'ose vous le répéter, si vous attendez de nos prédications *une moisson vraiment apostolique, il faut que nous y allions en vrais apôtres. J'aime mieux périr par la main des frères errants, que d'en voir un seul exposé aux vexations, aux insultes, aux violences presque inévitables des gens de guerre.* »

Le bon Père pratiquait largement la maxime de Basile; non-seulement les calomnies dont il abreuve les innocentes victimes qui n'opposaient aux dragonnades que la soumission *pour obéir aux ordres du roi* (1), et la *patience de huguenot* qui passa dès lors en proverbe, atteignent le comble de l'odieux; mais elles sont démenties par le jésuite lui-même à la page suivante. Ces mêmes hommes qu'il nous peint, à la page 25, avides de *vengeance*, pleins d'une

(1) Voir dans le *Bulletin de l'Hist. du Protest.* (IX, 71), l'abjuration collective d'une vingtaine d'habitants de l'Isle en Arvert, près Marennes, en date du 17 octobre 1685. Plusieurs des obscurs signataires, dont les descendants professent encore le protestantisme, ajoutèrent après leur nom ces mots qu'ils jetaient à la postérité comme l'éternelle, mais imparfaite protestation du droit : *Pour obéir à la volonté du roi.* Bien que biffés sur l'acte, ils sont restés lisibles.



fureur entreprenante et séditieuse, sont les plus paisibles du monde, à la page 26 : « Ces missions heureusement terminées, Fénelon en vint rendre compte à Louis XIV. Il recommanda à ce monarque les peuples qu'il venait d'évangéliser, *fit valoir leurs dispositions pacifiques*, parla avec éloges de ses coopérateurs, leur attribua les conversions qui s'étaient faites, etc. »

Tous les dictionnaires historiques et les grands recueils biographiques qui se répètent les uns les autres, ont admis comme parole d'Evangile que Fénelon ne s'était servi que « des armes de la parole de Dieu » pour soumettre les hérétiques; cela est de peu d'importance dans le monde érudit où l'on sait combien il faut se défier de toutes ces rapsodies faites de dixième main; mais voici qui est plus grave : un historien justement estimé et qui ordinairement puise à la source première, M. Henri Martin, a suivi l'erreur commune. Fénelon, dit-il, déploya dans cette mission du *Poitou* (?) « *toutes les vertus évangéliques* et fut presque le seul missionnaire qui obtint des succès sérieux, en gagnant les cœurs de ces populations persécu-

tées et en ne leur imposant pas d'autorité les pratiques qui les choquaient le plus. Aussi les zélés ne manquèrent-ils pas de se récrier contre sa douceur exagérée et réussirent pendant quelque temps à lui fermer l'accès aux dignités ecclésiastiques (1). »

Venons au fait : Fénelon a-t-il fait éloigner les troupes et tout appareil militaire des lieux où il allait exercer son ministère de paix et de charité ; n'a-t-il employé que la force de la grâce ; a-t-il déployé toutes les vertus évangé-

(1) *Hist. de France*, 4e édition, XIV, 305. — M. Bozérian va plus loin encore : « Fénelon, dit-il, partit seul, n'ayant pour escorte que la douceur chrétienne de sa parole et la tendresse infinie de son cœur. » (*Fénelon et Channing*, 1857.)

Plus exactement informé, Rulhières écrivait dans ses *Eclaircissements histor.* (I, 365) : « Il n'est pas vrai que deux provinces (Aunis et Saintonge) aient été préservées par ses soins du fléau de la persécution, et qu'il n'eût accepté cette mission qu'à cette condition même... L'oppression de la Rochelle et des deux provinces voisines était consommée quand il partit... Les rapports qui arrivaient de la Rochelle au ministère au milieu de décembre sont ceux-ci : *Je ne trouve presque plus de religionnaires à la Rochelle, depuis que je paye ceux qui les découvrent et qui me les livrent, dont je fais emprisonner les hommes et mettre les femmes ou filles dans les couvents, de l'aveu et par l'autorité de M. l'évêque.* »



liques? — Le missionnaire va répondre lui-même et se peindre sous un aspect fort peu évangélique, pareil enfin au supérieur des Nouvelles Catholiques.

Mais avant de lui laisser la parole, il faut citer des pièces officielles qui disent ce qu'il ne dit pas, et prouvent que les dragons travaillaient sinon avec lui, du moins à côté de lui et en même temps que lui. « Le roi, écrivait Louvois le 9 novembre 1685 à Foucault, intendant du Poitou, a été informé qu'il y a encore dans quatre paroisses du diocèse de la Rochelle, six cents personnes de la religion qui ne se sont point converties, parce qu'elles avaient toutes déserté et s'étaient mises dans les bois. *Comme ils ne pourront pas y tenir dans la rigueur de la saison qui va commencer, Sa Majesté aura bien agréable que vous sollicitiez M. de Vérac* (1) *d'y faire loger des troupes dans la fin de ce mois* (2). » Le 13 décembre suivant, Louvois écrivait encore au même intendant : « Par

(1) Vérac et Marillac avaient abjuré à la Révocation. (*Mém. de Saint-Simon*, Paris, 1829, in-8°, IV, 201.)
(2) *Mémoires de Foucault*, p. 521.

le mémoire ci-joint que m'a envoyé Monseigneur l'évêque de la Rochelle, il me paraît qu'il y a encore huit cent trois religionnaires dans vingt-huit paroisses de son diocèse; *sur quoi je dois vous dire qu'il est bien à propos que vous preniez des mesures pour les obliger à se convertir* (1). » Foucault ayant menacé de raser les maisons des émigrés s'ils n'y rentraient dans quatre mois, le ministre de la guerre approuva, le 22 décembre, le délai accordé, et ordonna, le 26, la démolition immédiate (2).

(1) *Mémoires de Foucault*, p. 524.

(2) *Ibid.*, p. 525. Ce n'est pas le seul exemple de contradiction dans les ordres de persécution. En voici un autre :

Louvois à Foucault, 16 *octobre* 1685.

« Je ne doute point que vous n'ayez présentement réparti le régiment d'Asfeld dans les élections du Poitou qui sont de votre département; l'intention de Sa Majesté n'étant pas d'en mettre dans le pays d'Aunis.

« Sa Majesté a appris avec peine que l'on a logé à Poitiers chez une femme une compagnie et demie de dragons pour l'obliger à se convertir. *Je vous ai mandé tant de fois que ces violences n'étaient point du goût de Sa Majesté*, que je ne puis que m'étonner beaucoup que vous ne vous conformiez pas à ses ordres, qui vous ont été si souvent réitérés; vous avez grand intérêt de n'y pas manquer à l'avenir. »

Louvois à Foucault, 17 *novembre* 1685.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 12 de ce mois, de laquelle j'ai rendu compte au roi,



Louvois écrivait encore en décembre à M. de Ris : « Il n'y a pas de meilleur moyen pour persuader les huguenots que le roi n'en veut plus souffrir en France, *que de bien maltraiter ceux de Barbézieux* (1). » — Les exécutions militaires n'avaient donc pas cessé à l'arrivée de Fénelon ; elles continuèrent au moins pendant les deux premiers mois de sa mission et peut-être au delà (2).

Nous citerons d'abord des fragments de ses lettres à Madame de Beauvilliers, dont Rulhières (I, 133, 365) a vu les originaux et que nous n'avons pas retrouvées dans les *Œuvres complètes* publiées à Versailles de 1820 à 1830. « On

qui m'a commandé de vous faire savoir que son intention est que les dragons du régiment d'Asfeld qui sont chez les gentilshommes de la R. P. R. du bas Poitou, y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient convertis, *et qu'au lieu d'y vivre avec le bon ordre qu'ils ont fait jusqu'à présent, l'on leur laisse faire le plus de désordre qu'il se pourra pour punir cette noblesse de sa désobéissance.* » (*Mémoires de Foucault*, 517 et 521.)

(1) Michel, *Louvois et les protestants*, p. 218.

(2) Foucault nommait ces procédés des « voies non pas de force et de violence, mais de contrainte un peu plus que morale, pour obliger les nouveaux catholiques à faire profession de la religion qu'ils avaient embrassée. » (*Mémoires*, p. 211.)

ne peut douter, dit l'auteur des *Eclaircissements historiques sur les causes de la Révocation*, que ces lettres n'aient été mises sous les yeux de Madame de Maintenon, et qu'elles n'aient contribué à la prompte élévation du jeune missionnaire ».

« Les huguenots, écrivait celui-ci, paraissent frappés de nos instructions jusqu'à verser des larmes et nous disent : Nous serions volontiers d'accord avec vous ; mais vous n'êtes ici qu'en passant. Dès que vous serez partis, nous serons à la merci des moines, qui ne nous prêchent que du latin, des indulgences et des confréries ; on ne nous lira plus l'Evangile, nous ne l'entendrons plus expliquer, et on ne nous parlera qu'avec menaces...

« Il est vrai qu'il n'y a en ce pays que trois sortes de prêtres, les séculiers, les Jésuites et les Récollets ; les Récollets sont méprisés et haïs, surtout des huguenots, dont ils ont été les *délateurs* et les parties en toute occasion. Les Jésuites de Marennes sont quatre têtes de fer, qui ne parlent aux nouveaux convertis, pour ce monde que d'amende et de prison, et pour l'autre que du diable et de l'enfer. Nous avons eu des peines infinies à empêcher ces bons pères d'éclater contre notre douceur, parce qu'elle rendait leur sévérité plus odieuse, et que tout le monde les fuyait pour courir après nous avec mille bénédictions. Mais nous avons témoigné tant de déférence à ces bons pères, qu'ils n'ont osé se fâcher et que nous sommes tous les jours chez eux pour entretenir une grande correspondance. Ils vivent



bien et sont respectés. Si au lieu de ces têtes dures et chaudes, leur compagnie veut mettre des esprits modérés et droits, ils pourront être utiles dans le pays. Après tout, il n'y a rien d'aussi bon qu'eux. Pour les curés, ils n'ont aucun talent de parler, et c'est une grande confusion pour l'Eglise catholique; car les huguenots étaient accoutumés à avoir des ministres qui les consolaient et les exhortaient par des paroles touchantes de l'Ecriture...

« Nous tâchons d'éviter dans nos sermons l'air contentieux des controverses. Nous faisons couler les preuves par voie de simples explications, et en y joignant des mouvements affectueux; nous insinuons tout ce qu'il faut pour faire de vrais catholiques, en ne paraissant travailler qu'à faire, en général, de bons chrétiens; tous ces soins suffisent à peine pour attirer ces esprits, tant ils sont effarouchés. Nous rencontrons partout un attachement incroyable à l'hérésie. Plus un prédicateur les a touchés, moins ils veulent retourner l'entendre. Leur grand proverbe est qu'il faut fuir la voix des enchanteurs. »

Ces fragments sont curieux à plus d'un titre : Fénelon s'y montre bien plus prêtre habile et retors qu'apôtre rempli de l'ardent amour du bon berger pour la brebis égarée; il y fait son propre éloge avec une adresse infinie. Avec quel rare bonheur d'expression il déguise son insuccès, en s'appliquant le mot d'enchanteur,



et en lui donnant un autre sens que les huguenots, dans la bouche desquels il ne désignait que les ruses du prince des ténèbres! Sous sa plume, cette expression dit tout autre chose : il les touche trop vivement pour qu'ils retournent l'entendre, ils se défient de son éloquence douce et pénétrante. Il était impossible de se faire mieux valoir auprès de la souveraine dispensatrice de toutes les faveurs. — Il laisse voir en même temps toute la finesse dont il eut besoin pour désarmer la jalousie des Jésuites, sans y réussir autant qu'il le pensait, et leur rend les coups qu'ils lui portaient : dénoncé par eux à la cour comme ne prêchant qu'un catholicisme édulcoré, affaibli, il les dénonce à son tour comme des têtes de fer, des esprits inflexibles peu propres à la situation. — En un mot, dès l'abord, au lieu d'un apôtre, nous trouvons un diplomate.

Voici maintenant la lettre qu'il écrivait de la Tremblade, le 7 février 1686, au marquis de Seignelay, secrétaire d'État :

« Monsieur,

« Je crois devoir me hâter de vous rendre compte de



la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peuples de ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de Hollande, leur assurent qu'on les y attend pour leur donner des établissements avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun impôt (1). En même temps, quelques petits droits nouveaux qu'on a établis sur cette côte, coup sur coup, les ont fort aigris. *La plupart disent assez hautement qu'ils s'en iront dès que le temps sera plus assuré pour la navigation. Je prends la liberté, Monsieur, de vous représenter qu'il me semble que la garde des lieux où ils peuvent passer a besoin d'être augmentée* (2). *On assure que la rivière de Bourdeaux (Bordeaux) fait encore plus de mal que les passages de cette côte, puisque tous ceux qui veulent s'enfuir vont passer par là, sous le prétexte de quelque procès. Il me semble aussi que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien;* car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent sans cesse de Hollande, font croire à ces peuples *qu'on les craint et qu'on les ménage.* Ils se persuadent qu'on

(1) Les Anglais répandaient aussi des écrits où l'on promettait de grands avantages aux protestants qui voudraient aller s'établir à la Caroline. Des sauniers qui se proposaient de s'y rendre étaient surveillés par l'intendant. (*Mém. du 28 décembre* 1684, *Archives*, TT, 259.)

(2) Fénelon revient encore sur ce sujet dans sa lettre à Seignelay du 26 février.

Avec sa bonne foi jésuitique, Bausset a reproduit cette lettre en entier, sauf les passages compromettants pour son héros. Il a de même abusé de la lettre du 8 mars, également adressée au secrétaire d'Etat, et plus compromettante encore.

verra bientôt quelque grande révolution et que le grand armement des Hollandais est destiné à venir les délivrer. Mais en même temps que *l'autorité doit être inflexible pour contenir ces esprits que la moindre mollesse rend insolents,* je croirais, Monsieur, qu'il serait important de leur faire trouver en France quelque douceur de vie, qui leur ôtât la fantaisie d'en sortir. *Il est à craindre qu'il en partira un grand nombre dans les vaisseaux hollandais qui commencent à venir pour la foire de mars à Bourdeaux* (1). *On assure que les officiers nouveaux convertis font ici mollement leur devoir.* Pour M. de Blénac, il me paraît faire le sien fort exactement. Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, *il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur d'être instruits doucement.* Je crois que M. l'intendant sera ici dans peu de jours; *cela sera très-utile, car il se fait craindre et aimer tout ensemble. Une petite visite qu'il vint nous rendre à Marennes, fit des merveilles* (2); *il acheva d'entraîner les esprits les plus difficiles. Depuis ce temps-là, nous avons trouvé les*

(1) Grâce à ces délations du missionnaire, la fuite était extrêmement difficile à la Rochelle, malgré le dévouement des catholiques qui s'exposaient à des peines sévères pour aider leurs amis protestants à s'embarquer. (Voir le *Journal de Jean Migault ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou*, Paris, 1854, in-12.)

(2) Bien qu'il fût encore dans l'enfance de l'art, le chassepot faisait déjà merveille : Fénelon parlait absolument comme le général de Failly.



gens plus assidus et plus dociles. Il leur reste encore des peines sur la religion; mais d'ailleurs ils avouent presque tous que nous leur avons montré avec une pleine évidence qu'il faut, selon l'Ecriture, se soumettre à l'Eglise, et qu'ils n'ont aucune objection à faire contre la doctrine catholique, que nous n'ayons détruite très-clairement. Quand nous sommes partis de Marennes, nous avons reconnu de plus en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils n'osent le témoigner; car alors ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu leur refuser de leur laisser une partie de nos messieurs, et de leur promettre que nous retournerions tous chez eux. Pourvu que ces bons commencements soient soutenus par des prédicateurs doux, et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques. Je ne vois, Monsieur, que les pères Jésuites qui puissent faire cet ouvrage; car ils sont respectés pour leur science et pour leur vertu. Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres à se faire aimer, etc. (1). »

Cette lettre peint l'homme et son système, tissu de ruses et d'artifices.

L'homme manque de cœur, il est sec, bronzé : les dragonnades ne l'émeuvent pas plus que n'avaient fait les larmes des jeunes filles aux

(1) Voir l'Appendice IV, où nous reproduisons intégralement les quatre lettres relatives à la mission de Saintonge.

Nouvelles Catholiques (1). L'Eglise commande, il exécute froidement la consigne, non pas seulement en soldat, mais en ambitieux et en courtisan qui veut parvenir. Le petit mot qu'il glisse à la louange de l'intendant, qui sait à la fois se faire craindre et aimer, sur les merveilles qu'opère sa présence, n'a l'air de rien; il tire cependant à conséquence. L'intendant de la province était une puissance, il adressait des rapports à la cour, il fallait être au mieux avec lui, surtout au moment où l'on avait à se laver de certaines accusations qui avaient été colportées jusqu'à l'oreille de cette autre puissance, le confesseur du roi.

Le système, le voici : le missionnaire doit controverser, saper les bases de l'hérésie dans l'esprit de ses auditeurs, sans criailleries ni violence, avec le calme de la froide raison. Il doit surtout sauvegarder l'apparence de la modéra-

(1) Il n'a garde d'avoir pour les hérétiques le mot de pitié qu'il aura plus tard pour les catholiques de son diocèse, affligés des maux de la guerre : « Hélas! nous avons vu les familles chassées de l'habitation de leurs ancêtres, errer sans ressources, et porter leurs enfants moribonds dans une terre étrangère. » (*Mandement pour le carême de* 1713.)



tion, cette apparence est la condition *sine qua non* du succès ; ainsi, plus de ces missionnaires grossiers, sans lettres, ni tenue, ni mœurs, qui s'emportent, menacent, en viennent aux voies de fait ; cette méthode ne vaut rien, elle a été infructueuse, elle rebute au lieu de convaincre. — Est-ce à dire qu'il faille tolérer la libre coexistence des deux cultes, rétablir l'Edit de Nantes, abandonner les moyens coercitifs : amendes, prison, confiscation de biens, suppression de fonctions et de professions, enlèvement d'enfants ; qu'il faille mettre au rebut le plus admirable code qu'ait jamais inventé la persécution ; laisser rouiller dans l'arsenal ces armes innombrables et de tout genre, que les légistes et le clergé ont mis plus d'un demi-siècle à forger, polir, aiguiser ? — Bien au contraire ; tout cela est bon, juste, indispensable et salutaire ; mais c'est au magistrat, au militaire, à l'intendant d'en user ; à eux tout l'odieux de la répression, au prêtre le bénéfice du rôle pacifique d'instructeur.

Telle était, on le sait, la doctrine et la pratique constante de l'inquisition : l'Eglise, société

spirituelle, ayant horreur du sang comme son divin chef, se borne à retrancher l'hérétique de son sein et à le livrer au bras séculier; mais en forçant celui-ci à punir les prétendus délits de la pensée comme le plus grand des crimes de l'ordre civil. Cette odieuse subtilité, rêve d'un esprit malade et d'une conscience qui n'a pas étouffé tout remords, n'a pas peu contribué à produire ce caractère faux, tortueux, qui est comme le stigmate de tout ce qu'on appelle aujourd'hui clérical ou ultramontain (1). On la retrouve à toutes les époques chez tous ceux qui ont fait appel à la force pour propager leurs croyances, excepté chez les musulmans, plus sincères dans leur fanatisme. « Nous som-

(1) Même quand il s'agit de faire le bien, une restitution, par exemple, à la suite de la confession d'un vol, le prêtre ultramontain ne cache pas seulement le nom du coupable, ce qui est son devoir, il dissimule, ne s'avance que par des chemins couverts, sondant le terrain avec des précautions infinies, puériles et sottes, qui n'inspirent que le dégoût, parce qu'elles dénotent une manière de penser et d'agir étrangères à la sincérité de l'honnête homme. Je n'ai vu qu'un fait de ce genre, mais il m'a laissé une impression ineffaçable, renouvelée par la lecture d'un terrible opuscule paru en 1844 chez Delay : *L'Inquisition à Rome en 1841, ou iniquités et cruautés exercées à Rome sur la personne de Raphael Ciocci, moine bénédictin*, in-12.

mes entrés en apôtres (1) dans le Chablais, disait saint François de Sales (2),... nous n'emploierons jamais d'autres armes contre les errants que celles de la Parole de Dieu; il ajouta que les princes, à la vérité, avaient été souvent contraints d'en employer d'autres, et l'avaient fait même avec succès; mais qu'il n'en était pas de même des personnes de leur caractère, qui faisaient les fonctions des apôtres et qui devaient imiter leur conduite. »

L'évêque de Saint-Pons, Percin de Montgaillard, qui, au dire de Rulhières, s'opposa constamment à la persécution, tenait exactement le même langage que Fénelon; il écrivait en 1687 au commandant des troupes de son diocèse : « En même temps que j'apprends les ordres que vous venez donner aux curés de mon diocèse, je prends la liberté de vous supplier de faire les réflexions que méritent les inconvénients qui s'en suivraient si on les suivait. Vous désirez premièrement que les prêtres fassent un registre pour vous rendre compte de la

(1) Voir plus haut, p. 112.
(2) Marsollier, *Vie de saint François de Sales*, I, 147.

négligence que les nouveaux convertis pourront apporter aux exercices de la religion catholique. Ces délations leur feraient immanquablement perdre la confiance qu'il est nécessaire que les nouveaux convertis aient aux curés, pour écouter la Parole de Dieu avec fruit... Il me semble que *les officiers de justice peuvent faire tout cela sans inconvénient* (1)... »

Quant à Fléchier, la modération et la douceur qu'il affecte sont pure comédie. Après avoir demandé qu'on exerce sur les protestants *une contrainte salutaire*, capable de convertir et non de rebuter, il donne clairement à entendre qu'il parle du logement des gens de guerre, des galères, et autres pratiques aussi modérées; puis il ajoute : « Je ne dis pas que les ecclésiastiques doivent se mêler de ces *punitions*, quoique saint Grégoire et quelques conciles semblent leur en avoir donné le pouvoir... Il nous faut attirer la confiance de nos peuples..., c'est une de nos fonctions de recevoir dans notre sein, qui est le sein de l'Eglise, ce que la

(1) Jurieu, *Lettres pastorales*, p. 308.



puissance séculière y ramène. » — « Ainsi, dit Rulhières (II, 225), Fléchier veut charger le prince de toute la rigueur; il l'y excite, il lui en fait un devoir. Il rappelle des conciles qui ont engagé des princes catholiques à ne point souffrir d'hérétiques dans leurs Etats. Et c'est là cette charité épiscopale, dont il se fit toujours honneur dans son diocèse, agissant de concert avec l'intendant (Bâville) qui était si sévère, et ne montrant lui-même qu'affabilité et modération. »

C'est ainsi que, par un chef-d'œuvre de dissimulation perfide, la sévérité s'allie à la douceur, la violence fraye la route à la persuasion. C'est ainsi qu'en prenant des airs de bénignité, Fénelon peut recommander au secrétaire d'Etat de faire garder plus sûrement les passages qui servent à la fuite des réformés, dénoncer leurs projets d'évasion, indiquer l'époque de leur départ et la route qu'ils suivront. Il faut qu'ils restent en France et qu'ils s'y convertissent. L'inquisition d'Espagne, moins barbare, avait permis aux Maures qui ne voulaient pas abjurer, de quitter le pays. Il faut que l'autorité reste inflexible pour contenir ces esprits que la

moindre mollesse rend insolents; il faut, en même temps, leur faciliter la conversion, par quelque douceur de vie, c'est-à-dire à l'aide de quelque ressource matérielle ou pécuniaire. Le secret le plus absolu est indispensable : tout serait perdu si l'hérétique pouvait seulement soupçonner que le doux apôtre prêche la rigueur à Versailles. Enfin cette lettre avec ses choquantes contradictions, ce système où la douceur n'est point un sentiment mais un rôle, confinent, pour ne pas dire plus, à l'hypocrisie (1).

Le système et l'homme sont à la fois doucereux et impitoyables, et, ce qui ne pouvait nuire à la fortune du convertisseur courtisan, en parfait accord avec l'intendant qui faisait des mer-

(1) L'affaire du quiétisme faillit empêcher son élection au siége archiépiscopal de Cambrai; cependant, à force de restrictions, de raffinement, de « subtilités sans bornes, » il éluda, atténua tout dans la doctrine attaquée de Madame Guyon. Il s'en tira en *habile homme*, dit Leibnitz, et déploya, selon M. Nisard, une habileté si prodigieuse, qu'elle fit mettre en doute sa sincérité. Mais une fois consacré, *il changea de conduite.* « L'archevêque ne voyait plus les choses du même œil que l'abbé de Fénelon. » Avant son sacre, il avait souscrit au formulaire; après son sacre, sa conscience l'empêcha de souscrire au commentaire qu'en avait rédigé l'évêque de Meaux. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1845.)



veilles, et disait dans un Mémoire du 28 décembre 1684: « On a remarqué que la Rochelle s'est extrêmement dépeuplée depuis que, dans les années 1661 et 1662, on fit sortir de cette ville jusques à dix-huit cents personnes de la R. P. R., ce qui faisoit cinq à six cents familles, et il seroit à craindre, si l'on entreprenoit quelque chose de pareil à présent, que cela n'achevast de la destruire, et n'autorisast ceux qui desjà pourroient penser à sortir eux-mesmes... C'est ce qui m'a obligé de surseoir secrettement et sans que cela paroisse, les poursuites que le procureur du roy de ce siége, à la sollicitation du sindic du clergé, avoit entrepris contre deux gentilshommes et deux marchands. » Craignant que l'émigration ne recommençât dès que le temple de la Rochelle serait condamné, l'intendant Arnoul écrivait encore le 10 janvier 1685 : « Il faut ôter aux hérétiques leur crédit et leur montrer plus d'avantages à être catholiques. Lorsqu'on a voulu prendre le contrepied, on en a fait fuir plusieurs hors du royaume (1), et

(1) L'intendant de la Rochelle a-t-il mérité un brevet de



ceux qui se sont convertis par la crainte ont esté abandonnez, *de sorte que leur conversion*

tolérance pour avoir ménagé parfois les protestants dans la crainte de les faire émigrer? C'est le même mobile tout politique qui a dicté à Fénelon la lettre suivante, alors qu'il avait eu le temps de se convaincre que la violence ne produisait aucun bon résultat. Il n'y condamne pas la persécution, il reconnaît qu'elle ne réussirait pas ; c'est quand ils sont malades, dit-il, qu'il faut agir sur les huguenots, pour leur faire faire des actes de catholicisme. Quelle délicatesse de sentiment, quelle grandeur d'âme! Cette lettre adressée au maréchal de Noailles, est du 18 juin 1690, non de l'année 1684 comme le disent quelques éditions :

« Il n'est point à propos, ce me semble, de tourmenter ni d'importuner les soldats étrangers et hérétiques pour les faire convertir : on n'y réussirait pas; tout au contraire, on les jetterait dans l'hypocrisie, et ils déserteraient en foule. Il suffit de ne souffrir pas l'exercice public, suivant l'intention du roi. Quand quelque officier ou autre peut leur insinuer quelque mot, ou les mettre en chemin de vouloir s'instruire de bon gré, cela est excellent; mais point de gêne, ni d'empressements indiscrets.

« S'ils sont malades, on peut les faire visiter d'abord par quelque *officier* catholique qui les console, qui les fasse soulager, et qui insinue quelque bonne parole. Si tout cela ne sert de rien, et si la maladie augmente, *on peut aller un peu plus loin*, mais doucement et sans contrainte, pour leur montrer que l'ancienne Eglise est la meilleure... *Si le malade n'est pas capable d'entendre ces raisons*, je crois qu'on doit se contenter de lui *faire faire* des actes de contrition, de foi et d'amour : « Mon Dieu, je me soumets à tout ce que la vraie Eglise enseigne; je la reconnais pour ma mère, en quelque lieu quelle soit...

« Il faut tâcher ainsi de leur faire faire des actes contraires à l'esprit de schisme et d'hérésie... Après cela on·



par la veue de leur misère, n'a servy qu'à fortifier les autres dans leur religion (1). »

Cependant à force de parler de sa douceur, Fénelon finit presque par y croire; il voudrait du moins que Seignelay y crût, puisqu'il lui dépeint l'affliction qu'on montre à son départ : « Les peuples nous disent : Vous n'êtes ici qu'en passant; c'est ce qui les empêche de s'attacher entièrement à nous... Nous les avons accoutumés à entendre les vérités qui les condamnent le plus fortement, sans être irrités contre nous. Au contraire, ils nous aiment et nous regrettent quand nous les quittons. S'ils ne sont pas pleinement convertis, du moins ils sont accablés, et en défiance de toutes leurs anciennes opinions. » Fénelon se flatte et se vante, sans doute à tort; car il est difficile d'admettre que les persécutés aient été longtemps dupes de sa feinte. Dans tous les cas, il ne

verra ce que produisent ces actes... » (*Œuvres compl.*, IV, p. 4 du Supplément.)

Ce que produisaient ces conversions extorquées quand le malade n'était plus capable d'entendre, ni de vouloir, on le sait : revenu à lui-même, il rétractait l'abjuration, et tombait sous le coup de la loi des relaps!

(1) Ces deux mémoires sont aux *Archives*, TT, 259.

négligeait rien pour ne pas se laisser confondre avec le vulgaire des missionnaires.

Sa lettre à Seignelay du 8 mars, dont nous venons de citer un fragment, est conçue exactement dans le même esprit que celle du 7 février, et confirme en les aggravant les remarques suggérées par celle-ci :

« L'arrivée de M. Forant a donné de la joie aux habitants de la Tremblade. J'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, pourvu qu'il n'exerce point ici une autorité rigoureuse qui le rendrait bientôt odieux. Sa naissance, sa parenté avec plusieurs d'entre eux, et la religion qui lui a été commune avec tous ces gens-là, le feraient haïr plus qu'un autre, s'il voulait user de hauteur et de sévérité *pour les réduire à leur devoir. Cependant le naturel dur et indocile de ces peuples demande une autorité rigoureuse et toujours vigilante. Il ne faut point leur faire du mal; mais ils ont besoin de sentir une main toujours levée pour leur en faire s'ils résistent.* Le sieur de Chatellars, subdélégué de M. Arnoul, supplée très-bien à ce que M. Forant ne pourra pas faire. La douceur de l'un et la fermeté de l'autre étant jointes, feront beaucoup de bien. »

M. Arnoul était, on l'a vu, l'intendant de la Rochelle; et M. Forant, qu'un homme d'honneur eût rougi d'employer, était un apostat qui



trahissait ses anciens coreligionnaires (1) ; c'est donc de l'union de la violence et de la trahison que le missionnaire se promet beaucoup de bien.

(1) Il était parent de l'illustre famille huguenote des marins de l'île de Ré. « Ce misérable, dit la *France protestante* (V, 133), ne se contenta pas d'abjurer la religion dans laquelle il était né; mais il se fit lâchement l'espion du gouvernement persécuteur de Louis XIV, et comme *Le Danois* et *Robert*, mais avec plus de succès encore, il s'employa à tromper ses anciens coreligionnaires émigrés, par les plus fallacieuses promesses, pour les décider à rentrer en France. On évalue à plus de cinq cents le nombre des artisans et des matelots qu'il fit repasser en France en moins de six mois. »

« Outre un certain Tillières, dit M. Weiss (*Hist. des réfugiés protest.*, II, 21), le comte d'Avaux (ambassadeur de France en Hollande) employait encore un sieur *Blanquet* à Bruxelles, un certain *Jean Noël*, auquel il faisait espérer la délivrance d'un ami prisonnier en France, un sieur *Vallemont* à Amsterdam, *Le Boutelier*, *Foran*, *Danois* et plusieurs autres qui lui servaient d'espions; et, grâce à leurs délations intéressées, des centaines d'infortunés, arrivés sur les frontières de Flandres, ou sur le point de s'embarquer, furent traînés aux galères... Foran et Danois, reconnus à la Bourse d'Amsterdam, furent avertis à temps par un réfugié de la Rochelle, qui leur sauva la vie, en favorisant généreusement leur fuite à la Haye, où ils trouvèrent un asile inviolable à l'ambassade française. »

Fénelon avait-il conservé le souvenir de l'intimité de ses rapports avec de tels hommes, lorsqu'il condamnait l'espionnage du vice et demandait que le métier d'espion fût fait par d'honnêtes gens que le prince y obligerait (*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*); et se rendait-il compte qu'il avait été, aussi bien que les Jésuites, le délateur des protestants saintongeois?



— Il faut, poursuit-il, « des prédicateurs qui expliquent tous les dimanches le texte de l'Evangile avec une autorité douce et insinuante,... des curés édifiants qui sachent instruire » (1), sans quoi « l'autorité pastorale qui est la plus naturelle et la plus efficace, demeurera toujours avilie avec scandale... Si on n'établit pas au plus tôt de bonnès écoles pour les deux sexes, ce sera toujours à recommencer. *Il faut même une autorité qui ne se relâche jamais pour assujettir toutes les familles à y envoyer leurs enfants.* » — Ainsi, sous prétexte

(1) C'était alors chose rare. « J'ai mandé à M. de Louvois, écrivait l'intendant du Poitou, qu'un obstacle considérable aux conversions dans plusieurs paroisses, était la vie scandaleuse des curés, que les évêques ne peuvent ranger à leur devoir par des procédures régulières... La plupart des curés n'ont pas de talent pour prêcher convenablement les nouveaux convertis. » (*Mémoires de Foucault*, p. 152 et 159.)

« Un mémoire sur la Saintonge dit positivement *que de six cents paroisses, il n'y en avoit que six où l'on prêchât pendant l'Avent et le Carême.* » (Rulhières, *Eclaircissements historiques*, I, 133.)

C'était sans doute un de ces prédicateurs muets, que le curé de Soubise, qui écrivait si délicatement et chrétiennement à un ami : « Je vous avouerai que je fais une guerre continuelle aux huguenots, qui n'osent dire le moindre petit mot. *On les prend par le bec comme des bécasses, et, à la moindre parole, nous les faisons voiturer à Rochefort dans les prisons.* » (Michel, *Louvois et les protest.*, p. 29.)

d'instruction obligatoire, le clergé imposait aux protestants non les lumières indispensables à tout citoyen digne de ce nom, mais le catéchisme, la foi religieuse, qu'ils repoussaient de toutes leurs lumières et de toute leur âme (1) ; c'était justement le contraire de l'instruction laïque obligatoire, aujourd'hui réclamée par tous les esprits qui ont à cœur le relèvement de la patrie. Dès sa naissance, le protestantisme avait partout établi des écoles pour faire lire la Bible au peuple ; ses ennemis lui empruntèrent ses armes et distribuèrent bientôt des traductions

(1) Dès 1681, Letellier se plaignait d'un abus commis par les maîtres d'école, depuis que les conversions avaient commencé dans le Poitou, et leur faisait ordonner de n'enseigner que le catéchisme romain (*Biblioth. nation.*, Ms. Fr., 17416.) Un grand nombre d'écoles catholiques furent ouvertes pour l'instruction des prétendus *nouveaux convertis;* il y en avait onze en Aunis en 1691, seize en Saintonge et dix-sept dans l'élection de Marennes, îles et côtes, à raison de cent cinquante livres par an (*Archives*, TT, 259). Le même carton renferme la liste des communes qui demandaient des prêtres adjoints et l'agrandissement des églises, en vertu du grand nombre de nouveaux catholiques. En 1686, l'évêque de Saintes en comptait quatre-vingt mille dans son vaste diocèse, et réclamait à l'Etat 8,800 livres pour six mois de traitement de quarante-huit missionnaires, qu'il employait à parfaire leur conversion (TT, 242).

Le temple de la Tremblade transformé en église, était trouvé trop petit et trop bas.



du livre sacré, accommodées au point de vue catholique. — « Il faudrait aussi, ajoute Fénelon, répandre des Nouveaux Testaments avec profusion; mais le caractère gros est nécessaire... Si on leur ôte leurs livres sans leur en donner, ils diront que les ministres leur avaient bien dit que nous ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur qu'on ne vît la condamnation de nos superstitions et de nos idolâtries (1). Enfin, Monsieur, ***si on joint toujours exactement à ces***

(1) Il avait déjà écrit à Seignelay, le 26 février : « J'oubliais de vous dire, Monsieur, qu'il nous faudrait une très-grande abondance de livres, surtout de Nouveaux Testaments, et des traductions de la messe avec des explications; car on ne fait rien si *on n'ôte les livres hérétiques;* et c'est mettre les gens au désespoir que de les leur ôter, si on ne donne à mesure qu'on ôte. »

Louvois avait été au-devant de ce désir en écrivant à Foucault, le 28 octobre 1685 : « Vous pouvez faire imprimer le Nouveau Testament et les Psaumes de M. Godeau, en français, pour les donner aux nouveaux convertis, à condition d'en prendre tous les exemplaires pour le roi et de faire rompre ensuite les planches. » (*Mém. de Foucault*, p. 518). Les *Lettres pastorales* de Jurieu nous apprennent que, après la Révocation, l'archevêque de Paris donna l'ordre d'imprimer plus de cinquante mille exemplaires du Nouveau Testament et des Psaumes, pour les distribuer dans tout le royaume. La version adoptée n'était sans doute pas celle qui avait paru à Bordeaux en 1686, et qu'on avait dû supprimer tant ses infidélités causaient de scandale (Voir *Revue de théologie*, 3e série, VI, 113), ni celle de Véron trop décriée,

secours des gardes pour empêcher les désertions, et la rigueur des peines contre les déserteurs, il ne restera plus que de faire trouver aux peuples autant de douceur à demeurer dans le royaume que de péril à entreprendre d'en sortir. C'est, Monsieur, ce que vous avez commencé, et que je prie Dieu que vous puissiez achever selon toute l'étendue de votre zèle. »

Étrange absence des notions les plus élémentaires de conscience et de liberté ! Tout devait alors plier sous le joug du roi et du prêtre : l'ordre social et religieux exigeait cette *soumission sans réserve*. Privé de droits, l'individu n'avait pas d'existence réelle, la force l'écrasait, et ses protestations timides, ses essais d'affranchissement, étaient tenus pour des crimes. Comment un penseur a-t-il pu écrire que le *devoir*

ni celle de de Marolles qui n'avait pas beaucoup de réputation, ni celle de Mons odieuse aux Jésuites, ni celle d'Amelote, qui contenait encore des choses dont les protestants pouvaient s'aider; mais probablement celle de Godeau. Nous ne nous expliquons pas pourquoi sa traduction des psaumes fut supprimée par ordre du 15 février 1686 (O[1] 30). — Celle de l'abbé Coquelin, imprimée en Hollande, avait aussi été confisquée; mais les exemplaires lui furent restitués par ordre du 2 janvier 1687 (O[1] 31).

des protestants était de renier leurs croyances, alors qu'ils ne les professaient qu'après examen, et parce qu'ils les croyaient vraies ? Pouvait-il ignorer qu'en matière de croyance philosophique, politique ou religieuse, il n'y a que deux devoirs : s'éclairer et conformer ses actes à sa foi ; qu'on croit ce qu'on peut, et que la conscience de chacun est souveraine pour elle-même? Ces vérités commençaient à circuler, mais toutes les orthodoxies n'y voyaient que la pire des hérésies.

Bien qu'il ait essayé de naviguer à la remorque de Madame Guyon sur l'océan éthéré du pur amour, Fénelon était passablement matérialiste et dépourvu de cette largeur d'esprit, de cette rectitude de jugement, qui ne vont jamais sans une certaine élévation d'âme. Il traitait la question de conversion comme une question d'appétit ou de gros sous ; il ne savait voir dans l'hérésie qu'une habitude, et comptait, pour en triompher, sur l'adoucissement des impôts et sur l'allégement de la misère. Il écrivait à Seignelay, le 26 février : « Ces peuples sont dans une violente agitation d'esprit ; ils sentent

une force dans notre religion, et une faiblesse dans la leur qui les consterne. Leur conscience est toute bouleversée, et les plus raisonnables voient bien où cela va tout naturellement; mais l'engagement du parti, la mauvaise honte, l'habitude, et les lettres de Hollande qui leur donnent des espérances horribles, tout cela les tient en suspens, et comme hors d'eux-mêmes... *Si on ne les épargne beaucoup, la faim se joignant à la religion, ils échapperont, quelque garde qu'on fasse* ». — Il tient le même langage au secrétaire d'Etat dans sa lettre du 8 mars :

« Je n'ai pas manqué, Monsieur, de lire publiquement, ici et à Marennes, ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des bontés que le roi aura pour les habitants de ce pays, s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charitable avec lequel vous cherchez les moyens de les soulager. Les blés que vous leur avez fait venir à fort bon marché, leur montrent que c'est une charité effective, et je ne doute point que *la continuation de ces sortes de grâces ne retienne la plupart des gens de cette côte. C'est la controverse la plus*

persuasive pour eux (1) ». — Et le même jour il écrit à Bossuet : « ... Nos convertis vont un peu mieux ; mais le progrès est bien lent ; ce n'est pas une petite affaire de changer les sentiments de tout un peuple. Quelles difficultés devaient trouver les apôtres pour changer la face de l'univers, pour renverser le sens humain, vaincre toutes les passions, et établir une doctrine jusqu'alors inouïe, puisque *nous ne saurions persuader des ignorants* par des passages clairs et formels, qu'ils lisaient tous les jours, en faveur de la religion de leurs ancêtres, et que l'autorité même du roi remue toutes les passions pour nous rendre la persuasion plus facile ! » — Il s'étonne ensuite qu'une persuasion qui a recours à l'autorité du roi pour remuer

(1) Louvois n'était pas d'accord avec Seignelay; celui-ci essayait des moyens pacifiques pour obtenir des conversions, celui-là n'accordait la paix qu'aux convertis. Il écrivait, le 6 novembre 1685, au duc de Noailles : « Sa Majesté désire que l'on essaie par tous les moyens de leur persuader qu'ils ne doivent attendre aucun repos ni douceur chez eux, tant qu'ils demeureront dans une religion qui déplaît à Sa Majesté; et on doit leur faire entendre que ceux qui voudront avoir la sotte gloire d'y demeurer les derniers pourront encore recevoir des traitements plus fâcheux s'ils s'opiniâtrent à y rester. » (*Mémoires de Foucault*, p. 523.)

toutes les passions, n'engendre que l'hypocrisie; il s'indigne que sa feinte douceur n'ait obtenu que de feintes conversions ; sa controverse budgétaire et alimentaire, qu'une soumission extérieure; que, après avoir cédé à la force brutale, les hérétiques continuent de s'assembler la nuit pour célébrer leur culte malgré sa présence et ses stratagèmes :

« Les huguenots *mal convertis* sont attachés à leur religion, jusqu'au plus horrible excès d'opiniâtreté (1): mais dès que la rigueur des peines paraît, toute leur force les abandonne. Au lieu que les martyrs étaient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation, ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si on voulait leur faire abjurer

(1) Il continua toute sa vie de ne voir dans l'attachement des Réformés à leur culte que de l'opiniâtreté; on lit dans un ouvrage qui ne parut qu'après sa mort : « Je voudrais encore qu'un prédicateur expliquât assidûment..., outre tout le détail de l'Evangile et des mystères, l'origine et l'institution des sacrements, les traditions, les disciplines, l'office et les cérémonies de l'Eglise. Par là on prémunirait les fidèles contre les objections des hérétiques; on les mettrait en état de rendre raison de leur foi, et de toucher même ceux d'entre les hérétiques qui ne sont point opiniâtres. » (Troisième des *Dialogues sur l'éloquence.*)

le christianisme, et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons. *Pourvu qu'ils s'assemblent la nuit, et qu'ils résistent à toute instruction,* ils croient avoir assez fait. C'est un redoutable levain dans une nation. Ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point de les instruire. »

Nous avons prononcé le mot de stratagème ; il est trop faible, on va le voir : « Avant de quitter les trois Jésuites de Marennes, j'ai tâché, écrit-il le 26 février, de persuader à ces pères, qu'ils doivent, en toute occasion, se rendre les intercesseurs et les conseils du peuple dans toutes les affaires qu'ils ont auprès des gens revêtus de l'autorité du roi. *N'importe que les gens qui ont l'autorité leur refusent* ce qu'il ne sera pas à propos de leur accorder ; mais enfin ils doivent parler le plus souvent qu'ils pourront, sans être indiscrets, pour attirer des grâces, et pour adoucir les punitions : c'est le moyen de les faire aimer et de leur faire gagner la confiance de tout le pays ; c'est ce qui déracinera le plus l'hérésie ; car il s'agit bien moins

du fond des controverses, que de l'habitude dans laquelle les peuples ont vieilli, de suivre extérieurement un certain culte, et de la confiance qu'ils avaient en leurs ministres. Il faut transplanter insensiblement cette habitude de confiance chez les pasteurs catholiques ; par là, les esprits se changeront presque sans s'en apercevoir. Dans cette vue, j'ai pris soin que *plusieurs petites grâces* que nous obtenions pour les habitants de Marennes, *passassent extérieurement par le canal des Jésuites, et j'ai fait valoir au peuple qu'il leur en avait l'obligation. Si ces bons pères cultivent cela, comme je l'espère*, ils se rendront à peu près maîtres des esprits ». — Combien les Saintongeois étaient ingrats de ne pas se fier aux Jésuites, de ne pas aimer ces bons pères, qui faisaient les empressés, qui s'entremettaient avec tant de zèle, et disaient à l'autorité : « N'importe que vous accordiez ou non telle faveur à cet hérétique, il suffit qu'il sache que je vous l'ai demandée ! » Et c'est le pieux Fénelon qui pratiquait et enseignait cette vertu évangélique !

Venons maintenant aux scènes de haute co-



médie, qui l'abaissent au niveau des convertisseurs du plus bas étage, et que le cardinal de Bausset a passées sous silence. Les fourberies de Scapin sont évangéliques en comparaison du rôle que joue le missionnaire, et surtout de celui qu'il fait jouer à des pasteurs proscrits, qui, malades, ou n'ayant pu se résoudre à abandonner une femme sans ressources et des enfants en bas âge, n'avaient point émigré, et n'avaient de choix qu'entre l'abjuration, les galères ou l'échafaud :

« Nous nous servons utilement ici à la Tremblade du ministre qui avait l'entière confiance des peuples, et qui s'est *converti. Nous le menons à nos conférences publiques, où nous lui faisons proposer ce qu'il disait autrefois pour animer les peuples contre l'Eglise catholique.* Cela paraît si faible et si grossier par les réponses qu'on y fait, que le peuple est indigné contre lui. La première fois, plusieurs lui disaient, se tenant derrière lui : Pourquoi, méchant, nous as-tu trompés? Pourquoi nous disais-tu qu'il fallait mourir pour notre religion, toi qui nous as abandonnés? Que ne défends-tu ce que tu nous as enseigné? *Il a essuyé cette confusion, et j'en espère beaucoup de fruit.* Ceux de Marennes sont aussi dans la même indignation contre un ministre qu'ils croyaient fort habile (1). *Il n'était pas sorti du*

(1) Les deux pasteurs de Marennes, Loquet et Boisbellaud,



royaume parce qu'il a été mourant pendant plusieurs mois; enfin il est guéri. Aussitôt M. l'abbé de Bertier, dans un entretien particulier, le pressa pour une conférence publique; le peuple la souhaita avec ardeur, et le ministre n'osa la refuser, tant ses meilleurs amis furent scandalisés de le voir reculer. Il promit donc, et marqua le jour; les matières furent réglées par écrit. Nous demandâmes deux personnes sûres qui écrivissent les réponses de part et d'autre, afin que le ministre ne pût disconvenir, après la conférence, de ce qu'il aurait été forcé d'avouer. On s'engagea de mettre le ministre dans l'impuissance d'aller jusqu'à la troisième réponse, sans dire des absurdités qu'il n'oserait laisser écrire, et que les enfants mêmes trouveraient ridicules. Tout était prêt; mais le ministre par une abjuration dont il n'a averti personne, a prévenu le jour de la conférence. Dès que nous découvrîmes sa finesse, nous allâmes chez lui avec les principaux habitants qui étaient *les plus mal convertis.* Il ne put éviter d'avouer qu'il avait promis la conférence, et qu'il se dédisait. Jugez, Messieurs, dîmes-nous sur-le-champ, ce qu'on doit croire d'une religion dont les plus habiles pasteurs aiment mieux l'abjurer que la défendre. Chacun leva les épaules, et l'un des principaux dit en sor-

avaient été mis en prison en 1684, et le premier garrotté comme un scélérat, pour le seul crime d'être aimé de ses ouailles et de les exhorter à la persévérance. Nous ne savons duquel il s'agit ici. Nous ignorons également le nom du misérable qui, à la Tremblade, aidait le convertisseur à tendre ses piéges les plus grossiers, et dont la conduite nous paraît encore moins méprisable que celle de Fénelon.

tant : Pour moi, j'ai soutenu mes sentiments tant que j'ai pu; mais je vais songer sérieusement à ma conscience. Cette promesse n'aura peut-être pas de suites assez promptes et assez solides; mais enfin voilà l'impression des peuples : ils sentent le faible de leur religion, et la force accablante de la catholique (1). »

Les lignes suivantes, extraites de la même lettre, paraîtront peut-être encore plus odieuses, surtout si l'on se rappelle que Madame de Maintenon portait le plus vif intérêt à la famille de M. de Sainte-Hermine, et en voulait à tout prix la conversion (2). On ne sait ce qui révolte le plus ici en Fénelon du courtisan ou du convertisseur :

« J'ai eu sept ou huit conversations avec M. de Sainte-Hermine à Rochefort, où j'ai été le chercher. Il entend bien ce qu'on lui dit, il n'a rien à y répondre; mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. *Je faisais le protestant et je disais tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux.* M. de Sainte-Hermine sentait fort bien la fai-

(1) Lettre du 8 mars à Seignelay.

(2) Henri-Louis de Sainte-Hermine, fils d'Elie de Sainte-Hermine, sieur de la Laigne, en Aunis, et de Madeleine Le Valois de Villette, descendait d'Agrippa d'Aubigné par les femmes, et était cousin issu de germain de Madame de Maintenon. (*France protestante.*)

blesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse ; celles de M. l'abbé de Langeron lui paraissaient décisives, et quelquefois il répondait de lui-même ce qu'il fallait répondre ; mais rien ne s'est remué en lui, du moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par *quelque raison secrète de famille.* Je serais retourné à Rochefort pour lui parler encore selon vos ordres, si M. Arnoul ne m'avait mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il sera revenu, j'irai à Rochefort, et je vous rendrai compte, Monsieur, de ce que j'aurai fait. »

Qui reconnaîtrait dans l'un de ces compères l'homme qui disait dans la même lettre : « Les peuples nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la parole... Les ministres n'ont été si puissants que par la parole... N'y aura-t-il point des prêtres qui fassent pour la vérité ce que ces malheureux ont fait efficacement pour l'erreur ? » — Si on ne gagne les hérétiques que par la parole, pourquoi ravir leurs enfants, bannir leurs pasteurs, supprimer leur culte, leurs livres et leurs écoles ? Pourquoi ne pas chercher à les convaincre dans le plein usage de leur liberté ? Ce n'est pas par la parole seulement, mais par la parole sincère et la liberté réunies que les ministres avaient été si puissants. Mais vouloir parler, tromper et persécuter, feindre, convaincre et contrain-



dre, persuader et séduire ou corrompre, c'était s'engager dans une impasse à la poursuite d'une chimère : on le lui fit bien voir (1), et Sainte-Hermine tout le premier ; car, après avoir résisté à Fénelon, il résista à la Bastille, où il fut mis en 1686, et expulsé du royaume en 1688 comme incorrigible.

Bien que son ambition, fourvoyée dans un impuissant système de duplicité et de modération mensongère, ait entraîné le missionnaire à des actes qui portent une irrémédiable atteinte

(1) On connaît le mot de Louis XIV : « M. l'archevêque de Cambray est le plus chimérique des beaux esprits de mon royaume. » M. Nisard a développé ce thème dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mars 1846 : Fénelon chimérique dans la religion, dans la politique, dans les doctrines littéraires, etc. « Si quelque chimère, dit-il, lui fut plus chère que celle des cinq amours, c'est sans doute la chimère de gouverner, » et il ajoute que « les prodigieuses inventions » de Fénelon pour prévenir et contenir « tous les mouvements de la liberté,... pourraient presque faire douter de sa charité comme chrétien et de sa tolérance comme philosophe. » Si M. Nisard, qui n'est suspect ni d'hérésie ni de libéralisme exagéré, eût étudié les rapports de Fénelon avec les protestants, il n'aurait certes pas parlé, même d'une manière dubitative, de la tolérance et de la charité de l'homme dont il dit dans le même article : « Il est une guerre pourtant, la seule que Fénelon permette et conseille à Louis XIV : c'est la guerre aux ennemis personnels de l'archevêque de Cambrai, aux jansénistes, dont il demanda la destruction » *pour mettre le roi en repos pour longtemps.*

à sa dignité, son orgueil aristocratique le préserva cependant d'agir en goujat (1), et le respect qu'il portait au sacrement eucharistique l'empêcha, ainsi que l'évêque de Grenoble et celui de Saint-Pons, de l'administrer de force. Voici ce que ce dernier écrivait, en 1687, au commandant des troupes de son diocèse :

« Vous avez, Monsieur, trop de lumières pour ne pas reconnaître que vous ne pouvez, en nulle sûreté de conscience, contribuer quoi que ce soit aux confessions et aux communions précipitées. Ce sont de véritables sacriléges sans nombre, qui doivent faire hérisser les cheveux ; il serait à souhaiter pour ces pauvres malheureux qui les commettent, et pour les ministres de l'autel qui sont les instruments de cette abomination, qu'on les eût précipités dans la mer, comme dit l'Ecriture, avec une meule de moulin au cou... C'est ce désordre universel qui m'a obligé de faire une instruction sur l'Eucharistie, afin qu'il y ait au moins un monument en France, que ces impiétés n'ont pas été la pratique universelle de notre Eglise... Cependant, Monsieur, vous employez les troupes du roi, pour faire aller indifféremment tout le monde à la table, sans aucun discernement. L'on fait mourir quelques-uns de ces impies,

(1) On sait le mot de Coligny expirant sous les coups de Besme : « Encore, si c'était l'épée d'un cavalier, mais c'est l'épieu d'un goujat. (Dargaud, *Hist. de la liberté religieuse*, III, 285.)

qui crachent et foulent aux pieds l'Eucharistie. Est-ce que Jésus-Christ n'est pas encore plus outragé qu'on le mette violemment dans le corps d'un infidèle public et d'un scélérat, tels que vous convenez que sont plusieurs de ceux que vos troupes font communier? C'est assurément l'abomination de la désolation, et il est temps que tous les gens de bien fondent en larmes et se prosternent devant la majesté divine, outragée par ce nombre sans fin de profanations et de sacriléges (1). »

Indignation éloquente, mais vaine et presque puérile, dirons-nous, puisqu'elle ne remonte pas à la source du mal : la contrainte en matière de conversion, et qu'elle craint d'entrevoir le remède : la liberté religieuse, indiquée par le grand cœur de Vauban. « La contrainte des conversions, écrivait-il, a inspiré une horreur générale de la conduite que les ecclésiastiques ont tenue, et la croyance qu'ils n'ajoutent aucune foi à des sacrements qu'ils se font un jeu de profaner. Si l'on veut poursuivre, il est nécessaire d'exterminer les protestants nouveaux comme des rebelles, ou de les bannir comme des furieux : *projets exécrables, contraires à toutes les vertus chrétiennes, morales et civiles ;*

(1) Jurieu, *Lettres pastorales*, p. 310.

dangereux pour la religion même... Il reste un seul parti, plein de charité, utile, convenable, politique, celui de les conserver, et la prudence qui sait à propos ***se rétracter*** et céder aux conjonctures, est une des parties principales de l'art de gouverner » (1). — Il n'y avait de choix qu'entre le sentiment de Vauban et celui de l'évêque de Chartres, Godet, directeur de Madame de Maintenon ; celui-ci, froid logicien, faisait fort bien voir que, le principe de la persécution étant admis, les scrupules de l'évêque de Pons et ceux de Fénelon, qui l'admettaient aussi bien que lui, n'étaient qu'une inconséquence ou de la sensiblerie : « On craint, disait-il (2), de se rendre complice des sacriléges des huguenots. Pourquoi ne craignait-on pas de se rendre complice du mensonge qu'ils faisaient au Saint-Esprit (en feignant de se convertir) ? On s'est élevé avec beaucoup de sagesse au-dessus de cette crainte, puisqu'en leur demandant des choses justes, on ne s'est pas rendu responsable de la ma-

(1) *Journal officiel*, 3 janvier 1871. *Etude sur Vauban*, par Eug. Gellion-Danglar.
(2) Rulhières. II, 261.



nière impie dont ils les faisaient. N'a-t-on pas les mêmes raisons d'éloigner aujourd'hui tous les scrupules, en les obligeant de fréquenter les sacrements? »

Avant de louer Fénelon de n'avoir point suivi l'exemple de la plupart des missionnaires, qui conduisaient hommes, femmes et enfants au confessionnal et à la communion, à coups de crosse de fusil (1); et avant d'en conclure qu'il était tolérant, il eût fallu se rappeler qu'il était supérieur des Nouvelles Catholiques, qu'il recommandait la rigueur à Paris comme en Saintonge pour vaincre les consciences rebelles, et qu'il y a des degrés entre la tolérance et les derniers excès de la brutalité. De même que l'on distingue entre les méfaits du voleur, les cri-

(1) Nous n'en citerons qu'un exemple, à la date de 1685 : « Jean la Cose, bourgeois de Salies (de Béarn), fut battu à coups de bâton, traîné par force à l'église, contraint de se mettre à genoux; mais au lieu de faire quelque acte catholique, il tira ses Psaumes de sa poche et se mit à lire tout haut les prières qu'on y imprime ordinairement. Les convertisseurs à qui il avait promis de changer de religion... recommencèrent à le battre, et le firent si cruellement, qu'il en mourut au bout de vingt-quatre heures, avec des marques d'une très-vive repentance de sa faiblesse. (El. Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes*, V, 385.)



mes de l'assassin, et les horreurs sans nom commises par le conquérant; de même on peut, sans s'abandonner à la férocité d'un Montluc, d'un des Adrets, d'un Bâville, d'un abbé du Cheyla, ne point professer les pieux sentiments de fraternité d'un l'Hôpital, d'un Mornay, ni la tolérance raisonneuse et critique d'un Bayle, ou moqueuse et indifférente, mais si profondément humaine, d'un Voltaire ; entre ces catégories si tranchées, il y a place pour les variétés de fanatisme et de persécution qu'ont illustrées, dans des camps opposés, les Jurieu, les Carpzow, les Bossuet, les Fléchier, les Bourdaloue et les Fénelon.

Voici les lignes écrites de Saintonge où celui-ci exprime non, comme on l'a prétendu, un sentiment de tolérance qu'il combattait partout, mais sa répugnance pour le sacrilége des communions forcées, que, du reste, il ne blâme pas avec l'énergie de l'évêque de Saint-Pons. La profanation des sacrements révolte sa conscience de prêtre, tandis que sa conscience d'homme reste muette lorsqu'il ne s'agit que de persécutions religieuses.

« Il nous serait facile de les faire tous confesser et communier, si nous voulions les en presser pour en faire honneur à nos missions. Mais quelle apparence de faire confesser ceux qui ne reconnaissent point encore la vraie Eglise, ni sa puissance de remettre les péchés? Comment donner Jésus-Christ à ceux qui ne croient point le recevoir? *Cependant je sais que, dans les lieux où les missionnaires et les troupes vont ensemble, les nouveaux convertis vont en foule à la communion* (1). Ces esprits durs, opiniâtres et envenimés contre notre religion, sont pourtant lâches et intéressés. Si peu qu'on les presse, on leur fera faire des sacriléges innombrables; les voyant communier on croira avoir fini l'ouvrage; mais on ne fera que les pousser par les remords de leur conscience jusqu'au désespoir, ou bien on les jettera dans une impossibilité et une indifférence de religion qui est le comble de l'impiété, et une semence de scélérats qui se multiplie dans tout un royaume. Pour nous, Monsieur, nous croirions attirer sur nous une horrible malédiction, si nous nous contentions de faire à la hâte une œuvre superficielle, qui éblouirait de loin. Nous ne pouvons que redoubler nos instructions, qu'inviter les peuples à venir chercher les sacrements avec un cœur catholique, et que les donner

(1) On lit, page 222 des *Mémoires de Foucault:* « J'ai remarqué avec regret que les religionnaires du Poitou ne se sont presque tous convertis que par les dragons et par la prison, et que les nouveaux convertis n'ont paru faire leur devoir de religion que par crainte du châtiment. »

à ceux qui viennent d'eux-mêmes les chercher après s'être soumis sans réserve (1). »

Dans sa lettre du 8 mars à Seignelay, il dit encore :

« Je ne doute point qu'on ne voie à Pâques un grand nombre de communions, peut-être même trop. »

Cette crainte des profanations sacrilèges, ces injures adressées aux gens de cœur qui refusaient d'abdiquer leurs droits les plus sacrés, sont un éloquent aveu d'impuissance : le missionnaire ne pouvait mieux dire qu'il avait échoué. Cette âme agitée et combattue semble avoir été traversée par un rayon de lumière vengeresse, qui lui arrache ce cri : L'emploi de la force en matière de conversion conduit à l'impiété, et produit une horrible semence de scélérats. Puis, comme cette lumière le blesse et le déchire, il l'éteint brusquement. Il sait que l'empire de l'âme appartient à la persuasion, mais l'Eglise enseigne qu'il appartient aussi à la force ; il sait que l'éternel écueil du despotisme sera de commander de croire, mais l'E-

(1) Lettre du 26 février, à Seignelay.



glise impose sa foi comme expression de la vérité absolue, et traite en criminel quiconque la repousse. Va-t-il s'affranchir ou rester esclave? Entrevoyant que le principe nouveau aboutit à la pluralité des religions, à la tolérance de toutes les opinions, au respect de la pensée, au droit de l'erreur à se produire aussi bien que la vérité, à la liberté religieuse absolue, au règne de la libre-pensée, il recule effrayé devant ces conséquences. Et ce recul suffit à lui enlever l'un des plus beaux titres auxquels l'homme puisse aspirer, celui d'ami du vrai; il pouvait être philosophe et il a préféré rester prêtre; il pouvait devenir un bienfaiteur de l'humanité, mais la soif de pouvoir et de domination le retint dans les rangs des persécuteurs. Après avoir pratiqué la persécution sous toutes les formes, excepté la plus brutale, qui l'eût classé parmi les bourreaux, et désirant mettre un terme à cette désastreuse expédition, il demanda de retourner aux Nouvelles Catholiques.

Le canton de la Tremblade est encore plus dur que celui de Marennes, dit-il dans sa lettre

du 26 février : « Permettez-moi, Monsieur, de vous témoigner notre parfaite reconnaissance sur la bonté avec laquelle vous avez parlé au roi de nos bonnes intentions dans le travail qui nous est confié. Nous ne cesserons d'y faire tous les efforts dont nous sommes capables, *tant que vous nous ordonnerez de continuer, quoique nous avancions peu ici, et que nos occupations de Paris eussent un fruit plus prompt et plus sensible.* » On sait si ces fruits étaient prompts et sensibles ! Le désir du retour, visible ici, devient une prière formelle dans la lettre du 8 mars à Bossuet ; mais un mot d'explication doit précéder la citation de ce passage.

Sans se rallier à aucun des projets qui s'élaboraient de toutes parts pour la fusion des deux cultes (1), Fénelon était entré, comme Bossuet, dans le courant qui entraînait les esprits à atténuer les dogmes et les pratiques du catholicisme (2). En arrivant en Saintonge,

(1) Voy. l'Appendice V : *Tentatives de fusion du catholicisme et du protestantisme.*

(2) En même temps qu'on travaillait à protestantiser le catholicisme, on s'efforçait de catholiciser le Nouveau Testament à l'aide de notes et de falsifications impudentes. Voir



où ces projets avaient vainement circulé, il supprima les formes extérieures du culte qui choquaient le plus les protestants, et tenta de s'en justifier auprès de Seignelay, dans sa lettre du 7 février :

« J'ai reçu une lettre du Père de Lachaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeants sur ce qu'il faut, dès les premiers jours, accoutumer les nouveaux convertis aux pratiques de l'Eglise, pour l'invocation des saints et pour le culte des images. Je lui avais écrit dès les commencements, que nous avions cru devoir différer de quelques jours l'*Ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisons en chaire (1). Je lui avais rendu ce compte par précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières. Depuis ce temps-là, je lui ai rendu le même compte de notre conduite, que j'ai

nos *Notes sur les altérations catholiques et protestantes du Nouveau Testament*, Paris, Cherbuliez. — Le traité de l'*Education des filles* ne contient même pas les mots de transsubstantiation, d'adoration du sacrement, ni celui de purgatoire. L'invocation des saints, les indulgences et la prière pour les morts, en sont également absentes.

(1) « Ne croyez pas, dit M. Bozérian, que pour faciliter des succès dont il était fier, il ait jamais eu recours à des tolérances de doctrine, ou à des capitulations de conscience incompatibles avec le mandat qu'il avait reçu de ses supérieurs ecclésiastiques. » (*Fénelon et Channing*, 1857.)



déjà eu l'honneur de vous rendre. J'éspère que cela, joint au témoignage de M. l'évêque et de M. l'intendant, et des pères Jésuites, nous justifiera pleinement. »

Le 8 mars, recommandant à Bossuet un placet de l'abbé de Cordemoi, il revient et plaisante sur le même sujet d'une façon qui rappelle le rire des augures de l'antiquité :

« Son absence (celle de l'abbé de Cordemoi) approuvée par le roi, bien loin de lui nuire, doit lui servir surtout depuis que nous sommes catholiques, authentiquement reconnus par les *Ave Maria* dont nous remplissons toutes nos conférences. En songeant à sa pension avec M. le contrôleur général, *de grâce, Monseigneur, n'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelay ;* mais parlez uniquement de votre chef. *S'il nous tient trop longtemps ici loin de vous, nous supprimerons encore l'*AVE MARIA, *et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny* (1); ce serait un coup de vent qui nous ferait faire un joli naufrage (2). Honorez tou-

(1) L'évêque de Meaux y avait sa maison de campagne.

(2) Avant de plaider pour son retour, l'insinuant abbé n'oublie pas la flatterie ingénieuse et fine : « Mais le grand chancelier (l'oraison funèbre de Michel Letellier, prononcée le 25 janvier 1686), quand le verrons-nous, Monseigneur? Il serait bien temps qu'il vînt charmer *nos ennuis* dans notre solitude, après avoir confondu au milieu de Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy (l'imprimeur) de nous regarder en pitié ; *O utinam!* »



jours de vos bontés, Monseigneur, notre troupe, et particulièrement celui de tous vos serviteurs qui vous est dévoué avec l'attachement le plus respectueux. »

Quand Fénelon fut nommé précepteur du duc de Bourgogne, le *Mercure* adressa ce compliment au favori de la fortune : « Il a fait plusieurs missions avec succès pour la conversion des hérétiques, dont un grand nombre s'est rendu à ses raisons et s'est confirmé dans la foi, encore plus persuadé par son exemple... Ses talents sont admirables pour ramener les âmes à Dieu. » Moins audacieux ou mieux renseigné, le cardinal de Bausset n'a point parlé ouvertement des succès du missionnaire : « Il semble, dit-il,... que la Providence ait justifié... les vœux et les espérances de Fénelon, car il est remarquable que ces mêmes provinces, qui comptaient alors un si grand nombre de protestants et qui avaient montré un *attachement si opiniâtre à leur secte,* soient précisément celles qui, à une époque bien récente (lors de la guerre de Vendée) ont manifesté le plus de zèle pour la religion catholique, lorsqu'on a voulu ren-



verser les autels relevés par Fénelon (1). » Ce serait donc les descendants des convertis de Fénelon qui auraient défendu le catholicisme les armes à la main; cela n'est pas dit, mais insinué, donné à entendre; or, rien n'est plus faux (2). D'abord, l'honnête historien confond plus ou moins volontairement la Vendée, où n'alla point Fénelon, avec les provinces dont il ne sortit pas. Ensuite, il déguise la vérité en n'avouant pas que le missionnaire, découragé par un constant insuccès, demanda son rappel sur un ton qui n'avait rien de triomphal.

Le fait est que, malgré Fénelon et les dragons, le culte protestant ne cessa jamais d'être

(1) *Vie de Fénelon*, I, 103.

(2) Habile à manier les réticences, ingénieux à mentir, le cardinal parlait ainsi des lettres de Fénelon à Seignelay : « Elles confirment ce que nous avons dit du zèle éclairé que Fénelon apporta dans l'exercice d'un ministère si délicat et si difficile. On y observera l'attention constante et invariable avec laquelle il cherchait toujours à faire prévaloir les moyens de douceur et d'instruction, *ou du moins à les concilier avec les mesures de prudence et de fermeté, que le gouvernement était dans la nécessité de prendre pour prévenir les manœuvres des puissances jalouses de la France.* » (I, 107.) — Ainsi les dragonnades ne furent que des mesures de prudence et de fermeté, destinées à prévenir les manœuvres (lesquelles?) des puissances jalouses de la France!



célébré en Aunis et en Saintonge. Dès 1684, les réformés de Royan et des environs se réunissaient en secret dans les solitudes les plus écartées; une assemblée fut surprise par les soldats, et deux prisonniers emmenés à Saintes, où la peur les convertit. Le proposant Fontaine, qui n'y avait point assisté, fut pourtant arrêté, condamné à l'amende, au bannissement, et interdit pour toujours (1). Fénelon nous a dit lui-même que ses *mal convertis* s'assemblaient la nuit presque sous ses yeux, en 1686. Il nous a tu la véhémente exhortation venue de l'étranger, qui fut la cause principale de ces assemblées; heureusement nous l'avons trouvée ailleurs (2): c'est une lettre des fidèles de la Saintonge qui avaient tout sacrifié et tout quitté, pour aller, hors de France, rendre à Dieu un culte que leur patrie avait proscrit; elle est du commencement de 1686 et adressée *A nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylone, à qui nous souhaitons paix et miséricorde de la part de Dieu.*

(1) Elie Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes*, V, 74.
(2) Crottet, *Hist. des Egl. réf. de Pons*, etc., p. 141 et suiv.

« C'est avec une douleur extrême que nous avons ouy, chers frères en notre Seigneur, la grande tentation à laquelle vous êtes exposés, et ces dures calamitez par lesquelles Dieu a voulu que vous ayez passé ; mais nous avons appris avec beaucoup plus de douleur la faiblesse qui vous a faict succomber à la tentation. Nous vous exhortons de penser sérieusement à vous - mêmes, et de considérer ce que vous auriez à respondre à celuy qui vous ordonne de le confesser devant les hommes, sy vous voulez qu'il vous fasse l'honneur de vous confesser et de vous recongnoistre devant Dieu et devant ses anges. Comment pourrez - vous subsister devant le siège et le tribunal de celuy qui vous commande d'abandonner biens, possessions, maizons, femmes, pères et enfans, à cause de son nom, vous promettant de vous en rendre cent fois autant ?... Que pouvez-vous penser quand vous lisez ces paroles : *Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour justice !* Vous n'aurez point de part à ce bonheur, car vous avez renoncé à la justice, pour vous exempter de la persécution...

« Donnez-vous garde de ce grand péril où vous estes ; c'est d'abandonner Dieu de cœur après l'avoir renoncé de bouche ; car il arrive très-souvent que Dieu abandonne à leurs sens réprouvés ceux qui ont eu la lâcheté de trahir leur conscience... Le conseil que nous avons à vous donner, c'est de vous conserver dans une juste horreur pour le papisme et telle qu'il la mérite. La manière dont il s'est servi pour vous y amener doit beaucoup contribuer à cela. Il ne peut y avoir que la religion du desmon qui se serve de telles armes pour édifier sa maison. Faire aller des gens à la messe avec le fer, le feu, les sol-



dats, le pillage et le tourment, c'est le caractère de l'enfer; il n'y a que luy qui puisse inspirer de telles actions, et ceux qui les font sont évidemment ses suppôts...

« Conservez précieusement vos livres de piété et dévotion et de controverse, et les lisez avec un grand soing; sauvez-les en les cachant et en les dérobant à l'inquisition de vos persécuteurs ; surtout conservez précieusement vos Bibles, et souffrez tout plutôt que de souffrir qu'on vous les arrache. Quant à vos enfans, on vous les viendra ravir pour les mener au catéchisme des prêtres, et il est à craindre que cela se fasse avec tant de violence qu'il ne vous sera pas loisible de l'empêcher. Mais au retour de là, ne manquez pas de destruire tout ce que les prestres pourront avoir faict... Tous ces conseils ne sont que pour provision, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu vous ouvrir une porte pour sortir de dessous la tyrannie, sous laquelle vous gémissez, et ceste porte il la faut chercher le plus tôt que vous pourrez... Quand vous vous enfuisriez tous nus, encore seriez-vous assez heureux d'emporter vostre ame pour butin. »

Cette longue lettre fut plus éloquente que Fénelon et ses jésuites avec leurs honteux stratagèmes, plus éloquente même que le sabre des dragons, car aussitôt qu'elle fut arrivée, des assemblées secrètes s'organisèrent partout ; on y priait ainsi (1) :

(1) Crottet, *Hist. des Egl. réf. de Pons, etc.*, p. 147.



« Seigneur, nostre bon Dieu, tu vois des pauvres péagers qui, couverts de honte et de confusion, sont très-humblement abattus à tes pieds; et qui nonobstant eslèvent les yeux vers ton ciel dans le triste et amer souvenir de tant de péchés dont nous sommes coupables, qui les rendent dignes d'en estre esloignés et bannis pour jamais. Tu nous vois encore comme autant d'enfans prodigues qui, après avoir dissipé et profané les biens qu'ils avoient reçus de ta libéralité, et en sortant de la maison de toi qui es nostre père, sommes entrés en celle de l'estranger où nous ne pouvons trouver qu'une funeste faim, que misères et que mort, et nous avons laschement abandonné le bienheureux sein de ton Eglise, où s'enseignent les doctrines seules véritables, pures et salutaires de ton Esvangile pour rentrer en celles que nos pères et nous avions si justement quittées, etc. »

Le 25 janvier 1687, Louvois ordonnait à Foucault de faire raser sur-le-champ les maisons où se tenaient les assemblées (1); et comme cette mesure ne produisit pas l'effet désiré, il lui prescrivit d'user de la dernière rigueur. « Le roi, lui écrivait-il le 1[er] mars 1688, a approuvé la diligence avec laquelle vous vous êtes porté sur les lieux, et que s'il arrive encore que


(1) *Mémoires de Foucault*, p. 533.



l'on puisse tomber sur de pareilles assemblées, *l'on ordonne aux dragons de tuer la plus grande partie des religionnaires qu'ils pourront joindre, sans épargner les femmes, afin que cela puisse les intimider* (1). Le 26 du même mois, Louvois adressa encore à Foucault, de Bezons et de Saint-Contest, intendants du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, cette lettre circulaire : « Le roi a été informé qu'il se faisait des assemblées sur les confins de l'Angoumois, de la Saintonge et du Poitou, les religionnaires espérant que l'on aurait moins d'attention à ce qui se passerait sur les frontières de trois intendances différentes; et Sa Majesté ne voulant pas souffrir qu'ils en fassent nulle part impunément, elle a ordonné au sieur de Frémont, lieutenant-colonel du régiment de dragons de la reine... de s'y transporter,... *et essayer de tomber sur les assemblées qui s'y pourront faire* (2). »

(1) *Mémoires de Foucault*, p. 539.

(2) *Mémoires de Foucault*, p. 540. — Ajoutons que les protestants qui voulaient se marier, ne pouvant le faire en France, passaient à l'étranger. L'intendant de la Rochelle écrivait, le 8 mai 1695, que le seul diocèse de Saintes, où les

Ainsi la mission de Fénelon, précédée des dragonnades, fut suivie du massacre des assemblées du Désert ; les ruses et la fourberie du prêtre ont pour cadre les tortures et le meurtre ; il y a du sang tout autour de cet apôtre, et ce n'est pas le sien, mais celui des hommes qu'il traitait d'opiniâtres, d'impies, de lâches, de scélérats, et celui des pasteurs qui, bravant les galères et l'échafaud, rentraient en France pour consoler leurs ouailles des injures et des persécutions du futur archevêque.

Quatorze ans après la mission de Fénelon, en 1700, l'intendant de la Saintonge se plaignait qu'il y eût encore dans le diocèse de Saintes plus de soixante mille hérétiques ; il écrivait au secrétaire d'Etat : « S'il n'y a des peines réglées et établies contre les contrevenans (à l'ordre de mener leurs enfans au catéchisme), tous les soins seront infructueux. » Il ajoutait qu'il aurait « besoin d'habiles missionnaires, ce qui est rare en Saintonge, n'osant faire entrer la pluspart des prestres, reli-

épreuves étaient rigoureuses, avait perdu depuis dix ans cent mille habitants. (Rulhières, II, 180.)



gieux, curez et vicaires, en conférence avec les hérétiques, parce qu'ils sont incapables de les instruire ». En même temps l'évêque de Saintes demandait la répression (1) des mariages non bénits par l'Eglise, si nombreux, disait-il, que les juges ne savent par qui commencer pour faire leur procès aux hérétiques. (*Archives*, TT, 325-326).

En 1713, quand il fut question de déclarer bâtards tous les enfants de protestants non mariés à l'église catholique, on demanda un mémoire au maréchal de Chamilly, qui commandait à la Rochelle et dans le pays d'Aunis. Il avoua son incapacité sur les matières de religion, et

(1) Dans son zèle impuissant transformé en véritable fureur, Degennes, curé de Villefagnan (Charente), ne reculait pas devant la plus noire calomnie, et représentait les protestants comme des séditieux qu'il fallait accabler. Il écrivait, le 24 décembre 1729, au comte de Maurepas : « Monseigneur, je ne dois pas me rebuter à informer votre éminance (*sic*) de l'opiniâtreté de plus de deux mille religionnaires, mutins à désobéir à l'authorité royalle, qui absolument ne veulent pas envoyer leurs enfants aux catéchismes,... le tout pour perpétuer leur indépendance, et se voir en estat un jour de former une sédition contre l'aymable roy qui nous gouverne, » et demandait qu'un certain nombre de filles fussent mises dans les hôpitaux ou ailleurs, aux dépens du roi. (*Archives*, TT, 325-326.)



envoya un mémoire rédigé par son aumônier, qui proposait de déclarer tous ceux qui resteraient attachés au calvinisme, incapables de passer aucun contrat ni obligation avec qui que ce fût » (1). — C'était demander leur mort civile, et les réduire à n'être, légalement parlant, que quelque chose d'intermédiaire entre l'homme et la brute.

Les assemblées proscrites continuèrent en Saintonge jusqu'à l'Edit de tolérance (1787); on cite parmi ceux qui les présidèrent : le pasteur Chapel, en 1728, le proposant Jean Renault, dit Cartier, en 1729. Vers 1740 les Eglises furent réorganisées par Viala, Loyre, Prineuf, du Benet (ce doit être le même que Pélissier, dit du Bessé ou Bessecq). En 1745 apparaissent Pelissier, Gounon, dit Pradon, et Jean-Louis Gibert. En 1749, Pélissier tenait une assemblée de cinq cents personnes à Segonzac; le 11 juillet 1750, il prêchait durant trois heures devant un auditoire de quatre mille personnes à Coulonges, près de la Tremblade;

(1) Rulhières, II, 63.



le 14 juillet 1754, une assemblée de seize à dix-huit cents personnes se réunissait à Arthuant, près de Marennes (1). En 1755, Pélissier en présidait une autre de sept à huit mille personnes dans la forêt de Valleret ; les sentinelles s'étant emparées de quelques espions qui rôdaient aux alentours, le pasteur les fit désarmer, placer devant la chaire, et ne les relâcha qu'après les avoir obligés d'assister au culte, qui dura cinq heures (2). L'autorité ne négligeait pourtant rien pour s'emparer des courageux pasteurs qui bravaient ses ordres pour obéir à leur conscience. — Le 22 février de la même année, Louis Gibert et son frère Etienne, proposant, faillirent être victimes d'un guet-apens qui leur fut dressé par l'évêque de Saintes (3). Tous deux échappèrent, grâce à la vitesse de leurs chevaux, tandis qu'un de leurs compa-

(1) Dans celle-ci se trouvaient des Peltan, qui invitèrent leurs coreligionnaires à ne pas obéir à l'ordre de dispersion donné par la maréchaussée. (Voir *Bulletin de l'Hist. du Prot., fr.* 2e série, IV, 543.)

(2) Crottet, *Hist. des Egl. réf. de Pons, Gémozac et Mortagne.*

(3) Voir l'Appendice VI : *Guet-apens tendu par un évêque à un pasteur proscrit.*

gnons tombait frappé d'une balle; ils furent condamnés par contumace, le premier à être pendu, et le second à cent et un ans de galères. Cet arrêt ne les empêcha nullement de poursuivre leur œuvre, non plus que leurs collaborateurs Dugas, Sollier, Martin, Dupuy, Marsot, Julien, Liard, Déserit, Pougnart, Arnauld, Mazauric, Jarousseau (1) et Estienvrot. Jean-Louis Gibert fut, dit-on, tué dans une assemblée surprise par les troupes.

Voici quelques-unes des résolutions prises par le Colloque des églises de Saintonge et d'Angoumois, les 16 et 17 décembre 1761 (2).

« La compagnie ayant égard aux services que M. Gibert l'aîné a rendus aux églises et à ceux qu'il peut leur rendre encore, juge à propos que pour lui en faciliter les moyens, *il circulera dans toutes* en qualité de pasteur, avec le droit d'y exercer la discipline, ainsi que le pasteur qui y sera fixé pour en faire plus particulièrement la desserte.

« Pour la plus grande commodité des pasteurs et pour le bien des églises, il a été décidé, conclu et arrêté, que

(1) Voir *Le Pasteur du Désert, par Eugène Pelletan*, Paris, 1855, in-12, touchant épisode de la fin des persécutions en Saintonge, écrit par un descendant du héros.

(2) *Bulletin de l'Hist. du Prot. fr.*, VI, 336.



les dits pasteurs, excepté M. Gibert l'aîné, auront chacun un quartier fixe. Lesquels quartiers ont été réglés comme suit :

« 1° Saint-Savinien, le Port-des-Barques, Souhe, Luzac, Marennes et Mornac, formeront celui de M. Sollier.

« La Tremblade, la Pimprelière, Avallon, Patewe, Breuillet, le Pouyaud et Saint-Pallais, celui de M. Dugas.

« 3° Les cinq églises d'Angoumois avec celle de Jonzac, celui de M. Martin.

« 4° Royan, Didone, Méché, Coze, Mortagne, Saint-Fort, Gémozac et Pons, celui de M. Jarousseau.

« 5° Et à l'égard de l'île de Rhé, il a été convenu que M. Martin y ferait une ronde par année, et qu'elle serait d'ailleurs desservie alternativement par MM. Sollier et Dugas. »

A la voix de ces zélés prédicateurs, les temples de Gémozac, Pons et autres lieux furent rouverts, mais fermés par ordre en 1763 ; rouverts de nouveau en 1774, ils le furent définitivement malgré les ordres envoyés de la cour.

Ces faits concordent-ils avec le témoignage du cardinal de Bausset, insinuant que Fénelon a triomphé de la foi des protestants de Saintonge, encore si nombreux aujourd'hui ?

L'assertion du jésuite Querbœuf n'est guère

plus exacte que celle du cardinal : « Malgré la satisfaction que lui témoigna Louis XIV..., Fénelon fut plus de deux ans sans paraître à la cour; il reprit tranquillement ses fonctions de supérieur des Nouvelles Catholiques et de la Madelaine du Tresnel (1) ; » car les témoignages effectifs de la satisfaction du monarque furent d'une étrange nature : ils se bornèrent à empêcher Fénelon de devenir évêque de Poitiers (2) et coadjuteur de l'évêque de la Rochelle. Il fallut un changement de ministère pour que la royale faveur tombât sur le convertisseur malheureux, dont on avait eu le temps d'oublier l'échec. Ce n'est que le 16 août 1689 qu'il fut appelé à diriger l'éducation du petit-fils de Louis XIV, c'est-à-dire un peu moins de quatre ans après son départ pour la Saintonge.

(1) *Œuvres de Fénelon*, Paris, 1822, I, 26.

(2) Il fût nommé un instant, et révoqué avant que la nomination fût rendue publique.



APPENDICES





I

LES REMONTRANCES DU CLERGÉ ET LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

(Mémoire lu à l'assemblée générale de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, en 1865).

Il est inconcevable qu'on ait osé et qu'on ose encore nier que le clergé catholique du dix-septième siècle ait été l'instigateur ardent, infatigable, acharné, du grand crime de la Révocation. Les preuves de ce fait se trouvent, innombrables, dans un ouvrage en 12 volumes in-f°, publié par ordre même du clergé. Voici le titre du livre accusateur : *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, mis en nouvel ordre suivant la délibération de l'assemblée générale du clergé du* 29 *août* 1705; Paris, 1716. — Nous nous bornerons à citer les passages les plus remarquables des *Remontrances* que le clergé, réuni en assemblée générale, adressait régulièrement au roi.

Du temps de Henri IV, les évêques manifestent déjà leur mauvais vouloir envers les protestants, mais ils sont loin de le prendre avec lui sur le même ton qu'avec Louis XIV, tant s'en faut. Le Béarnais tient à son édit de Nantes et n'y veut rien changer. Le clergé se fait petit, humble ; il parle de « la main du roi qui punit. » Sous Louis XIII, il parle déjà plus haut, et enfin, sous Louis XIV, il dévoile hardiment son plan d'attaque pour la ruine du protestantisme. Cependant, en



1635 (*Remontrance* du 14 octobre), Claude d'Angennes, évêque et comte de Noyon, disait déjà au roi qu'entre toutes les calamités, il n'en est pas de plus grande « ni qui ait dû tant avertir et faire connaître l'ire et courroux de Dieu,... que cette liberté de conscience et permission à un chacun de croire ce que bon lui sembleroit sans être inquiété ni recherché. » (*Vol. supplém.*, p. 95.)

La même année (*Remontrance* du 19 novembre), Nicolas l'Angelier, évêque de Saint-Brieuc, tonnait contre « les vieilles et puantes hérésies, » et se réjouissait dans l'espoir que le roi y mettrait bon ordre, ajoutant « qu'il n'y a peste plus pernicieuse à une république que quand les hérétiques occupent les Eglises. »

Nous lisons dans la *Remontrance* du 17 février 1636, à propos des blasphèmes et abominations des protestants : « Sire, nous sommes obligés de solliciter votre justice de les punir,... que les prières de leurs prêches, injurieuses à l'honneur de Sa Sainteté qu'ils nomment l'Antechrist, soient biffées et corrigées;... que la prière pour la prospérité de Votre Majesté soit restituée et rétablie dans leurs Bibles et dans leurs psaumes; que ce monstre d'hérésie, cette indifférence de la religion, conçue et enfantée par le ministre Daillé, soit étouffée en sa naissance; que ces infâmes pages qui la contiennent soient consommées dans les feux et flammes publiques par les mains de l'exécuteur de la haute justice, et lui sévèrement puni comme un nouvel hérésiarque. » (*Vol. suppl.*, p. 483.)

Voici avec quel ton doucereux Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, demandait qu'on exclût les protestants des dignités et des fonctions de l'Etat : « Sire,

disait-il à Louis XIV, le 18 janvier 1651, ces rigueurs favorables, ces retranchements apparents de grâce de Votre Majesté, ces traitements mêlés de sévérité et de tendresse, manquent aujourd'hui à l'Eglise dans votre royaume, pour exciter les hérétiques à chercher les lumières de l'instruction dans leurs ténèbres, ou à rompre les liens de la convoitise charnelle qui les rend esclaves de leur parti. » Quoi de plus doux? On ne veut que sauver l'âme et pour cela il suffit d'exclure des dignités. — On ne s'arrête jamais dans cette voie d'exclusion; la persécution commence bénigne, elle finit effroyable. Ce même clergé, qui commence par demander si peu de chose, ne sera satisfait que quand il croira avoir détruit le protestantisme, qui a survécu à ces fureurs. L'archevêque d'Embrun continuait en ces termes : « Saint Augustin confesse... que... il était prévenu de cette opinion spécieuse, que la véritable religion n'employait pour sa propagation que les armes spirituelles de l'instruction,... et que, comme l'Evangile avait jeté ses premières semences par la doctrine de Jésus-Christ et par la prédication de ses apôtres, aussi ne pouvait-il se multiplier dans les âmes que par les mêmes causes qui avaient concouru à sa naissance : maxime très-dangereuse et reconnue fausse par ce grand docteur de l'Eglise qui avoue que, dans l'Eglise d'Hippone,... les lois impériales n'avaient pas moins de fruit pour la conversion des donatistes que tous les arguments dont il s'était servi pour combattre leur hérésie... Où sont, s'écriait avec regret l'archevêque, où sont ces lois qui bannissent les hérétiques du commerce des hommes? Où sont les Constitutions des empereurs Valentinien et Théodose qui dé-

clarent l'hérésie un crime contre la république? » (*Vol. supplém.*, p. 580.) — Cela est-il assez clair?

Le 11 avril de la même année, 1651, Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, s'exprimait ainsi : « Nous ne demandons pas, Sire, à Votre Majesté qu'elle *bannisse à présent* de son royaume cette malheureuse liberté de conscience qui détruit la véritable liberté des enfants de Dieu, parce que nous ne jugeons pas que l'exécution en soit facile; mais nous souhaiterions au moins que ce mal ne fît point de progrès, et que, si votre autorité ne le peut étouffer tout d'un coup, elle le rendît languissant et le fît périr peu à peu par le retranchement et la diminution de ses forces. » (*Vol. supplém.*, p. 601.)

« Nous sommes bien éloignés, disait au roi (8 juin 1654) Pierre de Bertier, évêque de Montauban, de demander à Votre Majesté ni le ministère du fer, ni l'usage du feu, ni la contrainte qui réduit, ni la puissance qui châtie. » Que lui demandaient donc ces prêtres? — D'agir envers les réformés comme un *père* envers ses enfants, et de ne pas suivre les traces de ses prédécesseurs, qui avaient été forcés « de ne pas exécuter contre les errants les peines que méritent leurs erreurs. » (*Ibid.*, p. 675.)

La superstition et le fanatisme ne vont jamais l'un sans l'autre; la *Remontrance* du 8 février 1661 loue le roi d'avoir fait porter le saint sacrement au Louvre, deux jours auparavant, pour éteindre un incendie, et en même temps elle exhorte le monarque à marcher sur les traces du grand Constantin qui, après tant de trophées, n'atteignit le comble de la gloire qu'en employant son

autorité à conserver les droits et les avantages des Eglises.

En 1665 (6 octobre), l'évêque d'Uzès, louant le roi de ce qu'il avait déjà fait, s'écriait : « Vous avez donné avec empressement le secours de votre autorité souveraine pour détruire l'hérésie, qui est l'ennemie de la religion, et qui serait déjà devenue sa meurtrière, si vous n'opposiez tous les jours une *rigueur toute chrétienne et catholique* à sa violence et à sa fureur... Ce que vous avez fait jusqu'ici (contre l'hérésie) lui a donné les frayeurs et les transes de l'agonie. Nous espérons que vous travaillerez avec la même application et la même ferveur pour la faire expirer entièrement... Vous auriez droit d'user de toute votre autorité pour faire embrasser la vraie religion à des peuples qui ne l'ont quittée (les Béarnais) que par l'extrême violence qu'une princesse hérétique (Jeanne d'Albret) a exercée sur eux... Si le simple bannissement ne suffit pas pour les relaps,... Votre Majesté jugera, s'il lui plaît, s'ils ne méritent pas la servitude et la captivité... » (*Ibid.*, p. 711 à 717).

Qui le croirait? ce sont ceux qui réclament le bannissement et la captivité des hérétiques, ce sont les persécuteurs qui se disent persécutés : « Faites cesser, grand prince, continue l'évêque d'Uzès, les gémissements et les larmes de l'épouse de Jésus-Christ. Apaisez la violence de sa douleur, ôtez-lui son opprobre et sa confusion par la défense solennelle que vous ferez, s'il vous plaît, à vos sujets catholiques, sous des peines très-rigoureuses, de quitter cette sainte religion. » (*Ibid.*, p. 723.) Suit une liste de vingt demandes tendant toutes à restreindre l'exercice du culte réformé; l'une d'elles



a pour but la suppression des académies et des colléges de Saumur, Puylaurens, Die, Châtillon, Sedan, etc. (*Vol.* I, p. 1126.)

La déclaration royale du 2 avril 1666 répondit si bien aux obsessions du clergé, que la grande émigration protestante date de cette année, et qu'il fallut révoquer cette déclaration, trois ans plus tard, pour empêcher tous les artisans de passer à l'étranger.

Il faudrait lire en entier la *Remontrance* de 1670, pour se faire une idée de l'empire et de l'audacieux fanatisme du clergé. Vaincu par les remontrances des Etats protestants, par les plaintes de ses sujets et surtout par l'éloquence du grand orateur protestant Dubosc, le roi venait d'adoucir le sort des réformés par la déclaration de 1669. Le clergé poussa de grands cris et s'indigna de « ce changement tant extraordinaire; » il rappela au roi le serment du sacre concernant l'extermination de l'hérésie : « Tout est perdu à jamais, s'écria Messire de Grignan, évêque et comte d'Uzès; nos soins sont superflus, notre zèle tout à fait inutile,... par la funeste liberté, ou, pour mieux dire, par l'horrible libertinage qui donne lieu aux catholiques de votre royaume de faire banqueroute à leur religion. Ces misérables déserteurs, qui nous affligent à toute heure, mériteraient sans doute d'être écrasés sous les carreaux et sous les foudres de la colère de Dieu. » (*Vol. supplém.*, p. 759.) — Voilà les sentiments chrétiens du clergé à l'égard des catholiques qui, mus par un sentiment de pitié pour les victimes et d'indignation contre la religion persécutrice, embrassaient le protestantisme. Le roi n'est guère mieux traité; des menaces se font en-



tendre, la *Remontrance* répète fréquemment que « les trônes les plus affermis sont toujours chancelants si Dieu ne les appuie. » L'orateur du clergé se plaint de la déclaration qui fixe, à 14 ans pour les garçons et à 12 ans pour les filles, l'âge de la conversion. Cette dernière barrière qui arrête les empiétements de l'Eglise sur le domaine sacré de la famille, c'est-à-dire le vol des enfants, le *mortarisme* pour lui donner son nom moderne, il fallait la faire tomber : « Pouvons-nous, demande l'évêque à Louis XIV, pouvons-nous, sans trahir notre conscience... sans être criminel devant Dieu, ne pas acquiescer à leurs justes désirs (ceux des enfants de 12 et 14 ans) lorsque, par leur propre mouvement, secourus de la grâce, ils se jettent entre nos bras et qu'ils nous découvrent l'extrême-envie qu'ils ont d'être admis parmi nous.» (*Ibid.*, p. 762.) Touchante sollicitude de ces hommes qui attentent à la famille, parce qu'ils sont eux-mêmes sans famille et qu'ils n'en connaissent ni les droits, ni les devoirs ! Pour eux tout protestant qui s'efforce de retenir son fils dans la religion qu'il lui a inspirée, est « meurtrier plutôt que père.» (*Ibid.*, p. 765.)

A partir de 1670, l'idée de la Révocation est bien arrêtée dans l'esprit du clergé ; désormais, il la présentera au roi sous toutes les formes ; il lui montrera qu'il n'y a ni sûreté, ni salut éternel à espérer que par la Révocation. C'est ainsi que le roi se laissa arracher l'un après l'autre tous ces odieux arrêts que la postérité la plus reculée ne pardonnera point encore à sa mémoire.

André Colbert, évêque d'Auxerre, s'exprimait ainsi



dans sa harangue au roi, le 16 juillet 1680 : « Déjà, Sire, vous avez comblé la plus grande partie des ardents souhaits, que le clergé de France avait formés inutilement depuis plus d'un siècle; vous avez arraché des mains des ennemis de la véritable religion, l'autorité qu'ils avaient usurpée dans des temps malheureux;... vous leur avez interdit l'entrée aux emplois qui leur pouvaient donner moyen d'acquérir des richesses, dont ils se seraient servis pour éblouir et pour séduire des âmes faibles... Plus de 2,500 conversions, que votre sagesse a ménagées et que votre *libéralité a soutenues*, sont de nouvelles conquêtes que vous avez faites pour l'Eglise... Enfin, ce monstre si redoutable de l'hérésie... se trouve insensiblement abattu aux pieds de Votre Majesté, sans quelle y ait employé ni le fer, ni le feu, et par les seuls efforts d'une prudence qui n'eut jamais d'exemple, et qu'on ne peut assez admirer. Vous avez su les gagner à Jésus-Christ (les réformés) par ces charmes puissants qui vous attirent tous les cœurs... Ils ont été *frappés de l'éclat de vos vertus*, ils se sont convaincus eux-mêmes qu'un prince si grand, si éclairé, si favorisé du ciel, ne pouvait être engagé dans l'erreur: et ils ont été obligés de se rendre à *ces charmes de lumière* dont parle saint Paul. » L'évêque d'Auxerre a oublié de nous dire dans laquelle de ses épîtres saint Paul célèbre les charmes de lumière et les vertus du grand roi : — mais il n'oublie pas le but final, la Révocation : « Nous n'en doutons plus, Sire, ajoute-t-il, vous ferez bientôt voir ces temps si ardemment désirés, où la véritable religion n'aura plus d'ennemis à combattre dans la France... Que cette victoire fera éclater



de nouvelles acclamations !... Ce sera trop peu que les trophées qu'on a érigés sur la terre, pour honorer votre valeur ; on en élèvera dans le ciel, pour rendre des honneurs immortels à votre piété triomphante. »

Enfin le jour si désiré, le grand jour approche, et le 14 juillet 1685, Daniel de Cosnac, évêque et comte de Valence et de Die, entonne d'avance le *Te Deum* de la Révocation : Sire, les temples renversés, les académies détruites « porteront votre gloire plus avant dans la postérité, que tous les monastères fondés, que toutes les églises élevées depuis le commencement de la monarchie n'ont porté celle de tous vos prédécesseurs. Et que reste-t-il à désirer, sinon qu'une saison si belle soit d'une éternelle durée, qu'un ouvrage si heureusement achevé soit mis dans une entière perfection? »

A côté de ce délire de l'intolérance et de l'adulation, nous aimons à placer ces paroles extraites des *Mémoires* de Bâville, le farouche et cruel intendant du Languedoc : « Les nouveaux convertis se confesseront et communieront tant qu'on voudra, pour peu qu'ils soient pressés et menacés par la puissance séculière. Mais cela ne produira que des sacriléges. Il faut attaquer les cœurs, c'est là où la religion réside; on ne peut l'établir solidement sans les gagner. » Oui, c'est le cœur qu'il faut attaquer. Grande et profonde parole ! au milieu de ce siècle, et de cette génération qui, presque tout entière, crut au pouvoir de la force en matière religieuse, et applaudit au plus horrible des crimes.



II

LES RECLUSES DE LA MAISON DES NOUVELLES CATHOLIQUES DE PARIS (1685-1687).

1° LES OPINIATRES.

Mlle ALIX,

ne donne aucune espérance de conversion, ordre du 7 juillet 1686 pour la transférer dans un couvent hors Paris ; on la retrouve la même année au château de Pont-de-l'Arche.

Mme DE BÉRINGHEN,

femme de Jean de Béringhen, secrétaire du roi, arrêtée le 16 mars 1686 et enfermée au couvent des filles du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis au Marais, n'y fait que peu de progrès. Informée de ce fait, la mère Garnier, supérieure des Nouvelles Catholiques, prie Seignelay de la lui confier, « espérant réussir à sa conversion » (13 juin 1687). En conséquence, Mme de Béringhen entre aux Nouvelles Catholiques, le 16 juin. — Elle finit par se retirer en Hollande avec son mari, qui avait été mis à la Bastille.

Esther BERNON DE LISLEAU,

née à la Rochelle, n'a pas encore abjuré en décembre 1686. « Elle a été extrêmement maltraitée en province, c'est un esprit effarouché qui a besoin d'être adouci. »

Mlle BIGOT,

entrée aux Nouvelles Catholiques, le 11 janvier 1686, transférée, le 14 mars, dans un autre couvent.

Mlle DE BOISRAGOND,

mise d'abord à la citadelle de l'île de Ré, avec Mlle de Saint-Laurent, et entrée chez les Nouvelles Catholiques, le 12 août 1686, y était encore en décembre. « On « en espère, dit une note remise à la Reynie, elle est « docile. Elle a été extrêmement maltraitée en province, « c'est un esprit effarouché qui a besoin d'être adouci. » Elle figure encore comme protestante sur la liste du 1er février 1687. C'est à son sujet et à celui d'une de ses compagnes de captivité, que Madame de Maintenon écrivit au marquis de Villette, son cousin, la lettre suivante, le 4 septembre 1687 :

« Prenez garde à toutes les affaires dont vous vous chargez; car il serait très-désagréable qu'elles ne se trouvassent pas comme vous les avez proposées. M. de Seignelay a persuadé au roy que Mlle de Saint-Laurent était sur le point de faire sa réunion, et si elle part sans que cela soit fait, on en sera assurément mécontent. Ne vaudrait-il pas mieux la remettre aux Nouvelles Catholiques, et qu'elle s'en démeslât comme il luy plairait? Je vous advoue que je n'aime point à me charger envers Dieu, ny devant le roy, de tous ces retardements de conversion, et que j'aurais aussi un chagrin de vous voir desplaire quand vos intentions sont bonnes. On prétend aussi que cette demoiselle de Boisragond n'escoute point, et qu'elle ne sera de longtemps con-



vertie ; cela sera encore sur votre compte. » (*Bullet. de l'Hist. du Prot. fr.*, II, 200.)

Mme de BOISROGER,

transférée des Nouvelles Catholiques dans un autre couvent, le 24 janvier 1687.

Mme BRUNIER,

échappée de la maison des Nouvelles Catholiques avec l'aide d'une femme Melòn, prisonnière et servante dans le couvent, figure sur une liste des prisonniers de la Bastille du 17 septembre 1686; elle fut transférée à la citadelle d'Amiens et à celle de Montreuil en 1687, puis expulsée du royaume l'année suivante.

Marie et Elisabeth CLAYE,

âgées de sept et six ans, sont encore aux Nouvelles Catholiques le 1er février 1687 et « ne peuvent sans danger estre remises à leurs parents. »

Mlle DE COURCERAC,

enfermée aux Nouvelles Catholiques, le 22 juin 1686, y était encore le 1er février suivant. Le roi avait promis 200 livres pour sa pension.

Madelaine DE DOMPIERRE,

fille du sieur de Jonquières, mise chez les Ursulines de Clermont en 1686, transférée aux Nouvelles Catholiques par ordre du 4 janvier 1689, parce qu'elle ne faisait aucun progrès à Clermont et qu'il était dangereux pour les religieuses qu'elle y demeurât plus longtemps



(Lettre de Seignelay à l'intendant de Ménars). Elle ne se montra pas plus disposée à renier sa foi entre les mains de Fénelon ; il fallut l'expulser du royaume.

Marie et Judith DURY,

arrêtées le 24 mars 1686 et mises aux Nouvelles Catholiques, ne montrent « aucune apparence de changement, » dit la liste de décembre 1686, et figurent encore comme protestantes sur celle du 1er février 1687. Elles furent transférées à la citadelle de Montreuil, par ordre du 4 août suivant. L'aînée y abjura en 1687 ; la cadette fut envoyée au château de Nantes (1687) et plongée dans un cachot dont l'humidité la rendit sourde. — Finalement elles sortirent toutes deux du royaume. — Elles avaient deux autres sœurs, qui furent aussi enfermées dans des couvents ; mais une seulement alla aux Nouvelles Catholiques, le 2 février 1686 ; le 11 avril elle fut transférée de la Visitation de Saint-Denis dans un autre couvent ; le 29 elle sortit des Feuillantines, et le 24 août des Ursulines de la rue Sainte-Avoye.

Mme FABRICE,

transférée, le 27 janvier 1686, des Nouvelles Catholiques au Couvent du Cherche-Midi ; le roy ne voulant pas qu'elle fût dans la même maison que Mme le Coq ; elle retourna aux Nouvelles Catholiques le 3 février.

Judith HACALAM (BALARAN?),

transférée des Nouvelles Catholiques au couvent de l'Annonciade de Saint-Denis, le 31 janvier 1687.



Mme HAMMONNET,

femme d'un ancien de Charenton (église de Paris), arrêtée à Valenciennes, fuyant avec deux de ses filles, Rachel et Marthe, fut mise à la Bastille lors de la Révocation, puis aux Nouvelles Catholiques où elle se trouvait le 1er février 1687 ; par ordre du 4 août suivant, elle fut envoyée à la citadelle d'Amiens, puis expulsée de France, en 1688, avec son mari.

Marguerite HAMMÔNNET,

fille de la précédente, mise aux Nouvelles Catholiques au moment de la Révocation, figure encore sur la liste des recluses de décembre 1686, avec la mention suivante : « L'aînée des Hammonnet très-déraisonnable, elle n'a que quatre ans et il est cependant très-dangereux de lui laisser la liberté de voir ceux qui ne sont pas encore convertis, ou qui sont mauvais catholiques. » — Elle finit par passer à l'étranger.

Françoise JACQUINOT,

fille du premier valet de chambre du roi, arrêtée le 21 janvier 1686, fut transférée, le 31 janvier 1687, du fort l'Evêque aux Nouvelles Catholiques, puis, le 4 août suivant, à la citadelle d'Amiens, puis au château de Nantes, et expulsée du royaume en 1688.

Mlle DE LA FERRIÈRE,

mise aux Nouvelles Catholiques, le 7 août 1685. Pellisson payait pour elle une pension de cent cinquante

livres, par ordre du roi. Elle figure sur la liste du 1er février 1687, avec cette mention : « Agée de onze ans, pas encore communié, ne peut estre sans danger remise à ses parents. »

Mlle DE LA FERTÉ-CIVILE,

entrée aux Nouvelles Catholiques le 20 novembre 1685, y était encore le 17 octobre 1686.

Mme DE LA FERTÉ-CIVILE,

mise aux Nouvelles Catholiques le 29 septembre 1686, avec ordre de lui faire son procès et d'enfermer ses garçons dans un collége. Le 28 janvier 1687, on demandait où elle pouvait être conduite.

Mme DE LA FRESNAYE DE MONTFORT-L'AMAURY,

enfermée aux Nouvelles Catholiques par ordre du 30 janvier 1686. Elle y devint folle (voir plus haut p. 74); et fut transférée la même année au château du Pont-de-l'Arche ; bien que l'ordre eût été donné, le 21 novembre 1689, de la faire sortir du royaume « à moins qu'elle ne veuille faire sa conversion, » elle ne fut expulsée du royaume qu'en 1697.

Deux femmes de la duchesse DE LA FORCE,

mises aux Nouvelles Catholiques ; ordre du 18 janvier 1691 pour les faire sortir du royaume, ainsi que celle qui était chez l'exempt Desgrez.

Mlle DE LA MASSAIS,

transférée des filles du Précieux sang de Vaugirard



aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation (ou peut-être le 15 juin 1686), ne donne encore « aucune espérance de changement » en décembre 1686, et figure comme protestante sur la liste du 1er février 1687. Seignelay écrivait, le 16 juin suivant, à Foucault, intendant du Poitou, la lettre que voici :

« Mlle de la Massais, qui est dans la maison des Nouvelles Catholiques de Paris, témoigne beaucoup d'envie d'estre près de M. de la Massais, son frère, qui est en Poitou, et on croit que ce gentilhomme, qu'on dit estre bon catholique, pourrait mieux que personne contribuer à sa réunion. Je vous prie de me mander s'il fait son devoir de catholique, et si vous croyez qu'il n'y ait point d'inconvénient à lui envoyer sa sœur, auquel cas il serait nécessaire que vous prissiez la peine de lui dire que s'il veut répondre d'elle et prendre des mesures pour la faire prendre chez lui, Sa Majesté lui en fera donner la liberté. Il pourra concerter sur cela avec M. de Saint-Martin, conseiller au parlement, qui a fait cette proposition. » (Depping, *Correspond. administr.*, IV, 407.)

Mme ou Mlle DE LA RIVIÈRE,

aux Nouvelles Catholiques (sans date), nous la retrouvons chez les Nouvelles Catholiques de Caen en 1688.

Jeanne LA TOUR,

non payante, aux Nouvelles Catholiques, n'a pas encore communié en 1686.



Mlle de LAURE (DE L'ORT?),

entrée dans la maison des Nouvelles Catholiques à une date qui nous est inconnue, s'y trouvait encore le 17 octobre 1686; elle est mentionnée sur la liste du 1er février 1687, de la manière suivante : « Agée de onze ans, pas encore communié, ne peut estre sans danger remise à ses parents. »

Mme LE COQ,

femme de Théodore le Coq, conseiller au parlement et ancien de Charenton (Paris), mise aux Nouvelles Catholiques sans doute à la Révocation, s'y montra assez saintement opiniâtre pour que le roi défendît à la supérieure de la laisser voir à personne (27 janvier 1686); elle fut transférée, le 13 avril, au couvent des filles de la Visitation à Saint-Denis, puis, l'année suivante, à la citadelle d'Amiens par ordre du 4 août.

Mlle LE COQ DES FORGES,

transférée, le 26 juin 1686, de la maison des filles de la Madelaine du Tresnel dans celle des Nouvelles Catholiques, qui lui firent perdre la raison. (Voir plus haut, p. 73.)

Marie et *Marguerite-Hélène* LE MONYER,

sœurs, arrêtées le 24 septembre 1686 et mises aux Nouvelles Catholiques, donnaient quelque espérance en décembre; elles étaient encore protestantes au mois de février suivant, si bien qu'elles furent envoyées à la citadelle de Montreuil par ordre du 4 août de la même année.



Mme DE LIEMBRUNE DE LA VESPIÈRE,

mise aux Nouvelles Catholiques le 28 janvier 1686, transférée chez les Miramiones le lendemain, puis au couvent de Saint-Nicolas à Compiègne, ensuite à l'abbaye de Variville, et enfin au château de Pont-de-l'Arche, où elle était encore en 1690, et où on lui enleva sa domestique, bien que celle-ci fût catholique.

Catherine LUCAS,

figure comme non payante depuis le 19 janvier 1683, sur une liste qui doit être de 1686.

Les trois filles de *Jean* MALLET,

sieur du Rozin, avocat au parlement de Paris, dont l'aînée n'avait pas douze ans, mises aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation, y demeurèrent au moins jusqu'au 1er février 1687 ; elles figurent sur la liste de cette date avec cette mention : « Ne peuvent estre sans danger remises à leurs parents. » Elles résistèrent pendant neuf ans, dit *la France protestante*, aux efforts des convertisseurs, tandis que leur père jeté en prison et leur mère à la Bastille, avaient abjuré. La mère secoua bientôt le joug de l'hypocrisie, car nous la retrouvons en 1701 prisonnière au château de Pont-de-l'Arche, d'où elle fut transférée à l'Union chrétienne de Paris.

Mlle MATERON,

n'avait encore ni confessé ni communié en 1686.

Marie et *Ursule* MAY,

Turquesses, sœurs, âgées de six et sept ans, mises aux



Nouvelles Catholiques le 13 mai 1685, y étaient encore le 1er février 1687, mais dans la maison de Charenton, sous la conduite des sieurs de Croy et Chevalier. Elles donnaient un « fâcheux et mauvais exemple » et ne payaient pas. « Les mettre à l'Hôpital général, » dit la liste du 1er février, avec les femmes perdues, dans le repaire de tous les vices et de toutes les pourritures. O Fénelon ! parce qu'elles ne payaient pas !

Mlle MORISSET,

entrée aux Nouvelles Catholiques le 30 août 1686, ne donne aucun espoir ; la liste du 17 octobre porte qu'il faut « s'en défaire ; » celle de décembre : « Aucune apparence de changement ; » celle du 1er février 1687 : « Prostestante. » Par ordre du 4 août, elle fut transférée au château de Montreuil, puis expulsée du royaume en 1688.

Suzanne MUTEL,

fille du pasteur de Coucy-la-Ville, arrêtée à Bondy au moment où elle s'enfuyait, était déjà aux Nouvelles Catholiques le 23 juillet 1685, le 16 mai suivant on la tira du Châtelet pour la rendre à la mère Garnier et à Fénelon.

Mlle D'ORIGNAC,

mise au couvent de l'Annonciade à Saint-Denis, transférée peu après aux Nouvelles Catholiques, elle figure sur la liste du 23 juillet 1685. Elle retourna ensuite à l'Annonciade et revint aux Nouvelles Catholiques le 24 juin suivant. La liste du 17 octobre 1686 la mentionne en ces termes : « N'a pas de quoi payer, s'en défaire aux N. C. et mettre en quelque autre » couvent ;



la liste du mois de décembre suivant porte : « Peu d'espérance ; » sur celle du 1er février 1687 elle figure comme toujours « protestante. » Enfin elle fut transférée à la citadelle d'Amiens par ordre du 7 août suivant, puis à celle de Montreuil.

Mlle POIGNANT,

non payante, de Saintonge, était encore aux Nouvelles Catholiques en 1686 ; « n'a ici aucune retraite, » dit une note qui la concerne. On cherchait donc à s'en défaire, d'autant plus que personne ne payait sa pension.

Madelaine RISOUL,

née à Charenton, âgée de treize ans, de père et mère inconnus, amenée aux Nouvelles Catholiques le 22 octobre 1685, par le commissaire Delamarre, notée « pour apprendre un métier » sur la liste du 30 juin 1686.

Mme DE SAINT-HILAIRE,

veuve d'un lieutenant d'artillerie, arrêtée le 13 mars 1686 et menée aux Nouvelles Catholiques, est notée comme « assez bien disposée présentement » sur la liste du mois de décembre, et comme encore « protestante » sur celle du 1er février 1687.

Mlle DE SAINT-LAURENT,

entrée aux Nouvelles Catholiques le 12 août 1686, se conduisit absolument comme son amie, Mlle de Boisragond. (Voir plus haut, p. 213.)

Mme DE SAINTE-HERMINE,

mise au couvent des Miramiones en 1686, était aux Nouvelles Catholiques au mois de décembre, et figure comme encore protestante sur la liste du 1er février 1687.

Mlle SOUILLAT,

n'avait encore ni confessé ni communié en 1686; elle n'avait pas encore communié le 1er février 1687.

Mlle VIDAL,

sort des Nouvelles Catholiques, le 6 avril 1686, parce qu'elle donne un « mauvais exemple, » elle est transférée dans un autre couvent. Ce n'est évidemment pas la même que celle qui abjura le 11 avril.

Deux demoiselles DE VILLARNOUL,

transférées de la Bastille aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation, furent expulsées de France en 1687, avec leur mère, qui était restée dix-huit mois à la Bastille.

LA FILLE DU CONCIERGE DU TEMPLE DE CHARENTON,

mise aux Nouvelles Catholiques le 22 octobre 1685, jour de la démolition du temple et de l'enregistrement de l'édit révocatoire, notée « pour apprendre un métier » sur la liste du 30 juin 1686.

Esther COULON,
Elisabeth DES CHAMS,
Marie-Madelaine ORLÉANT,
Charlotte L'AMANDÉ,
Françoise LANOIX,
Suzanne FERRY,

Parisiennes, âgées de douze à quatorze ans, orphelines



de père et de mère (sauf une, âgée de dix-neuf ans et fort infirme de la vue), sont aux Nouvelles Catholiques le 30 juin 1686 depuis environ six mois, et l'on veut les mettre à la Pitié pour apprendre un métier.

2° LES MAL CONVERTIES MISES AU COUVENT APRÈS AVOIR ABJURÉ.

Mme BIVELAT,

mises aux Nouvelles Catholiques après avoir fait abjuration à la date du 1er février 1687.

Mme CARON,

retenue aux Nouvelles Catholiques après avoir fait sa réunion. (Voir sa lettre à la Reynie, p. 70.)

Mlle CHARLES,

sœur du pasteur de Châtellerault, mise aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation, figure sur la liste du 23 juillet 1685, avec cette mention : « Par deux fois aux N. C. ; » une liste de 1686 dit qu'elle « a encore besoin d'instruction, » et celle du 1er février 1687 nous apprend qu'elle n'avait pas encore communié. Elle fut remise à Madame Catillon, nouvelle convertie, le 26 avril 1688. (Voir l'Appendice III, p. 280.)

Marie DUGAS,

transférée du couvent des Filles-Dieu, rue Saint-Denis, aux Nouvelles Catholiques, figure comme « réunie » sur la liste du 23 juillet 1685. Elle fut arrêtée le 11 mai

suivant, dans le coche de Joigny, emmenant à l'étranger Marguerite et Bénédicte de Jaucourt, filles du marquis de Villarnoul, âgées l'une de treize, l'autre de trois ans; elle fut remise au couvent le 26 mai.

Mme PAUL,

femme du conseiller au parlement, mise aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation, figure déjà sur la liste du 23 juillet 1685; elle en sortit le 20 mai suivant pour être rendue à son mari. Arrêtée de nouveau le 11 juillet 1687, elle retourne aux Nouvelles Catholiques, et en sort une seconde fois aussi mal convertie que la première; car elle fut encore arrêtée le 8 mai 1690 et envoyée au château de Loches, où gardée « très-étroitement » par ordre, elle ne faiblit qu'au bout de trois ans.

Mlles DE PIERRE-BUFFIÈRE et CHAMBON,

mises aux Nouvelles Catholiques, le 26 avril 1686, bien qu'elles déclarent « avoir fait ci-devant » abjuration.

Mlles PRÉVOST (PROVOST?)

sœurs, mises aux Nouvelles Catholiques le 7 juillet 1687; l'une y avait déjà été enfermée en 1686; une liste de cette date porte : « Ce serait exposer cette fille que de la rendre à ses parents mauvais catholiques. »

3° RECLUSES DONT NOUS IGNORONS LA CONDUITE AUX NOUVELLES CATHOLIQUES.

Mlle D'ANTY,

enfermée le 1er septembre 1686. Pellisson payait pour elle une pension de deux cents livres par ordre du roi.

Mlle BETHY,

non payante; « sa mère, Anglaise, demeurant à Londres, la redemande » en 1686.

Mme DE BOIS DE NEMETZ,

ordre du 16 juin 1687 pour l'arrêter et la mettre aux Nouvelles Catholiques de Charenton.

Charlotte et *Catherine* BONNET,

sœurs, arrêtées le 24 février 1687 et mises aux Nouvelles Catholiques.

Madelaine et *Marthe* BRUNO,

la première aux Nouvelles Catholiques en 1686, la seconde s'y trouve encore le 1er février 1687.

Deux filles DU BUISSON,

ordre du 16 novembre 1684 pour les mettre aux Nouvelles Catholiques.

Les filles du sieur DUSGUERGUE,

ordre du 23 novembre 1686 pour les mettre aux Nouvelles et les fils aux Nouveaux Catholiques.

Mlles GALET,

ordre du 13 décembre 1687 pour les mettre aux Nouvelles Catholiques, et leur mère au fort l'Evêque.

Marguerite GUÉRIN,

non payante, aux Nouvelles Catholiques en 1686, sa mère fort méchante catholique.

Mme JULIOT DE LA PÉNISSIÈRE,

ordre du 29 avril 1686 pour la mettre avec deux enfants aux Nouvelles Catholiques.

Mme la comtesse DE LASCARIS,

venue de Hollande, figure sur la liste des recluses aux Nouvelles Catholiques du 17 octobre 1686.

Jeanne LE MAISTRE,

ordre du 23 janvier 1687 pour la mettre aux Nouvelles Catholiques.

Mlle NIOLAND,

figure sur la liste des recluses des Nouvelles Catholiques du 1er février 1687.

Mlle PRÉVOST (PROVOST?)

mise aux Nouvelles Catholiques le 7 juillet 1687.

Mme TROUILLON,

femme d'un riche apothicaire de Paris, mise aux Nouvelles Catholiques par ordre du 24 janvier 1686, afin que sa conversion amène celle de son mari « opiniâtre huguenot. » Tous deux se réfugièrent à Bâle et y moururent.

TROIS JEUNES FILLES,

que leur oncle emmenait hors du royaume, transférées de la Conciergerie aux Nouvelles Catholique, le 25 août 1687.

Mlle VOYER,
Mlle DENIS,



Mlle DE LIRÉE,

Marie-Louise MARON,

Mlle LAGET,

Mlle LE COUVREUR,

Mlle JULIEN,

Mlle PAGNERET,

non payantes, figurent sur une liste sans date des hôtes des Nouvelles Catholiques.

4° ABJURATIONS AUX NOUVELLES CATHOLIQUES.

Mme D'ANGENNES,

figure sur la liste des recluses du 23 juillet 1685. Il est probable qu'elle feignit de se convertir, car le commissaire Gerbais informa la Reynie qu'elle avait promis de faire sa réunion, à condition de sortir aussitôt après des Nouvelles Catholiques. Le commissaire demandait l'autorisation de la laisser sortir.

Toutefois cette autorisation pourrait concerner une des filles de cette dame. Trois demoiselles d'Angennes furent en effet mises aux Nouvelles Catholiques, en sortirent sans doute par la porte de l'abjuration et après avoir habité quelque temps la rue des Marais (aujourd'hui Visconti), passèrent en Allemagne avec leurs deux cousines de La Fontaine qui avaient été leurs compagnes de captivité. (*Papiers de la Reynie*, IV, 134 et II, 12.)

Anne, *Marguerite* et *Marie* CATILLON,

filles d'un joaillier de Paris (voir Appendice III), âgées



de douze, dix et sept ans, mises aux Nouvelles Catholiques, le 21 novembre 1683, par ordre du roi. Suivant la liste du 30 juin 1686, les deux aînées demandaient à apprendre un métier; selon la liste du 1er février 1687, Marie ne pouvait « être sans danger remise à ses parents ». Elle finit pourtant par abjurer et entrer dans le chapitre des Nouvelles Catholiques dont elle était dépositaire (c'est-à-dire économe) en 1729; à cette date, elle reçut pour la communauté un don de cent livres de rente de Catherine-Renée de Jaucourt de Villarnoul, veuve du comte Du Bellay de la Forêt-sur-Seine, en Poitou (*Archives*, S, 4669). Elle était assistante en 1733 et maîtresse des novices en 1745, elle mourut vers 1751.

Sa sœur Marguerite suivit la même voie; dépositaire de 1720 à 1733, assistante en 1745, elle fut, au moins de 1751 à 1755, supérieure de la communauté, à laquelle elle fit une donation de cinq cent vingt-huit livres de rente, au principal de vingt et un mille cent vingt livres, héritage de sa sœur Marie, en souvenir de ce qu'elle avait « eu le bonheur d'y abjurer la religion protestante. » (*Archives*, H, 4206.)

Mlle DU CERCEAU,

Hollandaise, transférée des Nouvelles Catholiques dans un autre couvent le 24 janvier 1687; ordre du 16 juin suivant pour la faire sortir des Nouvelles Catholiques à condition que son avocat en réponde.

Rachel, *Marthe* et *Marie* HAMMONNET,

sœurs de Marguerite (voir plus haut); les deux premières, mises aux Nouvelles Catholiques le 21 octobre

1685, elles y étaient encore le 17 octobre 1686 et avaient eu la compagnie de Marguerite et Marie du 21 novembre au 20 février. Rachel et Marthe étaient sorties en décembre 1686. Le 27 août 1687, Marthe écrivait à la Reynie sa résolution de prendre l'habit des religieuses de la Charité des Hospitalières de la place Royale, et la veille la supérieure avait demandé cinq cents livres pour les frais de vesture. Après avoir fait sa réunion, elle demanda d'être chargée de ses sœurs Marguerite et Marie, qui manquaient des soins nécessaires aux Nouvelles Catholiques de Charenton. Le tout aboutit à la fuite de Rachel, de Marthe et de leur sœur Marguerite; à la date du 13 janvier 1693, nous trouvons un passeport accordé à Marthe Hammonnet et à la nommée Grillart pour passer en Hollande.

Quant à Marie, convertie en 1688, elle obtint les quatre cent mille livres que son père avait réalisées pour passer à l'étranger.

Deux demoiselles DE LA FONTAINE,

transférées de la Bastille aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation, y abjurèrent sans doute en même temps que leurs cousines d'Angennes, avec qui elles gagnèrent l'Allemagne. L'une sortit des Nouvelles Catholiques le 26 juin 1686; leur mère qui était à la Bastille le 17 décembre 1686, fut transférée dans la citadelle d'Amiens l'année suivante.

Mlle DE LA ROQUE,

sort des Nouvelles Catholiques le 28 janvier 1686; y avait-elle abjuré?



Mlle DE LÉPINAY,

transférée de la Bastille aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation, s'y trouvait encore le 1er février 1687, mais à titre de « nouvelle réunie. » Sur une liste de 1686, elle est déjà notée comme donnant un bon exemple et travaillant à l'instruction des autres.

Mlle de LESCOURS,

mise aux Nouvelles Catholiques le 24 mai 1686, s'y conduisit comme la précédente.

Mlle MARTINE,

mise aux Nouvelles Catholiques le 28 novembre 1686, abjure peu après.

Mlle MASCLARY,

(sans doute Madelaine), fille d'un avocat au conseil et ancien de Charenton, exilé puis emprisonné à la Révocation, fut mise aux Nouvelles Catholiques le 25 mai 1686 et abjura avant la fin de l'année.

Mlle DU MOULIN,

n'avait pas encore communié le 1er février 1687, toutefois elle sortit des Nouvelles Catholiques et fut mise en liberté le 13 du même mois.

Mlle DU PERRAY,

mise aux Nouvelles Catholiques avant la Révocation, travaillait à l'instruction des autres en 1686, et figure comme « nouvelle réunie » sur la liste du 1er février suivant.

Mlle DE SAINTE-HERMINE,

mise aux Nouvelles Catholiques le 25 avril 1686, ne résista pas aussi énergiquement que son père et sa mère aux arguments de Fénelon; aussi Seignelay en prit-il un soin particulier; il écrivait le 2 mai à la supérieure : « J'ai parlé à Madame de Maintenon sur ce que vous m'écrivez au sujet de Mademoiselle de Sainte-Hermine, et elle m'a témoigné qu'elle désirait qu'à la réserve de Madame de Vizé et de Madame de la Marzelière, qui la pourront voir une fois, vous ne lui permettiez pas de parler ou d'écrire à personne. » (Depping, *Corresp. admin.*, IV, 394.)

On lui donna une nouvelle catholique pour la servir et Madame de Maintenon paya sa pension; elle figure comme « nouvelle réunie » sur la liste du 1er février 1687.

Mlle VIDAL,

mise aux Nouvelles Catholiques le 12 janvier 1686, fut transférée le 24 dans un autre couvent, et ne tarda guère à abjurer; car dès le 11 avril le roi était « aise d'apprendre sa conversion. »

Mlle (DE ROUVRAY) DE VILLARNOUL,

transférée de la Bastille aux Nouvelles Catholiques le 15 juin 1686, abjura en 1688 et obtint une pension de cinq cents livres.

Mlle DE VILLARNOUL,

sœur des deux expulsées de France, abjura aux Nouvelles Catholiques en 1686 et mourut peu après à Paris



dans l'hôtel de l'ambassadeur de Prusse, d'où l'on peut inférer que sa conversion n'était qu'apparente.

Catherine-Renée DE JAUCOURT DE VILLARNOUL

figure sur la liste des Nouvelles Catholiques en 1687, elle se convertit en 1693 et fit plus tard une donation à la maison. (Voir plus haut Catillon.)

III

DEUX ÉPISODES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(*Le Pasteur du Désert Givry. — Le Pasteur du Vigneau*).

I

LE PASTEUR DU DÉSERT GARDIEN GIVRY (1691).

Mémoire lu à l'assemblée générale de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, en 1860.

Décréter la révocation de l'Edit de Nantes du fond de la chambre de Madame de Maintenon, violer un serment solennel pour obéir aux obsessions du confesseur, du conseil de conscience et de tout le clergé, c'était chose naturelle et facile à un prince qui, devant le tribunal de l'histoire, peut passer pour l'incarnation du despotisme et du bigotisme. Mais il fallait songer à rendre exécutable l'édit révocatoire, trouver le moyen de séduire la conscience de plus de deux millions de protestants, du moins les réduire au silence et à la soumission. Le décret eût été impuissant si l'on avait laissé les pasteurs au milieu des troupeaux, qu'ils s'étaient attachés par leurs talents et leurs vertus, car ils eussent continué d'entretenir parmi leurs ouailles la fidélité à l'Evangile. D'un autre côté, n'était-il pas périlleux d'emprisonner ou déporter en masse ces hommes aimés et vénérés, n'y avait-il pas lieu de craindre



de les faire passer pour martyrs, et, peut-être, de jeter tout un peuple dans le désespoir et la révolte? Quand cette question fut agitée à Fontainebleau, le 8 octobre 1685, le secrétaire d'Etat, Balthazar Phelypeaux de Châteauneuf, fit observer que la nourriture de tant de prisonniers serait une lourde charge pour le trésor, et qu'il y aurait double bénéfice à permettre aux ministres de sortir du royaume en confisquant leurs biens (*France protestante*, IX, 380). Sans doute il eût été préférable encore de corrompre les directeurs des Eglises à l'aide de la caisse de Pellisson; mais tous les efforts tentés jusque-là avaient eu si peu de succès qu'on pouvait regarder ce moyen comme à peu près inutile. L'idée de Châteauneuf prévalut donc, sans que l'on renonçât, toutefois, à la séduction de l'éloquence dorée.

Tous les ministres furent condamnés par l'Edit à l'abjuration ou au bannissement, et ils eurent quinze jours pour sortir de France; encore cette dernière clause ne fut-elle pas scrupuleusement observée. Quant à ceux qui préféraient l'abjuration, l'art. V de l'Edit révocatoire leur offrait une pension d'un tiers plus forte que les appointements qu'ils touchaient en qualité de ministre, et l'art. VI leur offrait des facilités extrêmes pour se faire recevoir avocats ou docteurs ès lois. Tout fut mis en œuvre pour obtenir un grand nombre d'abjurations; on défendit aux pasteurs d'emmener ceux de leurs enfants qui avaient atteint l'âge de sept ans, on retint des familles entières, et jusqu'à des enfants encore à la mamelle.

Perdre ses biens, c'était peu; mais livrer ses enfants aux persécuteurs, aux ennemis de la foi protestante!

Le cœur se serre et s'indigne à la pensée d'un tel sacrifice. Dieu permet-il que nous délaissions ces autres nous-mêmes dont il nous a confié la direction? Dieu veut-il que nous abandonnions à l'erreur et aux fureurs du fanatisme ces âmes auxquelles nous devons la vérité, toute la vérité dont sa grâce nous fait don? — Grande et horrible tentation qui transformait l'hypocrisie en devoir. — Ne valait-il pas mieux céder à la nécessité, feindre de se soumettre en prononçant ces trois mots : « Je me réunis, » et fuir plus tard avec toute sa famille? — Non, car il n'est point d'accommodements avec la conscience, éclairée, retrempée par l'Evangile. Une cinquantaine de pasteurs seulement succombèrent dans le premier mouvement de stupeur et d'épouvante, et ils revinrent presque tous à leur ancienne foi, déplorant toute leur vie, comme Pineton, un acte d'impardonnable faiblesse (*France prot.*, art. *Cheiron*). Tous les autres restèrent fermes, montrant ainsi que le courage chrétien est à la hauteur de toutes les adversités (1).

A quelque religion que l'on appartienne, il semble aujourd'hui impossible de ne pas être saisi de respect

(1) Les historiens sont loin de s'accorder quant au nombre des pasteurs qui émigrèrent. L'un des écrivains les plus hostiles à la Réforme, M. Capefigue, après avoir consulté les cartons des généralités, élève ce nombre à 1,580, plus 2,300 anciens. L'historien des pasteurs du Désert, M. Peyrat, adopte le même chiffre; Rulhières parle de 2,000; Elie Benoît, au contraire, l'un des pasteurs réfugiés, et avec lui MM. Haag et de Félice, ne portent ce nombre qu'à 700. M. Weiss, dans son *Histoire des Réfugiés* (I, 92), ne parle également que de 800 temples démolis.

Il faut avouer que ce chiffre est plus en rapport que les précédents avec les listes de pasteurs dressées par les Synodes. En effet, tandis qu'on comptait en France, en 1598, 2,800 pasteurs et 400 proposants, selon



au spectacle de ces hommes qui ne reculèrent pas devant le plus douloureux des sacrifices pour obéir à leurs convictions. Mais le fanatisme est sans pudeur, et Bossuet, entonnant le chant de triomphe de la persécution, n'a pas reculé devant la calomnie : dans l'oraison funèbre de Letellier, il peignit *les faux pasteurs* abandonnant leurs troupeaux *sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse.*

Ceux que l'évêque de Meaux qualifiait de faux et lâches pasteurs, prirent courageusement le chemin de l'exil, malgré les rigueurs de l'hiver, et plusieurs d'entre eux, centenaires, succombèrent sous les fatigues et les privations avant d'avoir atteint le Refuge, la terre de liberté. Si Louis XIV n'eût été infatué de sa gloire, il eût compris alors que la tyrannie, même la plus effrénée, a ses bornes, et qu'elle se brisera éternellement contre la conscience toutes les fois qu'elle voudra l'enchaîner et la soumettre à ses caprices. Malheureusement, « Louis XIV avait l'air d'un grand roi, selon l'expression de Montesquieu (*Pensées diverses*),... il fut dupe de tout ce qui joue le prince, les ministres, les femmes et les prêtres, » et l'on peut ajouter qu'il fut dupe surtout de l'orgueil. L'orgueil, décuplé par l'ignorance, par

Gregorio Leti (*Bullet.*, I, 123), la liste dressée au Synode national de Castres en 1626 n'en offre plus que 700; celle du Synode national d'Alençon, onze ans plus tard, n'en contient plus que 647; or, il est impossible que ce chiffre ait doublé aux approches de la Révocation. Mais les ministres de fief étaient-ils compris dans la liste des Synodes, et ne pouvaient-ils pas être aussi nombreux que les ministres qui prêchaient dans des temples ouverts à tout venant? La question mériterait d'être résolue.



le jésuitisme du confessionnal et l'adulation de toute la France, étouffa le sentiment moral dans l'âme du roi Très-Chrétien. Il n'était plus capable de cet élan d'enthousiasme qui contraint les Borgia mêmes à proclamer la souveraine grandeur de la foi. — La voix de Savonarole prêchant la réforme et tonnant contre les abominations de la cour papale, faisait trembler le Vatican ; Alexandre VI, effrayé, eut recours à la corruption pour imposer silence au fougueux réformateur : il lui offrit le chapeau de cardinal. — « Je ne veux d'autre chapeau que celui du martyre, et rougi dans mon sang, » répondit Savonarole. — A l'ouïe de cette parole : « Celui-ci est un vrai serviteur de Dieu, » s'écria Borgia (H. Martin, *Hist. de Fr.*). Le grand roi n'était plus susceptible d'un tel mouvement ; il était tombé, au moins en ce point, au-dessous de Borgia.

Le sabre des dragons avait opéré d'innombrables conversions, une apostasie presque universelle, bientôt suivie de remords et d'une amère douleur ; aussi, à peine les missionnaires bottés s'étaient-ils éloignés, que la foule courait au désert, dans les bois, dans les cavernes, pour y chanter les psaumes et ouïr la parole divine ; les timides, les tièdes même, toujours si nombreux, se laissaient entraîner aux assemblées. En apprenant que les prétendus convertis recommençaient à célébrer leur culte, le roi, ses ministres et les jésuites en ressentirent des accès de colère qui ne respectaient plus rien. C'était de la frénésie, dit M. de Félice. Peine de mort fut prononcée, le 1er juillet 1686, contre les pasteurs qui étaient revenus en France ; peine des galères perpétuelles contre ceux qui leur prêteraient secours, asile



ou assistance quelconque; récompense de cinq mille cinq cents livres à qui prendrait ou ferait prendre un ministre; enfin peine de mort contre ceux qui seraient surpris dans une assemblée. On se demande comment, de la cour polie de Louis XIV, a pu sortir cette loi qui aurait fait honte à des cannibales. » (*Hist. des prot. de France*, p. 423.)

Tandis que le conseil de conscience couronnait ainsi dignement le code monstrueux et sanguinaire qu'il élaborait depuis trente ans, du sein de l'exil, bien des pasteurs s'accusaient d'avoir quitté leur troupeau, et se demandaient avec angoisse s'ils n'auraient pas à répondre un jour de la perte d'une multitude d'âmes forcées à l'hypocrisie. En vain prétextaient-ils leurs nouveaux devoirs, en vain essayaient-ils de se convaincre qu'il suffisait d'encourager leurs frères de loin, de relever leurs espérances, de gourmander leur faiblesse ou leur tiédeur, en restant eux-mêmes à l'abri de la persécution. Une voix intérieure leur criait sans cesse : Va, obéis à Dieu. — Mais rentrer en France, prêcher l'Evangile sous la croix, c'est marcher à la mort! — Va, répétait la voix, et comme ton Maître, scelle ta prédication de ton sang, donne ta vie pour tes brebis. — Il fallut partir, et braver journellement le supplice.

« Une foule de pasteurs, dit la *France protestante*, (Préface, LXXXIV), se dévouèrent à une mort presque certaine pour venir consoler leurs frères. » Pour une telle entreprise, il ne suffisait plus de ce courage vulgaire qui préserve de la lâcheté; il fallait le dévouement, l'héroïsme de la foi. Ces héros, à qui le protestantisme français doit sa perpétuation, devraient occu-



per la première place dans notre histoire ; cependant un seul d'entre eux est célèbre: Brousson ; quelques-uns sont à peine connus, les noms même de plusieurs sont encore ignorés. Toutes les indications réunies ne fournissent que trente-six pasteurs du désert, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, savoir : les vingt exécutés dans le Midi de 1684 à 1698, et dont Brousson clôt la liste ; les neuf qui figurent dans le Nord en compagnie de Brousson, qui parcourut le Nord comme le Midi, Mathurin, Cardel, Cottin, de Salve, Lestang, de Malzac, Géraut, Masson, Givry, et enfin sept autres dont nous ne connaissons guère que les noms : Brocas, Gillet, de Bruc, Guyon, Coyaud, d'Arrigrand, d'Aumelle ou Omel.

La *France protestante*, cette œuvre d'initiation qui aura la gloire d'être le point de départ d'un grand nombre de travaux historiques, nous a révélé l'existence d'une pièce importante dans les papiers de la Reynie (*Manuscrits de la Bibliothèque nationale*) : c'est une autobiographie du pasteur du désert Jean-Gardien Givry, dit Duchesne, qui fait l'objet de cette notice.

Malheureusement, des cent quatorze pages in-12 que devrait contenir ce manuscrit, nous ne possédons que les vingt-trois dernières avec ce titre : *Suite de mon histoire dont j'ai laissé le commencement à Amsterdam avec mes papiers* (1). Il y a là une lacune regrettable que nous essayerons de combler par des inductions tirées du manuscrit même, et par des indications puisées

(1) Ce serait une importante trouvaille que celle des 91 premières pages de ce manuscrit. Avis à nos amis de Hollande.



principalement dans les registres des secrétaires d'Etat aux Archives nationales.

Le caractère saillant des pages que nous allons analyser est leur simplicité même ; Givry n'écrivait pas pour la postérité, on le voit assez à la négligence de son style ; avec lui, nous sommes loin de ces grands capitaines écrivains, les Coligny, les Marnix, les Rohan, qui savaient tout à la fois combattre et écrire comme César. Tout l'intérêt qu'offrent les pages de Givry, se résume dans une peinture plus fidèle que dramatique de l'état des Eglises du Nord à la fin du dix-septième siècle, et dans un tableau naïf de la vigilance des persécuteurs. On y trouve aussi les élans d'une âme pieuse animée d'une foi aussi simple que vivante.

Jean - Gardien Givry naquit à Vervins (*Archives*, O, 36) vers le milieu du dix-septième siècle ; nous ignorons l'année de sa naissance, celle de sa réception au saint ministère et celle de sa mort. Nous espérions trouver sur lui quelque renseignement à Vervins ; malheureusement les registres de l'état civil de cette ville ne remontent qu'à l'année 1668. Suivant un document des Archives de Lambeth-Palace à Londres, Givry aurait encore vécu en 1713 ; il devait avoir, à cette époque, de soixante à soixante-dix ans.

Arrivé à Sedan en qualité de pasteur en 1669, il donna un grand scandale à l'Eglise de cette ville en 1678 ; les remords qu'il laisse partout éclater, les termes mêmes qu'il emploie, montrent qu'il dut abjurer, nous ne savons dans quelles circonstances. Comme l'apôtre saint Pierre, comme le pasteur Pineton de



Chambrun, Givry se releva de sa chute; à la Révocation il se retira en Angleterre et fut nommé pasteur de l'Eglise française de Plymouth, qu'il desservit pendant cinq ans; après quoi il revint en France expier son crime et annoncer l'Evangile au péril de sa vie. Nous avons hâte de laisser la parole au confesseur qui languit tant d'années dans les cachots de l'île Sainte-Marguerite, et qu'Antoine Court cite comme un des plus actifs et des plus courageux parmi les pasteurs du désert.

« La résolution, dit Givry, que j'avais prise l'an de notre Seigneur Jésus-Christ 1690, et qui avait été retardée par l'opposition de mon Eglise de Plymouth, fut enfin exécutée, ou commença à l'être le 1er mai 1691, où je partis de Plymouth pour aller à Londres recevoir les instructions pour mon voyage de France. Les avis étant fort partagés, je fus près de deux mois sans savoir ce que je ferais, à cause des difficultés qui se trouvaient dans l'exécution de mon dessein; je partis pourtant enfin de Londres vers la fin du mois de juin, et arrivai à Rotterdam trois jours après mon embarquement. Je fus d'abord trouver M. Jurieu, pour lui proposer mon dessein et pour lui demander ses avis et quelques adresses nécessaires pour favoriser mon voyage. Il me reçut fort froidement, et mes propositions et ma personne lui parurent si suspectes, qu'il me dit qu'il me fallait avoir un certificat de mon Eglise de Plymouth, par lequel il parût que je l'avais servie cinq ans et d'une manière assez édifiante, et que j'en étais sorti en homme d'honneur, en bon chrétien et en véritable ministre du saint Evangile, et qu'il était surpris qu'on

ne lui eût donné aucun avis de Londres de mon dessein ni de mon départ. »

Sans se laisser décourager par cet accueil plus hautain que fraternel, Givry écrivit à Londres, reçut au bout de trois semaines toutes les pièces demandées et les soumit à Jurieu. « Il me parut, continue-t-il, fort changé à mon égard, après toutes ces lettres, et il comprit la vérité de tout ce que je lui avais dit, et qu'en effet c'était l'envie de réparer le scandale que j'avais donné à l'Eglise de Dieu, il y avait treize ans, qui me poussait à faire le voyage que j'entreprenais, et que je me disposais à donner mon sang pour laver la tache de ma vie passée. Les affaires du synode retardèrent pourtant encore mon voyage de trois semaines, et je ne pus partir de Rotterdam que vers la fin du mois d'août, ni arriver à Bruxelles que lorsque le roi d'Angleterre passa pour retourner de la campagne. [Guillaume III, prince d'Orange, accouru de Londres pour couvrir Bruxelles, menacée par le maréchal de Luxembourg, chargé par Louis XIV de venger la mort de Jacques II.] Cela m'inquiéta beaucoup, parce que je ne trouvai plus personne à l'armée qui voulût m'aider à passer en France. J'étais adressé à deux officiers, dont l'un venait de partir pour Mastrecht (Maëstricht) et l'autre venait de périr dans le combat qui s'était fait aussitôt après le départ du roi de la Grande-Bretagne [combat de Leuse, 19 septembre 1691, où vingt-huit escadrons français culbutèrent de soixante-douze à soixante-quinze escadrons de l'armée anglo-batave], de sorte que je n'avais plus aucune connaissance dans son armée, car quoique M. de Briquemault y fût,

et que le poste où il était aurait pu m'être d'un grand secours, le souvenir du passé me donna tant de confusion que je n'osai me découvrir à ce général, ni lui demander assistance. [Sans doute Henri de Briquemault, réfugié en Brandebourg, chargé par Frédéric-Guillaume de former un régiment de cuirassiers dès 1683; il mourut lieutenant général en 1692.] Je roulai par le camp et dans le voisinage pendant trois semaines sans oser passer plus avant, et, pour redoubler mes chagrins, on me prit à Enghien [ville du Hainault, à vingt-sept kilomètres nord de Mons] pour un espion de France, et il fallut me découvrir au commandant des troupes qui gardaient ce poste, pour me tirer de cette affaire. Heureusement ce commandant était Français et de la religion protestante [l'un des réfugiés qui servaient contre leur ingrate patrie, dans l'armée de Guillaume III d'Orange], de sorte que je n'eus pas de peine à me justifier, surtout à la faveur d'un passe-port d'Angleterre, dont je ne m'étais pas encore défait. Mais cet officier, au lieu de m'aider comme il le pouvait, ne fit que tâcher de me détourner de mon dessein, en m'en représentant l'exécution impossible. Je fus à Ath [ville du Hainaut, à vingt-quatre kilomètres nord-ouest de Mons], pour voir si, dans le régiment de Briquemault, qui y était en garnison, je ne trouverais pas quelque officier mieux intentionné; je demeurai huit jours dans cette place, et quoique j'y eusse rencontré quelques officiers protestants fort zélés, qui approuvaient mon dessein, et qui auraient fort souhaité de le seconder, cependant il fut impossible de me donner aucun seours, par le défaut de guide, per-



sonne ne voulant risquer sa liberté ou sa vie pour de l'argent. Je me résolus à tenter le passage tout seul, n'ayant pu trouver personne pour me conduire, et je m'abandonnai à la Providence. »

Parti d'Ath un dimanche matin, Givry arriva à Mons, tombé au pouvoir des Français depuis cinq à six mois, sur les trois heures de l'après midi ; il y entra heureusement, grâce à la précaution qu'il avait prise de quitter son costume de voyageur, pour éviter l'interrogatoire qui se faisait aux portes de la ville. Il partit le lendemain pour Avesnes et fut arrêté par un vieux garde à la porte de cette ville.

« Il me dit, raconte Givry, qu'il fallait parler au gouverneur de la ville qui allait venir de la promenade ; mais comme ce gouverneur avait pris une autre route, on me mit entre les mains d'un Suisse qui eut ordre de me faire voir au gouverneur. Comme cette aventure m'avait un peu échauffé, je dis à mon Suisse qu'il m'obligerait d'aller moins vite et de me mener en quelque bon logis pour m'y rafraîchir, avant d'aller plus loin ; il y consentit, et, comme nous achevions notre collation, le carrosse du gouverneur passa : je payai l'hôte promptement et courus droit à ce carrosse avec le plus de diligence qu'il me fut possible, pour faire croire à mon Suisse que c'était moi qui avais envie de parler au gouverneur, et que l'on ne m'y menait pas malgré moi, car j'avais remarqué que le garde qui m'avait arrêté ne s'était pas expliqué là-dessus fort clairement au Suisse. Ma feinte eut le succès que j'en attendais. Comme je vis le Suisse qui suivait avec peine, je lui dis que je lui étais fort obligé de m'avoir conduit jusque-là,

qu'il n'était pas nécessaire qu'il allât plus loin, et que seul je ferais bien mon compliment à M. le gouverneur, qu'il pouvait retourner à la garde s'il le trouvait bon. Il prit ce parti; il me quitta, et je suivis le carrosse autant de temps qu'il én fallut pour me dérober aux yeux de mon Suisse. Ce commencement fut heureux, mais je n'étais pas hors de péril : il fallait sortir de la ville ou y loger, et l'un et l'autre des deux partis me paraissait également difficile et dangereux ; on fermait les portes de la ville et je courais risque de retrouver le garde qui m'avait arrêté, parce qu'il était le portier de la ville, et que la porte du côté de Mons devait être fermée. »

Givry prit alors un parti qui devait le perdre ; il résolut de coucher dans la ville, au lieu d'en sortir à tout prix ; heureusement on ne voulut le recevoir dans aucune hôtellerie, lui assurant qu'il trouverait un logis près la porte de France. Comme il y arrivait, voyant la porte de la ville encore ouverte, il fit semblant d'aller voir lever le pont-levis, et s'enfuit par un chemin opposé à sa route. Après avoir passé la nuit chez un paysan, il reprit la route de France par La Capelle, et arriva à trois lieues de son pays natal, au commencement d'octobré 1691, après un voyage de plus de cinq mois.

« Voilà, s'écrie-t-il, comment mon Dieu me fit connaître que ma résolution ne lui déplaisait point; il prit ce soin de ma conduite et donna ce premier succès à mon entreprise pour m'assurer de son secours dans la suite de mon voyage. Je bénis de toute mon âme sa bonne et sage providence, qui m'avait conduit si heu-



reusement parmi tant de hasards, et qui m'avait ramené en ma patrie après tant d'années, pour y réparer les désordres de ma vie passée, par tous les bons offices que je pourrais lui rendre au péril de ma vie. Rien ne me toucha plus que la gloire de mon Dieu et l'édification de son Eglise, et je compris, par ces premiers soins de la bonté de Dieu, qu'il m'appelait à consoler une partie de ses enfants affligés, quelque indigne que je me fusse rendu de le servir dans la glorieuse charge de ministre de l'Evangile. Je lui vouai alors mon corps et mon âme, et je résolus de ne rien négliger pour répondre à la voix du Seigneur ; persuadé qu'il bénirait mes efforts et qu'il accomplirait sa vertu dans mes grandes faiblesses, je me préparai à voir ses merveilles.

« J'arrivai d'abord à la rue des Bœufs (Landouzy, village à trois lieues de Vervins), fameuse par la réputation qu'elle a de ne recevoir pour habitants que des protestants réformés, et dans la famille où était mort M. Masson, ce généreux et glorieux ministre de Jésus-Christ, qui, malgré son âge et ses indipositions, avait entrepris de prêcher l'Evangile sous la croix,... et qui finit sa carrière à cet endroit, au milieu de ses frères, en recevant la couronne de vie pour récompense de ses travaux, de ses combats et de sa victoire. Je pris pour un présage heureux de commencer à entrer en lice dans le lieu même où ce bon serviteur de Dieu avait achevé sa course et reçu la couronne. Je passai trois jours dans ce lieu, où j'eus la joie de voir et de consoler une partie de ma famille et un grand nombre de gens de ma connaissance, qui étaient ravis

parties de la France. Au bout de quelques semaines, des marchands de Sedan sollicitèrent Givry d'aller relever leur Eglise, qu'aucun pasteur n'avait encore visitée. Le souvenir de sa faute et le danger qu'il devait courir dans une petite ville où il était fort connu, y ayant demeuré neuf ans, le firent d'abord refuser.

« Toutefois, continue-t-il, je promis pourtant que si personne ne se voulait résoudre à leur donner cette satisfaction, à cause des grands périls qu'il y avait, je me sacrifierais très-volontiers pour une ville et pour un peuple qui m'étaient si chers, et à qui j'avais de si grandes obligations. Je proposai la chose au pasteur qui était à Paris depuis longtemps (de Malzac); mais les hasards ou les rigueurs de l'hiver, ou quelque autre raison que je ne connais pas, l'empêchèrent de faire ce voyage, et comme on le pressait toujours davantage, je résolus enfin de l'entreprendre, quelque danger qu'il y eût pour moi. J'étais charmé de trouver l'occasion d'aller réparer la réputation que j'avais perdue dans cette ville et le scandale que j'y avais donné, et m'abandonnant à la Providence... je partis vers le milieu du mois de janvier 1692, et à cause des Eglises que je visitai en passant, je ne pus arriver à Sedan que le 3e février. C'était un dimanche, et je l'avais choisi exprès pour favoriser mon entrée en cette ville, puisqu'il fallait tâcher de la faire sans parler au gouverneur, comme c'est la coutume, et sans être interrogé. Je laissai mon cheval et mes armes à Torsy, petit village qui est au bout du pont; afin de ne point paraître en voyage ni en étranger, je me mis en bourgeois et marchai droit à Sedan sur le soir, et Dieu voulut que j'y entrasse comme je

l'avais souhaité, et que je rencontrasse encore le guide qui m'y devait faire voir et m'introduire dans les meilleures maisons. Je sentis alors une joie que je ne saurais représenter; je louai Dieu de toute mon âme de m'avoir si bien conduit, et de me présenter une si belle occasion de me rétablir dans l'esprit d'un peuple qui ne pouvait avoir pour moi qu'un très-grand mépris. Partout, mon Dieu, ta charité est adorable envers moi, et plus je t'avais offensé, plus tu te plaisais à me faire sentir ton amour et ta grâce; et dans les lieux mêmes où je m'étais rendu le plus indigne de te servir et où j'avais le plus déshonoré mon ministère, tu m'as fait le plus d'honneur et tu as redoublé ta bénédiction sur ce ministère que tu m'as rendu; gloire t'en soit rendue à jamais! »

Givry fut en effet reconnu à Sedan, mais l'édification n'en fut que plus grande; on le reçut partout avec beaucoup de joie, et en cinq petites assemblées qu'il présida il reçut onze cents livres, tant pour les pauvres que pour ses frais de voyage (1). Sorti de la ville, malgré les neiges et le froid, il prit la route de la Champagne, pour aller visiter l'Eglise de Montlon, près d'Ay, sans passer à Châlons ni à Vitry, qui avaient refusé les services de quelques-uns de ses collègues. Les nouveaux convertis de Montlon ne voulant point le recevoir, Givry se tourna vers Châlons, où il ne fut pas plus heureux; on lui fit meilleur accueil à Vitry, mais la timidité était si grande qu'il ne put y avoir d'assemblée, faute de maison pour se réunir. Revenu à Châlons, le

(1) Il laissa la somme entière aux pauvres de Sedan.

pasteur du désert trouva les cœurs bien changés, pleins d'ardeur, et il eut la joie de voir et de consoler tous les membres de l'Eglise, sans en excepter les pauvres.

« De Châlons, poursuit-il, je fus à Loisir (Loisy), et de là à Château-Thierry, qui a dans le voisinage une Eglise, un lieu tout à fait favorisé du ciel : on l'appelle Mogneau (Monneaux); c'est un petit village où il y a un nombre considérable d'habitants, et d'habitants qui sont tous protestants sans exception. Il n'y a pas de lieu en France où les bénédictions de Dieu tombent comme sur celui-là, et à l'égard du temporel et à l'égard du spirituel; ce que j'y admire surtout c'est une grande innocence accompagnée de beaucoup de piété et d'une grande attache à la religion. La pureté, la charité et la dévotion y triomphent à l'envi; et il y a ceci de particulier, c'est que, depuis quatre à cinq ans, on y fait deux fois la semaine des assemblées considérables et fort nombreuses; que Dieu a pourvu ce peuple de deux hommes tout à fait propres pour les édifier : ce sont deux frères que l'on appelle MM. Estienne, dont l'aîné fait des prières selon les occasions, comme un pasteur qui se serait occupé toute sa vie à ce saint exercice, et l'autre parle et lit d'une manière si édifiante qu'il y a peu de différence entre sa manière de lire des sermons et des prédications récitées par cœur. Tout le monde en est si charmé que l'on se trouve dans ces assemblées de dix lieues à la ronde. Ces assemblées réglées, dans le temps d'une violente persécution, surprennent d'abord, mais il faut savoir que le magistrat où ce peuple répond les favorise, et c'est une autre merveille que la Providence fait en faveur de cette petite Eglise. »



Givry fit à Monneaux, trois jours de suite, des assemblées de quatre cents personnes dans des granges et des pressoirs; le lieutenant général de Château-Thierry voulut s'entretenir avec le ministre proscrit. Leur conversation dura deux ou trois heures, et roula sur les matières religieuses, le lieutenant voulant savoir du ministre si l'on pouvait être sauvé dans la religion catholique. La cour, ayant eu vent de la conduite du lieutenant, fut sur le point de faire un exemple; toutefois elle craignit l'éclat: le lieutenant fut mandé secrètement à Paris, dans l'espoir qu'on pourrait peut-être avoir par lui de l'influence sur les protestants de Monneaux.

De Monneaux, Gardien Givry se rendit à Villeneuve, près Chalandos (Saint-Denis-lès-Rebais), où il trouva « un peuple presque aussi heureux que celui de Mogneaux (Monneaux), aussi dévot et aussi sage; » il y tint une assemblée de près de quatre cents personnes, puis deux à Nanteuil-lès-Meaux, l'une de cinq cents, l'autre de sept cents personnes, et rentra de nouveau à Paris, après un voyage de deux mois. L'église de cette ville était plongée, depuis trois ou quatre semaines, dans la plus grande consternation par l'arrestation du ministre de Malzac, qui la desservait depuis deux ans. Il avait été vendu par une femme de la manière la plus lâche, et dès le 12 février 1692, nous voyons le roi *fort aise d'apprendre cette capture.* L'autre ministre, Géraut, avait fait un voyage dans les provinces pour dépister la police, et ne revint à Paris qu'au mois de mai; Givry résolut alors de visiter à son tour les églises plus éloignées; mais son heure était venue: un nommé

Braconnier le fit arrêter, moyennant deux mille livres de gratification, dans la rue Saint-Martin, chez le sieur Lardeau, procureur au parlement (1). Au moment de son arrestation, Gardien Givry était porteur de l'*Autobiographie* qu'il avait commencée le 21 avril, et qu'on lui fit parapher; elle s'arrête à ces mots : « Et, quoi qu'il me puisse arriver, fais (mon Dieu) que je te glorifie partout, dans la liberté ou dans la prison, au milieu de ton peuple ou devant tes ennemis, dans la vie ou dans la mort. »

Arrêté le 3 mai (2), il fut conduit à Vincennes le 24 du même mois; il y trouva Elisée Géraut, qui avait été arrêté le même jour que lui, et qui se trouvait dans le donjon déjà depuis le 13 mai. L'ordre qui les envoie à l'île Sainte-Marguerite est du 16 août 1693. Cependant ils ne sortirent de Vincennes qu'au bout de deux ans (3), le 27 juin 1694; Mathurin ou Cardel, de Salve, Lestang et de Malzac, les avaient précédés dans la fameuse prison des îles de Lérins.

Pourquoi Givry, Géraut et leurs collègues, ne furent-ils pas condamnés à mort, suivant la rigueur des or-

(1) Ancien du Consistoire de Charenton, Lardeau fut mis à la Bastille, le 24 juillet 1692, pour le fait de l'assemblée tenue chez lui par Givry.

(2) Au commencement de mai 1692, Givry voit arriver un *nouveau* pasteur à Paris. Parle-t-il seulement du retour de Géraut, ou bien désigne-t-il quelque pasteur dont le nom est encore inconnu?

Le 5 mars 1693, le secrétaire d'Etat écrivait à l'archevêque de Lyon, pour lui permettre de faire arrêter un ministre qui, passant par cette ville pour se rendre à Paris, s'était décidé à demeurer sur les bords du Rhône. (*Bullet. de l'Hist du Prot. fr.*, IX, 76.) Quel est ce pasteur inconnu?

(3) Le 14 octobre 1692, le roi approuve la conduite que tient la Reynie pour ramener le ministre Gardien. (*Archives*, O, 36, nouvelle cote.)



donnances, comme les quinze pasteurs qui avaient déjà été exécutés dans le Midi? (*France prot.*, pièces justificat., 406). — Il est facile de répondre à cette question. Tandis qu'à Nîmes, à Saint-Hippolyte, à Montpellier, près de l'Espagne et de Rome, on pouvait sans crainte attacher au gibet les martyrs, le voisinage de la cour et des Etats protestants rendait de telles exécutions impossibles à Paris. Il ne restait qu'à faire disparaître les proscrits sans bruit, dans l'ombre et le mystère le plus impénétrable. Ruse, hélas! qui n'a que trop réussi, et cependant ruse vaine : l'histoire finit toujours par éclairer de sa lumière vengeresse l'œuvre ténébreuse du fanatisme. Vous avez beau jeter les confesseurs au fond des cachots, les ensevelir vivants dans les donjons, tenir quinze ans l'Europe entière dans l'ignorance de leur destinée, les murs entendront les plaintes des captifs, les pierres crieront comme le sang du juste pour l'édification de la postérité. Les descendants de ces huguenots, que le grand roi crut avoir anéantis, se penchent aujourd'hui, non sans émotion, non sans reconnaissance envers Dieu, sur les feuillets des registres où Louis XIV faisait inscrire les ordres d'arrestation, les noms des martyrs, et recommander aux geôliers la surveillance la plus sévère et le silence le plus absolu.

La roi adressait à M. de Saint-Mars, gouverneur de l'île Sainte-Marguerite, l'ordre suivant (écrit de la main), à propos de chaque pasteur incarcéré : « Je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous receviez N..., que vous le fassiez mettre dans l'endroit le plus sûr qu'il se pourra, et qu'il soit soigneusement gardé, sans avoir communication avec qui



que ce soit, de vive voix ou par écrit, sous quelque prétexte que ce soit. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, etc. »

Et comme si l'ordre royal n'eût pas été assez explicite, le secrétaire d'Etat écrivait en même temps au sujet de Cardel : « J'ajoute à la lettre du roi que Sa Majesté ne veut pas que l'homme qui vous sera remis, soit connu de qui que ce soit, et que vous teniez la chose secrète, en sorte qu'il ne vienne à la connaissance de personne quel est cet homme. » Et il écrivait également à M. de Besmaus, gouverneur de la Bastille : « Le roi m'ordonne de vous dire que personne ne sache ce qu'il (Cardel) est devenu. »

Enlevés de la Bastille ou du donjon de Vincennes, au milieu de la nuit, les pasteurs traversaient toute la France sans qu'on les laissât voir de personne. Arrivés à la prison d'Etat, ils étaient placés isolément dans des cachots, sans pouvoir communiquer entre eux, sans jamais se rencontrer, sans voir d'autre figure humaine que celle de leur gardien : une éternelle solitude, un éternel silence; c'était la mort anticipée sans le repos de la tombe. Parfois cependant ils chantaient les psaumes du désert, et quand une voix s'élevait, une autre lui répondait, c'était un moyen de s'entretenir à travers les voûtes des cachots, de reconnaître les captifs à leur voix, de n'avoir plus à gémir uniquement sur son sort, mais aussi sur celui d'un collègue et d'un ami. M. de Saint-Mars, qui paraît avoir eu toute la brutalité et la rapacité d'un geôlier sans entrailles (1), s'efforça d'enlever aux pri-

(1) Avant d'être gouverneur de l'île Sainte-Marguerite, M. de Saint-Mars avait rempli les mêmes fonctions à Pignerol, où Fouquet était



sonniers l'unique consolation qu'ils trouvaient dans le chant des psaumes, et, comme les ministres essayaient de continuer malgré les injonctions et les menaces, il leur fit subir les plus cruels traitements, pensant s'attirer par là la faveur du monarque. Nous devons dire, à la décharge des ministres et du roi lui-même, que le geôlier reçut plus d'une fois de sévères réprimandes. « Sa Majesté ne veut pas, lui écrivait le secrétaire d'Etat, que vous leur fassiez à l'avenir de pareilles duretés; et s'ils continuent à psalmodier malgré vos défenses, vous devez vous borner à les mettre dans des cachots d'où on ne puisse les entendre. »

Tandis que l'on n'accordait qu'une livre par jour pour l'entretien des prisonniers vulgaires, M. de Saint-Mars touchait neuf cents livres par an pour chaque pasteur, sous la condition de leur fournir « la subsistance et l'entretènement... sur un pied médiocre; » cependant il les laissait manquer des choses les plus indispensables, telles que feu, lumière, draps de lit, et les réduisait même à un repas par jour, ce qui ne l'empêchait pas de réclamer des indemnités que, du reste, on ne lui accordait point. Vous devez leur fournir « une bonne nourriture, » lui écrivait-on (24 mai 1690); et plus tard

enfermé pour avoir osé disputer à Louis XIV une des beautés de son sérail. M. de Saint-Mars fit construire un mur devant les fenêtres de la prison, pour ôter à Fouquet la vue d'une colline qu'il se plaisait à contempler. Il fit ensuite pendre à la croisée même de Fouquet un domestique qui s'était laissé gagner, et le squelette de ce malheureux resta plusieurs années sous les yeux du captif. On sait que Fouquet mourut à Pignerol, et qu'il subit la captivité perpétuelle, bien que ses juges ne l'eussent condamné qu'à l'exil. (Pellisson, *Etude sur sa vie et ses œuvres, suivie d'une Correspondance inédite du même*, par M. F.-L. Marcou.)



(9 janvier 1695) : « Contentez-vous, s'il vous plait, de cette forte pension, et leur donnez avec douceur et charité les choses nécessaires. »

Recommandations vaines, mais que l'on aime à signaler comme témoignant que tout sentiment d'humanité n'était pas éteint dans le cœur des ministres du roi. C'est le juste châtiment du despotisme de voir ses agents outrepasser les ordres ; — tout tyran porte, devant l'histoire, la responsabilité de tous les crimes qu'engendre la tyrannie, même de ceux qu'il réprouve et qu'on commet en son nom.

Outre la solitude et le silence, les prisonniers avaient encore à endurer l'indicible tourment d'une reclusion absolue ; il fallut un ordre du maréchal de Villars pour que de Malzac obtînt deux heures de promenade ; du reste, point de livres, ni encre, ni papier, pas même de vaisselle, parce qu'on y pouvait graver quelques mots : la pensée comme le corps condamnée à une complète inaction. La faim, le froid, les mauvais traitements, les maladies résultant de l'insalubrité des cachots, de l'absence de travail, du manque de mouvement et de distraction, la certitude de mourir sans avoir la moindre nouvelle de leur famille, telle était la vie, ou plutôt tel était le supplice, la lente agonie des confesseurs de Jésus-Christ. L'espérance de voir un jour tomber leurs fers les eût rattachés à la vie ; ils n'avaient pas même cette espérance : condamnés à vie, l'île Sainte-Marguerite devait être leur tombeau. A cette pensée, qui ne se rappelle les tentations de suicide contre lesquelles eut à lutter Silvio Pellico, et les folles terreurs qui l'assaillaient chaque soir dans son cachot

du Spielberg? Il nous revient également à la mémoire qu'un autre prisonnier autrichien dut à la trouvaille d'une épingle de conserver sa raison. Au moment ou il la sentait s'affaiblir et se trouvait en proie à des hallucinations effrayantes, il eut le bonheur de trouver une épingle : la perdre et la retrouver fut désormais son occupation, et cela suffit pour ne pas laisser éteindre en lui le flambeau divin de l'intelligence. Les prisonniers de l'île Sainte-Marguerite furent moins heureux, quelques-uns éprouvèrent l'infortune du Tasse. Sur quatre prisonniers (1) qui se trouvaient dans ces cachots depuis environ deux ans, trois étaient déjà devenus fous en août 1693, et l'on travaillait à convertir le quatrième, ce qui donne à penser que son intelligence et son énergie morale avaient également baissé. Le secrétaire d'Etat, par lettre du 10 novembre 1693, ordonne à M. de Saint-Mars de « traiter avec charité ceux qui sont alliénés d'esprit. »

Le déplorable accident arrivé à ces trois malheureux pasteurs, eut pour résultat que l'on permit aux autres

(1) Trois de ces pasteurs étaient de Salve, Lestang et de Malzac. Quel était le quatrième? — Mathurin, si l'on admet que Cardel ne partit pour l'île Sainte-Marguerite qu'en mai 1694; ou Cardel, si l'on admet qu'il y fut envoyé à sa sortie de Vincennes, en 1690.

Une lettre du secrétaire d'Etat n'accuse que cinq pasteurs dans la même prison, en janvier 1695. — Leurs noms doivent être les cinq qu'on vient de lire; mais alors il faut supposer que Géraut et Givry, sortis de Vincennes à la fin de juin 1694, auraient mis plus de sept mois pour effectuer leur voyage à travers la France; ou bien, ce qui est plus probable, qu'ils furent retenus encore quelque temps à la Bastille avant de partir pour le lieu de leur destination; ou mieux encore, que le secrétaire d'Etat n'était pas bien renseigné sur le nombre des prisonniers, supposition qui n'a rien d'impossible, puisqu'on le voit demander, le 9 octobre 1697, un mémoire exact des détenus de cette prison.



d'avoir de *bons livres* (21 juillet 1694); il paraît que l'on avait aussi donné de quoi écrire aux deux derniers incarcérés (Géraut et Givry), mais cette faveur ne dura guère, et l'encre et le papier leur furent bientôt enlevés. Serait-ce trop s'aventurer que de conclure qu'on entendait par ces bons livres des ouvrages propres à amener la conversion des ministres? On pouvait, du reste, quant au choix, s'en rapporter au zèle de M. de Saint-Mars.

En 1699 (1er octobre), on refusait encore du papier à l'un des prisonniers, qui voulait faire des remarques sur l'Ecriture sainte, et l'on permettait d'en donner une fois seulement à un autre pasteur, aliéné, à condition d'envoyer ce qu'il aurait écrit au secrétaire d'Etat; trait que l'on retrouve presque identiquement dans l'histoire du prisonnier du Spielberg. Si toute l'Europe s'attendrit et s'indigna quand parut le livre des *Prisons*, qui dévoile avec tant de mansuétude le régime barbare des prisons autrichiennes, de quel prix ne serait pas pour nous un livre semblable, écrit par l'un des captifs de l'île Sainte-Marguerite, par Mathurin, par exemple, qui sortit de l'horrible donjon à la paix d'Utrecht! Malheureusement, pour arriver à concevoir les sentiments et les pensées qui agitèrent, pendant plus de trente ans, l'âme de nos héroïques confesseurs, nous sommes forcés de nous reporter à l'ouvrage de Silvio Pellico et à celui de Dellon, qui a publié, en 1727, une *Histoire de l'Inquisition de Goa*, dans laquelle il rapporte ses propres souffrances. (Amsterdam, chez Louis Foubert.)

Le livre des *Prisons* respire une piété vraie, une ré-



signation profonde, un pardon tout chrétien; nul doute que ses sentiments se trouvassent au même degré dans le cœur des captifs de l'île Sainte-Marguerite. Toutefois, il nous semble qu'il dut y avoir chez eux quelque chose de plus mâle, une confiance plus héroïque, que dans l'âme féminine et trop facilement attendrie de Silvio. On sent dans son œuvre l'influence du livre de l'*Imitation*, et on voudrait la voir refaite sous l'inspiration directe de l'Evangile; on la voudrait imprégnée des rayons d'un soleil vivifiant, tandis qu'on n'y trouve çà et là que les pâles rayons d'une lune mélancolique. Le prisonnier italien fut homme et chrétien; la foi des pasteurs du désert dut les élever en quelques points au-dessus du reste de l'humanité. Ne sont-ils pas les glorieux rejetons des premiers héros de la Réforme, que nous trouvons presque trop grands, tant le sacrifice leur est facile, tant ils se réjouissent d'avoir été trouvés digne de souffrir pour le nom de Christ? Silvio, conservant une lueur d'espérance, est, comme le roseau de la fable, agité du moindre souffle : il désespère, puis reprend à la vie; les pasteurs du Désert sont plutôt le chêne inébranlable, mais fracassé par l'orage. Quelles douleurs n'a-t-il pas fallu pour briser la raison de ces hommes qui, ayant regardé le péril en face, l'avaient embrassé avec une soumission joyeuse à la volonté divine!

Nous devons ajouter une dernière iniquité à ce triste tableau des iniquités de la fin du grand règne. Les guerres ruineuses et désastreuses de Louis XIV « avaient ouvert un abîme, où la monarchie finit par s'engloutir » (E. de Bonnechose, *Hist. de France*, II, 72, 8e éd.).

15.



Lors de la paix d'Utrecht, en 1713, le grand roi humilié, abaissé, vaincu par les puissances que la Révocation avait enrichies d'hommes, d'argent, d'industries nouvelles, de talents de tout genre, dut recevoir la loi qu'il avait jusque-là dictée à l'Europe. Les Etats protestants élevèrent la voix, hélas! bien tardivement, en faveur des réformés détenus aux galères et dans d'innombrables prisons. Pour leur accorder un semblant de satisfaction, quelques galériens furent relâchés; le donjon de l'île Sainte-Marguerite ne laissa échapper qu'une seule de ses victimes, le nommé Mathurin. Tous les autres avaient-ils donc péri? — Il est certain qu'on le fit croire; et cependant Givry vivait encore en 1713; ce n'est que douze années plus tard, en 1725, que s'éteignit Matthieu de Malzac; et très-probablement il ne survécut pas seul à l'élargissement de Mathurin. Ce mensonge officiel fait en face de toute l'Europe confirmerait au besoin ce que nous savons des cruautés que subirent les confesseurs. Ce fut par pudeur, plus peut-être que par fanatisme, que l'on conserva les autres victimes, pour que leur longue agonie s'achevât dans les ténèbres et dans le silence. Quel cri d'indignation l'Europe n'eût-elle pas entendu, s'ils avaient pu raconter les détails de leur interminable supplice! — Dira-t-on que le geôlier trompa le roi? — Il avait intérêt à dire les prisonniers vivants, pour s'enrichir de leurs privations, et tout à perdre s'il les disait morts (1). Que le mensonge et l'iniquité retombent donc sur leur véritable auteur!

(1) Le geôlier n'était plus alors M. de Saint-Mars, mais La Motte-Guérin.



Terminons par un rapprochement historique concernant le lieu où souffrirent, plus d'un quart de siècle, au moins sept pasteurs du désert. Les deux îles de Lérins, situées sur la côte du département du Var, Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, sont célèbres à des titres divers : la première, par l'histoire mystérieuse de l'homme au masque de fer (1); dans la seconde, saint Honorat fonda, vers 410, un monastère qui devint le berceau du semi-pélagianisme, la pépinière de ces évêques et docteurs éminents, qui, repoussant les exagérations dangereuses de Pélage, ne repoussèrent pas moins énergiquement les monstruosités opposées de la doctrine augustienne. Cassien, chef de ce mouvement, eut, dit-on, jusqu'à cinq mille moines sous sa direction. Le monastère de Lérins, plus tard Saint-Honorat, compta parmi les principales écoles théologiques du christianisme. On appela cette île l'île Bienheureuse, l'île des Saints. (H. Martin, ***Hist. de Fr.***, I, 349.) Ne nous sera-t-il pas permis d'appeler sa sœur, Sainte-Marguerite, l'île des Martyrs?

II

LE PASTEUR DU VIGNEAU

(Mémoire lu à l'assemblée générale de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, en 1872).

Jacques de Brissac, sieur des Loges (2), professeur de philosophie à l'académie protestante de Saumur

(1) Voir l'ouvrage que lui a consacré M. Marius Topin.

(2) Nous ignorons s'il exista quelque lien de parenté entre sa famille



en 1625, puis pasteur à Loudun, sans doute témoin de la possession des Ursulines de cette ville et du supplice d'Urbain Grandier, est le chef de la famille dont nous essayons de reconstituer la touchante et douloureuse histoire(1).

Il mourut en 1667, âgé de soixante-quinze ans, et son fils Jean de Brissac, sieur des Loges, d'abord pasteur à Lusignan, puis à Niort, lui succéda dans l'église de Loudun. Il fit preuve de zèle et de courage, et faillit être arrêté, ainsi que son collègue Fotras, pour avoir prêché à Thouars malgré la déclaration du 1er février 1669, qui défendait aux pasteurs de célébrer le culte hors du lieu de leur résidence (*France prot.*, art. Brissac). Il soutint ensuite, la plume à la main(2), les droits des églises de son ressort, attaqués à la fois devant les commissaires de l'édit et dans un pamphlet du jésuite Meynier. Un peu plus tard, il quitta l'église de Loudun pour celle de Thouars, dont le temple fut démoli en vertu d'un arrêt du 30 juin 1685. Le même arrêt interdisait la prédication au sieur des Loges, dont l'énergie

et celle de Charles de Rechignevoisin, sieur des Loges, dont la femme, Marie Bruneau, fut si célèbre comme écrivain dans la première moitié du dix-septième siècle, « la première personne de son sexe, dit Tallemant des Réaux, qui ait écrit des lettres raisonnables. »

(1) Il fut nommé secrétaire du dernier synode national (1659), qui fut tenu à Loudun, sous la présidence de Daillé. (*Bulletin*, t. VIII, p. 151.)
« On a de lui un ouvrage de peu de valeur, intitulé *Response à la lettre de M. A. Naudin, advocat au parlement demeurant à Loudun, sur son changement de religion*, Saumur, 1651, in-8. » (Liévre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 44.)

(2) Il publia un ouvrage dont le titre semble aujourd'hui bien singulier : *Le Tabernacle de Dieu sous la nuée, ou l'Exercice de la religion sous la protection des édits.*



sembla dès lors anéantie; au lieu de fuir à l'étranger, loin des convertisseurs, il faiblit et succomba, entraînant avec lui bon nombre de ses coreligionnaires.

Son frère, Benjamin de Brissac du Vigneau, d'abord pasteur à Châtillon-sur-Indre, exerça le ministère à Châtellerault de 1681 à 1685; c'est le personnage qui joue le principal rôle et le moins triste dans notre récit. Moins faible que des Loges, du Vigneau n'est pas cependant un de ces héros dont l'image ne nous apparaît qu'environnée de l'auréole d'une invincible fidélité. Mais à cette époque si troublée, où les lois de l'humanité étaient si audacieusement foulées aux pieds, les grandes âmes elles-mêmes ne furent point à l'abri de toute faiblesse, et quelques-unes ne triomphèrent qu'après avoir été vaincues un instant, témoin le pasteur de Chambrun (1), le proposant Hudel (2), Gardien Givry, pasteur du Désert et martyr, etc.

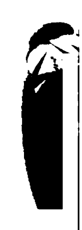
Un beau-frère de des Loges et de du Vigneau, Marchand, pasteur à Loudun en 1685, eut le même sort que le premier, celui de convertisseur salarié.

A quiconque serait tenté de jeter *ab irato* la première pierre contre ces trois pasteurs du nord-ouest du Poitou, nous devons rappeler brièvement l'état où se trouvait cette malheureuse province, qui, la première entre toutes, avait subi les dragonnades, dont Elie Benoît a tracé un si horrible tableau (3). — Grâce aux atrocités commises par les dragons du marquis de

(1) Voir les *Larmes de J. Pineton de Chambrun*, in-12, la Haye, 1688; réimprimées et annotées par Ad. Schæffer, Paris, 1854, in-12.

(2) Liévre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 124.

(3) *Hist. de la Révocation de l'Edit de Nantes*, t. IV.



Louvois, sous les yeux et à l'instigation de l'intendant Marillac, toute la population avait abjuré ou s'était enfuie dans les bois ou à l'étranger ; quelques-uns avaient perdu la raison, d'autres s'étaient suicidés de désespoir. Dès 1682, la plupart des temples avaient été fermés ou démolis. Mais cette conversion en masse arrachée par la terreur, fut bientôt jugée si incomplète, si insuffisante, que le 20 août 1685, Niort, Poitiers, Châtellerault (1), Loudun (2), etc., reçurent de nouveau la terrible visite des missionnaires bottés. Avant la fin de septembre, l'intendant Foucault écrivait à Louvois qu'il ne restait plus que cent familles protestantes dans le haut Poitou. Lorsque la Révocation fut signée, tous les pasteurs de la province quittèrent la France, à l'exception de trois, qui sont précisément des Loges, Marchand et du Vigneau, que Foucault qualifiait de « très-habiles ministres. »

Du Vigneau avait épousé Suzanne Catillon, fille d'un joaillier de Paris ; au mois d'octobre 1685, sa famille se composait de six enfants, dont l'aîné n'avait que sept ans, et le plus jeune trois à quatre mois. Qui s'étonnerait de le voir, dans de telles circonstances, hésiter à entreprendre le long voyage de l'exil, au commencement de la saison rigoureuse, d'autant plus qu'un asile

(1) « Au 24 janvier 1686, écrit Foucault, il n'y avait plus à Châtellerault que quatre personnes professant la religion protestante réformée, que j'ai fait mettre en prison, et huit, absentes, qui ont passé dans les pays étrangers. Il y avait trois ministres très-habiles. » (*Mém. de Foucault*, p. 151, Paris, 1862.)

(2) « Dans la seule nuit du 30 octobre, deux compagnies du régiment d'Asfeld-dragons, envoyées à Loudun, y extorquèrent 1,500 abjurations. » Liévre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. II. p. 166.)



lui était ouvert à Paris, où dans sa naïveté, il espérait échapper longtemps aux Argus du lieutenant de la police, la Reynie? Pendant toute l'année 1685, Paris fut le refuge d'une multitude de pasteurs du Nord, de la Normandie, de toutes les provinces, et même du Languedoc. Quelques-uns d'entre eux ayant épuisé toutes leurs ressources, étaient réduits à la dernière misère et, comme s'exprime une note de la police (1), « dans une si grande nécessité et consternation qu'on les prendrait pour des insensés. » Le commissaire Delamarre s'empressa de faire « demander les noms et les adresses des plus pauvres, sous prétexte de les faire assister *par des gens de leur religion, pour voir... s'il ne serait point possible de les faire aborder par quelque endroit pour les convertir en secourant leur misère* (2).

Du Vigneau alla loger chez son beau-père, et très-probablement aussi des Loges et Marchand; dix jours avant la Révocation, le 5 octobre, la Reynie était averti que le nommé Catillon, protestant et joaillier, sur le quai de l'Horloge, à l'enseigne du ***Rubis***, avait donné congé à tous ses locataires, et rempli sa maison de P. R. qui arrivaient de Châtellerault, et qu'il disait ses parents. A peine arrivés, les trois pasteurs poitevins se virent épiés et commencèrent à trembler. Marchand et des Loges furent atterrés et entrèrent aussitôt en confé-

(1) Note du 1er avril.

(2) Cette pièce est du mois de mars. Une main étrangère, peut-être même celle de la Reynie, a biffé la phrase soulignée, et l'a remplacée par celle-ci moins grossière, mais tout aussi odieuse : *Afin de les connaître et par quels moyens on les pourrait aborder.*

rence avec les convertisseurs, notamment avec Guillaume de la Fontaine, prêtre de la communauté de Saint-Gervais, qui reçut un très-grand nombre d'abjurations. Du Vigneau se laissa conduire à quelques-unes de ces entrevues compromettantes, mais resta sur la défensive et ne prit aucun engagement. — Un grand combat se livrait dans son âme : fallait-il abandonner sa femme, ses enfants, les laisser sans appui, pour aller mendier à l'étranger le pain si amer de l'exil? Pendant qu'il hésitait, un événement s'accomplit qui fit pencher la balance du côté du sacrifice.

Le 14 ou le 15 octobre, Madame Dugrenier, sœur de Madame Catillon et tante de Madame du Vigneau (1), s'enfuit, emmenant avec elle son fils l'orfévre Louis Dugrenier, de la place Dauphine, sa bru Anne Martin, grosse de sept mois, sa nièce Marie Catillon, belle-sœur de du Vigneau, deux enfants de Pierre Catillon, neveux de du Vigneau, Anne Bourdon, fille du célèbre Sébastien Bourdon, peintre du roi et une servante catholique (2).

(1) Dans une liste des personnes sorties du royaume, nous trouvons ce renseignement : « Marguerite du Clou, veuve de Louis Dugrenier, peintre, place Dauphine. Elle n'aurait laissé dans sa chambre que pour 200 ou 300 livres de meubles. Son fils, maître orfévre, a obtenu le don du roi de tous les effets de sa mère. » (*Mss. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7030-7055. *Papiers de la Reynie*, t. II, p. 317.)

(2) Les fugitifs allaient atteindre les frontières des Pays-Bas lorsqu'ils furent trahis et livrés par leur guide, Dumont, garde du roi. Le 19 octobre, ils furent retenus prisonniers à Condé, vis-à-vis de Mons. Du fond de sa prison, Madame Dugrenier écrivit à sa sœur Madame Catillon, le 6 novembre, la lettre suivante qui est un chef-d'œuvre de sang-froid et de dissimulation :

« Je ne doute point, ma chère sœur, que vous n'ayez été bien surprise quand vous n'aurez plus vu toute notre malheureuse troupe, et que vous



Cet exemple donné par des femmes au ministre de l'Evangile, acheva de vaincre son irrésolution; il quitta tout et se dirigea vers la Suisse. Pourquoi ne continua-t-il pas sa route? Le courage lui manqua-t-il, ou bien fut-il arrêté? Nous l'ignorons; nous savons seulement que, six jours après la Révocation, du Vigneau revenait de Fontainebleau à Paris. Le jour même de son retour, son beau-père l'entraîna chez le commissaire Delamarre, et promit que dès le lendemain, lui Catillon, accompagné

aurez appris quelle grande entreprise nous avons tentée sans vous en rien communiquer; mais j'avais cru que je ne pouvais entreprendre le voyage trop secrètement pour le faire réussir; et, de plus, je craignais que vous ne m'en détournassiez, ce que vous n'auriez pas manqué de faire, sachant que *ma pensée a toujours été qu'on ne doit pas s'en aller; mais ma belle-fille étant sur le point d'accoucher, c'est la crainte qu'elle ne fût inquiétée pendant ses couches qui m'a fait prendre cette résolution*, que je n'ai pas prise pourtant *sans me faire de grandes violences*, et ce que je n'aurais jamais entrepris sans l'assurance que notre scélérat de trompeur me donna que je n'avais que faire de craindre, et qu'il nous promettait qu'il nous mettrait en quatre jours et demi sur les terres de Mons; et l'on a bien raison de vous avoir dit que *c'est lui qui a sollicité mon pauvre fils et ma nièce, votre fille, à venir avec nous, car sans sa pressante persuasion ils n'y seraient point du tout venus*, et seraient encore dans leurs maisons et nos deux petits garçons auprès de leur mère; mais le coquin voulait emplir sa chaise et avoir plus de gens à tromper et à voler. Il ne s'est jamais vu une conduite aussi scélérate et aussi traîtresse que celle que ce malheureux de Dumont a eue envers nous, qui nous étions entièrement fiés à sa conduite... Dieu lui rende selon ses œuvres. » (*Papiers de la Reynie*, t. VI.)

Quand les prisonniers, ramenés à Paris, eurent obtenu la liberté au prix de l'abjuration, vers le mois d'avril (O[1],30), Madame Dugrenier et Anne Bourdon ne s'empressèrent point maladroitement de se remettre en route; elles laissèrent écouler six à sept mois, et en juillet 1686 elles arrivaient en Angleterre. « Ceux qui restent, écrivait Delamarre, paraissent fort peu convertis... Il serait bon d'engager cette famille à donner quelques sûretés » qui l'empêchassent de prendre la fuite de nouveau. (*Papiers de la Reynie*, t. III, p. 237.) Selon lui, Dugrenier n'attendait qu'une occasion favorable pour partir (26 novembre 1686).



de du Vigneau, de des Loges et de Marchand, « irait trouver M. de Meaux en quelque lieu qu'il fût, pour lui demander une seule conférence, et que, comme ils espéraient trouver en lui toutes les lumières nécessaires pour éclaircir leurs difficultés, ils prendraient à leur retour le parti de l'obéissance qu'ils devaient aux ordres du roi, et qu'ils seraient suivis d'un grand nombre de personnes de leur parti (1). »

Une conférence unique avec des hommes dont la frayeur avait paralysé les facultés, et qui se disaient résolus à prendre *le parti de l'obéissance*, ne devait pas paraître bien redoutable à Bossuet (il devait savoir en quoi avait consisté la conférence entre Henri IV et l'évêque du Perron, qui lui facilita le « saut périlleux »); cependant l'aigle de Meaux jugea plus prudent de ne conférer avec les pasteurs qu'après leur avoir fait signer la déclaration suivante, qu'aucun d'eux, nous aimons à le croire, n'aurait eu la lâcheté de coucher par écrit. C'était déjà trop, infiniment trop, d'y apposer sa signature.

« Déclaration donnée et signée par les sieurs du Vi-

(1) Note de la police, du 21 octobre :

« Le sieur du Vigneau est de retour de Fontainebleau, et, ce soir, avec son beau-père, il a été chez le commissaire Delamarre pour lui dire qu'il entre dans les sentiments de la famille; mais que; comme *il ne les connaît que d'aujourd'hui*, il demande quelques jours pour s'éclairer et se disposer à prendre son parti en connaissance et en sûreté de conscience; et sur ce que le commissaire Delamarre lui a représenté l'intérêt qu'ils avaient à devancer le peu de temps qu'on pourrait leur accorder, ils ont dit, en continuant leur confidence, que, *dès demain*, le sieur du Vigneau, le sieur des Loges, son frère, ci-devant ministre à Thouars, et leur beau-frère, ci-devant ministre à Loudun, avec Catillon, iraient trouver M. de Meaux, en quelque lieu qu'il soit, etc. »



gneau, Marchand et des Loges, ministres, à M. l'évêque de Meaux, avant les conférences :

« Nous soussignés, étant dans cette pensée qu'il n'y a point de plus grand mal parmi les chrétiens que d'être désunis les uns les autres, *surtout lorsque la Providence les a tous faits sujets du plus glorieux monarque du monde, comme est le nôtre*, et outrés de douleur d'être obligés de sortir de son royaume, et de nous soumettre à l'autorité des étrangers, que nous ne saurions jamais regarder comme nos princes souverains et légitimes, déclarons que nous pouvons aujourd'hui promettre à M. l'évêque de Meaux que nous assisterons aux sermons et aux vêpres de l'Eglise catholique, donnant par là une preuve sensible de notre union aux archevêques, aux évêques et aux curés de France.

« Nous souhaitons même qu'on nous croie absolument dans les sentiments des puissances supérieures, qui, conformément aux libertés de l'église gallicane, donnèrent plusieurs articles, comme les historiens le rapportent, à MM. les ambassadeurs pour le concile de Trente, et jusqu'à ce qu'ils aient été arrêtés par l'autorité du roi et signés par MM. du clergé de France, dans l'esprit de l'article XII du dernier édit (l'édit de révocation), vérifié en parlement le 22 de ce mois d'octobre.

« Nous supplierions très-humblement Sa Majesté de nous accorder la liberté de demeurer comme de simples particuliers dans son royaume, *jurant de ne rien faire contre les déclarations et de retenir au contraire, par notre exemple, les peuples dans l'obéissance fidèle que nous devons tous au roi et à nos supérieurs.* » (*Papiers de la Reynie*, t. VI, p. 236.)



On ne sait ce qui l'emporte ici de l'impudeur adulatrice d'un Bossuet, faisant dire aux persécutés que leur persécuteur est le plus glorieux monarque du monde, ou de la déplorable faiblesse des victimes qui consentent à rendre à César ce qui appartient à Dieu.

L'expiation allait commencer pour l'un des malheureux signataires. Du Vigneau ne devait pas tarder à apprendre que le plus sûr moyen de triompher de tous les périls, est de suivre le droit chemin, en laissant le soin du reste au Tout-Puissant, dont le paternel amour règle nos destinées. Le premier moment de vertige passé, du Vigneau se cramponna aux bords de l'abîme au fond duquel roulèrent des Loges et Marchand, et, d'un vigoureux élan, il parvint à s'élancer hors du gouffre. Si c'est un auguste spectacle que celui du juste qui marche sans broncher au milieu des écueils, c'est, selon l'Evangile, un spectacle plus humain, et qui éveille plus de joie dans le ciel, que celui du pécheur, meurtri par sa chute, se relevant purifié par le repentir, et fortifié par le divin pardon. Du Vigneau, pleurant une heure d'égarement, rétracta hautement sa signature, et fut jeté à la Bastille, le 29 janvier 1686 (1), deux mois après sa quasi-abjuration ; tandis que son frère et son beau-frère touchaient le honteux salaire promis aux ministres convertis (2).

(1) *Archives nation.*, *Reg. du secrét.*, O1 30 : Lettre à la Reynie : « Sa Majesté ayant veu le mauvais procédé qu'a tenu du Vigneau, ministre, m'a ordonné d'expédier les ordres que je vous envoye pour le faire mettre à la Bastille. »

(2) « Le sieur des Loges et Marchand, cy-devant ministres de la R. P. R., s'estant convertis avec beaucoup d'édification et de sincérité », ordre du 26 avril 1686, de leur payer la pension, etc. (O1 30.)



Jean Catillon avait abjuré le 2 novembre, ainsi que sa femme et huit enfants, au nombre desquels figuraient évidemment ceux de du Vigneau. Son fils, Pierre Catillon de Montoron, aussi joaillier sur le quai de l'Horloge, abjura le 21 du même mois, avec sa femme et trois enfants (1), au grand déplaisir de du Vigneau et de sa compagne. Celle-ci résista trois mois et demi aux reproches de ses parents, qui nourrissaient sa nombreuse famille, aux obsessions des convertisseurs Marchand et autres, aux menaces et aux tentatives du commissaire Delamarre et de l'agent Desgrez. Elle ne succomba que quand son mari eut été mis à la Bastille (2), et à force de s'entendre répéter qu'elle ne pouvait le sauver qu'en abjurant. Animée du même sentiment qui faisait dire à saint Paul : « Je consentirais volontiers à être moi-même séparé de Christ par l'anathème, pour le salut de mes frères, mes parents selon la chair, » la pauvre femme se dévoua par un excès d'amour. Heureux quinconque n'a jamais vu le sentier du devoir s'obscurcir et se perdre dans les ténèbres! L'amer sacri-

(1) Voici une note du 30 juin 1686 qui les concerne : « Anne, Marguerite et Marie Catillon, âgées de douze, dix et sept ans, amenées par ordre du roi aux Nouvelles Catholiques, le 21 novembre 1683. Le père, ayant mal fait ses affaires (!), s'en est allé en Angleterre, il y a déjà du temps; la mère, après avoir fait sa réunion, y est aussi passée, il y a environ six semaines. Les deux aînées demandent à apprendre un métier. » (*Papiers de la Reynie*, t. III, p. 168.) Quant à Marie, la plus jeune des sœurs, la police trouvait encore, le 1er février 1687, qu'elle ne pouvait être sans danger rendue à ses parents; cependant, elle fit plus tard partie du chapitre de la communauté des Nouvelles Catholiques, dont sa sœur Marguerite fut supérieure au moins de 1751 à 1755. (*Archives*, H, 4206.)

(2) Le 12 février 1686, Delamarre écrivait à la Reynie :

« Mademoiselle du Vigneau, après avoir persisté autant qu'elle a pu à



fice accompli le 12 février par Madame du Vigneau, n'avait plus de raison d'être; car son mari était déjà hors de la Bastille (1).

« Le plus glorieux monarque du monde, » qui ne prévoyait pas le retour d'un grand nombre des pasteurs qu'il avait bannis, ne songeait encore qu'à se débarrasser de ceux qui étaient restés en France. Par son ordre, du Vigneau avait été relâché à condition de sortir immédiatement du royaume, sans même dire un dernier adieu à sa famille, et avait gagné la Suisse. Réfugié à Morges, il adressait, le 22 mars, à Madame Catillon cette lettre empreinte d'une surprenante fermeté de résignation, et dont le style n'a rien de commun avec celui de la piété langoureuse:

« Je ne sais, Madame et très-honorée mère, si tout le temps que j'ai passé chez vous, dans mon dernier voyage de Paris, m'a assez fait connaître, et si vous avez bien pénétré la pensée de mon cœur; tant y a, Madame et très-bonne mère, qu'en conservant mes sentiments religieux pour Dieu, je n'ai point eu d'autre vue que de vous édifier par mes entretiens et par mes actions. Je vous demande, dans cet endroit, et à

demander du temps, a enfin signé sa soumission; elle fera sa réunion avant huit jours. M. Catillon s'est chargé d'elle et de ses enfants pendant ce temps. J'ai trouvé chez elle un Marchand, ministre converti, auquel elle a beaucoup de confiance, et *qui s'est chargé de la voir tous les jours pour l'instruire*. M. Fontaine sera aussi prié de venir demain. » (*Papiers de la Regnie*, t. III, p. 77.)

(1) Le 11 février, l'ordre avait été donné de « faire saisir à Loudun, les biens et effets de du Vigneau, ci-devant ministre et gendre de Catillon, qui s'est absenté, et de charger quelqu'un de ses parents catholiques d'un enfant de sept à huit mois seulement qu'il a laissé à Loudun. » (*Supplém.*, Fr., 7044.)



M. Catillon, s'il lui plaît, un peu de réflexion tranquille, et j'espère que vous ne me tiendrez pas pour un païen et un infidèle.

« Je sais, Madame et très-honorée mère, que je me suis exposé à de très-rudes épreuves, et que ma condition présente est digne de vos soupirs et de vos larmes; car enfin, en mille rencontres, vous avez pu remarquer jusqu'à quel point je vous honore, et quelle confiance j'ai en vos avis; et présentement, me voici pour toujours éloigné de vous, et sans espérance de vous revoir jamais. J'étais avec une femme que Dieu m'avait donnée selon mon cœur, et nous avions des enfants que je ne voyais jamais trop, et dans ce pays de Suisse je suis privé des deux tiers de moi-même, et encore ce troisième est très-infirme. Enfin j'avais de l'occupation à Châtellerault et nous y étions chez nous; mais ici, je suis chez les autres et je n'ai point d'espérance d'y exercer mon ministère. — Ce changement, Madame et très-honorée mère, n'est-il pas des plus terribles? et si, ne pouvant en être touchée, vous vous dites à vous-même que je l'ai bien voulu, au moins je vous supplie de ne me refuser pas cet aveu : que la religion où je suis né et que j'ai enseignée sans reproche, et en public et en particulier, me tient extrêmement au cœur, et que j'espère de la grâce de mon divin Maître que, s'il m'appelle encore à de plus rigoureuses souffrances, je les supporterai avec des cantiques d'actions de grâces et de reconnaissance.

« Au reste, Madame et très-honorée mère, ne m'ôtez pas votre précieuse affection et engagez M. Catillon à *me rendre la sienne*; je présente mon obéissance très-

humble à ces deux illustres amies que vous vous êtes si justement choisies, et je vous demande à toutes trois quelques petits moments de votre souvenir; j'y engagerai aussi quelquefois Messieurs leurs maris que j'honore et que j'estime. Mademoiselle Janneton (1) ne sera pas aussi oubliée, mais je vous conjure d'être persuadée, et toute votre famille, qu'il n'y a rien au monde que je souhaite avec tant de passion, que de vous savoir dans le chemin qui vous conserve dans la grâce du Seigneur, et qui vous conduise un jour dans sa gloire. Je suis avec un respect inviolable, Madame et très-honorée mère, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« B. de Brissac.

« Si vous voulez bien quelquefois me faire tenir de vos lettres, vous les adresserez, s'il vous plaît, à Mademoiselle Pioret, la gazetière de Genève, qui me les enverra. » (*Papiers de la Reynie*, t. IV, p. 96.)

Madame Catillon fit à son gendre une réponse où l'aigreur, l'affection, l'éloquence et la théologie se mêlent étrangement ; toutefois on y sent le néophyte, qui se fait violence pour se croire sincèrement converti, pour se cacher qu'il a cédé aux attraits des biens terrestres, et non à la seule puissance de la vérité. Du reste, le catholicisme que Bossuet, Fénelon et tous les habiles, prêchaient aux nouveaux catholiques, n'était pas le véritable, celui du moyen âge et du concile de Trente, mais un catholicisme de circonstance, biblifié,

(1) Le silence que du Vigneau garde sur sa femme prouve qu'il lui avait écrit une lettre particulière, qui ne nous a pas été conservée.

protestantisé, et qui reléguait au dernier plan la Vierge, les saints et toute la dogmatique romaine (1). Toutefois les nouveaux convertis à qui l'hypocrisie pesait, demandaient davantage encore. Un grand nombre de chefs de famille de Paris supplièrent le roi, qu'ils transformaient trop naïvement en pape libéral, de leur accorder la communion sous les deux espèces, l'autorisation de ne pas s'agenouiller devant le saint sacrement, une large interprétation de l'eucharistie, l'abolition du commerce des messes, des indulgences, des pèlerinages, et la célébration du culte en langue vulgaire, au moins dans une église par ville. (*Papiers de la Reynie*, t. VI, p. 274.)

Ces détails étaient nécessaires pour mettre dans son vrai jour la lettre de la belle-mère de du Vigneau :

« Votre lettre du 22me du passé m'a été rendue, Monsieur et très-honoré gendre, il y a trois ou quatre jours, et pour répondre à ce que vous me demandez, si dans le temps que vous avez passé chez nous je vous ai assez connu, je vous dirai de bonne foi que je croyais vous connaître un peu ; mais je vois bien que je me suis trompée et que je ne vous connais point du tout. Vous me demandez que je réfléchisse sur vos entretiens et sur vos actions ; c'est en y réfléchissant que je vous avoue de bonne foi que je ne vous connais point ; car, enfin, demeurons d'accord d'une chose : n'est-il pas vrai, Monsieur, que lorsque vous fûtes arrivé ici, vous cherchâtes d'abord l'occasion de voir quelqu'un avec qui vous pussiez avoir quelque conférence, pour tâcher de

(1) Bossuet avait ouvert cette voie dans l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, dont la huitième édition parut en 1666, in-18.



trouver quelque accommodement ; et tout le monde sait que vous en avez eu plusieurs dans lesquelles vous ne paraissiez pas *si éloigné de la réunion;* il y a ici plusieurs personnes qui s'en souviennent fort bien, et de plus vos écrits (1) en font foi. Je ne vous célerai point qu'en voyant toutes vos démarches, et tous vos entretiens, cela m'avait donné lieu de croire que vous pourriez prendre en conscience le parti que nous avons pris, plutôt que d'abandonner une femme et de pauvres enfants, ce qui m'a toujours paru terrible, et je vous l'ai dit à vous-même, Monsieur, que je ne pouvais comprendre la dureté de ces pères qui abandonnent leurs enfants. Dans le temps que je vous disais cela, je vous croyais bien éloigné d'une telle pensée.

« En vérité, plus je réfléchis sur la conversation que nous avons eue ensemble, et sur celle que je vous ai vu avoir avec M. Fontaine (2), et plus je suis étonnée que vous nous ayez ainsi abandonnés pour jamais, une pauvre femme, la meilleure créature qu'il y ait au monde, et vous dites vous-même que Dieu vous l'avait donnée selon votre cœur, ces pauvres enfants que le même Dieu vous avait donnés, un beau-père et une belle-mère qui vous aiment tendrement, et qui, avec plaisir, vous en ont donné toute leur vie des marques en ce qu'ils ont pu, tout cela, dis-je, n'a pu vous retenir. Quoi, est-il possible que vous croyiez que ce que vous avez fait soit agréable à Dieu? Que si vous étiez resté au milieu de votre famille, pour lui être en édification et consolation dans ses besoins..., je crois que vous auriez pu

(1) Il s'agit de la Déclaration exigée par Bossuet.

(2) Voir page 268.



vous réunir à l'Eglise catholique, comme nous l'avons fait avec tant d'honnêtes gens, qui y servent ensemble le même Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, avec la même pureté que nous l'avons toujours servi. Nous avons eu la joie d'entendre, tout le carême, des sermons d'une très-grande solidité et fort édifiants. Enfin, par la grâce de Dieu, je trouve tout le contraire de ce que j'avais ouï dire bien des fois, que je n'entendrais parler que de saints et de saintes à qui on adresse des prières ; je vous assure que je suis encore à en entendre parler un seul mot, et que je vais tous les jours à Saint-Barthélemy entendre un Père de l'Oratoire, nommé le P. de la Tour, qui nous prêche l'Evangile admirablement ; nous signifiant parfaitement bien qu'il ne faut rien donner aux créatures, tout étant dû au Créateur; que nous n'obtenons rien que par le seul mérite de Jésus-Christ, et que nous ne méritons rien que par le précieux sang de notre Sauveur.

« Jugez de là, je vous prie, si nous n'avons pas lieu d'espérer que Dieu accomplira son œuvre, et que nous aurons la joie de voir une véritable et bonne réunion (1); pour moi, je la souhaite et l'espère de la miséricorde de notre bon Dieu, et qu'il nous donnera à l'avenir autant de joie et de tranquillité comme nous avons eu d'afflictions et d'amertumes. Vous ne sauriez croire, mon cher Monsieur, combien votre éloignement nous en a donné et nous en donne encore, à mon mari et à moi ; car,

(1) Cette lettre me parut éclairer d'un jour si nouveau les souffrances de toute une époque, que je la copiai, il y a une douzaine d'années, sans savoir par qui elle était écrite, ni quel était le du Vigneau auquel elle était adressée.

outre la joie que nous eussions eue de vous vôir rester avec votre pauvre famille et la nôtre, auxquelles vous eussiez, comme je l'ai déjà dit, été en très-grande consolation, je crains que vous n'ayez de la peine à vous accommoder dans un pays étranger, étant délicat comme vous l'êtes, et n'ayant aucune commodité. Enfin, je vous plains extrêmement, et je voudrais de tout mon cœur que, par une bônne inspiration du Saint-Esprit, vous revinssiez au milieu de nous y rapporter la joie, au lieu du trouble dans lequel vous nous avez jetés en nous abandonnant (1). » (*Papiers de la Reynie*, t. VI.)

Cette lettre si énergique, si touchante, et au fond si

(1) On ne s'étonnera point, après cela, que Madame Catillon ait été jugée digne de recevoir dans sa maison une pensionnaire sortie des Nouvelles Catholiques : « S. M. veut que la veuve Charles soit remise entre les mains de la dame Catillon, puisqu'elle veut bien s'en charger. » (Lettre de Seignelay à la Reynie, du 26 avril 1688; *Correspond. admin.*, t. IV, p. 355.)

Il s'agit sans doute ici de la sœur du célèbre prédicateur de Châtellerault, Jean Charles, qui avait passé en Allemagne avant la Révocation, et qui dédiait un *Recueil de Sermons* (Charenton, 1678, in-8) *à Monsieur, Monsieur Catillon, marchand lapidaire, joaillier ordinaire, et garde des pierreries de Son Altesse Royale Mademoiselle, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, Chastellerault et Saint-Fargeau, comtesse Deu, princesse et pair de France.*

« Ces sermons ont eu le bonheur d'estre favorablement receus de ce grand peuple qui s'assemble à Charenton, » dit l'auteur, et il ajoute : « Je vous les dédie, Monsieur, pour satisfaire aux loix de la justice, qui veut qu'on rende à chacun ce qui luy est dû. En vérité, si j'avois eu la pensée de les donner à quelqu'autre, j'aurois cru faire un larcin, en luy offrant ce qui n'est plus à moy. Ils sont à vous, Monsieur, par le droit de leur naissance; car vous sçavez qu'ils ont été composez dans votre maison, où vous m'avez traité de la manière du monde la plus tendre et la plus honneste... Je prie Dieu... qu'il récompense de ses meilleures grâces, tous les offices dont vous avez si généreusement comblé moy et les miens... Du 8 septembre 1677. »



peu catholique de ton et de langage, put bien déchirer de nouveau le cœur du malheureux père, du malheureux époux; elle ne put ébranler sa résolution, parce qu'elle n'est qu'un long et déplorable sophisme de l'égoïsme; parce que Madame Catillon semblait ignorer qu'il y a quelque chose de supérieur à ce monde, et à ses affections mêmes les plus légitimes, une puissance capable de sécher toutes les larmes, de tarir tous les désespoirs, c'est-à-dire le sens moral, la voix divine parlant au plus profond de notre être.

Cependant du Vigneau n'avait pas encore épuisé le calice d'amertume : après avoir subsisté quelques semaines en Suisse de l'inépuisable charité de ses coreligionnaires, il se rendit en Hollande où le même sort l'attendait (1). A la fin de l'année 1686, sa situation matérielle ne s'était pas encore améliorée (2); mais Dieu lui avait accordé une grande joie : son héroïque compagne l'avait rejoint (3), et s'était solennellement réconciliée avec l'Eglise, qu'elle n'avait feint d'abandonner que par un dévouement excessif. Avait-elle réussi à emmener quelques-uns de leurs enfants? — Nous savons seulement que Madame Melon, venue à Paris pour en conduire deux en Hollande, fut mise à la Bastille (4), et que les biens de Madame du Vigneau

(1) Il figure parmi les deux cents pasteurs réfugiés qui assistèrent au synode de Rotterdam, le 24 avril 1686.

(2) Lettre de Delamarre, du 26 novembre.

(3) Elle était encore en France le 17 décembre 1686, mais on craignait son évasion, témoin ces lignes du registre du secrétariat (*Arch.*, O1 30) Ordre à la demoiselle du Vigneau de se retirer à Loudun ou à Châtellerault avec ses enfants, et de ne point venir à Paris sans permission.

(4) *France prot.*, t. II, p. 196.

furent confisqués, partagés entre sa sœur Marie, qui était devenue religieuse et avait obtenu une pension de 200 livres (1), et son père, intendant des bâtiments de Monsieur, « en considération de ce qu'il était devenu bon catholique. »

Ce n'est qu'en 1688 que nous trouvons du Vigneau au nombre des trente-huit pasteurs d'Amsterdam, et prêchant près de Kerkstraat (2).

Des Loges paraît avoir rompu, à son tour, les liens de l'hypocrisie, et fait un acte tardif de repentance et d'énergie : une lettre du commissaire Delamarre, en date du 26 novembre 1686, le représente comme étant sur le point de se marier à Londres (3). Marchand au-

(1) Ne pas confondre cette Marie Catillon avec sa nièce, âgée de sept ans, qui se montrait rebelle aux exhortations mêmes de Fénelon.

(2) Il y publia, en 1706, deux sermons sous ce titre qui rappelle trop la scolastique protestante de l'époque : *Des différens degrez de l'anéantissement et de l'exaltation de notre Rédempteur, ou sermon sur Philip. II, 7-11, suivi de l'Immutabilité de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, ou sermon sur Hébreux XIII, 8, prononcé en* 1693. (Voir l'article si incomplet de la *France prot.*) Du Vigneau paraît avoir quitté plus tard la Hollande pour l'Angleterre, témoin cette note extraite d'un *Etat des nouveaux convertis de Châtellerault en* 1699, que nous devons à l'obligeance de l'historien des Eglises du Poitou :

« Jean Carré, avocat, a fait passer sa fille aînée en Augleterre, qu'on croit chez le ministre Duvignault. »

(3) Madame des Loges de Brissac n'avait pas imité la faiblesse de son mari. Le secrétaire d'Etat donnait, le 18 mars, à l'intendant de Bezons, l'ordre de la faire arrêter et mettre dans un couvent : « On a advis qu'elle va de ville en ville, et qu'elle est à présent à Blois, chez Jouan, chirurgien. Pareil ordre était envoyé à un autre intendant, pour le cas où elle serait allée à Tours. (O[1] 30.)

Pour que des Loges songeât à se remarier à la fin de novembre, i fallait que sa courageuse compagne fût morte; mais le commissaire Delamarre pouvait être inexactement renseigné sur ce point.

Des Loges a-t-il persévéré? est-il resté à Londres? — On en peut



rait-il seul persévéré dans l'impénitence (1)? — Espérons que quelque chercheur plus heureux découvrira des preuves de son retour à la sincérité, sans laquelle nul ne peut marcher tête levée, ni aller à Dieu, dont la souveraine justice et l'insondable miséricorde, n'ont pu offrir aux individus, comme aux nations déchues, qu'un seul moyen de salut : le relèvement des âmes par l'assimilation des principes évangéliques, la régénération de la conscience morale et religieuse par le progrès des lumières et par la liberté.

douter en voyant le secrétaire d'Etat écrire à la Reynie, le 7 février 1687 : « Sa Majesté accordera un arrêt de surséance au sieur des Loges; dites-lui, s. v. p., de dresser sa requeste conformément au projet que je vous euvoye. » (O1 31.)

D'un autre côté, nous trouvons un des Loges prisonnier au château de Loches, en 1692, pour crime d'hérésie; ce doit être le même. (*France prot.*, pièces justif.)

Des Loges avait au moins deux filles qui passèrent en Hollande, témoin le codicille du 5 novembre 1755, par lequel Marguerite Catillon oblige les Nouvelles Catholiques à qui elle avait légué sa fortune, à payer à Mesdemoiselles de Brissac, ses « deux cousines germaines, demeurant à Amsterdam, 220 livres pour les deux, leur vie durant, sans en rien suprimer (*sic*) après le décès de l'une ou de l'autre. » (*Archives*, S, 4668.)

(1) Deux de ses homonymes, avec lesquels il ne peut être confondu, furent arrêtés à Amiens, en janvier 1687, Pierre Marchand et son fils Girard, Parisien; mais la police jugeait qu'il ne fallait nullement compter sur leur conversion. Girard fut mis au fort l'Evêque. (*Papiers de la Reynie*, t. II, p. 279, et lettres des 8 et 12 février.)

IV

LETTRES DE FÉNELON

Nous reproduisons *in extenso*, d'après sa *Correspondance*, publiée à Paris, 1827, en onze volumes in-8°, les lettres écrites par Fénelon pendant sa mission en Saintonge, et nous imprimons en caractère italique tous les passages supprimés par le cardinal de Bausset.

I

Au marquis de Seignelai.

A la Tremblade, ce 7 février (1686).

« Monsieur,

« Je crois devoir me hâter de vous rendre compte de la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peuples de ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de Hollande leur assurent qu'on les y attend pour leur donner des établissements avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même temps, quelques petits droits nouveaux qu'on a établis sur cette côte, coup sur coup, les ont fort aigris. La plupart disent assez hautement qu'ils s'en iront dès que le temps sera plus assuré pour la navigation. *Je prends la liberté, Monsieur, de vous représenter qu'il me semble que la garde des lieux ou ils peuvent passer, a besoin d'être augmentée. On assure que la rivière de Bourdeaux fait encore plus de mal que les passages*

de cette côte, puisque tous ceux qui veulent s'enfuir vont passer par là, sous prétexte de quelque procès. Il me semble aussi que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien; car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent sans cesse de Hollande, font croire à ces peuples qu'on les craint et qu'on les ménage. Ils se persuadent qu'on verra bientôt quelque grande révolution, et que le grand armement des Hollandais est destiné à venir les délivrer. Mais en même temps que l'autorité doit être inflexible pour contenir ces esprits, que la moindre mollesse rend insolens, je croirois, Monsieur, qu'il seroit important de leur faire trouver en France quelque douceur de vie, qui leur ôtât la fantaisie d'en sortir. *Il est à craindre qu'il en partira un grand nombre dans les vaisseaux hollandois qui commencent à venir pour la foire de Mars à Bourdeaux. On assure que les officiers nouveaux convertis font ici mollement leur devoir. Pour M. de Blénac, il me paroît faire le sien fort exactement.* Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur d'être instruits doucement. *Je crois que M. l'intendant sera ici dans peu de jours; cela sera très-utile, car il se fait craindre et aimer tout ensemble. Une petite visite qu'il vint nous rendre à Marennes, fit des merveilles; il acheva d'entraîner les esprits les plus difficiles. Depuis ce temps-là, nous avons trouvé les gens plus assidus et plus dociles.* Il leur reste encore des peines sur la religion; mais d'ailleurs ils avouent presque tous

que nous leur avons montré avec une pleine évidence qu'il faut, selon l'Ecriture, se soumettre à l'Eglise, et qu'ils n'ont aucune objection à faire contre la doctrine catholique, que nous n'ayons détruite très-clairement. Quand nous sommes partis de Marennes, nous avons reconnu de plus en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils n'osent le témoigner; car alors ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu leur refuser de leur laisser une partie de nos messieurs, et de leur promettre que nous retournerions tous chez eux. Pourvu que ces bons commencemens soient soutenus par des prédicateurs doux, et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques. Je ne vois, Monsieur, que les Pères Jésuites qui puissent faire cet ouvrage; car ils sont respectés pour leur science et pour leur vertu. Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres à se faire aimer. *Nous en avons un ici, nommé le Père Aimar, qui travaille avec nous, et qui est un ouvrier admirable; je le dis sans exagération.* Au reste, Monsieur, j'ai reçu une lettre du Père de la Chaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeans sur ce qu'il faut, dès les premiers jours, accoutumer les nouveaux convertis aux pratiques de l'Eglise, pour l'invocation des saints et pour le culte des images. Je lui avois écrit, dès les commencemens, que nous avions cru devoir différer de quelques jours l'*Ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisions en chaire. Je lui avois rendu ce compte par



précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières. Depuis ce temps-là je lui ai rendu le même compte de notre conduite, que j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre. J'espère que cela, joint au témoignage de M. l'évêque et de M. l'intendant, et des Pères Jésuites, nous justifiera pleinement.

« Je suis avec un respect et une reconnaissance parfaite, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« L'abbé de Fénelon. »

II

Au même.

A la Tremblade, 26 février (1686).

« Nous avons laissé Marennes aux Jésuites, qui commencent à y grossir leur communauté, selon votre projet. Après plus de deux mois d'instruction sans relâche, nous avons cru devoir mettre en possession de ce lieu les ouvriers qui y seront fixés, et passer dans les autres de cette côte, dont les besoins ne sont pas moins pressans. Les trois Jésuites de Marennes n'y seront pas inutiles avec ceux qui y viennent. Les uns tempéreront les autres ; il en faut même pour le temporel. Avant que de les quitter, j'ai tâché de faire deux choses : l'une de faire espérer aux peuples beaucoup de douceur et de consolation de la part de ces bons

Pères, dont j'ai relevé fortement la bonne vie et le savoir; l'autre de persuader en même temps à ces Pères qu'ils doivent en toute occasion se rendre les intercesseurs et les conseils du peuple, dans toutes les affaires qu'ils ont auprès des gens revêtus de l'autorité du Roi. N'importe que les gens qui ont l'autorité leur refusent ce qu'il ne sera pas à propos de leur accorder; mais enfin ils doivent parler le plus souvent qu'ils pourront, sans être indiscrets, pour attirer des grâces, et pour adoucir les punitions : c'est le moyen de les faire aimer, et de leur faire gagner la confiance de tout le pays; c'est ce qui déracinera le plus l'hérésie : car il s'agit bien moins du fond des controverses, que de l'habitude dans laquelle les peuples ont vieilli, de suivre extérieurement un certain culte, et de la confiance qu'ils avoient en leurs ministres. Il faut transplanter insensiblement cette habitude et cette confiance chez les pasteurs catholiques : par là les esprits se changeront presque sans s'en apercevoir. Dans cette vue j'ai pris soin que plusieurs petites grâces, que nous obtenions pour les habitans de Marennes, passassent extérieurement par le canal des Jésuites, et j'ai fait valoir au peuple qu'il leur en avoit l'obligation. Si ces bons Pères cultivent cela, comme je l'espère, ils se rendront peu à peu maîtres des esprits. Ces peuples sont dans une violente agitation d'esprit; ils sentent une force dans notre religion, et une foiblesse dans la leur qui les consterne. Leur conscience est toute bouleversée, et les plus raisonnables voient bien où tout cela va naturellement; mais l'engagement du parti, la mauvaise honte, l'habitude et les lettres de Hollande qui



leur donnent des espérances horribles, tout cela les tient en suspens, et comme hors d'eux-mêmes. Une instruction douce et suivie, la chute de leurs espérances folles, et la douceur de vie qu'on leur donnera chez eux, dans un temps où l'on gardera exactement les côtes, achèvera de les calmer. Mais ils sont pauvres; le commerce du sel, leur unique ressource, est presque anéanti. Ils sont accoutumés à de grands soulagemens : si on ne les épargne beaucoup, la faim se joignant à la religion, ils échapperont quelque garde qu'on fasse. Les blés que vous avez fait venir si à propos, Monsieur, leur ont fait sentir la bonté du Roi; ils m'en ont paru touchés. L'arrivée de M. Forant, que vous envoyez, servira beaucoup à retenir les matelots. Dans la situation où je vous représente les esprits, il nous seroit facile de les faire tous confesser et communier, si nous voulions les en presser, pour en faire honneur à nos missions. Mais quelle apparence de faire confesser ceux qui ne reconnoissent point encore la vraie Eglise, ni sa puissance de remettre les péchés? Comment donner Jésus-Christ à ceux qui ne croient point le recevoir? Cependant je sais que, dans les lieux où les missionnaires et les troupes sont ensemble, les nouveaux convertis vont en foule à la communion. Ces esprits durs, opiniâtres et envenimés contre notre religion, sont pourtant lâches et intéressés. Si peu qu'on les presse, on leur fera faire des sacriléges innombrables; les voyant communier, on croira avoir fini l'ouvrage; mais on ne fera que les pousser par le remords de leur conscience jusqu'au désespoir, ou bien on les jettera dans une impossibilité et une indifférence de

religion qui est le comble de l'impiété, et une semence de scélérats qui se multiplie dans tout un royaume. Pour nous, Monsieur, nous croirions attirer sur nous une horrible malédiction, si nous nous contentions de faire à la hâte une œuvre superficielle, qui éblouiroit de loin. Nous ne pouvons que redoubler nos instructions, qu'inviter les peuples à venir chercher les sacremens avec un cœur catholique, et que les donner à ceux qui viennent d'eux-mêmes les chercher après s'être soumis sans réserve. Nous sommes maintenant, Monsieur, tous rassemblés ici, et de ce lieu nous allons instruire Arvert et tous les lieux voisins, qui forment une péninsule. Nous trouvons partout les mêmes dispositions, excepté que ce canton est encore plus dur que Marennes. Permettez-moi, Monsieur, de vous témoigner notre parfaite reconnoissance sur la bonté avec laquelle vous avez parlé au Roi de nos bonnes intentions dans le travail qui nous est confié. Nous ne cesserons d'y faire tous les efforts dont nous sommes capables, tant que vous nous ordonnerez de continuer, quoique nous avancions peu ici, et que nos occupations de Paris eussent un fruit plus prompt et plus sensible. J'oubliois de vous dire, Monsieur, qu'il nous faudroit une très-grande abondance de livres, surtout de Nouveaux Testamens, et des traductions de la messe avec des explications : car on ne fait rien si on n'ôte les livres hérétiques ; et c'est mettre les gens au désespoir que de les leur ôter, si on ne donne à mesure qu'on ôte. Je suis, etc. »



III

Au même (1).

A la Tremblade, 8 mars (1686).

« L'arrivée de M. Forant a donné de la joie aux habitans de la Tremblade. J'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, pourvu qu'il n'exerce point ici une autorité rigoureuse qui le rendroit bientôt odieux. *Il donne un fort bon exemple pour les exercices de religion, et il engage par l'amitié les autres à les suivre.* Sa naissance, sa parenté avec plusieurs d'entre eux, et la religion qui lui a été commune avec tous ces gens-là, le feroient haïr plus qu'un autre, s'il vouloit user de hauteur et de sévérité pour les réduire à leur devoir. *Cependant le naturel dur et indocile de ces peuples demande une autorité vigoureuse et toujours vigilante. Il ne faut point leur faire du mal; mais ils ont besoin de sentir une main toujours levée pour leur en faire s'ils résistent. Le sieur de Chatellars, subdélégué de M. Arnoul, supplée très-bien à ce que M. Forant ne pourra pas faire de ce côté-là. La douceur de l'un et la fermeté de l'autre étant jointes feront beaucoup de bien.* Je n'ai pas manqué, Monsieur, de lire publiquement ici et à Marennes ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des bontés que le Roi aura pour les habitans de ce pays, s'ils s'en rendent dignes, et du zèle

(1) Cette lettre, dit le cardinal de Bausset (I, 111), « montre toujours Fénelon occupé à recommander aux agents de l'autorité qu'ils ont le droit de se faire craindre, pour ne se servir que du pouvoir qu'ils ont de se faire aimer. »



charitable avec lequel vous cherchez les moyens de les soulager. Les blés que vous leur avez fait venir à fort bon marché leur montrent que c'est une charité effective, et je ne doute point que la continuation de ces sortes de grâces ne retienne la plupart des gens de cette côte. C'est la controverse la plus persuasive pour eux; la nôtre les étonne, car on leur fait voir clairement le contraire de ce que le ministre leur avoit toujours enseigné comme incontestable, et avoué des catholiques mêmes. Nous nous servons utilement ici du ministre qui y avoit l'entière confiance des peuples, et qui s'est converti. *Nous le menons à nos conférences publiques, où nous lui faisons proposer ce qu'il disoit autrefois pour animer les peuples contre l'Eglise catholique. Cela paroît si faible et si grossier par les réponses qu'on y fait, que le peuple est indigné contre lui. La première fois, plusieurs lui disoient, se tenant derrière lui : Pourquoi, méchant, nous as-tu trompés? Pourquoi nous disois-tu qu'il falloit mourir pour notre religion, toi, qui nous as abandonnés? Que ne défends-tu ce que tu nous as enseigné? Il a essuyé cette confusion, et j'en espère beaucoup de fruit: Ceux de Marennes sont aussi dans la même indignation contre un ministre qu'ils croyoient fort habile. Il n'étoit pas sorti du royaume parce qu'il a été mourant pendant plusieurs mois; enfin il est guéri. Aussitôt M. l'abbé de Bertier, dans un entretien particulier, le pressa pour une conférence publique : le peuple la souhaita avec ardeur, et le ministre n'osa la refuser, tant ses meilleurs amis furent scandalisés de le voir reculer. Il promit donc, et marqua le jour; les matières furent réglées par écrit.*



Nous demandâmes deux personnes sûres qui écrivissent les réponses de part et d'autre, afin que le ministre ne pût disconvenir, après la conférence, de ce qu'il y auroit été forcé d'avancer. On s'engagea de mettre le ministre dans l'impuissance d'aller jusqu'à la troisième réponse, sans dire des absurdités qu'il n'oseroit laisser écrire, et que les enfans mêmes trouveroient ridicules. Tout étoit prêt; mais le ministre, par une abjuration dont il n'a averti personne, a prévenu le jour de la conférence. Dès que nous découvrîmes sa finesse, nous allâmes chez lui avec les principaux habitans qui étoient les plus mal convertis. Il ne put éviter d'avouer qu'il avoit promis la conférence, et qu'il se dédisoit. Jugez, Messieurs, dîmes-nous sur le champ, ce qu'on doit croire d'une religion dont les plus habiles pasteurs aiment mieux l'abjurer que la défendre. Chacun leva les épaules, et l'un des principaux dit en sortant : Pour moi, j'ai soutenu mes sentimens tant que j'ai pu; mais je vais songer sérieusement à ma conscience. Cette promesse n'aura peut-être pas de suites assez promptes et assez solides; mais enfin voilà l'impression des peuples : ils sentent le foible de leur religion, et la force accablante de la catholique. Je ne doute point qu'on ne voie à Pâque un grand nombre de communions, peut-être même trop. Ces fondemens posés, c'est aux ouvriers fixés à élever l'édifice, et à cultiver cette disposition des esprits. Il ne faut que des prédicateurs qui expliquent tous les dimanches le texte de l'Evangile avec une autorité douce et insinuante. Les Jésuites commencent bien; mais le plus grand besoin est d'avoir des curés édifians qui sachent instruire. Les peuples

nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la parole. Un curé qui saura expliquer l'Evangile affectueusement, et entrer dans la confiance des familles, fera toujours ce qu'il voudra. Sans cela, l'autorité pastorale qui est la plus naturelle et la plus efficace, demeurera toujours avilie avec scandale. Les peuples nous disent : Vous n'êtes ici qu'en passant; c'est ce qui les empêche de s'attacher entièrement à nous. La religion, avec le pasteur qui l'enseignera, prendra insensiblement racine dans les mœurs. *Les ministres n'ont été si puissans, que par la parole, et par leur adresse à entrer dans le secret des familles. N'y aura-t-il point des prêtres qui fassent pour la vérité ce que ces malheureux ont fait efficacement pour l'erreur? M. de Saintes est bien à plaindre, dans ses bonnes intentions, d'avoir un grand diocèse ou le commerce et l'hérésie font que peu de gens se destinent à être prêtre. Si on n'établit pas au plus tôt de bonnes écoles pour les deux sexes, on sera toujours à recommencer. Il faut même une autorité qui ne se relâche jamais, pour assujétir toutes les familles à y envoyer leurs enfans.* Il faudroit aussi, Monsieur, répandre des Nouveaux Testamens avec profusion; mais le caractère gros est nécessaire; ils ne sauroient lire dans les menus. Il ne faut pas espérer qu'ils achètent des livres catholiques; c'est beaucoup qu'ils lisent ceux qui ne coûtent rien : le plus grand nombre ne peut même en acheter. Si on leur ôte leurs livres sans leur en donner, ils diront que les ministres leur avoient bien dit que nous ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur qu'on ne vît la condamnation de nos superstitions et de nos idolâtries, et ils se-



ront au désespoir. *Enfin, Monsieur, si on joint toujours exactement à ces secours la vigilance des gardes pour empêcher les désertions, et la rigueur des peines contre les déserteurs, il ne restera plus que de faire trouver aux peuples autant de douceur à demeurer dans le royaume, que de péril à entreprendre d'en sortir. C'est, Monsieur, ce que vous avez commencé, et que je prie Dieu que vous puissiez achever selon toute l'étendue de votre zèle. Les Jésuites sont maintenant à Marennes en assez grand nombre pour instruire de suite tous les dimanches les principaux lieux de cette côte. Ainsi il ne nous reste qu'à leur préparer les voies en chaque lieu.* Nous avons accoutumé les peuples à entendre les vérités qui les condamnent le plus fortement, sans êtres irrités contre nous. Au contraire, ils nous aiment, et nous regrettent quand nous les quittons. S'ils ne sont pas pleinement convertis, du moins ils sont accablés, et en défiance de toutes leurs anciennes opinions. Il faut que le temps et la confiance en ceux qui les instruiront de suite, fasse le reste (1). Je ne prends, Monsieur, la liberté de vous représenter tout cela, qu'afin de recevoir vos ordres sur notre séjour en ce pays, et de les exécuter avec une parfaite soumission.

« J'ai eu sept ou huit longues conversations avec M. de Sainte-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le cher-

(1) Le cardinal de Bausset insère ici, à l'aide d'une transition de son cru, une phrase accusatrice qu'il vient de supprimer : « *Il faut tendre aussi* à faire trouver aux peuples autant de douceur à demeurer dans le royaume, que de péril à entreprendre d'en sortir ; c'est Monsieur, ce que je prie Dieu que vous puissiez achever selon toute l'étendue de votre zèle. »



cher. Il entend bien ce qu'on lui dit, il n'a rien a y répondre; mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisois le protestant, et je disois tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Sainte-Hermine sentoit fort bien la foiblesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse : celles de M. l'abbé de Langeron lui paroissoient décisives, et quelquefois il répondoit de lui-même ce qu'il falloit répondre contre moi. Après cela, j'attendois qu'il seroit ébranlé; mais rien ne s'est remué en lui, du moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par quelque raison secrète de famille. Je serois retourné encore à Rochefort pour lui parler selon vos ordres, si M. Arnoul ne m'avoit mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il en sera revenu, j'irai à Rochefort, et je vous rendrai compte, Monsieur, de ce que j'aurai fait.

« Je suis avec toute la reconnoissance et tout le respect possible, etc. »

IV

A Bossuet (1).

A la Tremblade, 8 mars 1686.

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous dire, Monseigneur, je ne me puis abstenir de vous écrire : c'est

(1) « On y remarquera, dit le cardinal de Bausset, la manière dont Fénelon s'exprime au sujet des avis que M. de Seignelay lui avait transmis, et qui ne permet pas de douter que Fénelon n'ait toujours agi de concert avec Bossuet dans le système de conduite qu'il avait suivi avec les nouveaux convertis. »



ma consolation en ce pays (1) ; il faut me permettre de la prendre. Nos convertis vont un peu mieux; mais le progrès est bien lent : ce n'est pas une petite affaire de changer les sentimens de tout un peuple. Quelle difficulté devaient trouver les apôtres pour changer la face de l'univers, pour renverser le sens humain, vaincre toutes les passions, et établir une doctrine jusqu'alors inouïe; puisque nous ne saurions persuader des ignorans par des passages clairs et formels, qu'ils lisoient tous les jours, en faveur de la religion de leurs ancêtres, et que l'autorité même du Roi remue toutes les passions pour nous rendre la persuasion plus facile ! Mais si cette expérience montre combien l'efficace des discours des apôtres étoit un grand miracle, la foiblesse des Huguenots ne fait pas moins voir combien la force des martyrs étoit divine.

« Les Huguenots mal convertis sont attachés à leur religion jusqu'au plus horrible excès d'opiniâtreté ; mais dès que la rigueur des peines paroît, toute leur force les abandonne. Au lieu, que les martyrs étoient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation ; ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si on vouloit leur faire abjurer le

(1) Ici le cardinal insère en note l'éloge du ministre apostat Marin, Groteste, seigneur des Mahis, par Fénelon, qui le mit en guise de préface en tête de l'ouvrage antiprotestant, publié par des Mahis. Fénelon y déclare avoir « travaillé autrefois à l'instruction de nos frères prétendus réformés, » avec le pasteur converti. (V. *Groteste*, Fr. pr.)

christianisme, et suivre l'Alcoran, il n'y auroit qu'à leur montrer des dragons. Pourvu qu'ils s'assemblent la nuit, et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un redoutable levain dans une nation. Ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnoître ceux qui sont sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point de les instruire.

« Mais le grand chancelier (l'Oraison funèbre de Michel Letellier, prononcée le 25 janvier 1686), quand le verrons-nous, Monseigneur? Il seroit bien temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans notre solitude, après avoir confondu au milieu de Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy (l'imprimeur) de nous regarder en pitié : *O utinam!...*

M. l'abbé de Cordemoi n'attend pas avec moins d'impatience des nouvelles de son placet, que vous avez eu la bonté de vouloir présenter au Roi. Vous savez, Monseigneur, qu'il a le double titre du mérite et du besoin. Je souhaite que celui de votre protection fasse faire justice aux deux autres. Son absence, approuvée par le Roi, bien loin de lui nuire, doit lui servir, surtout depuis que nous sommes catholiques, authentiquement reconnus par les *Ave Maria* dont nous remplissons toutes nos conférences. En songeant à sa pension avec M. le contrôleur général, de grâce, Monseigneur, n'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelai ; mais parlez uniquement de votre chef. S'il nous tient trop longtemps ici, loin de vous, nous supprimerons encore l'*Ave Maria ;* et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse



hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny : ce seroit un coup de vent qui nous feroit faire un joli naufrage. Honorez toujours de vos bontés, Monseigneur, notre troupe, et particulièrement celui qui vous est dévoué avec l'attachement le plus respectueux. »

V

TENTATIVES DE FUSION DU CATHOLICISME ET DU PROTESTANTISME

Les esprits timides qui de tout temps se sont targués de modération, parce qu'ils vivent de compromis et d'inconséquences, ne manquaient pas plus au seizième siècle qu'au nôtre. Le nombre était grand de ceux qui réclamaient une réforme et se refusaient à rompre avec l'Eglise établie. Parmi ceux mêmes qui abandonnaient ses dogmes capitaux pour revenir à l'Evangile, quelques-uns méconnaissaient cette vérité que l'avortement de toutes leurs tentatives a clairement démontrée, à savoir qu'une croyance nouvelle exige et doit enfanter un culte nouveau.

Zélés propagateurs des principes de la Réforme, mais imbus du mysticisme contemplatif, qui n'accorde que peu d'importance aux actes extérieurs, Lefèvre d'Etaples, Gérard Roussel, Marguerite de Navarre, ne surent pas renoncer aux formes ou cérémonies catholiques. Ils conservèrent la messe en en modifiant absolument la signification : suppression de l'élévation et de l'adoration de l'hostie, communion pour tous sous les deux espèces, rejet de l'invocation de la Vierge et des saints, permission aux prêtres de se marier. Cette demi-réforme qui prenait à tâche de ne froisser ni les susceptibilités, ni les préjugés de la foule, échoua comme toutes les demi-mesures devant le bon sens populaire.

C'est une chimère du même genre que François Ier

tenta de réaliser avec l'aide de Mélanchthon, que la persécution dirigée contre ses coreligionnaires français empêcha seule de se rendre à la cour, où le roi l'avait mandé à plusieurs reprises.

Quand le schisme fut irrévocablement consommé, l'astucieuse et hypocrite Catherine de Médicis, qui faisait fi de tous les principes, s'imagina qu'elle pouvait rétablir l'unité en arrachant aux protestants et aux catholiques des concessions mutuelles ; c'est dans ce but qu'elle appela les théologiens des deux partis au Colloque de Poissy, qui ne servit qu'à manifester l'irréconciliabilité de Rome et de Genève.

Malgré ce résultat négatif, l'idée de la réunion persista jusqu'au dix-huitième siècle, grâce au funeste préjugé qui repoussait comme un mal et un désordre la pluralité des religions. On était alors à mille lieues de penser que l'unique moyen de pacifier les esprits, consistait à séparer l'Eglise de l'Etat et à proclamer la pleine et entière liberté des cultes, en exigeant avec fermeté leur soumission au droit commun.

A peine l'Edit de Nantes fut-il signé, que différents projets de fusion virent le jour. En 1607 parut sous ce titre : *La vraie procédure pour terminer le différend de religion*, celui du jésuite Gontier, qui n'avait rien de sérieux puisqu'il n'ouvrait aux protestants que la voie de l'abjuration. Un conseiller catholique de la cour, Ribier, fit imprimer sur le même sujet un *Discours au roy*, « rempli, selon l'Estoile, de beaucoup de belles autorités et raisons, » et plus sincère que le livre du jésuite controversiste. Les plus ardents promoteurs du projet d'union étaient trois protestants animés des in-

tentions les plus droites et à qui l'on ne peut reprocher qu'un peu de naïveté : Jean Hotman, conseiller du roi, fils du célèbre jurisconsulte auteur de la *Franco-Gallia*, Louis Turquet de Mayerne, ancien de l'église de Lyon, et l'un des fils de Charles Perrot, professeur de théologie à Genève, à qui son père avait inculqué le vif désir de la « réconciliation des deux Eglises » qu'il partageait avec son illustre ami Pierre de l'Estoile.

« Hotman, qui venait de voir en Angleterre une réforme beaucoup moins radicale que celle de Calvin, agissait auprès du roi, des cardinaux, des savants, et cherchait les livres nécessaires pour faire une enquête sérieuse sur l'état de l'Eglise durant les premiers siècles, oubliant, dit l'Estoile, « qu'il y a de part et d'autre « des esprits intempérés, opiniâtres et ambitieux, ban- « dés directement contre ce saint œuvre qui est en la « main de Dieu. » Il fit réimprimer le petit livre de Méanchthon, *De pace Ecclesiae*, au grand scandale des pasteurs de Charenton, qui non-seulement interdirent a lecture de l'ouvrage, mais dirent qu'il fallait le brûler. — Partant du même principe d'autorité, les deux Eglises devaient nécessairement employer les mêmes moyens pour réprimer les hérésies.

« De son côté, Turquet, auteur d'une histoire d'Espagne et de la *Monarchie aristo-démocratique*, publia un *Advis sur le Synode national que le roy vouldroit convoquer* (1608), « advis saint et chrétien, dit l'Estoile, « procédant d'un cœur vraiment franc, ami de la vérité « tel qu'est son auteur ; mais lequel toutefois, à mon ju- « gement..., sera malaisément reçu ; et ores qu'il fût « avoué d'un côté, sera infailliblement rejeté de l'autre,



« qui y prétend trop d'intérest pour consentir à telles « propositions. »

« On ne parlait par la ville que de l'accord des deux religions, dit d'Aubigné, dans le récit d'un entretien qu'il eut sur ce sujet à Paris, en 1607, avec du Moulin, Durand, Chamier et quelques autres pasteurs.

« Le roi lui-même ne manquait pas une occasion de rappeler le grand projet, avec un enthousiasme qui donnait fort à penser aux gens prudents. « Il me dit « (12 mars 1608), raconte Chamier, qu'il voudrait avoir « perdu un bras et pouvoir réunir tous ses sujets en « même croyance.... »

« Henri IV, si peu fidèle à ses propres croyances, ne pouvait s'intéresser à celles de ses sujets. S'il pensait que l'unité de croyance fût de nature à fortifier l'unité politique du royaume, il n'était pas assez simple pour s'imaginer qu'il mettrait jamais d'accord du Moulin et Cotton, Chamier et du Perron, etc. Il faut donc supposer quelque dessein politique chez le Béarnais, qui aimait trop « les voies de renard. » Or, s'il pouvait compromettre et déshonorer le protestantisme tout entier, en lui tendant un piége comme celui où était tombé Duplessis-Mornay, à Fontainebleau, ne réussissait-il pas du même coup à abattre l'orgueil huguenot dont il était excédé, à le punir de tous les ennuis qu'il lui avait causés en insérant dans la confession de foi que le pape était l'antichrist, et à gagner définitivement les bonnes grâces du saint-père qui le tenait toujours à distance ?...

« Sauf les évêques de cour, tout le clergé catholique désapprouvait énergiquement les tentatives d'union ; le

père Cotton, naturellement peu ami des lumières, n'aimait pas qu'on agitât toutes ces questions, dans lesquelles le peuple pouvait finir par voir clair, et il travaillait de tout son pouvoir à les étouffer. La Sorbonne imitait son exemple. Un M. de Joviac, gouverneur de Rochemore, ayant composé un livre (*L'Heureuse conversion des huguenots*, 1608) dans lequel il faisait figurer la messe en français, MM. les docteurs mirent aussitôt l'ouvrage à l'index ; tandis qu'ils avaient approuvé la brochure publiée en 1607, par Ambroise, maître des requêtes, sous ce titre : *De l'impossibilité et impertinence du concile*. Ce fut d'Aubigné qui contribua le plus à faire avorter la royale et ténébreuse entreprise, en allant proposer carrément à du Perron de remettre l'Eglise en l'état où elle se trouvait à la fin du quatrième siècle. Le roi en fut si irrité qu'il dit à Sully qu'il fallait mettre à la Bastille ce brouillon, à qui l'on trouverait bien de quoi faire son procès (1). »

Richelieu reprit le projet du Béarnais et crut l'améliorer en l'appuyant sur la corruption et la vénalité ; il échoua à son tour.

Aux approches de la Révocation, à l'imitation de François de Sales et de l'évêque de Belley, Camus, auteur de *L'Avoisinement des protestants vers l'Eglise romaine*, les convertisseurs éprouvèrent le besoin de dissimuler, d'amoindrir les différences des deux cultes. Bossuet lui-même protestantisa son catholicisme. Son *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*,

(1) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, 2e série, II, 150 et suiv.

composée pour convertir Turenne et achevée d'imprimer le 1er décembre 1671, est, bien qu'il s'en défendît, l'œuvre d'un « homme qui adoucissait les sentiments de sa religion, et qui cherchait des tempéraments propres à contenter tout le monde » (8e édit., Paris chez Cramoisy 1686, in-16, p. 7). Madame de Sévigné l'a bien jugé dans sa lettre à Madame de Grignan du 13 septembre 1671 : « On dit que M. de Condom a fait un livre qui dit que, pourvu qu'on croie les mystères, c'est assez, et improuve toutes nos chicanes sur le Saint-Sacrement, qui ne font que des hérésies. On dit qu'il n'y a rien de plus beau. » — Cela était si beau, en effet, que Bossuet dut supprimer la première édition, et que, malgré les corrections qu'il y fit, il n'obtint l'approbation du pape qu'au bout de six années d'intrigues. Ce livre, qui fut vivement combattu par La Bastide, David Noguier, de Brueis, Jurieu, etc., avait circulé quatre ans manuscrit et inquiété les Eglises réformées.

En même temps qu'on leur promettait la suppression du purgatoire, de la prière pour les morts, de l'invocation des saints, etc., on travaillait à gagner sous main les pasteurs disposés à l'apostasie moyennant finances comme La Pare, Arbussi, de Versé, d'Allemagne, etc., qui pressaient leurs coreligionnaires de suivre leur exemple. La Roche-Eli, gentilhomme des environs de la Rochelle, qui travaillait avec zèle à cette réunion, n'ayant pas réussi, finit par passer au catholicisme. Du reste, en les supposant sincères dans leurs avances, les prélats étaient incapables de tenir les promesses qu'ils faisaient aux protestants; Rome ne l'eût jamais permis. L'archevêque de Paris, qui essaya de supprimer quel-

ques-unes des fêtes chômées, ne réussit qu'à susciter des émeutes.

La Réunion du Christianisme ou la manière de rejoindre tous les chrétiens sous une seule confession de foy, Saumur 1670, livre inspiré par un sentiment de tolérance à peu près universelle, eut le tort de paraître juste au moment où les menées de la cour faisaient journellement craindre aux synodes quelque nouvelle défection, aussi souleva-t-il une violente tempête. L'auteur, d'Huisseau, pasteur à Saumur, en fut destitué, et réfuté par La Bastide et Jurieu.

En 1677, Dize, ex-professeur de l'académie protestante de Die, destitué pour affaires d'argent, publia sous le voile de l'anonyme des *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions en France*, Paris, in-4°. Cette fois ce fut Bossuet qui jugea l'ouvrage dangereux, et le fit supprimer avec tant de soin qu'il est devenu fort rare.

En 1683, l'avocat Vigier, qui négociait sa conversion par l'entremise de Fléchier, au prix d'une gratification et d'une charge de magistrat, préparait encore un ouvrage sur la réunion des deux Églises. L'année suivante, un nouveau projet patronné par l'intendant d'Aguesseau et le janséniste abbé de la Vergne, fut mis en circulation ; il comprenait dix-huit articles, entre autres les suivants : omission du purgatoire, sacrifice de la messe purement commémoratif, réforme des moines et des abus de la confession, permission de lire la Bible, chant des psaumes en langue vulgaire, gratuité de tous les actes du culte. Les jésuites, qui n'avaient pas été consultés, s'opposèrent à cet amoindrissement du catho-

licisme, sauf à pratiquer ensuite le même système dans une mesure plus restreinte (1). En 1685, ils se montraient accommodants sur le purgatoire et l'invocation des saints; mais le légat se fâcha, et donna l'ordre d'exiger des nouveaux convertis une profession de foi conforme aux décisions du Concile de Trente. Il fallut obéir, malgré le mécontentement du roi qui voulait faciliter les conversions par tous les moyens imaginables (2).

Cette exigence déroutait les espérances des protestants disposés à capituler avec leur conscience, mais à n'être catholiques que de nom; rien ne le prouve mieux que cette requête adressée à Louis XIV dans le mois qui suivit la Révocation : « Un grand nombre de chefs de famille, habitans et négocians de la ville de Paris, près d'être abandonnés aux dures extrémités où les livrent les scrupules et les frayeurs de leurs consciences, implorent à genoux les compassions du roy dans un estat si déplorable, à ce qu'agréant leurs très-humbles soumissions aux volontés de S. M. en les incorporant à l'E. C. de son royaume, il lui plaise leur accorder et obtenir les adoucissemens qui s'ensuivent si aisés à la charité de l'Eglise, moyennant lesquels ces familles nombreuses se porteroient avec sincérité à ce que l'on désire d'elles. »

Ces adoucissements implorés en vain de la charité

(1) Voir les *Mémoires* du forçat Marteilhes, mis aux galères pour cause de religion. « Nous vous dispenserons, lui disait un grand vicaire, de croire la meilleure partie des points qui vous semblent erreurs, comme l'invocation des saints et de la Vierge, la déférence pour les images, de croire qu'il y a un purgatoire, ni d'avoir la foi pour les indulgences et les pèlerinages. » (*Mémoires d'un Protestant*, etc. Paris, 1865, in-12.)

(2) Elie Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, V, 487.

catholique, consistaient dans les sept points que nous avons énumérés p. 277. « Ainsi, dit *La France protestante*, II, 211, les protestants de Paris demandaient de rester protestants, ou à peu près ; le gouvernement feignit de croire qu'ils promettaient de se faire catholiques, et M. le marquis de Seignelay fut chargé de leur témoigner toute la satisfaction du roi, et de leur faire signer cet acte d'abjuration : *Je crois de ferme foy tout ce que l'E. C. A. et R. croit et professe. Je condamne et rejette très-sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Eglise a condamnées et rejetées. Ainsi Dieu soit à mon ayde et ses saints Evangiles sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la profession de cette mesme foy.*

Plutôt que de céder sur aucun point, l'Eglise préférait se contenter d'une soumission forcée et nécessairement hypocrite. C'est le résultat fatal auquel aboutissent tous les systèmes religieux autoritaires.



VI

GUET-APENS TENDU PAR UN ÉVÊQUE A UN PASTEUR PROSCRIT

(Extrait de l'*Histoire des Eglises réformées de Pons*, par Crottet, p. 166 et suiv.)

« Le récit suivant que nous devons à M. Fortet, curé de Pons, et que nous extrayons mot à mot d'un registre de baptêmes et de mariages de la paroisse de Saint-Martin, déposé à la mairie, dans lequel il l'avait inséré, sans prévoir que ce recueil pourrait sortir un jour de la sacristie, nous fait connaître un infâme guet-apens dressé par le chef du diocèse, pour surprendre le malheureux ministre.

« Vers le mois de mai 1754, dit-il, vint s'établir à « Pons avec sa femme un homme qui se nomma Syn- « tier et qui paraissait être de quelque considération. « M. Syntier parut d'abord un zélé protestant; il ne « voulait avoir aucune communication avec les catho- « liques, pas même pour les marchandises dont il avait « besoin. Les protestants de Pons lui donnèrent toute « leur confiance. Sa femme vint à accoucher au com- « mencement de novembre ; n'ayant point apporté son « enfant à l'église, le curé soussigné alla avec le sieur « Paroissier, son vicaire, chez le sieur Syntier. Il ne « s'y trouva point, la dame qui commençait à se le- « ver se présenta et dit que son enfant était baptisé par « ces Messieurs. Le curé fit sa déclaration au greffe, et

« en conséquence le procureur fiscal envoya dire au « sieur Syntier de porter son enfant à l'église. Le len- « demain le sieur Syntier opposa au curé une lettre, de « M. l'évêque. Elle était du 18 novembre 1754, conçue « en ces termes : *J'ai des raisons essentielles, Mon- « sieur, pour souhaiter que l'on ne presse pas le sieur « de Syntier votre paroissien, de porter son enfant à « l'église pour y recevoir le baptême. Je vous prie donc « de ne faire aucune démarche d'ici à trois semaines. « Si l'enfant venait d'ici-là en danger, j'ai des per- « sonnes de confiance qui y veillent et qui auront soin « de faire anticiper le temps pour éviter les accidents. « J'ai l'honneur, etc.* Sur cette lettre le curé resta tran- « quille. Peu de jours après, M. Syntier fit baptiser son « enfant par un ministre. Il pria ce ministre à dîner « pour le lendemain. Mais les protestants commen- « çaient à soupçonner M. Syntier. Ils lui voyaient faire « de fréquents voyages à Saintes. Le ministre refusa « de dîner chez lui. Dans la nuit, M. Syntier avait en- « voyé avertir les cavaliers de la maréchaussée de Saint- « Genis par une espèce de soldat qu'on disait son beau- « frère, et qui demeurait chez lui depuis environ deux « mois. Les cavaliers arrivèrent de grand matin à « l'auberge du petit Saint-Jean, près de la croix de « Saint-Vivien. Un instant après, le ministre passa à « cheval accompagné de deux personnes. Les cavaliers « montèrent promptement à cheval et coururent après « le ministre. Ils l'atteignirent au carrefour qui conduit « à Chardon. Ceux qui accompagnaient le ministre se « mirent en défense ; ils tirèrent sur les cavaliers, et « ceux-ci en tuèrent un qui était gentilhomme d'auprès



« de Sainte-Foy; ils en prirent un autre, mais dès le « commencement du combat le ministre se sauva au « galop, et il ne fut pas possible de le reprendre. Les « cavaliers chargèrent le mort sur son cheval et garrot- « tèrent l'autre qui était diacre; ils les passèrent par « Coudenne et le champ de foire pour les conduire à « Saintes. M. Syntier et son beau-frère allèrent pour le « reconnaître. Les cavaliers firent semblant de les « éloigner, mais les protestants ne prirent point le « change; ils prirent Syntier comme un espion et ils « lui auraient fait un mauvais parti. Sur-le-champ « M. Syntier se retira avec son beau-frère, et ils ne « parurent plus à Pons. Quelques jours après, Madame « Syntier s'en alla aussi escortée par les cavaliers de la « maréchaussée. On a dit qu'ils se retirèrent à la Ro- « chelle et qu'ils y firent baptiser leur enfant.

« Pour mieux donner le change aux Huguenots, quel- « ques jours avant cette scène les cavaliers étaient ve- « nus chez M. Syntier, ils y avaient paru faire une re- « cherche exacte pour trouver l'enfant et le porter à « l'église, mais il ne s'y trouva pas. On savait sans « doute le temps de la visite. On avait mis l'enfant « dans le voisinage et les cavaliers n'y cherchèrent « point. »

Signé au registre : Fortet.

« Curé de Saint-Martin de Pons. »

« Cet odieux attentat ne découragea ni le pasteur, ni le troupeau. Au commencement de 1755, Louis Gibert reparut à Pons et rassembla les membres épargnés de cette ancienne Eglise au bois de Merlet, paroisse de Tanzac. Cette réunion fut fatale à quelques-uns des

assistants, qui furent saisis et conduits dans la prison de la Rochelle. M. Thomas de Riollet, l'un d'eux, qui remplissait les fonctions d'ancien, composa pendant sa captivité un petit écrit destiné à encourager ses frères de Pons que cet événement pouvait abattre, et à les engager à continuer à se réunir pour servir le Seigneur : « Ne délaissons point nos mutuelles assemblées, leur « écrivait-il de sa prison, comme quelques uns qui « craignent soit les prisons, soit les amendes, les ban- « nissements et les autres mortifications que l'on peut « nous faire ressentir dans ce monde... Ne faisons pas « comme ceux qui vont avec le Seigneur jusqu'à la « croix, et qui l'abandonnent; au contraire, quand nous « avons quelques chagrins, recourons à lui qui nous « appelle avec un si grand amour, en disant : Vous « tous qui êtes fatigués, venez à moi et je vous soula- « gerai. »

« Voici quelques détails qui ne se trouvent point compris dans le récit de M. le curé Fortet et que nous ont donnés à diverses reprises les membres les plus âgés de nos églises.

« Louis Gibert était à Arvert lorsqu'on le pria de se rendre à Pons ; il coucha dans la maison d'un ancien de l'église de Gemozac, nommé Bugeaud. Le gentilhomme qui l'accompagnait était le comte de Grace, qui s'employait activement au rétablissement des églises. En quittant Pons, ce dernier avait forcé Louis Gibert dont il appréciait l'utile ministère, à changer son cheval contre le sien. Ils ne cherchèrent point à résister aux cavaliers envoyés à leur poursuite. Ils refusèrent seulement de suspendre leur course, sur la som-



mation qui leur en fut faite par eux, et c'est alors que les balles des cavaliers vinrent frapper l'infortuné gentilhomme qui montait le cheval qui leur avait été désigné comme celui du ministre. »



VII

SOMMAIRE DE LA RÉPONSE DE SEIGNELAY A LA LETTRE DE FÉNELON A Mme DE BEAUVILLIERS DU 28 DÉCEMBRE 1685 (1).

J'ay rendu compte au roy du fruit de la mission dont il est chargé, je suis bien aise de l'avertir qu'on a écrit qu'ils se rendoient trop faciles avec les nouveaux convertis sur l'invocation des saints et des images, et qu'on a prétendu qu'ils disoient que le culte des images estoit inutile et qu'on pourroit croire la même chose de l'invocation des saints. Bien que je connoisse la fausseté de ces discours, je ne laisse pas de luy escrire, affin que je puisse faire voir au roy à qui on en a parlé la reponse qu'ils me fera (2) sur ce sujet.

Luy donner part des ordres donnés pour les bleds.

(1) Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq., 507, f° 4. Ces lignes écrites de la main de Seignelay sont à la marge d'une analyse de la lettre de Fénelon.

(2) Seignelay avait d'abord mis le pluriel qu'il a biffé.



VIII

EXTRAITS DES LETTRES INÉDITES DE FÉNELON, PUBLIÉES PAR L'ABBÉ V. VERLAQUE.

Paris, Victor Palmé, 1874. In-8°.

I

Fénelon à Seignelay (1).

A la Rochelle, le 21 avril 1686.

Je ne doute pas que M. l'abbé de Cordemoy ne vous ait rendu compte, comme je l'en ai prié, des bonnes dispositions où Arvert et la Tremblade paroissent enfin ; j'ai toujours espéré de ces deux lieux plus que de Marennes. D'ailleurs, M. Forant, qui a donné bon exemple, et le ministre Papin, qui a parlé comme nous avons voulu, nous ont beaucoup aidés. Enfin, nos Messieurs que nous y avons laissés, quand nous en sommes partis, ont continué à travailler avec une grande persévérance. Cette expérience, jointe à plusieurs autres, me confirme dans une pensée que j'ai eu l'honneur de vous écrire, c'est que ces pauvres gens cachent le trouble de conscience où nous les jetons, et s'efforcent de s'endurcir lorsqu'ils se sentent prêts à se rendre. Il se fait maintenant, Monsieur, un dernier effort de tout le parti qui nous fait sentir une résistance incroyable.

(1) Bibl. nat., ms fr., nouv. acq., 507, f° 28.



Il ne faut pas que les avis de rigueur paroissent venir de nous ; car ce seroit ruiner l'œuvre dont nous sommes chargés. Mais je ne puis, Monsieur, m'empêcher de vous dire en secret que, pour finir, il faudroit choisir en chaque lieu certains esprits envenimés et contagieux qui retiennent tout le reste, tantôt par mauvaise honte, tantôt par séduction, et les exiler dans le cœur du royaume où il n'y a eu guère de huguenots ; on pourroit sacrifier à cet exemple ceux dont l'absence ne nuiroit à ces côtes ni pour la marine ni pour le commerce. Dans cet exil ils serviroient d'otages pour leurs familles qui ne pourroient déserter. Les autres deviendroient dociles, et on romproit ce reste de cabale. On ne sauroit s'imaginer à quelles épreuves ceux qui sont endurcis mettent les autres qui sont ébranlés, et combien il y en a qui n'ont pas assez de courage pour oser paroître bons catholiques.

On a fait depuis quelques jours dans l'île de Ré un exemple qui a troublé et irrité les peuples. Je crois que cette exécution produira, avec le temps, de bons effets ; car c'est un homme mort sans sacremens qu'on a traîné sur la claie, et cette rigueur servira à vaincre la mauvaise honte. Mais l'impression présente est fâcheuse. Elle réveille un violent désir de sortir du royaume. J'en crains un autre inconvénient, c'est que chacun recevra les sacrements en hypocrite pour sauver la voirie. Il me paroîtroit plus utile d'employer l'autorité à écarter les gens indociles, et à rendre les autres assidus aux instructions de l'Eglise. Sans recourir à des remèdes plus forts, l'ouvrage s'achèvera solidement, avec un peu de patience. Mais enfin, Monsieur, l'émo-



tion de l'île de Ré est venue jusqu'ici, et nous a fait conclure que nous devions nous réserver pour des temps plus tranquilles; en même temps il a paru qu'on souhaitoit de nous retenir ici; nous ne pouvons vous répondre de rien de précis; mais, si les apparences ne sont point trompeuses, les fruits seront abondants en cette ville; nous allons de maison en maison rendre des visites, où nous passons assez souvent quatre à cinq heures à raisonner. Les familles s'assemblent, les voisins viennent aussi, chacun dit ses difficultés; surtout les femmes paroissent fort agitées; plusieurs des plus considérables d'entre elles commencent à se déclarer, se préparent aux sacremens et songent à gagner leurs maris. Cependant nous faisons fréquemment des sermons, et tous les nouveaux convertis, sans en être sollicités, y (1) viennent en foule assidûment; si nous pouvons gagner la Rochelle, cette ville entraînera tout le pays. L'île de Ré ne peut manquer de suivre, car les habitants sont presque tous dépendants des gros marchands d'ici, J'ai formé une liaison avec un ministre nommé Bernon, qui est très-mal converti, mais qui est très-bon homme: j'espère qu'il sera bientôt aussi zélé pour l'Eglise qu'il a été préoccupé contre elle, et par lui nous ramènerons une bonne partie des religionnaires qui sont ses parents ou ses amis, et qui ont une entière confiance en lui sur la religion, Il demande un grand secret, car, outre que son instruction n'est pas achevée, de plus il deviendroit absolument inutile à nos desseins sur le moindre soupçon qu'on auroit de son

(1) M. l'abbé Verlaque a omis ce pronom.

commerce avec moi. Nous allons, Monsieur, travailler ici sans relâche et sans laisser prendre haleine à ces pauvres égarés. Dès qu'on les laisse deux jours à eux-mêmes, ils gâtent entre eux tout ce qu'on a fait pendant plusieurs mois. M. l'abbé de Langeron ayant appris que Madame de Langeron se porte mieux, je l'ai retenu ici et fort à propos; car il a fait depuis ce temps-là plusieurs bonnes conversions, et il nous en prépare d'autres.

Ayez la bonté, Monsieur, de faire dire ou écrire un mot à M. Pirot pour faire prolonger sa dispense de Sorbonne sur la licence jusqu'à la fin de notre séjour en ce pays. Je dis jusqu'à la fin de notre séjour, ne sachant pas combien il durera, et ne voulant point le savoir que quand il vous plaira me l'apprendre. Je suis, avec tout le zèle et tout le respect possible, Monsieur, votre etc. (1).

II

Seignelay à l'abbé de Fénelon (2).

A Versailles, le 22 avril 1686.

J'ai reçu vos deux lettres des 27 mars et 7 de ce mois. Il ne se peut rien de mieux que la conduite que vous avez tenue dans la mission que vous avez faite sur les côtes de Saintonge. Le roi, à qui j'en ai rendu compte, en est très-satisfait, et Sa Majesté est persuadée que vous continuerez avec le même zèle et la même

(1) M. l'abbé Verlaque a supprimé ce paragraphe rétabli par M. A. Gazier dans la *Revue politiq. et littér.* du 31 octobre 1874.

(2) Ministère de la marine. *Registre concernant l'année* 1686, p. 311.

application dans le pays d'Aunis où vous êtes à présent.

Je vous ai fait savoir que j'avois écrit à M. l'évêque de Saintes et à M. Arnoul, qu'il étoit à propos d'employer le ministre Mariocheau ailleurs qu'à Marennes, pour avoir prétexte de l'en retirer, m'ayant paru, par ce que vous m'avez écrit sur son sujet, qu'il est important d'empêcher qu'il ne reste parmi les gens de ce lieu qui ne sont pas encore bien revenus de leur erreur.

Je suis persuadé comme vous, qu'il n'y a pas de meilleur parti que celui de la douceur (1) pour faire revenir ces gens, et j'ai toujours recommandé audit sieur Arnoul de ne se servir de rigueur qu'à l'extrémité; et je lui écris même par cet ordinaire, en lui envoyant des ordres pour mettre en prison six des principaux habitants de la Tremblade et de Marennes, qui retiennent les nouveaux convertis dans leur mauvaise volonté, de ne les faire exécuter qu'après les avoir exhortés de changer de conduite, et avoir connu qu'il n'y aura point d'autre moyen pour en venir à bout.

J'explique aussi audit sieur Arnoul, que l'intention de Sa Majesté est qu'il oblige les ministres convertis de son département, de faire des déclarations publiques de leur foi et qu'il fasse observer s'ils vont à la messe et s'ils font les fonctions de bons catholiques.

J'ai fait savoir à l'évêque de Saintes, que Sa Majesté n'a pas l'intention de forcer les nouveaux convertis à se confesser et communier, et je crois que M. de la Rochelle est dans le même sentiment; et ce seroit une

(1) Quelle douceur que celle qui emprisonne, et oblige les ministres protestants d'aller à la messe! C'est bien la douceur de Fénelon.

chose sujette à de grands inconvénients de les obliger à s'approcher des sacremens sans préparation.

III

Fénelon à Seignelay (1).

A la Rochelle, 11 mai 1686.

J'avois eu l'honneur de vous écrire, il y a deux jours, qu'un fou avoit voulu parler trop librement dans notre conférence et que nous l'avions d'abord fait taire avec une pleine autorité. Mais la folie croissant de jour en jour, il est venu dans la conférence que nous avons faite aujourd'hui pour parler encore. Je l'ai d'abord arrêté, et je lui ai dit : La chaleur et la présomption avec laquelle vous parlâtes la dernière fois, est si contraire à la docilité et à la modération d'un homme qui cherche à s'instruire, que nous ne devrions plus vous (2) écouter. Cependant, comme nous sommes ici en esprit de charité pour instruire tous ceux qui nous proposeront leurs difficultés, afin de s'éclaircir et de se confirmer dans la religion catholique, nous serons bien aises que vous déclariez que vous ne proposez vos difficultés que pour vous affermir dans la vraie foi, et en (3) ce cas, nous vous donnerons avec plaisir, comme à tous les autres, une pleine instruction; mais, si vous n'imitez pas leur modestie et si vous parlez en homme déterminé à l'hérésie, vous n'êtes plus du nombre de ceux que nous

(1) Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq., 507, f° 27.
(2) M. l'abbé Verlaque a omis : *vous*.
(3) M. l'abbé Verlaque écrit : *dans*.

sommes chargés d'instruire, et vous n'avez qu'à vous retirer. Ces conférences ne sont que pour ceux qui cherchent la vérité, et non pas pour ceux qui s'obstinent dans l'erreur. En même temps il m'a déclaré qu'il abjuroit la religion romaine, et qu'il n'étoit là que pour nous faire sentir la vérité de la religion protestante. A ces paroles, je l'ai fait sortir doucement, et quoique l'assemblée fût assez grande, tout cela s'est fini sans bruit. A peine a-t-il été dehors, que d'autres, plus instruits que lui, ont proposé leurs difficultés avec docilité et modestie. Cependant M. Milet (1) l'a envoyé arrêter chez lui, et l'a fait mettre dans la tour. Vous remarquerez, monsieur, que ce malheureux étoit converti depuis six ans et paraissoit bon catholique; mais il nous a déclaré, par un écrit signé de lui, qu'il y a un an qu'il est dans les sentiments où il paroît à cette heure. J'ai cet écrit fait de sa propre main, et je le garde soigneusement. De plus il a avoué à M. le grand vicaire de la Rochelle ce matin, qu'il n'avoit jamais été catholique dans le cœur, et qu'il n'en avoit fait profession que dans l'espérance de quelque avantage temporel. Il y a déjà plus de huit mois que beaucoup de gens, qui en rendent témoignage, l'ont entendu parler souvent en huguenot; enfin, c'étoit un hypocrite, mais hypocrite fou, connu de tout temps pour tel par les gens des deux religions. Notre porte étant ouverte au public pour la conférence, on ne pouvoit l'empêcher

(1) M. l'abbé Verlaque, écrit : *Millet*, et met ici cette note : « Guillaume Millet de Jeurs, fut successivement sous-gouverneur de Monsieur et du Dauphin. Louis XIV l'envoya dans l'Aunis en 1683, comme lieutenant-général; il y mourut le 24 février 1690. »



d'entrer ni prévoir même certainement s'il viendroit. D'ailleurs, nous avions lieu d'espérer que ses amis lui raccommoderoient un peu la tête pour l'engager à venir proposer ses doutes sur le pied d'un catholique qui cherche à s'affermir; cela auroit réparé le premier scandale et fait une bonne impression; mais une saillie l'a pris, et, s'il n'eût fait la déclaration dans la conférence, il l'auroit faite dans la place publique. Il sera important que M. l'Intendant, qui sera ici demain de bon matin, l'ôte de la tour pour l'envoyer loin; car cet objet réveilleroit le peuple pour son ancienne religion. Je suis avec un très-grand respect, Monsieur,...

IV

Fénelon à Seignelay (1).

30 juillet 1686.

Monsieur,

En partant de cette ville nous reconnoissons plus que jamais que l'ouvrage des conversions s'avance par des voies insensibles, plus qu'il ne paroît. Comme nous avons tâché dans cette fin de les attendrir, nous avons vu les moins persuadés nous venir dire adieu les larmes aux yeux, et, en nous avouant qu'ils n'étoient pas encore catholiques dans le cœur ajouter qu'avec un peu de temps ils le deviendront. Il ne faut pourtant pas, monsieur, se fier à ces bonnes dispositions, car elles s'évanouissent en deux jours, si on les abandonne à eux-mêmes.

(1) Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq., 507, f° 43. (M. l'abbé Verlaque écrit : p. 40.)

Mais on doit conclure, ce me semble, que si (1) des prêtres qui aient le talent de prêcher affectueusement, de se faire aimer, les instruisent de suite, tout viendra assez promptement. Deux bons (2) curés achèveront l'œuvre ; pour moi, monsieur, je serois ravi de revenir voir ces bonnes gens quand l'ouvrage sera plus mûr. Je crois que dans un an et demi ou deux ans au plus, on pourra effacer dans la Rochelle tous les restes de l'hérésie, si on entretient ces bons commencemens. M. de Romains (3), qui est un très-bon nouveau converti, s'est rendu fort utile à plusieurs des principaux pour les détromper. Il ne faut pas les presser de s'approcher des sacremens ; mais aussi, comme plusieurs n'en demeurent éloignés que par une mauvaise honte et par irrésolution, je crois qu'il seroit utile que M. l'Intendant pût donner de petites distinctions à ceux qui donnent cette dernière marque de persuasion, comme de les observer moins que les autres, de leur confier plus qu'aux autres l'instruction de leurs enfants, de leur demander quelquefois leur (4) avis sur certaines choses qui regarderont (5) les autres, et de leur faire tous les petits plaisirs qu'il pourra (6). L'application de M. l'Intendant, qui est très-grande sur ces matières, lui donnera assez de moyens

(1) M. l'abbé Verlaque a complétement défiguré cette phrase, et prêté ce non-sens à Fénelon : *Que des prêtres qui aient le talent de prêcher affectueusement, de se faire aimer, de continuer les instructions de suite, tout le reste viendra.*

(2) M. l'abbé Verlaque omet : *bons.*

(3) M. l'abbé Verlaque écrit : *Romain.*

(4) Mot supprimé par M. Verlaque.

(5) M. l'abbé Verlaque écrit : *regarderoient.*

(6) M. l'abbé Verlaque écrit : *leur plaira.*



de leur accorder (1) de petites douceurs qui ne tirent pas à conséquence. Je pars, monsieur, pour aller à Sarlat voir mon oncle (2); mais en attendant que j'aille vous rendre compte de notre mission, M. l'abbé Fleury, qui y a travaillé plus que moi aura l'honneur de vous en dire tout ce que nous en savons.

Je suis avec un très-grand respect, etc. (3).

V

Fénelon à Seignelay (4).

Paris, 28 février 1687.

Monsieur,

J'obéis à l'ordre que vous m'avez donné de vous rendre compte par écrit de ce qui regarde notre mission de la Rochelle. Nous aurons : MM. les abbés de Bertier, des Marais, de Langeron, Fleury, Bitaut et deux bons ecclésiastiques de la paroisse (5) Saint-Sulpice. M. l'abbé Milon, qu'on a fort goûté à la Rochelle et qu'on y reverra avec plaisir, n'ose s'engager à y retourner à cause de son quartier qui commence au mois de

(1) M. l'abbé Verlaque écrit : *pour leur donner.*

(2) Mort le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avait, sept ans auparavant, donné à son neveu le prieuré de Carénac situé dans son diocèse. (Note de M. Verlaque.)

(3) M. l'abbé Verlaque estropie ainsi cette fin : *Je pars pour Sarlat voir mon oncle. En attendant le plaisir de vous voir, M. l'abbé Fleury, qui a travaillé plus que moi, vous donnera des renseignemens.*

(4) Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq., 507, f° 34.

(5) M. Verlaque ajoute : *de.*



juillet, à moins que Sa Majesté n'ait la bonté d'agréer qu'il fasse ce voyage, supposé que la mission dure encore en ce temps-là ; un de ses collègues pourroit servir en sa place, et cet abbé nous seroit d'un grand secours. J'ai déjà pris la liberté, Monsieur, de vous parler du ministre Bernon, dont la conversion sincère et éclairée fait de grands biens à la Rochelle. Le désir de se rendre utile à ceux qui ont besoin d'instruction, et qui ont une singulière confiance en lui, l'a empêché de recevoir la pension que le roi donne aux ministres convertis. Il a cru ce désintéressement nécessaire pour éviter les soupçons qui pourroient l'empêcher d'être écouté avec fruit. Il me paraît fort à souhaiter, monsieur, qu'une conduite si (1) édifiante ne le prive pas des libéralités du roi, et que la pension lui soit gardée pour la recevoir, quand ces raisons de charité cesseront.

Je suis avec un zèle très-respectueux, etc.

VI

Seignelay à l'abbé de Fénelon (2).

A Versailles, le 25 juin 1687.

J'ai rendu compte au roi de ce que vous avez pris la peine de m'écrire sur l'endurcissement des nouveaux convertis de la Rochelle. Il est fâcheux qu'il y ait aussi peu de disposition dans cette ville à suivre la vérité ;

(1) M. Verlaque écrit : *aussi*.

(2) Ministère de la marine *Registre concernant l'année* 1687, p. 438.



cependant la résolution dans laquelle ils paroissent être, de laisser élever leurs enfants dans la religion catholique, fera un bon effet un jour; et c'est la chose à laquelle on doit s'appliquer avec le plus de soin, comme celle dont on doit attendre le plus de fruit.

A l'égard des opiniâtres que vous seriez d'avis d'éloigner, j'ai envoyé à M. Arnoul des ordres, le nom en blanc, pour envoyer dans d'autres provinces ceux qu'il estimeroit à propos; et il sera nécessaire que vous preniez la peine de vous entendre avec lui sur ce sujet.

Je suis, Monsieur, absolument à vous.

VII

Fénelon à Seignelay (1).

A la Rochelle, 14 juillet 1687.

. . . .
. . . . Mais ce que nous avons fait de meilleur, c'est la nombreuse famille des Bernon, avec leurs alliances qui sont fort étendues. Le ministre de cette famille est enfin un très-zélé catholique, la ferveur de sa piété égale la fermeté de sa foi; comme sa parenté a une entière confiance en lui, il les gagne tous; il a entre autres un cousin nommé Saignette, apothicaire célèbre dans son art, par l'invention de plusieurs remèdes connus de toute la France, qui est parfaitement converti avec toute sa famille. C'étoit un des principaux anciens du consistoire et un des chefs du parti hugue-

(1) Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq., 507, f° 40.

not, en sorte que nous le comptions, il y a trois mois, pour un des premiers qu'il faudroit exiler (1). J'espère qu'il fera dans la suite autant de bien qu'il a fait de mal. Pour le ministre Bernon, il n'a pas voulu recevoir la pension que Sa Majesté donne aux ministres convertis ; ce n'est ni bizarrerie, ni affectation ; mais il a cru devoir donner à ses parents et à ses amis cette marque de désintéressement, pour être mieux en état de les persuader ; quand il les verra affermis, il demandera, dit-il, comme un autre, ce bienfait du roi, en effet, cette conduite éloigne tout soupçon, et lui attire la confiance de beaucoup de gens qui vont tous les jours lui demander en secret s'il a éclairci quelque chose dans les longues conférences qu'il a eues avec nous ; il leur montre les cahiers où il a mis toutes les objections que les protestants ont coutume de faire, avec les réponses que nous lui avons données à la marge ; par là, il leur fait voir qu'il n'a rien omis pour la défense de la cause commune, et qu'il ne s'est rendu qu'à l'extrémité.

Enfin, Monsieur, cet homme fait ici beaucoup plus de bien que nous, et j'espère qu'avec le temps il en fera encore davantage ; moins il cherche les grâces, plus il les mérite. Pour nous, je persiste à croire que nous devons enfin laisser reposer les esprits. Il est certain que la moisson n'est pas encore mûre et qu'il ne faut pas vouloir la forcer de mûrir à la hâte. Les esprits n'ont pas assez de force pour revenir tout à coup. La coutume et la confiance avec la lassitude de leur état présent feront plus que les meilleures raisons. Les instructions de longue haleine les fatiguent et les trou-

(1) M. l'abbé Verlaque écrit : *exciter*, ce qui n'a aucun sens.



blent; ce qui causera le plus de désertions est la pensée où ils sont qu'ils n'ont aucune trêve à espérer jusqu'à ce qu'ils soient parfaits catholiques.

Au contraire, ce qui peut les retenir, c'est de leur faire goûter quelque douceur de vie après tant d'agitations, et de leur montrer qu'on veut bien les attendre avec patience. Quoiqu'ils soient de mauvaise foi lorsqu'ils demandent du temps, il est pourtant vrai qu'ils en ont besoin et que le temps fera sur eux plus qu'ils ne s'imaginent. Pourvu qu'on les oblige d'assister aux instructions communes des pasteurs, qu'on veille pour les empêcher de s'assembler secrètement, que leurs enfants soient exactement instruits, la coutume fera le reste peu à peu. Je vois que dans les lieux où l'on veut faire aller l'ouvrage plus vite, il y a beaucoup d'ostentation de la part des ouvriers, et peu de conversions solides de la part des peuples. On verra, si je ne me trompe, dans deux ans, que les lieux où l'on est allé si vite seront les plus reculés. Dans les autres, où tout est libre, on est au moins assuré qu'on ne fait aucun pas qui n'approche du véritable but. Pour tous les pauvres, ils viendront facilement si on leur fait les mêmes aumônes qu'ils recevaient chaque mois du consistoire. Cela se faisait avec beaucoup d'ordre, de discernement et d'économie. En observant la même règle, cette dépense n'irait pas loin. On ne donnerait qu'à ceux qui feraient bien leur devoir. Il me semble, Monsieur, qu'il faut autant qu'on peut rendre les grâces moins générales pour tous les convertis, parce qu'il y en a beaucoup qui en jouissent indignement, et les réserver pour ceux qui les méritent. Les fonds des con-



sistoires ou les biens confisqués des fugitifs pourraient fournir à ces aumônes que je propose (1). Nous partirons d'ici, Monsieur, dans cinq ou six jours pour Paris, selon votre proposition. Je suis avec respect.

VIII

Seignelay à l'abbé de Fénelon (2).

A Versailles, le 15 juillet 1687.

. . . .

La proposition que vous faites de ne pas continuer les missions pendant la moisson est très-raisonnable, et Sa Majesté trouve bon que vous reveniez ici. Je vous prie de vouloir bien, avant votre départ, faire un mémoire de tout ce que vous croyez devoir être observé, pendant votre absence, pour maintenir les esprits des nouveaux convertis dans de bonnes dispositions à l'égard de la religion, et de me l'envoyer afin que je tienne la main à son exécution. J'ai informé Sa Majesté de ce que vous m'écrivez au sujet des séditieux qui sont parmi les nouveaux convertis. Elle seroit bien aise d'être informée, s'il y en a un grand nombre; veuillez me le dire pour que je lui en rende compte.

(1) Tout le passage imprimé en italique a été omis par M. l'abbé Verlaque et rétabli par M. Gazier.

(2) Ministère de la marine : *Registre concernant l'année*, 1867, p. 27.



IX

MÉMOIRE DE FÉNELON, RÉDIGÉ A LA DEMANDE DE SEIGNELAY, SUR LES MOYENS DE « MAINTENIR LES ESPRITS DES NOUVEAUX CONVERTIS DANS DE BONNES DISPOSITIONS A L'ÉGARD DE LA RELIGION » (1).

[Fin juillet ou août 1687.]

Le vrai état des nouueaux conuertis de (2) la Rochelle est difficile à représenter. Comme ils sont fort agitez, ils changent souuent, et chacun a ses pensées fort differentes de celles des autres. Les familles sont diuisées, et ils sont en deffiance mutuelle. Les plus sages se tournent vers l'Église catholique. Mais comme ceux la sont encore un peu flottants, les autres, qui sont ardents et opiniâtres, les retiennent. Il y en a peu qui ayent une persuasion assez viue pour se déclarer. Ceux qui resistent sont ou des visionnaires qui croyent sentir le Saint Esprit (3), ou des politiques sans religion qui (4) se soucient peu de leur reforme, mais qui haïssent et qui craignent l'Eglise catholique. Ils ne peuuent se résoudre a laisser tomber un parti dont ils etoient les

(1) Bibl. nat. ms. fr., nouv. acq., 507, f° 45-51. Cette pièce est écrite en entier de la main de Fénelon, mais elle ne porte pas de signature. Elle paraît cependant complète. M. l'abbé Verlaque l'a omise, et l'on en doit la publication à M. Gazier (*Revue politiq. et littér.* du 31 oct. 1874). Nous reproduisons l'orthographe du manuscrit.

(2) Fénelon a écrit : *cette*, et l'a barré ensuite.

(3) Après Saint-Esprit, Fénelon avait d'abord écrit : *qui leur explique l'Ecriture*. Il a biffé ces mots.

(4) *Ne*, barré.

chefs, et à n'être plus rien. Ils se forment des esperances chimeriques et les sement parmi le peuple. Sans eux le peuple se soumettroit assez facilement. Je persiste a croire qu'il faudroit écarter quelques uns de ces chefs qui dogmatisent, en cas qu'ils continuent a le faire.

Ce seroit des ôtages qu'on auroit pour empescher la desertion de leurs familles. On pourroit en enuoyer quelques uns dans les prouinces du cœur du royaume où il n'y a point eu de huguenots. On pourroit même donner aux autres quelque petit emploi pour les eloigner plus doucement de leurs familles. Peut-être ne seroit il point mauuais den enuoyer quelqu'un dans le Canada? C'est un païs dont ils font eux mêmes le commerce. Tout y est catholique. Le gouuerneur, l'éuêque et l'intendant veilleroit sur eux. Il faudroit en ecarter ainsi un petit nombre. M. l'Intendant connoît à peu prez ceux qu'il faudroit choisir.

Il est certain qu'il faut quelque autorité ici plus qu'ailleurs a cause du naturel dur et hautain des Rochellois. Dez qu'on paroît les ménager, ils concluent (1) que le Roi y est obligé par l'état des affaires etrangères, ou par quelque reste secret de sa maladie, ou par la lassitude de les presser toujours. Ainsi ils s'imaginent qu'il n'y a qu'a resister, et qu'enfin on les laissera viure a leur mode, ou que du moins on leur accordera la coupe (2). Il n'y a point de visions dont ils ne se repaissent. S'ils sentent qu'on lâche la main, ils deuiendront

(1) *Ou*, biffé.

(2) C'est-à dire la communion sous les deux espèces.

insolents, ils s'accoutumeront à rentrer (1) dans leur ancienne liberté, peut être iront ils jusqu'a faire des assemblées qu'il faudra punir. Tout au moins ils s'endurciront si on les laisse prendre haleine, et on sera a recommencer quand on voudra les ramener. Peut être même qu'ils seront (2) moins souples une seconde fois qu'ils ne l'ont été la première.

Je croirois donc qu'il faudroit les assujettir sans relasche a assister aux instructions. On pourroit y employer l'autorité sans rigueur. A l'égard de la messe, je me contenterois de les presser tantost par de simples ordres, tantost par quelques menaces legeres et generales (3). Pour les sermons, je voudrois les y assujettir par de très legeres amendes, ne fussent elles que de cinq sols. Mais il faudroit les faire payer sans rémission châque semaine. En ce cas il seroit important dauoir de bons predicateurs. Car ils se moqueroient des predicateurs foibles qu'on les contraindroit dentendre. Il faut reseruer cette sujettion pour les instructions ou l'on est sûr qu'ils seront malgré eux edifiez de nôtre religion. C'est dans cette vuë que j'ai crû capital que les Peres de l'Oratoire donnassent deux de leurs meilleurs sujéts pour les deux principales paroisses de cette ville, qui dépendent deux. Ces legeres amendes feroient que toutes les familles viendroient a l'église. Elles ne seroient pas assez fortes pour causer des desertions, et elles le seroient assez pour produire l'assiduité aux instructions. Il y a eu peut être deux ou trois cents

(1) Fénelon avait d'abord écrit par inadvertance : *à leur rendre...*
(2) *Plus*, biffé.
(3) *Légères et générales*, ont été placés après coup dans l'interligne.



nouueaux conuertis qui sont venus nous entendre, et qui ont été ébranlez. Les autres n'y sont pas venus, de peur dêtre persuadez de nôtre doctrine. Ainsi, nous auons été presque inutiles au plus grand nombre. Tout ce qui leur est venu de nous, c'est que ceux qui nous ont entendus, et qui ont été touchez, leur ont rapporté quelque chose de nos discours. Il est certain que si on faisoit ici de suitte des instructions solides et touchantes, auxquelles tout le monde fut assidu, le gros du peuple seroit entraîné.

Selon les apparences, plusieurs entestez songent encore a deserter. Mais plus ils retarderont, plus leur ardeur se rallentira. C'est autant le mauuais état de leurs affaires que la religion qui les presse de s'en aller. On en voit qui couurent leurs banqueroutes du prétexte de la religion. J'entens dire de tous costez (1) que les commis des fermiers du Roi gênent trop le commerce. Châque intéressé qui passe ici fait pour sa compagnie de nouuelles règles. Les marchands ne sauent tous les jours à quoi s'en tenir. Souuent on leur tend des piéges, et puis une confiscation les met au désespoir. Un peu de douceur et de comodité dans le commerce les retiendroit.

Ceux qui deserteront, faciliteront peut être par leur fuitte l'instruction de ceux qui ne s'en iront pas. Cependant il me semble que le plus sûr est de ne se relascher point pour la garde des costes. Ceux qui partent, appellent aprez eux ceux qui demeurent. Ils leur cachent leurs miseres ; ils leur mandent les consolations qu'ils goustent auprez des ministres. Ils font plus de

(1) *Qu'on*, biffé.

mal par leurs lettres aprez leur départ, qu'ils n'en sauroient faire par leur presence. Plus il partira de nouueaux conuertis, plus il y en aura qui voudront les suiure. Tel ne songe point a partir, qui y songeroit, si son parent ou son ami auoit pris les deuants et l'exhortoit à le suiure. L'émulation les feroit tous partir l'un aprez l'autre, et il y en auroit beaucoup que ce faux honneur entraineroit, quoiqu'ils en fussent très fâchez.

Je crois qu'on doit leur refuser la liberté de voir les prisonniers (1). Comme ceux-ci ne souffrent la prison que pour se glorifier de leurs chaines dans tout le parti, dez qu'ils voyent quelque nouueau conuerti, ils ne parlent que de leurs consolations et de leur zele pour le martyre. Cent predicateurs ne sauroient faire autant de bien, qu'un seul prisonnier fait de mal quand il parle ainsi. Il ne faudroit pas même que les prisonniers eussent entr'eux la liberté de se voir.

Les Lettres de Hollande font des maux qu'on ne sauroit comprendre. Si on faisoit quelque règlement general pour obliger les particuliers a donner au magistrat tous ces libelles dez qu'il[s] les auroi[en]t (2) reçus, le tout (3) avec quelque peine comminatoire, la plupart, qui craignent destre decouuerts, obéiroient. Les autres s'abstiendroient du moins de communiquer ces libelles a leurs amis. Ils craindroient les faux frères, ils auroient peur (4) qu'on ne remarquât a la poste que les pa-

(1) Il y avait d'abord : *Je crois qu'on doit refuser à tout le monde la liberté de voir les prisonniers. Comme ils ne le sont que pour se glorifier*, etc.

(2) Fénelon avait commencé par mettre le pluriel, il l'a effacé pour mettre le singulier.

(3) *Sous*, biffé.

(4) *Destre*, biffé.



quets qui contiennent des imprimez s'adressent à eux. J'ai remarqué que la vigilance de M. l'Intendant pour faire demander les lettres pastorales de Jurieu a ceux qu'on soupçonnoit d'en auoir reçu, a été cause que plusieurs sont venus deux mêmes apporter celles qu'ils auroient pû cacher.

Il me paroît (1) qu'il seroit très utile de faire imprimer en Hollande, et ensuitte de repandre chez les nouueaux conuertis, des lettres qui montrassent le ridicule et l'emportement de celles de Jurieu. Il faudroit aussi qu'elles fissent voir l'extrauagance des prophéties par lesquelles on (2) abuse les peuples. Afin que ces lettres ne fussent point suspectes, il faudroit qu'elles ne parussent point catholiques. L'enuie et la diuision qui regnent en Hollande entre leurs docteurs rendroient cela (3) très-vraisemblable. On pourroit même laisser croire que ces lettres seroient faites par Aubert de Versé (4), socinien, ennemi implacable de Jurieu, et (5) qui écrit, en effet, tous les jours en Hollande contre lui. C'est un homme d'une rapidité à accabler Jurieu. Peut être M. l'ambassadeur, qui est sur les lieux, pourroit auec un peu dargent se seruir de cet homme et de ses semblables pour faire diuersion et pour semer des libelles qui decrieroient le parti des ministres refugiez en ce

(1) Cet alinéa est marqué dans le manuscrit, à la marge, par un petit trait au crayon.

(2) *Les*, biffé.

(3) Au lieu de : *cela*, Fénelon avait d'abord écrit : *cet arti*. Le mot *article* n'est pas terminé.

(4) M. Gazier a lu : *déverse* et croit, à tort, ce mot synonyme de *réfugie*. Voir *La France protestante*, I, 147.

(5) Les mots : *ennemi implacable de Jurieu et*, sont ajoutés dans l'interligne.



païs la. Du moins ces libelles seroient lûs ici auec empressement et auec fruit.

Je crois qu'on pourroit faire en même [temps] (1) trois choses dont la dépense n'iroit pas loin, et qui auanceroient bien l'ouurage. La première seroit de donner des pensions secrettes a certains chefs du parti qui commencent a reuenir de bonne foi. Par eux on sauroit beaucoup de choses importantes, et on se seruiroit deux pour faire entendre raison a quantité de petits esprits qui ne veulent point ecouter les docteurs catholiques, mais qui ecoutent volontiers ces demi docteurs qu'ils croyent neutres entre les deux partis. Il y a peu de gens en cette ville qui ayent des pensions. Plusieurs mêmes (2) de ceux qui en ont ne s'en rendent gueres dignes. On pourroit, en supprimant les pensions de ceux qui font mal, faire un fonds prêsque suffisant pour ces pensions secrettes. Lorsque ceux qui font mal se remettroient a faire mieux, on pourroit leur rendre leurs pensions.

La seconde dépense seroit de faire un fonds réglé pour continuer les aumosnes du Consistoire. Les nouueaux conuertis les continuent, et vous voyez bien que ce pauure peuple n'a garde de se declarer contre une religion pendant qu'ils sont nourris par ses plus zelez deffenseurs. Cette aumosne ne monteroit pas a une grande somme, et elle engageroit tous ces pauvres a assister aux instructions. Ainsi on rendroit surement par la beaucoup de familles catholiques.

La troisième dépense seroit pour des maîtres et des

(1) Fénelon a oublié d'écrire ce mot.

(2) Fénelon avait écrit *ceux-mêmes*, qui lui a semblé trop général.

maitresses decole. Les peuples n'ont pas de quoi les payer. Ils s'épuisoient pour en auoir autrefois de leur religion. Mais on ne les reduira jamais a payer régulièment des gens qu'ils regarderont comme les empoisonneurs de leurs enfans. De plus il faudroit en auoir de bons, car (1) toutes les honnestes familles ne peuuent se résoudre a enuoyer leurs enfants chez des maitres qui auroient eux mêmes besoin destre instruits. Je crois même qu'il faudroit donner de quoi auoir de petits prix pour recompenser a l'ecole et au catechisme ceux qui font le mieux. C'est le moyen d'exciter l'emulation parmi les enfans, et de faire préualoir la bonne instruction sur la seduction des parents.

Enfin je suis persuadé qu'on doit veiller beaucoup pour empescher les ventes de biens et de meubles, les alienations, les gros emprunts, et même les changements de domicile qui ne seront pas fondez sur quelque nécessité manifeste.

Si on pratique exactement ces choses pendant un an, je crois qu'alors la pluspart des gens, lassez de leur état et accoutumez a aller a l'église, ne songeront plus qu'a demeurer paisiblement catholiques. L'instruction les aura touchez, le tem̃s les aura adoucis. Plusieurs auront honte daller assidûment a l'église par la crainte dune legere amende. Ils voudront, pour leur honneur, faire entendre qu'ils y vont par persuasion. En voila assez pour les détacher du parti, et pour leur faire chercher des raisons qui les persuadent en nôtre faueur. C'est ainsi qu'ils sont faits.

(1) Fénelon avait d'abord écrit : *car autrement.*

Voila comment je voudrois les preparer pendant une année entière a une forte mission qu'on pourroit leur donner en l'an 1689. C'est le teṁs de leurs folles propheties. Alors leurs esperances s'euanouiront. De plus, ils auront été accoutùmez a nôtre doctrine; si des missionnaires sages, doux et propres a prescher venoient alors, ils courroient en foule pour les entendre, et ils se laisseroient conduire aux sacrements. Cependant il ne leur faut aucune controuerse seiche qui les animeroit a la dispute. Il leur faut des pasteurs qui insinuent la doctrine catholique et qui effacent (1) insensiblement leurs préjugez. Les prieres les charment. Il faudroit leur en donner. Ils demandent aussi des lectures publiques du Nouueau Testament pendant que le peuple attend le sermon ou l'office. Je sais qu'il est a craindre qu'ils n'abusent de ces petites condescendances. Aussi ne fais je que rapporter leur ardent desir. Il seroit a souhaitter qu'en les obligeant d'aller a l'église on leur y fît trouuer quelque consolation qui ne changeât rien de la conduite de l'Eglise, sur laquelle il ne faut jamais rien relascher.

(1) Manuscrit : *qui efface.*



X

Le père Aymar de la compagnie de Jésus à M. l'abbé de Cordemoy chez M. des Combes rue des Grands-Augustins à Paris (1).

A Marennes, 14 may 1698.

J'ay compris par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 4 de may que nos missions vous tiennent toûjours au cœur, et que vous prenez toûjours interest à ce qui les regarde. Vous avez en effet trop de part à tout le bien qu'on y a fait jusqu'ici pour les négliger, et pour ne pas vous employer auprès des puissances dont vous avez l'oreille, afin d'obtenir leur protection. L'ordre general est absolument necessaire, et il faut que la cour ne comprenne pas que la chose presse, pour le differer si longtemps. Les ministres refugiez profitent de ce délai, et écrivent tous les jours des lettres circulaires qui font tout l'effet qu'ils en attendent. Nos mal convertis deviennent tous les jours plus opiniâtres et plus insolens, et se confirment de plus en plus dans la pensée qu'on n'ose les inquiéter, et qu'on veut les laisser en repos. Ceux qui auroient quelque bonne disposition à être catholiques de bonne foi, n'ont pas le courage de se declarer de peur de s'attirer les

(1) Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq., 507, f° 51. Cette lettre nous paraît être restée jusqu'ici inédite.



insultes des autres, et voudroient un ordre general de la cour pour leur servir de pretexte. Il est sûr que si l'on avoit une fois gaigné les principaux, tout le petit peuple suivroit. Continuez donc, Monsieur, à travailler pour obtenir cet ordre general de venir écouter les instructions, sans quoi il n'y a rien à esperer. Je devois aller faire mission à Saintes. Mais la maladie de Mgr l'evêque a rompu ce dessein. Il est vrai qu'il a été très mal d'un grand rhume. Mais il y a plus de quinze jours qu'il est hors de danger, et sa santé se rétablit tous les jours. Nous verrons ce que produira sa visite. Nôtre R. P. superieur vous rend tres humbles graces de votre souvenir. Je vous conjure de me continuer un peu de part dans le vôtre et d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus de respect et d'attachement, Monsieur, votre tres humble et obeissant serviteur.

FIN DES APPENDICES.



TABLE DES MATIERES



SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS

33, RUE DE SEINE ET RUE DES SAINTS-PÈRES, 33

PARIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

OUVRAGES SUR LE PROTESTANTISME ET LA RÉFORMATION DU XVI[e] SIÈCLE.

BAUDICHON. — **Procès de Baudichon de la Maisonneuve,** accusé d'hérésie à Lyon, 1534; publié pour la première fois, d'après le manuscrit original conservé aux archives de Berne, et précédé d'un avant-propos par J.-G. Baum, professeur en théologie à l'université de Strasbourg. 1 vol. in-12, 1873. 5 fr.

BÈZE (THÉODORE DE). — **Vie de Jean Calvin.** Nouvelle édition publiée et annotée par Alfred Franklin. 1 vol. in-18, 1869. 5 fr.

— **Histoire des Eglises réformées au royaume de France.** 3 vol. in-8, 1841. 10 fr.

BONIFAS (F.). — **Histoire des Protestants de France** depuis 1861. 1 vol. in-8, 1864. 1 fr.

BUJEAUD (VICTOR). — **Chronique protestante de l'Angoumois,** XVI[e], XVII[e], XVIII[e] siècles. 1 vol. in-8, 1860. 6 fr.

BUNGENER (F.). — **Calvin,** sa vie, son œuvre et ses écrits. 2[e] édit. 1 vol. in-12, 1863. 3 fr. 50 c.

CALVIN. — **Cinq discours prêchés à Genève,** le 29 mai 1863, par MM. Oltramare, Coulin, Tournier, Bungener et Gaberel. 1 vol. in-12, 1864. 1 fr. 50

Calvin d'après Calvin, fragments extraits des œuvres françaises du réformateur, par C.-O. Viguet et D. Tissot. 1 vol. in-8, 1864. 4 fr.

CAMBON DE LAVALLETTE (JULES). — **La Chambre de l'édit du Languedoc.** 1 vol. in-8, 1872. 3 fr. 50
Ce travail a obtenu le prix de 1,000 francs au concours historique de 1869.

CAZALIS DE FONDOUCE (P.). — **Les Parpaillots.** Recherches sur l'origine de ce sobriquet donné aux réformés de France aux XVI[e] et XVII[e] siècles. In-8, 1860. 60 c.

CAZENOVE (RAOUL DE). — **Rapin Thoyras,** sa famille, sa vie et ses œuvres. Etude historique suivie de généalogies. 1 vol. in-4, pap. vergé lacté, imprimé par Perrin, à Lyon, 1866. 30 fr.

— **Censures des théologiens de Paris** (les), par lesquelles ils auoyent faulsement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne, imprimeur du Roy, avec la response d'iceluy Robert Estienne. (D'après l'édition de 1552). 1 vol. in-8. 10 fr.
(Réimpression de J.-G. Fick, à Genève.)

Chavannes (Jules). — **Les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey**. In-12, 1874. 3 fr.

Charronnet (Ch.). — **Les Guerres de religion et la Société protestante dans les hautes Alpes**, 1560-1789. 1 vol. in-8, 1841. 6 fr.

Claparède (H.). — **Histoire des Eglises réformées du pays de Gex**. 1 vol. in-8, 1856. 3 fr.

Coquerel fils (Athanase). — **Jean Calas et sa famille**, étude historique d'après les documents originaux, suivie de pièces justificatives et des lettres de la sœur A.-J. Fraisse de la Visitation. Seconde édition, refaite sur de nouveaux documents. 1 vol. in-8, 1869. 8 fr.

— **Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris**, d'après des documents en grande partie inédits. Première époque, 1512-1594. 1 vol. in-8, 1862. 4 fr.

Coquerel fils (Athanase). — **La Saint-Barthélemy**. Br. in-8, 1859. 75 c.

— **Vie et mort de Wolfgang Schuch, martyr**, brûlé à Nancy. Br. in-8, 1854. 60 c.

Coquerel (Ch.). — **Histoire des Eglises du désert** chez les protestants de France, depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la révolution française. 2 vol. in-8, 1841. 10 fr.

Corbière (Ph.). — **Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier** depuis son origine jusqu'à nos jours, avec de nombreuses pièces inédites sur le Languedoc, les Cévennes et le Vivarais. 1 vol. in-8, 1861. 7 fr.

— **Histoire du siége de Montpellier en 1622**, sous Louis XIII, d'après les mémoires du temps et des documents inédits. In-8, 1866. 3 fr.

Delmas (L.). — **L'Eglise réformée de la Rochelle**, étude historique. In-12. 1 fr. 75

Desmaze (Cl.). — **P. Ramus, professeur au collége de France**, sa vie, ses écrits, sa mort, 1515-1572. 1 vol. in-12, 1864. 2 fr.

Dorieux (Gustave). — **Examen critique de l'histoire des protestants de Picardie** de M. L. Rossier. In-12, 1861. 50 c.

Douen (O.). — **Essai historique sur les Eglises réformées du département de l'Aisne**, d'après des documents pour la plupart inédits. In-8, 1860. 3 fr.

Drion (Ch.). — **Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France** jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. 2 vol. in-12, 1855. 6 fr.

Faye (Clément de). — **L'Eglise de Lyon** depuis l'évêque Pothin jusqu'au réformateur P. Viret (152 à 1563). Précédée d'une lettre de M. Rosseeuw Saint-Hilaire, professeur d'histoire à la Sorbonne. 1 vol. in-12, 1859. 2 fr.

Félice (G. de). — **Histoire des Protestants de France** depuis l'origine de la Réformation. 5e édit. 1 vol. in-8. 3 fr.

Faisant suite

FILLON (BENJAMIN). — **L'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte,** ses précurseurs, premiers fidèles, prédicateurs et pasteurs, hommes remarquables sortis de son sein. In-4, 1872. 10 fr.
Tiré à 100 ex. sur papier de Hollande.

FROSSARD (C.-L.). — **Aperçu sur l'histoire de la Réformation dans la Flandre française,** avec deux épisodes de martyrs de 1556 et 1566, suivis d'une note sur l'état actuel de l'Eglise réformée de Lille. Br. in-8, 1867. 1 fr.

— **L'Eglise sous la croix pendant la domination espagnole.** Chronique de l'Eglise réformée de Lille. 1 vol. in-8, 1857. 5 fr.

— **La Réforme dans le Cambrésis au XVIe siècle.** Manuscrit publié pour la première fois et annoté. Br. in-8, 1855. 1 fr. 50

— **Trois chansons protestantes du siècle passé.** In-12, 1854. 5 fr.

FROSSARD (LOUIS). — **Les Vaudois de Provence.** 1 vol. in-8, 1848. 3 fr. 50

GABEREL (J.). — **Histoire de l'Eglise de Genève** depuis le commencement de la Réformation jusqu'en 1815. 3 vol. in-8, 1858-1862. 27 fr.

— **Jacques Saurin,** sa vie et sa correspondance. 1re partie : Biographie de Jacques Saurin par Jean Gaberel; 2e partie : Correspondance de Jacques Saurin et de sa famille, par Des Hours-Farel. 1 vol. in-12, 1864. 2 fr. 50

GAUFRÈS (M.-J.). — **Philippe Mornay de Bauves** ou l'Education d'un gentilhomme protestant au XVIe siècle. In-8, 1868. 1 fr.

GAULLIEUR (ERNEST). — **Histoire du collége de Guyenne,** d'après un grand nombre de documents inédits. 1 fort vol. imprimé sur papier de Hollande, 1874. 18 fr.

GOURJON (HORACE). — **Le Tribunal de l'inquisition et le Massacre de la Saint-Barthélemy.** In-8, 1846. 1 fr. 25

HUGUES (J.-P.). — **Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze** depuis son origine jusqu'à la révolution française, écrite d'après des documents complétement inédits. 2e édit. 1 gros vol. in-8, 1864. 7 fr. 50

— **Etude historique de l'organisation financière de l'ancienne Eglise réformée de France au temps de son organisation synodale.** Rapport lu à la Conférence pastorale du Gard, le 8 juin 1865. In-8, 1865. 1 fr.

LAGARDE (ALPHONSE). — **Chronique des Eglises réformées de l'Agenais.** In-12. 1 fr. 25

LAMBERT (Dr GUSTAVE). — **Histoire des Guerres de religion en Provence** (1530-1598). 2 vol. in-8, 1870. 20 fr.
Tiré à un petit nombre d'exemplaires.

LARNAC (LÉONCE). — **La Réformation à Bordeaux** au XVIe siècle. Conférence. In-8, 1874. 50 c

LIÈVRE (AUGUSTE). — **Histoire des Protestants des Eglises réformées du Poitou.** 3 vol. in-8, 1856-1860. 12 fr.

— **Les Martyrs poitevins.** 1 vol. in-12, 1874. 1 fr. 60

LOUTCHITZKI (JEAN). — **Documents inédits sur l'histoire du Languedoc et de la Rochelle après la Saint-Barthélemy** (1572-1574). Lettres extraites des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. In-8, 1873. 2 fr. 50

LUTTEROTH (HENRI). — **La Réformation en France pendant sa première période.** Note historique rédigée, sur la demande de la commission synodale de l'union des Eglises évangéliques de France, en commémoration du premier synode des Eglises réformées françaises, assemblé à Paris en mai 1559. 2 fr. 50

MARCHEGAY (PAUL). — **Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille.** 1 vol. in-8, 1872. 5 fr.

— **Recherches sur les poésies de Mlles de Rohan-Soubise.** In-8, 1874. 2 fr.

MARTIN (WILLIAM). — **La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise.** — Relations des ambassadeurs Giovanni Michiel et Sigismondo Cavalli, traduites et annotées. 1 vol. in-12, 1872. 3 fr.

Mémoire d'un R. P. jésuite pour la conversion de la ville de Strasbourg, 1866, publié par C. Schmidt. in-8, 1854. 50 c.

MERLE D'AUBIGNÉ (J.-H.). — **Histoire de la Réformation du XVIe siècle** (temps de Luther). Nouv. édit. revue par l'auteur. 5 vol. in-12, 1860-1862. 16 fr.

MICHEL (ADOLPHE). — **Louvois et les Protestants.** 1 vol. in-12, 1870. 3 fr.

Ouvrage couronné par la Société de l'histoire du protestantisme français.

MONASTIER (ANTOINE). — **Histoire de l'Eglise vaudoise** depuis son origine, et des Vaudois du Piémont jusqu'à nos jours, avec un appendice contenant les principaux écrits originaux de cette Eglise, une description et une carte des vallées vaudoises actuelles, et le portrait d'Henri Arnaud. 2 vol. in-8, 1847. 6 fr.

MORISSON (le Rév. JOHN). — **Histoire générale de la Réformation,** traduite de l'anglais. 1 vol. in-8, 1845. 3 fr. 50

MURET (THÉODORE). — **Histoire de Henri Arnaud,** pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont, résumé de l'histoire vaudoise. In-12, 1853. 60 c.

MUSTON (ALEXIS). — **Histoire complète des Vaudois du Piémont et de leurs colonies,** composée en grande partie sur des documents inédits, avec l'indication des sources et des autorités ; suivie d'une biographie. 4 vol. in-12. 10 fr.

NAEF (F.). — **Histoire de la Réformation,** 2e édit., revue par l'auteur. 1 vol. in-12, 1867. 1 fr.

Ouvrage couronné par la Société genevoise des intérêts protestants.





PAILLARD (CHARLES). — **Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVI[e] siècle.** In-8, 1874. 3 fr.

PARROT (HENRI). — **Montfaucon et ses souvenirs.** In-8, avec portrait en photogr. de Gaspard Coligny, 1863. 2 fr.

PEYRAT (NAPOLÉON). — **Le Colloque de Poissy et les Conférences de Saint-Germain en 1561.** In-12, 1868. 1 fr. 50

— **Les Réformateurs de la France et de l'Italie au XII[e] siècle.** 1 vol. in-12, 1860. 3 fr. 50

— **Histoire des pasteurs du désert** depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la révolution française, 1685-1789. 2 vol. in-8, 1872. 12 fr.

PORTAL. — **Les Descendants des Albigeois et des Huguenots,** ou Mémoires de la famille de Portal. 1 vol. in-8, 1860. 6 fr.

RABAUD SAINT-ETIENNE. — **Le vieux Cévenol,** ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borelly, mort à Londres, âgé de 103 ans 7 mois et 4 jours. Nouv. édit. In-16, 1856. 1 fr. 25

RABAUT (CAMILLE). — **Histoire du Protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais,** depuis son origine jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes (1685). 1 vol. in-8, 1873. 7 fr. 50

— **Sirven,** étude historique, d'après les documents originaux et la correspondance de Voltaire. In-12. 2 fr.

READ (CHARLES). — **Daniel Chamier,** journal de son voyage à la cour de Henri IV en 1607, et sa biographie, publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux avec de nombreux documents inédits. 1 vol. grand in-8, 1858. 5 fr.

— **Henri IV et le ministre Daniel Chamier,** d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour en 1607, fragment d'histoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 25 mars 1854, précédé et suivi de quelques considérations et documents pour servir à l'étude du caractère de Henri IV. 1 vol. in-8, 1854. 2 fr. 50

READ et WADDINGTON. — **Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet,** gentilhomme normand, sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes, sur le refuge et les expéditions de Guillaume III en Angleterre et en Irlande, et précédés d'une introduction historique. 1 vol. in-8, 1864. 7 fr. 50

RECORDON (CH.-L.-B.). — **Le Protestantisme en Champagne,** ou Récits extraits d'un manuscrit de N. Pithon. In-8. 4 fr.

REUSS (RODOLPHE). — **La Destruction du Protestantisme en Bohême.** Episode de la guerre de Trente ans. Nouvelle édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8, 1868. 3 fr.

RICHEMONT (L. DE). — **Origine et progrès de la Réformation à la Rochelle,** précédé d'une notice sur Philippe Vincent, 2[e] édition, revue et considérablement augmentée. In-12, 1872. 2 fr.

ROGET (AMÉDÉE). — **L'Eglise et l'Etat à Genève du vivant de Calvin,** étude d'histoire politico-ecclésiastique. In-8, 1867. 2 fr.

ROSSIER (L.). — **Histoire des Protestants en Picardie,** particulièrement de ceux du département de la Somme, d'après des documents pour la plupart inédits. In-12, 1861. 3 fr.

ROU (JEAN). — **Mémoires inédits et opuscules de Jean Rou,** avocat au parlement de Paris (1659), secrétaire-interprète des états généraux de Hollande depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711), 1638-1711, publiés par la Société de l'histoire du protestantisme français, d'après le manuscrit conservé aux archives de l'Etat à la Haye, par Francis Waddington. 2 vol. in-8, 1857. 6 fr.

RUFFET (LOUIS). — **Lambert d'Avignon,** le Réformateur de la Hesse. In-12, 1873. 6 fr.

— **Pietro Carnesechi.** Un martyr de la Réforme en Italie. In-12, 1874. 60 c.

SAYOUS (A.). — **Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation.** Seconde édit. 2 vol. in-12. 4 fr.

SCHÆFFER (ADOLPHE). — **Madame Duplessis-Mornay,** née Charlotte Arbaleste. In-8, 1854. 60 c.

— **Les Huguenots du XVIe siècle.** 1 vol. in-8, 1870. 5 fr.

— **Un Prédicateur catholique au XVe siècle** (Geiler de Kaisersberg). In-12, 1842. 1 fr.

SCHMIDT (CH.). — **Essai sur Jean Gerson,** chancelier de l'Université et de l'Eglise de Paris. Gr. in-8, 1839. 3 fr.

— **Gérard Roussel,** prédicateur de la reine Marguerite de Navarre. Mémoire servant à l'histoire des premières tentatives faites pour introduire la Réformation en France. 1 vol. in-8, 1845. 4 fr.

— **Histoire et Doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois.** 2 vol. in-8, 1849. 10 fr.

SMILES (SAMUEL). — **Les Huguenots,** leurs colonies, leurs industries, leurs Eglises en Angleterre et en Irlande. Trad. de l'anglais, avec une préface de M. Ath. Coquerel fils. 1 vol. in-8, 1870. 6 fr.

SOLDAN (G.-G.). — **La France et la Saint-Barthélemy.** Trad. de l'allemand par Charles Schmidt. In-8, 1855. 2 fr.

TESSIER (JULES). — **L'Amiral Coligny.** Etude historique. In-8, 1872. 4 fr.

VAURIGAUD (B.). — **Essai sur l'histoire des Eglises réformées de Bretagne,** 1535-1808. 2 vol. in-8, 1870. 2 fr.

VINET (ALEXANDRE). — **Histoire de la prédication parmi les réformés de France au XVIIe siècle.** 1 fort vol. in-8. 1860. 6 fr.

WADDINGTON (FRANCIS). — **Le protestantisme en Normandie,** depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (1685-1797). 1 vol. in-8, 1842. 4 fr.

— **Ramus,** sa vie, ses écrits et ses opinions. 1 vol. in-8, 1854. 6 fr.

6761. — Paris. Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1875.